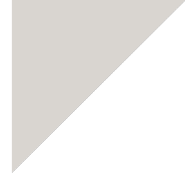


Recueil des Actes Administratifs 2017

Partie 1 - Conseil départemental - N° 1-05

Séance du 23 Juin 2017



SOMMAIRE

PREMIERE COMMISSION : AFFAIRES FINANCIERES, LE PATRIMOINE ET LES RESSOURCES HUMAINES

1ère C - Affaires Financières

1	Gestion 2016 - Approbation du CA et affectation définitive du résultat (ID WD : 4464).....	7
2	recettes fiscales, concours financiers de l'Etat et autres opérations budgétaires divers ajustements de recettes et de dépenses (ID WD : 4330).....	36
3	Octroi de garantie d'emprunts (ID WD : 4333).....	43
4	Les opérations comptables (ID WD : 4353).....	47

1ère C - Moyens Transversaux

5	BS 2017 (ID WD : 4483).....	51
6	Maintenance numérique dans les collèges - Transfert de compétence (ID WD : 4170).....	51
7	Rendu-compte de l'utilisation des compétences déléguées au Président en matière de contentieux et de contrats d'assurance (ID WD : 4350).....	53
8	Rendu compte de la délégation de compétence au Président en matière de subventions sollicitées et de renouvellement d'adhésion aux associations (ID WD : 4501).....	61
9	Honorariat pour les anciens Conseillers départementaux (ID WD : 4490).....	66
10	Stratégie des systèmes d'information (ID WD : 4362).....	67
11	Direction de la logistique interne - budget supplémentaire 2017 (ID WD : 4488).....	68

1ère C - Patrimoine Départemental

12	Direction de la logistique interne - Budget supplémentaire 2017 (ID WD : 4387).....	72
13	Révision des clauses du legs Domaine de Candé (ID WD : 4476).....	73
14	Pouvoir délégué Président (ID WD : 4500).....	74
15	La Gestion du Patrimoine Immobilier (ID WD : 4423) Budget supplémentaire 2017.....	76

1ère C - Ressources Humaines

16	Le personnel (ID WD : 4492).....	77
17	Tableau des effectifs (ID WD : 4359).....	93

DEUXIEME COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES

2ème C - Action Sociale

18	Budget supplémentaire 2017 - ajustement de crédits (ID WD : 4463).....	98
19	Désignation des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil territorial de santé d'Indre-et-Loire (ID WD : 4498).....	99
20	Budget supplémentaire 2017 - Ajustement des crédits relatifs à la Politique de la Ville (ID WD : 4410).....	100

2ème C - Enfance et Famille

21	Budget supplémentaire 2017 (ID WD : 4360).....	102
22	Budget supplémentaire 2017 - Ajustements de crédits (ID WD : 4385).....	103

2ème C - Autonomie

23	Politique Personnes âgées - Budget supplémentaire 2017 (ID WD : 4390).....	106
24	Politique Personnes handicapées - Budget supplémentaire 2017 (ID WD : 4391).....	109

2ème C - Lutte contre les Exclusions

25	Budget supplémentaire 2017 -Ajustements de crédits (ID WD : 4398).....	110
26	Lutte contre les exclusions - FSE (ID WD : 4431).....	113

2ème C - Habitat et Logement

27	Budget supplémentaire 2017 - Ajustement des crédits (ID WD : 4462).....	114
28	Budget supplémentaire 2017 - Ajustements de crédits (ID WD : 4397).....	129
29	F.S.L. - Délégation de compétences au Président du conseil départemental (ID WD : 4373).....	131

TROISIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

3ème C - Infrastructures et Transports

30	Budget supplémentaire 2017 (ID WD : 4479).....	133
31	Budget supplémentaire 2017 (ID WD : 4456).....	134
32	Programme de subventions aux Communes - Répartition du produit des amendes de police relatif à la sécurité routière (ID WD : 4386).....	144
33	Budget supplémentaire 2017 (ID WD : 4478).....	152

3ème C - Aménagement du Territoire et Economie

34	Budget Supplémentaire 2017 (ID WD : 4426).....	155
35	Laboratoire de Touraine : budget supplémentaire (ID WD : 4493).....	158
36	Convention entre le Ministère de l'Agriculture et le département d'Indre-et-Loire dans le cadre du contrôle des aides publiques accordées au Laboratoire de Touraine (ID WD : 4514).....	160

3ème C - Environnement

37	Budget Supplémentaire 2017 - Hors Espaces Naturels Sensibles (ID WD : 4474).....	164
38	Taxe d'aménagement - les espaces Naturels sensibles - Budget Supplémentaire 2017 (ID WD : 4481).....	165
39	ENS - Aménagement des plans d'eau d'Hommes (canton de Langeais) (ID WD : 4123).....	169
40	Espaces Naturels Sensibles - Classement de la parcelle comportant le pigeonnier de Panzoult (canton de Sainte Maure-de-Touraine) (ID WD : 4443).....	174

3ème C - Mission numérique

41	Aménagement numérique du territoire (ID WD : 4412).....	176
----	---	-----

3ème C - Ingénierie départementale

42	Aménagement du territoire (ID WD : 4470).....	177
43	Convention Région - Département 2015-2020 (ID WD : 4471).....	179

QUATRIEME COMMISSION : AFFAIRES EDUCATIVES ET DES COLLEGES

44	Budget Supplémentaire 2017 (ID WD : 4384).....	181
----	--	-----

4ème C - Collèges

45	Reprise de la restauration du collège du Parc à Neuillé-Pont-Pierre (ID WD : 4396).....	186
----	---	-----

CINQUIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT, TOURISME - CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**5ème C - Tourisme**

46	Budget supplémentaire - Tourisme (ID WD : 4468).....	188
----	--	-----

5ème C - Culture

47	Budget Supplémentaire 2017 (ID WD : 4413).....	190
48	Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique - Budget Supplémentaire 2017 (ID WD : 4393).....	192
49	Budget supplémentaire - Action culturelle (ID WD : 4450).....	193
50	Budget annexe des boutiques (ID WD : 4403).....	194
51	Tarifs d'entrée dans les monuments et musées départementaux (ID WD : 4465).....	195
52	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental (ID WD : 4369).....	205
53	Règlement d'un appel à projets artistiques (ID WD : 4466).....	209

5ème C - Sport et Vie Associative

54	Budget supplémentaire - Sports et vie associative (ID WD : 4451).....	213
----	---	-----

PREMIERE COMMISSION : AFFAIRES FINANCIERES, LE PATRIMOINE ET LES RESSOURCES HUMAINES**1ère C - Affaires Financières**

55	Vote du Budget Supplémentaire 2017 (ID WD : 4495).....	214
----	--	-----

GESTION FINANCIÈRE

1 GESTION 2016 - APPROBATION DU CA ET AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT (ID WD : 4464)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Ce rapport réglementaire a pour objet d'approuver l'arrêté des comptes du Département pour l'exercice 2016, de procéder à l'affectation du résultat au budget supplémentaire 2017, et de retracer le bilan des compétences déléguées à Monsieur le Président concernant les régies et les cessions de gré à gré de biens mobiliers inférieurs à 4 600 € au cours de l'exercice, ainsi de la passation et l'exécution des contrats de dette et de trésorerie.

L'arrêté des comptes est constitué par le **vote du Conseil départemental sur le Compte Administratif** présenté par son Président

Il est constitué par le vote du Conseil départemental sur le Compte Administratif présenté par son Président (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales). Préalablement, le Conseil départemental arrête le Compte de Gestion établi par Mme la Payeuse Départementale et transmis au plus tard le 1^{er} juin (article L 3312-5 Code Général des Collectivités Territoriales).

Le résultat étant désormais définitivement arrêté, il est procédé ensuite à l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, en application de l'article L 3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Par délibération en date du 24 mars 2017 le Département a procédé à la reprise anticipée du résultat provisoire au Budget Primitif 2017** à hauteur de 12 865 582.77 € pour le budget général, 420 696,59 € pour le budget des boutiques, 5 256,50 € pour le budget I.D.E.F., et 9 684,63 € pour le budget du Laboratoire de Touraine.

Concernant la **gestion des autorisations de programme et autorisations d'engagement**, un vote doit intervenir sur la situation des A.P. et A.E. au 31 décembre 2016.

De plus, le **bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2016** doit être approuvé par l'Assemblée, conformément à l'article L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Enfin, ce rapport a pour objet de retracer le **bilan des compétences déléguées à Monsieur le Président du Conseil départemental** dans le cadre des **régies**, des **décisions portant sur l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €**, ainsi que des **contrats d'emprunt et de trésorerie**.

I - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Résultats du Compte Administratif

Les mouvements budgétaires enregistrés sur le budget départemental s'élèvent à 728 089 130 € en recettes et 715 223 547.23 € en dépenses, dégageant un **excédent brut de clôture (fond de roulement) de 12 865 582.77 €**, à réaffecter sur l'exercice suivant, après financement des dépenses (nettes) reportées.

Pour la seconde année consécutive, le résultat brut de clôture est supérieur à 10 millions : 16 964 362.75 € pour 2015 et 12 865 582.77 € pour 2016.

Dans la continuité des années précédentes, le contexte national impose un **renforcement de la rigueur budgétaire**. Face à ces contraintes toujours plus importantes, le Département d'Indre-et-Loire répond par de **considérables efforts de gestion depuis 2015** afin de prévenir la dégradation structurelle des ratios.

	Investissement		Fonctionnement		Excédent brut 2015
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	
Budget principal	-31 005 406.73	-	-	43 870 989.50	12 865 582.77
Budget des Boutiques des châteaux	-	44 000.07	-	376 696.52	420 696.59
I.D.E.F.	-	5256.50	-	-	5256.50
Laboratoire de Touraine	-	9 684.63	-	-	9 684.63

II – AFFECTATION DU RESULTAT

- Restes à réaliser et reports

Certains projets ou programmes, engagés comptablement au cours de l'exercice 2016 n'ont pu être entièrement soldés avant sa clôture. Les « restes à réaliser » correspondants, en dépenses et en recettes, sont intégrés au budget supplémentaire de l'exercice en cours. Ceux-ci sont complétés par les reports obligatoires en matière de T.A.E.N.S.¹

L'état détaillé est joint pour information au dossier du rapporteur, sachant que le Conseil départemental n'a pas à se prononcer sur ces crédits, déjà votés en 2016. Les montants totaux sont les suivants :

Budget général	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 996 321.96	636 251.19
Recettes	3 996 321.96	0.00
<u>I.D.E.F.</u>		
Dépenses	/	/
Recettes	/	/
<u>Laboratoire de Touraine</u>		
Dépenses	/	/
Recettes	/	/
<u>Boutiques des châteaux</u>		
Dépenses	/	/
Recettes	/	/

(^{*)} dont 3 927 378.23 € d'emprunt

Avec 4.632 M€ de dépenses et 3.996M€ en recettes, **le reste à financer des reports est de 636 251.19 € (en section de fonctionnement)**.

Les crédits liés à la T.A.E.N.S., doivent obligatoirement être reportés, même s'ils n'ont pas été engagés, en raison de l'affectation de la T.A.E.N.S. Ces crédits constituent 97,77% des reports en section d'investissement et 87,16% en section de fonctionnement.

- Affectation des résultats de clôture

2-1 Budget Général

1 Taxe d'aménagement des espaces naturels sensibles

Vous trouverez ci-après les étapes successives conduisant à l'affectation du résultat 2016 proposée :

- Excédent de fonctionnement dégagé par l'exercice clos (cf. balance générale jointe)

	Dépenses	Recettes
TOTAL	527 026 689.55	553 933 316.60
EXCEDENT de l'année		26 906 626.75
EXCEDENT 2015 reporté		16 964 362.75
EXCEDENT à affecter		43 870 989.50

- Besoin de financement de l'investissement

	Dépenses	Recettes
TOTAL	170 805 621.50	139 800 214.77
Déficit reporté 2015	17 391 236.18	
Affectation du résultat 2015		17 391 236.18
Total général	188 196 857.68	157 191 450.95
Besoin de financement		- 31 005 406.73

D'où un **excédent brut de clôture de 12 865 582.77 €**

- Affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2016

Le **résultat de fonctionnement de l'année 2016**, soit 43 870 989.50 € doit **réglementairement être affecté, en priorité à la couverture du besoin total de financement de l'investissement** :

Résultat à affecter.....43 870 989.50 €

Déficit total de l'investissement :

* solde de l'exercice 2016.....-31 005 406.73 €

-31 005 406.73 €

* restes à réaliser nets d'investissement reportés 0 €

* Excédent de fonctionnement à reporter en 2017.....12 865 582.77 €

(compte 002)

D'où l'affectation du résultat 2016 :

1) à la couverture du besoin de financement de l'investissement...31 005 406.73 €
par émission d'un titre de recette au compte 1068

2) en report à nouveau (section de fonctionnement).....12 865 582.77 €
au compte 002

Ce report à nouveau financera en priorité les reports de fonctionnement- 636 251.19 €
d'où un solde disponible pour financer l'exercice 2017.....12 229 331.58 €

2-2 Autres budgets

- Budget du Laboratoire de Touraine

En Euros	Investissement	Fonctionnement
Excédent de fonctionnement 2016	-	0
Excédent d'investissement 2016	9 684.63	-
Excédent global	9 684.63	

b) Budget des Boutiques-souvenir des châteaux

En Euros	Investissement	Fonctionnement
Excédent de fonctionnement 2016	-	376 696.52
Excédent d'investissement 2016	44 000.07	-
Excédent global	420 696.59	

c) Budget de l'I.D.E.F.

En Euros	Investissement	Fonctionnement
Excédent de fonctionnement 2016	-	0
Excédent d'investissement 2016	5 256.50	-
Excédent global	5 256.50	

En conclusion, les affectations à opérer à ce Budget Supplémentaire s'établissent comme suit :

- Budget général

- Report du déficit d'investissement soit 31 005 406.73 €
- Report de l'excédent de fonctionnement après le financement du déficit d'investissement soit un solde excédentaire affecté en report à nouveau de 12 865 582.77 €

- Laboratoire de Touraine

- Report de l'excédent d'investissement 9 684.63 €

- Boutiques et souvenirs

- Report de l'excédent d'investissement 44 000.07 €
- Report de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau de 376 696.52 €

- IDEF

- Report de l'excédent d'investissement : 5 256.50 €

Concernant les excédents d'investissement constatés sur les budgets annexes ces derniers financeront une dépense nouvelle d'équipement et seront affectés en report à nouveau à la section d'investissement.

III - SITUATION DES AP-CP ET AE-CP AU 31 DÉCEMBRE 2016

Les A.P. et A.E. ouvertes par l'Assemblée doivent être suivies jusqu'au terme de leur exécution. C'est pourquoi les états d'exécution des A.P. et A.E. arrêtés au 31 décembre 2016

et des A.P. et A.E. clôturées vous sont communiqués en annexe, pour approbation. La situation se résume globalement comme ci-après :

En euros

Situation des A.P. existantes au 31 décembre 2016

Montant A.P. prévu	Montant affecté	C.P. réalisés		C.P. restant à réaliser	Observations
		Cumulés	dont 2016		
264 831 325,93	185 323 764,33	106 296 311,79	47 801 038,90	158 535 014,14	Cf détail annexe n°1

En euros

Situation des A.P. clôturées au 31 décembre 2016

Montant A.P. prévu	Montant affecté avant modification	C.P. réalisés cumulés	Solde non réalisé		Observations
			Modification sur montant A.P.	Désaffectation	
34 815 485,98	34 648 547,67	33 303 041,18	-1 512 444,80	-1 345 506,49	Cf détail annexe n°2

En euros

Situation des A.E. existantes au 31 décembre 2016

Montant A.P. prévu	Montant affecté	C.P. réalisés		C.P. restant à réaliser	Observations
		Cumulés	dont 2016		
37 806 024,79	32 777 835,97	28 898 856,49	11 539 241,48	8 907 168,30	Cf détail annexe n°3

En euros

Situation des A.E. clôturées au 31 décembre 2016

Montant A.P. prévu	Montant affecté avant modification	C.P. réalisés cumulés	Solde non réalisé		Observations
			Modification sur montant A.P.	Désaffectation	
14 817 909,80	14 626 621,75	14 169 885,91	-648 023,89	-456 735,84	Cf détail annexe n°4

IV – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES ET DU TRANSFERT DES COLLEGES

En application de l'article L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait l'obligation au Département de délibérer et de présenter le **bilan annuel des acquisitions et cessions opérées sur son territoire**.

Ce bilan 2016 est intégré dans l'annexe du Compte Administratif « Variation du Patrimoine – Entrées et Sorties ». Le résumé en est fait ci-après :

A) Les acquisitions immobilières :

Le Département a investi en 2016 la somme de 74 108,19 € pour l'acquisition de terrains, et de réseaux de voirie conformément au détail ci-dessous.

- Les terrains :
- 18 841,19 € à titre onéreux pour l'agrandissement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont :

7 148,00 € concernant « le Bois Chétif » pour une superficie de 3ha 11a 99ca
 2 088 € pour les « Puy du Chinonais pour une superficie de 1 ha 27a 12ca
 2 719 € pour « Ports sur Vienne » pour une superficie de 1ha 29a 60ca

6 886,19 € de frais pour l'acquisition de terrains concernant les ENS « Val de Choisille », « Eperon Barré de Murat », « Hommes » et « L'étang du Louroux »

- 13 500 € à titre gratuit pour l'ENS « la Tourbière de Montifray »
- Les réseaux de voirie : 41 767 €

Le Département a intégré dans son patrimoine différentes acquisitions foncières :

- 41 767 € à titre onéreux pour l'aménagement des routes départementales

B) Les cessions immobilières :

Les cessions à titre onéreux d'immeubles, de terrains et de délaissés de voirie se sont élevées à 406 376,50 €. Elles ont permis de réaliser une plus-value¹ de 371 009,28 € ainsi qu'une moins-value¹ de 100 995,02 €.

- La vente de l'immeuble sis 17 avenue Ampère à Saint Cyr sur Loire et figurant au cadastre pour 548 m² a permis de réaliser une plus-value de 369 241,28 €.
- La moins-value de 2 030,02 € est à imputer à la cession du terrain sis ZI de Saint Benoit La Forêt d'une superficie de 2 ha 78 a 66 ca
- Le Département a également cédé 1 ha 59 a 35 ca de délaissés de voirie pour un montant de 5 376,50 € à titre onéreux et a enregistré une plus-value de 1 768 € et moins-value¹ de 98 965 €. Cette moins-value est le résultat de cessions réalisées à un prix inférieur à la valeur d'acquisition du fait de l'emprise des travaux d'aménagement du carrefour de Saint Nicolas de Bourgueil sur la RD35

Les cessions à titre gratuit réalisées par le Département s'analysent comme des subventions en nature et portent sur 132 m² de délaissé de voirie au profit de la commune de Charnizay.

V – BILAN DE L'EXECUTION DES REGIES ET DES ALIENATIONS DE BIENS MOBILIERS

Par délégation prise en application de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour toute la durée de son mandat, le Conseil départemental, après en avoir délibéré les 25 septembre 2015 et 23 février 2016, a autorisé le Président du Département à :

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Département.
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

Aussi, il m'appartient de vous communiquer pour l'exercice 2016 :

1) les créations, modifications ou suppressions de régies pour la période 2016 conformément à l'état joint au présent rapport en annexe

2) Aucune aliénation de gré à gré n'a été réalisée au cours de l'exercice 2016.

VI – BILAN DE LA GESTION DES CONTRATS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTERETS, DES CONTRATS D'EMPRUNTS ET DE LIGNES DE CREDIT DE TRESORERIE SOUSCRITS

¹ Différence entre le prix de vente et la VNC (valeur nette comptable), la VNC étant le coût d'acquisition diminué des amortissements intervenus.

DURANT L'EXERCICE 2016

Par délibération du 30 septembre 2011 prise en application de l'article L 3211-2, 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a autorisé M. le Président à gérer les contrats de couverture de taux d'intérêts, des contrats d'emprunts et de lignes de crédit de trésorerie souscrits durant l'exercice 2016. Ainsi, il m'appartient de vous communiquer le bilan pour 2016 de l'exercice de cette délégation.

A/ Gestion de la dette propre long terme

Les contrats d'emprunts signés durant cette année 2016, dans le cadre de cette délégation sont les suivants :

Banque Postale : 10 000 000 € - durée : 15 ans – Eonia + 0,56 % pendant phase mobilisation revolving en 2016-2017 puis Taux fixe 1,09 % (seuls 9 850 000,00€ mobilisés)

Banque Postale : 10 000 000 € - durée : 15 ans – Eonia + 0,56 % pendant phase mobilisation revolving en 2016-2017 puis Taux fixe 1,09 % (seuls 193 256,63€ mobilisés)

A titre d'information les emprunts suivants signés en 2015 ont été mobilisés en 2016.

Crédit Mutuel du Centre : 3 097 805,47 € - durée : 15 ans – Taux fixe 1,70%

B/ Ligne de crédit de trésorerie

Dans le cadre de la délégation attribuée à M. le Président, une ligne de crédit de trésorerie d'une durée d'un an a été signée avec la Banque Postale à Eonia + 0,39 % en décembre 2016 pour un fonctionnement de janvier 2017 à décembre 2017.

C/ Renégociation de la dette

a) 3 emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un encours total de 15 483 333,31 € indexés sur l'inflation + une marge de 1,99% et assortis de pénalités forfaitaires de 3% du capital restant dû soit 464 500€ ont été remboursés par anticipation et refinancés auprès de la Banque Postale en incluant les pénalités selon un index Eonia + une marge de 0,53% en 2017 (revolving) puis à taux fixe de 0,66%, sans changement de la durée résiduelle avec un gain actualisé de 1 695 000 €.

b) 1 emprunt du Crédit Coopératif dont la marge sur Euribor 3 mois était élevée à 2,70 % a été réaménagé pour la diminuer à 1,25 % sans autre changement (l'encours concerné est de 3 290 501,40 €). Le gain actualisé de l'opération se monte à 185 000 €.

c) 1 emprunt du Crédit Agricole pour un encours de 6 433 686,31 € à taux fixe de 5,33% a été remboursé par anticipation avec une indemnité de remboursement anticipé de 894 437,90€. Le refinancement a été opéré avec la Caisse d'épargne Centre Loire pour une durée inchangée de 11 ans au taux de 0,46% pour un gain actualisé de 1 135 000 €.

D/ Objectif poursuivi en matière de stratégie de risque de taux

L'exposition de la dette du Conseil Départemental est majoritairement orientée à taux indexé, ce qui procure l'avantage de permettre de profiter du niveau très bas des taux d'intérêts du fait de la perpétuation de la crise financière. Le risque de remontée des taux ne devrait pas se matérialiser avant le milieu de l'année 2020 du fait des politiques monétaires ultra-accommodantes mises en œuvre par les banques centrales à l'unisson notamment en Europe.

Pour cette raison, il a été maintenu quasiment inchangée l'exposition à taux indexé qui était de 56,51 % fin 2015 à 56,23 % fin 2016.

Cette délibération fait l'objet de deux votes distincts :

Pour le compte de gestion

Votes :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour le compte administratif :

Ne prend pas part au vote :

M. Jean-Gérard PAUMIER

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le Compte de Gestion et le Compte Administratif pour l'exercice 2016, en conformité avec le compte de gestion de Mme la Payeuse Départementale, dont les résultats se présentent comme suit :

	<i>Budget général</i>	<i>IDEF</i>	<i>Laboratoire</i>	<i>Boutiques</i>	<i>Résultat consolidé</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	170 805 621,50	302 698,94	187 594,30	21 489,81	171 317 404,55
<i>Recettes d'investissement</i>	157 191 450,95	306 403,79	189 728,29	39 346,34	157 726 929,37
<i>Résultat brut N</i>	-13 614 170,55	3 704,85	2 133,99	17 856,53	-13 590 475,18
<i>Résultat repris N-1</i>	-17 391 236,18	1 551,65	7 550,64	26 143,54	-17 355 990,35
<i>Résultat investissement net</i>	-31 005 406,73	5 256,50	9 684,63	44 000,07	-30 946 465,53
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	527 026 689,55	7 121 762,87	6 068 691,37	688 527 97	540 905 671,76
<i>Recettes de fonctionnement</i>	553 933 316,30	7 121 762,87	6 068 691,37	765 191,19	567 888 961,73
<i>Résultat brut N</i>	26 906 626,75	0	0	76 663,22	26 983 289,97
<i>Résultat repris N-1</i>	16 964 362,75			300 033,30	17 264 396,05
<i>Résultat fonctionnement net</i>	43 870 989,50	0	0	376 696,52	44 247 686,02

Résultat net 2016	12 865 582,77	5 256,50	9 684,63	420 696,59	13 301 220,49
-------------------	---------------	----------	----------	------------	---------------

- de prendre acte des écarts sur la prévision du budget général, qui n'affectent pas les résultats du Compte Administratif :

En prévision d'investissement et de fonctionnement sur l'ensemble des crédits ouverts, les différences correspondent à des ouvertures automatiques de crédits générées par l'exécution des écritures patrimoniales chez le comptable (point récurrent depuis l'entrée en vigueur de la M52 en 2006).

- de procéder à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2016, comme suit :

Budget principal

Investissement		Recettes	
Dépenses			
001 : solde d'exécution d'investissement reporté :	31 005 406,73	1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :	31 005 406,73
Fonctionnement		Recettes	
Dépenses			
		002 : excédent reporté :	12 865 582,77

Budget du Laboratoire de Touraine

Investissement		Recettes	
Dépenses			
		001 : solde d'exécution d'investissement reporté :	9 684,63
Fonctionnement		Recettes	
Dépenses			

Budget des Boutiques des châteaux

Investissement		Recettes	
Dépenses			
		001 : solde d'exécution d'investissement reporté :	44 000,07
Fonctionnement		Recettes	
Dépenses			
		002 : excédent reporté :	376 696,52

Budget de l'I.D.E.F.

Investissement		Recettes	
Dépenses			
		001 : solde d'exécution d'investissement reporté :	5 256,50
Fonctionnement		Recettes	
Dépenses			

- d'approuver la situation d'exécution des autorisations de programme et d'autorisation d'engagement en cours d'exécution au 31 décembre 2016 et les échéanciers correspondants (incluant les éventuels virements et transferts intervenus fin 2016) selon les annexes n°1 et n°3 ;
- d'approuver la situation des A.P. à clôturer au 31 décembre 2016 selon l'annexe n°2, et en conséquence les ajustements des montants des A.P., pour un total de -1 512 444,80 €, les désaffectations à hauteur de -1 345 506,49 € ;
- d'approuver la situation des A.E à clôturer au 31 décembre 2016 selon l'annexe n°4, et en conséquence les ajustements des montants des A.E., pour un total de -648 023,89 € ; les désaffectations à hauteur de -456 735,84 € ;
- de prendre acte de la liste des régies comptables créées, modifiées ou supprimées (annexe 5)

et de prendre acte qu'au cours de l'exercice 2016 il n'y a eu aucune aliénation de gré à gré ;

- *de prendre acte des conditions financières des contrats de couverture de taux d'intérêts, des contrats d'emprunts et de lignes de crédits de trésorerie souscrits durant l'exercice 2016 telles que présentées dans l'annexe 6.*

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	24 500,96	5 566 871,44	5 591 372,40
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	93 397 489,43	0,00	93 397 489,43
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	1 596 119,42	0,00	1 596 119,42
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	18 047 481,47	1 723 867,07	19 771 348,54
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	6 065 962,08	116 109,14	6 182 071,22
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	33 685 380,41	1 365 003,67	35 050 384,08
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	363 006,16	0,00	363 006,16
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations		7 494 550,35	7 494 550,35
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	342,00	0,00	342,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		1 358 937,90	1 358 937,90
	Dépenses d'investissement –Total	153 180 281,93	17 625 339,57	170 805 621,50

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	17 391 236,18
---	----------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	49 214 173,70		49 214 173,70
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	98 091 729,06		98 091 729,06
014	Atténuations de produits	9 045 845,13		9 045 845,13
015	Revenu minimum d'insertion	69 819,59		69 819,59
016	Allocation personnalisée d'autonomie	50 955 931,57		50 955 931,57
017	Revenu de solidarité active	82 440 758,56		82 440 758,56
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	187 893 303,01	0,00	187 893 303,01
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	134 256,64		134 256,64
66	Charges financières	4 467 400,59	0,00	4 467 400,59
67	Charges exceptionnelles(8)	944 728,09	548 656,83	1 493 384,92
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	103 156,30	43 116 930,48	43 220 086,78
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	483 361 102,24	43 665 587,31	527 026 689,55

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail on III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 182 820,74	0,00	7 182 820,74
13	Subventions d'investissement(6)	7 180 785,45	569 241,36	7 750 026,81
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	77 030 513,09	0,00	77 030 513,09
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	379 570,02	379 570,02
204	Subventions d'équipement versées(6)	362 268,51	0,00	362 268,51
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	700 414,95	700 414,95
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	1 212 294,71	1 258 561,72	2 470 856,43
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	390 315,37	0,00	390 315,37
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations		415 295,25	415 295,25
28	Amortissement des immobilisations		42 994 523,25	42 994 523,25
45	Opérations pour compte de tiers (3)	342,00	861,12	1 203,12
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		122 407,23	122 407,23
Recettes d'investissement –Total		93 359 339,87	46 440 874,90	139 800 214,77

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	17 391 236,18
---	----------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	2 418 544,28		2 418 544,28
015	Revenu minimum d'insertion	6 233,07		6 233,07
016	Allocation personnalisée d'autonomie	21 511 198,34		21 511 198,34
017	Revenu de solidarité active	472 014,18		472 014,18
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 072 712,22		5 072 712,22
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		985 433,65	985 433,65
73	Impôts et taxes (sauf 731)	187 201 021,66		187 201 021,66
731	Impositions directes	185 114 822,00		185 114 822,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	122 841 330,07		122 841 330,07
75	Autres produits d'activités(7)	11 914 357,47	0,00	11 914 357,47
76	Produits financiers	273 298,48	0,00	273 298,48
77	Produits exceptionnels(7)	1 300 677,24	12 505 680,43	13 806 357,67
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	957 055,31	0,00	957 055,31
79	Transferts de charges		1 358 937,90	1 358 937,90
Recettes de fonctionnement –Total		539 083 264,32	14 850 051,98	553 933 316,30

Pour information R002 Résultat positif reporté	16 964 362,75
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

[Retour sommaire](#)

ANNEXE N°1 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU CA 2016

			Montant prévu au 31/12/2015	Modifications 2016	Montant au 31/12/2016	Affecté en AP au 31/12/2016	CP réalisés 2016	Cumul des CP réalisés	Reste à réaliser	CREDITS DE PAIEMENT										
										2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2022 - 2023					
INTERVENTIONS																				
POLITIQUE PERSONNES AGEES																				
Restructuration EHPAD de Richelieu Convention région/Départ 2015-2020	G BAXX636 GE028O001	2015 - 2020	1 743 750,00	0,00	1 743 750,00	1 743 750,00	0,00	0,00	1 743 750,00	600 000,00	1 143 750,00									
Restructuration EHPAD d'Abilly	G BAXX637 GE028O001	2014 - 2017	1 012 500,00	0,00	1 012 500,00	1 012 500,00	200 000,00	400 000,00	612 500,00	300 000,00	312 500,00									
Restructuration EPHAD Montlouis Convention Région/Départ 2015-2020	GE028O001	2015 - 2018	2 437 500,00		2 437 500,00	2 437 500,00	300 000,00	400 000,00	2 037 500,00	937 500,00	1 100 000,00									
Restructuration EPHAD Langeais	GE028O001	2015 - 2018	1 593 750,00	0,00	1 593 750,00	1 593 750,00	497 916,00	597 916,00	995 834,00	497 916,00	497 918,00									
Sous-Total Programme Aide à l'hébergement des personnes âgées			6 787 500,00	0,00	6 787 500,00	6 787 500,00	997 916,00	1 397 916,00	5 389 584,00	2 335 416,00	3 054 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
POLITIQUE HABITAT																				
Propriétaires occupants et bailleurs 2012 (solde)	HBA12581 GE033O001	2012 - 2015	28 497,00	-11 990,00	16 507,00	16 507,00	0,00	0,00	16 507,00	11 007,00	5 500,00									
Propriétaires occupants et bailleurs 2013 (solde)	HBA13606 GE033O001	2013 - 2016	554 277,00	-2 500,00	551 777,00	551 777,00	30 000,00	549 277,00	2 500,00	2 500,00										
Propriétaires occupants et bailleurs 2014	HBA14625 GE033O001	2014 - 2017	702 516,00	-8 511,00	694 005,00	694 005,00	100 000,00	657 194,00	36 811,00	36 811,00										
Propriétaires occupants bailleurs 2015	GE033O001	2015 - 2018	850 000,00	-273 244,00	576 756,00	576 756,00	290 000,00	515 000,00	61 756,00	46 000,00	15 756,00									
Propriétaires occupants bailleurs 2016	GE033O001	2016 - 2019		671 000,00	671 000,00	309 797,00	151 300,00	151 300,00	519 700,00	402 600,00	78 680,00	38 420,00								
Ingénierie (solde)	HAAXX612 GE033O002	2012 - 2017	263 220,00	19 785,00	283 005,00	214 996,60	20 000,00	171 996,60	111 008,40	38 000,00	73 008,40									
Accession sociale à la propriété 2013 (solde)	HEA13617 GE033O003	2013 - 2018	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	18 000,00	18 000,00	107 000,00	20 000,00	87 000,00									
Accession sociale à la propriété 2014	HEA14639 GE033O003	2014 - 2018	98 000,00	0,00	98 000,00	98 000,00	0,00	0,00	98 000,00	30 000,00	38 000,00	30 000,00								
S-TOTAL Programme Action en faveur de l'habitat privé			2 621 510,00	394 540,00	3 016 050,00	2 586 838,60	609 300,00	2 062 767,60	953 282,40	586 918,00	297 944,40	66 420,00	0,00	0,00	0,00					
Aide à la Pierre 2008 (solde)	HC 08430 GE032O004	2008 - 2017	120 022,55	0,00	120 022,55	118 022,55	12 563,00	68 672,55	51 350,00	51 349,00	1,00									
Aide à la Pierre 2009 (solde)	HC 09457 GE032O004	2009 - 2017	468 699,77	-60 000,00	408 699,77	408 699,77	72 351,00	352 186,77	56 513,00	56 513,00										
Aide à la Pierre 2010 (solde)	HC 10495 GE032O004	2010 - 2017	186 439,36	0,00	186 439,36	186 439,36	4 950,00	173 559,36	12 880,00	12 880,00										
Aide à la Pierre 2011 (solde)	HC 11524 GE032O004	2011 - 2018	485 852,00	-34 500,00	451 352,00	451 352,00	125 220,00	423 651,62	27 700,38	15 520,38	12 180,00									
Aide à la Pierre 2012 (solde)	HC 12579 GE032O004	2012 - 2018	533 425,00	-9 500,00	523 925,00	523 925,00	45 600,00	408 785,00	115 140,00	50 200,00	64 940,00									
Aide à la Pierre 2013 (solde)	HC 13604 GE032O004	2013 - 2019	709 500,00	0,00	709 500,00	697 500,00	137 020,00	499 800,00	209 700,00	68 368,00	76 900,00	64 432,00								
Aide à la Pierre 2014	HC 14627 GE032O004	2014 - 2019	363 900,00	0,00	363 900,00	363 900,00	54 450,00	61 950,00	301 950,00	100 410,00	87 780,00	113 760,00								
Aide à la pierre 2015	GE032O004	2015 - 2019	588 000,00	-36 000,00	552 000,00	552 000,00	0,00	0,00	552 000,00	164 800,00	193 000,00	194 200,00								
Aide à la pierre 2016	GE032O004	2016 - 2021		492 200,00	492 200,00	491 000,00	0,00	0,00	492 200,00	10 000,00	87 200,00	244 000,00	151 000,00	0,00						
Aides complémentaires logement 2009 (solde)	HDA09456 GE032O001	2009 - 2015	139 801,00	-62 201,00	77 600,00	77 600,00	28 000,00	69 600,00	8 000,00	8 000,00										
Aides complémentaires logement 2011 (solde)	HDA11525 GE032O001	2011 - 2017	848 450,00	-43 050,00	805 400,00	805 400,00	72 800,00	769 000,00	36 400,00	9 100,00	27 300,00									
Aides complémentaires logement 2012 (solde)	HDA12580 GE032O001	2012 - 2017	1 067 250,00	-6 750,00	1 060 500,00	1 060 500,00	275 000,00	876 500,00	184 000,00	114 750,00	69 250,00									
Aides complémentaires logement 2013 (solde)	HDA13607 GE032O001	2013 - 2018	1 227 492,00	0,00	1 227 492,00	1 227 492,00	265 250,00	804 992,00	422 500,00	278 250,00	68 000,00	76 250,00								
Aides complémentaires logement 2014	HDA14626 GE032O001	2014 - 2018	2 122 904,00	0,00	2 122 904,00	2 122 904,00	563 200,00	1 045 704,00	1 077 200,00	378 600,00	490 400,00	175 200,00	33 000,00							
Aides complémentaires logement 2015	GE032O001	2015 - 2018	1 947 500,00	-81 500,00	1 866 000,00	1 866 000,00	55 800,00	383 600,00	1 482 400,00	238 850,00	608 800,00	394 150,00	240 600,00							
Aides complémentaires logement 2016	GE032O001	2016 - 2020		1 183 000,00	1 183 000,00	1 182 000,00	161 600,00	161 600,00	1 021 400,00	129 000,00	355 000,00	255 000,00	282 400,00							
Convention Région/Département 2008 - 2013 Logement (solde)	LAB07432 GE032O001	2008 - 2016	954 850,00	-54 500,00	900 350,00	886 700,00	219 900,00	788 150,00	112 200,00	82 100,00	30 100,00									
Habitat groupé 2013 (solde)	HDA13605 GE032O003	2013 - 2017	343 300,00	0,00	343 300,00	343 300,00	98 500,00	184 300,00	159 000,00	60 000,00	99 000,00									

ANNEXE N°1 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU CA 2016

			Montant prévu au 31/12/2015	Modifications 2016	Montant au 31/12/2016	Affecté en AP au 31/12/2016	CP réalisés 2016	Cumul des CP réalisés	Reste à réaliser	CREDITS DE PAIEMENT					
										2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2022 - 2023
Réhabilitation thermique (solde)	HDAXX616 GE0320002	2013 - 2018	766 500,00	-24 000,00	742 500,00	742 500,00	269 700,00	474 900,00	267 600,00	94 200,00	173 400,00				
Réhabilitation thermique 2016	GE0320002	2016 - 2020		1 560 000,00	1 560 000,00	561 600,00	88 400,00	88 400,00	1 471 600,00	104 000,00	350 000,00	450 000,00	567 600,00		
Adaptation logements Convention Région/Département	GE0320001	2016 - 2020		500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	100 000,00	120 000,00	120 000,00	160 000,00		
S/TOTAL Programme Action en faveur de l'habitat localif social			12 873 895,68	3 323 199,00	16 197 084,68	14 668 834,68	2 550 304,00	7 635 351,30	8 561 733,38	2 126 890,38	2 913 251,00	2 086 992,00	1 434 600,00	0,00	0,00
TOTAL SOLIDARITES			22 282 895,68	3 717 739,00	26 000 634,68	24 043 173,28	4 157 520,00	11 096 034,90	14 904 599,78	5 049 224,38	6 265 363,40	2 155 412,00	1 434 600,00	0,00	0,00

ANNEXE N°1 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU CA 2016

			Montant prévu au 31/12/2015	Modifications 2016	Montant au 31/12/2016	Affecté en AP au 31/12/2016	CP réalisés 2016	Cumul des CP réalisés	Reste à réaliser	CREDITS DE PAIEMENT					
										2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2022 - 2023
Contrat objectif 2013 - 2017 (solde)	LAE13623 GE005O002	2013 - 2017	1 560 000,00	0,00	1 560 000,00	1 560 000,00	250 000,00	920 000,00	640 000,00	390 000,00	250 000,00	0,00			
Circuits courts en agriculture 2012 (solde)	BAAXX586 GE005O006	2012 - 2015	40 598,67	-2 305,33	38 293,34	38 293,34	5 000,00	35 302,35	2 990,99	2 990,99	0,00				
Diversification - revalorisation des produits agricoles 2015-2020	GE005O006	2015 - 2017	120 000,00	100 000,00	220 000,00	10 738,00	5 462,82	10 738,00	209 262,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	59 262,00	0,00	
Aide à l'immobilier 2016-2018	GE005O001	2016 - 2018	1 260 316,00	1 260 316,00	1 260 316,00	1 250 578,29	335 072,72	335 072,72	925 243,28	791 308,00	133 935,28	0,00			
CPER 2015-2020	GE005O002	2016-2020	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00		
S/TOTAL Programme Aides en faveur du développement économique et agricole			5 765 155,67	2 789 047,68	8 554 203,55	8 289 297,80	1 612 357,04	4 778 463,12	3 775 740,43	2 105 151,54	1 061 326,89	590 000,00	59 262,00	0,00	0,00
Atout éco 37 Maintien de l'artisanat 2015	GE006O001	2015 - 2017		100 000,00	100 000,00	100 000,00	33 000,00	33 000,00	67 000,00	67 000,00	0,00	0,00			
Atout éco 37 Maintien de l'artisanat 2016	GE006O001	2016 - 2018		147 654,00	147 654,00	147 654,00	49 217,00	49 217,00	98 437,00	49 217,00	49 220,00				
Shéma directeur territorial d'aménagement numérique	GE006O002	2016-2023		11 892 805,68	11 892 805,68	11 892 805,68	618 146,11	618 146,11	11 274 659,57	0	4 500 000,00	6 700 000,00	74 659,57		
Fonds Départemental de Développement (F2D)	GE006O005	2016-2018		18 971 486,00	18 971 486,00	4 282 003,00	3 729 371,12	3 729 371,12	15 242 114,88	7 000 000	8 242 114,88				
Fonds Départemental de Développement (FDSR)	GE006O005	2016-2018		12 000 000,00	12 000 000,00	4 967 463,15	4 492 516,49	4 492 516,49	7 507 483,51	4 000 000	3 507 483,51				
S/TOTAL Programme Développement Territorial			0,00	43 111 945,68	43 111 945,68	21 389 925,83	8 922 250,72	8 922 250,72	34 189 694,96	11 116 217,00	16 298 816,39	6 700 000,00	74 659,57	0,00	0,00
Contrats Départementaux de développements solidaires 2014 - 2016	LAA14624	2014 - 2020	29 988 517,00	-6 733 084,30	23 255 432,70	23 121 182,70	2 092 204,62	20 521 557,10	2 733 875,60	0,00	2 534 814,38	0,00	199 061,22		
S/TOTAL Programme Contractualisation avec les territoires			29 988 517,00	-6 733 084,30	23 255 432,70	23 121 182,70	2 092 204,62	20 521 557,10	2 733 875,60	0,00	2 534 814,38	0,00	199 061,22	0,00	0,00

ANNEXE N°1 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU CA 2016

			Montant prévu au 31/12/2015	Modifications 2016	Montant au 31/12/2016	Affecté en AP au 31/12/2016	CP réalisés 2016	Cumul des CP réalisés	Reste à réaliser	CREDITS DE PAIEMENT						
										2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2022 - 2023	
POLITIQUE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT																
CPIR - Contrat de projet interrégional "Loire" 2007 - 2013 (solde)	LAD08438 GE009O002	2007 - 2017	698 488,00	-89 769,00	608 719,00	538 308,50	0,00	447 746,80	160 972,20	39 500,00	121 472,20					
CPIER Loire 2016-2021 - PLGNIV	GE009O002	2016-2021		3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	300 000,00	500 000,00	700 000,00	700 000,00	800 000,00		
Restauration des milieux aquatiques (solde)	DABXX546 GE009O003	2011 - 2019	1 410 870,80	0,00	1 410 870,80	1 402 970,97	164 162,35	455 033,14	955 837,66	185 837,66	357 500,00	412 500,00				
ENS Restauration des milieux aquatiques 2015-2019	GE009O003	2015-2020	300 000,00		300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	50 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	25 000,00		
S/TOTAL Programme Gestion de l'eau et de l'assainissement			2 409 358,80	2 910 231,00	5 319 589,80	1 941 279,47	164 162,35	902 779,94	4 416 809,86	575 337,66	1 053 972,20	1 187 500,00	775 000,00	825 000,00	0,00	
Plan de gestion des sites E.N.S (solde)	DBAXX541 GE010O003	2011 - 2017	1 035 027,25	-313 030,86	721 996,39	721 996,39	114 548,26	618 050,00	103 946,39	78 446,39	25 500,00					
Plan de gestion des sites E.N.S 2012-2016 (solde)	DBBXX594 GE010O003	2012 - 2017	1 549 806,30	-600 000,00	949 806,30	818 483,00	112 969,57	401 597,20	548 209,10	453 209,10	95 000,00					
ENS Plan de gestion des sites 2015-2019	GE010O003	2015 - 2019	1 000 000,00		1 000 000,00	860 530,00	128 332,76	142 959,47	857 040,53	531 040,53	138 026,00	107 025,00	80 949,00			
Subventions plans de gestion locaux	GE010O003	2016-2020		500 000,00	500 000,00	52 520,00	0,00	0,00	500 000,00	52 000,00	100 000,00	100 000,00	248 000,00			
S/TOTAL Préservation des espaces naturels et des paysages			3 584 833,55	-413 030,86	3 171 802,69	2 453 529,39	355 850,99	1 162 606,67	2 009 196,02	1 114 696,02	358 526,00	207 025,00	328 949,00	0,00	0,00	
POLITIQUE EDUCATION JEUNESSE																
Travaux de restructuration et d'extension 2011 - 2015 Collèges Azay le Rideau et Neuville Pont Pierre (solde)	FAAAX538 GE097O002	2011 - 2018	21 356 604,00	1 000 000,00	22 356 604,00	21 193 448,00	2 749 878,68	4 632 724,35	17 723 879,65	7 700 000,00	6 619 958,00	3 403 921,65				
Grosses réparations 2016	GE097O005	2016-2017		4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00	2 750 157,99	2 750 157,99	2 049 842,01	2 000 000,00	49 842,01					
Mise aux normes (accessibilité handicapés)	GE097O002	2015 - 2018	4 200 000,00	-2 300 000,00	1 900 000,00	500 000,00	348 260,35	495 001,60	1 404 998,40	700 000,00	704 998,40					
S/TOTAL Programme Entretien et restructuration des collèges publics			25 556 604,00	3 500 000,00	29 056 604,00	26 493 448,00	5 848 297,02	7 877 883,94	21 178 720,06	10 400 000,00	7 374 798,41	3 403 921,65	0,00	0,00	0,00	
Acquisition mobilier scolaire 2015	GE043O001	2015 - 2017	1 000 000,00	200 000,00	1 200 000,00	800 000,00	582 514,61	772 468,79	427 531,21	410 045,82	17 485,39					
Acquisition matériel cuisine et scolaire 2016	GE043O003	2016-2018		1 800 000,00	1 800 000,00	600 000,00	590 625,37	590 625,37	1 209 374,63	600 000,00	609 374,63					
S/TOTAL Programme Aides aux collèges publics			1 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00	1 400 000,00	1 173 139,98	1 363 094,16	1 636 905,84	1 010 045,82	626 860,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
Travaux dans les collèges privés 2016	GE044O001	2016-2018		1 440 000,00	1 440 000,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00	960 000,00	480 000,00	480 000,00					
S/TOTAL Programme Aides aux collèges privés			0,00	1 440 000,00	1 440 000,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00	960 000,00	480 000,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
POLITIQUE TOURISME																
FIDIT 2016	GE059O001	2016-2018		700 000,00	700 000,00	609 000,00	0,00	0,00	700 000,00	153 000,00	547 000,00					
S/TOTAL Programme Développement touristique			0,00	700 000,00	700 000,00	609 000,00	0,00	0,00	700 000,00	153 000,00	547 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
POLITIQUE ACTION CULTURELLE																
Convention Région Département 2007/2013 (solde)	LARB0423 GE046O003	2007 - 2016	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	300 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00					
Contrat objectif 2013 - 2017 (solde)	LAE13623 GE046O002	2013-2017	72 000,00		72 000,00	72 000,00	22 000,00	49 999,44	22 000,56	22 000,00	0,56					
S/TOTAL Programme Action en faveur des disciplines culturelles			572 000,00	0,00	572 000,00	572 000,00	22 000,00	349 999,44	222 000,56	222 000,00	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
POLITIQUE MONUMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL																
Restauration des monuments départementaux	GE051O002	2015 - 2019	5 000 000,00		5 000 000,00	4 740 000,00	926 098,71	929 921,87	4 070 078,13	1 590 000,01	1 716 176,84	763 901,28				
S/TOTAL Programme Conservation du patrimoine culturel			5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	4 740 000,00	926 098,71	929 921,87	4 070 078,13	1 590 000,01	1 716 176,84	763 901,28	0,00	0,00	0,00	
Scénographie Cité royale de Loches (solde)	EBAXX596 GE052O001	2012 - 2016	700 000,00	400 000,00	1 100 000,00	350 000,00	0,00	46 803,30	1 053 196,70	500 000,00	553 196,70					
S/TOTAL Programme Valorisation des monuments			700 000,00	400 000,00	1 100 000,00	350 000,00	0,00	46 803,30	1 053 196,70	500 000,00	553 196,70	0,00	0,00	0,00	0,00	
POLITIQUE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE																
Sports de nature (solde)	ECBXX560 GE057O001	2011 - 2016	292 798,00	0,00	292 798,00	183 192,90	8 469,70	161 772,90	131 025,10	131 025,10	0,00					
S/TOTAL Programme Sports de nature			292 798,00	0,00	292 798,00	183 192,90	8 469,70	161 772,90	131 025,10	131 025,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL TERRITOIRES			125 589 355,22	77 824 812,03	203 414 167,25	135 170 573,05	37 696 327,83	77 925 659,36	125 488 507,89	39 125 644,78	38 317 335,00	13 768 224,49	16 616 740,22	17 660 563,40	0,00	

ANNEXE N°1 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU CA 2016

			Montant prévu au 31/12/2015	Modifications 2016	Montant au 31/12/2016	Affecté en AP au 31/12/2016	CP réalisés 2016	Cumul des CP réalisés	Reste à réaliser	CREDITS DE PAIEMENT								
										2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2022 - 2023			
LES MOYENS GENERAUX																		
POLITIQUE STRATEGIE DES SYSTEMES D'INFORMATION																		
Schéma Directeur des systèmes d'information 2015-2017 - Infrastructures	GE0760003	2015 - 2017	8 070 000,00		8 070 000,00	5 720 000,00	1 695 971,23	3 456 978,81	4 613 021,19	1 720 000,00	1 720 000,00	1 173 021,19						
S TOTAL Gestion des infrastructures techniques			8 070 000,00	0,00	8 070 000,00	5 720 000,00	1 695 971,23	3 456 978,81	4 613 021,19	1 720 000,00	1 720 000,00	1 173 021,19	0,00	0,00	0,00			
POLITIQUE MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITES TRANSVERSALES																		
Achats de véhicules légers, routiers et engins	GE0940001	2016-2018		4 000 000,00	4 000 000,00	335 006,00	263 703,26	263 703,26	3 736 296,74	1 834 000,00	1 902 296,74							
S TOTAL Gestion du patrimoine mobilier			0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	335 006,00	263 703,26	263 703,26	3 736 296,74	1 834 000,00	1 902 296,74	0,00	0,00	0,00	0,00			
POLITIQUE GESTION PATRIMONIALE																		
Centre d'exploitation Sorigny - Joué les Tours - Amboise (solde)	JAAXX619 GE0870003	2013 - 2017	2 994 440,00	0,00	2 994 440,00	1 794 440,00	346 685,00	810 154,95	2 184 285,05	900 000,00	1 284 285,05							
Grosses réparations 2016	GE0870002	2016-2017		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	970 802,60	970 802,60	1 029 197,40	500 000,00	529 197,40							
Restructuration du champ girault	GE0870003	2015 - 2018	1 600 000,00	-300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	760 632,87	773 093,64	526 906,36	517 539,23	9 367,13							
Mise aux normes (accessibilité handicapés) 2015	GE0870003	2015 - 2019	4 000 000,00	-3 400 000,00	600 000,00	290 000,00	107 442,01	144 896,90	455 103,10	135 000,00	320 103,10							
Construction de 5 Maisons Départementales de Solidarité (solde)	JAAXX485 GE0870003	2009 - 2017	20 452 084,00	-4 000 000,00	16 452 084,00	14 670 572,00	1 801 954,10	10 854 987,37	5 597 096,63	490 000,00	2 100 000,00	3 007 096,63						
S TOTAL Gestion du patrimoine immobilier			29 046 524,00	-5 700 000,00	23 346 524,00	20 055 012,00	3 987 516,58	13 553 935,46	9 792 598,54	2 542 539,23	4 242 952,68	3 007 096,63	0,00	0,00	0,00			
TOTAL RESSOURCES			37 116 524,00	-1 700 000,00	35 416 524,00	26 110 018,00	5 947 191,07	17 274 617,53	18 141 906,47	6 096 539,23	7 865 249,42	4 180 117,82	0,00	0,00	0,00			
TOTAL GENERAL			184 988 774,90	79 842 551,03	264 831 325,93	185 323 764,33	47 801 038,90	106 296 311,79	158 535 014,14	50 271 408,39	52 447 947,82	20 103 754,31	18 051 340,22	17 660 563,40	0,00			

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDIT DE PAIEMENT					
Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Montant prévu au 31/12/2015	Modifications 2016	Montant au 31/12/2016	Affecté en AP au 31/12/16	C.P. réalisée de 2016	Cumul des C.P. réalisées	Solde non réalisé	Taux de réalisation	Modification AP	Désaffectation
POLITIQUE HABITAT											
Aides complémentaires logement 2010	HDA10500 GE032O001	253 700,00	0,00	253 700,00	253 700,00	0,00	249 200,00	4 500,00	98%	-4 500,00	-4 500,00
S/TOTAL Programme Actions en faveur de l'habitat privé		253 700,00	0,00	253 700,00	253 700,00	0,00	249 200,00	4 500,00		-4 500,00	-4 500,00
Ingénierie (solde)	HAAXX612 GE034O003	29 977,00	-19 785,00	10 192,00	7 595,40	5 595,40	7 595,40	2 596,60	75%	-2 596,60	0,00
S/TOTAL Programme Dispositifs spécifiques liés à l'habitat		29 977,00	-19 785,00	10 192,00	7 595,40	5 595,40	7 595,40	2 596,60		-2 596,60	0,00
POLITIQUE ACTION SOCIALE											
Soutien aux équipements sociaux et médico-sociaux 2012 (solde)	GCAXX585 GE038O002	248 710,00	80 000,00	328 710,00	328 503,92	113 599,00	328 503,92	206,08	100%	-206,08	0,00
S/TOTAL Programme Actions territorialisées		248 710,00	80 000,00	328 710,00	328 503,92	113 599,00	328 503,92	206,08		-206,08	0,00
TOTAL SOLIDARITE		532 387,00	60 215,00	592 602,00	589 799,32	119 194,40	585 299,32	7 302,68		-7 302,68	-4 500,00
POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES											
Déviation de Ligueil - Phase 1 (solde)	CAA08490 GE002O001	32 000,00	-326,03	31 673,97	31 673,97	0,00	26 965,15	4 708,82	85%	-4 708,82	-4 708,82
Déviation de Ligueil - Phase 2 (solde)	CAA11565 GE002O001	1 974 053,00	-1 149,26	1 972 903,74	1 972 903,74	189 141,03	1 972 614,69	289,05	100%	-289,05	-289,05
S/TOTAL Programme Grands travaux routiers		2 006 053,00	-1 475,29	2 004 577,71	2 004 577,71	189 141,03	1 999 579,84	4 997,87		-4 997,87	-4 997,87
Programme de confortement de chaussées 2014	CAF14632 GE001O005	10 000 000,00	-337 732,01	9 662 267,99	9 662 267,99	1 379,77	9 662 267,99	0,00	100%	0,00	0,00
Programme de petites opérations aménagement routier 2014	CAF14633 GE001O001 GE001O004	1 000 000,00 57 814,00 942 186,00	-21 407,42 -16 334,47 -5 072,95	978 592,58 41 479,53 937 113,05	978 592,58 41 479,53 937 113,05	45 399,84 0,00 45 399,84	972 423,28 41 479,53 930 943,75	6 169,30 0,00 6 169,30	99%	-6 169,30 0,00 -6 169,30	-6 169,30 0,00 -6 169,30
Réparation des RD dans le cadre de la LGV SEA	GE001O001	1 000 000,00	-172 860,40	827 139,60	827 139,60	677 143,25	826 282,85	856,75	100%	-856,75	-856,75
S/TOTAL Programme Entretien et amélioration du réseau		12 000 000,00	-531 999,83	11 468 000,17	11 468 000,17	723 922,86	11 460 974,12	7 026,05		-7 026,05	-7 026,05
POLITIQUE TRANSPORTS											
Accessibilité points arrêts Trne Fil Vert pour les PMR 2012 Sécurisation accessibilité (solde)	CCA12592 GE003O002	1 310 263,00	-620 259,49	690 003,51	657 711,00	34 261,31	465 261,97	224 741,54	67%	-224 741,54	-192 449,03
S/TOTAL Programme Transports publics de voyageurs		1 310 263,00	-620 259,49	690 003,51	657 711,00	34 261,31	465 261,97	224 741,54		-224 741,54	-192 449,03
POLITIQUE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES DEPLACEMENTS DOUX											
Loire à vélo - section est Chenonceaux 2012 (solde)	CBCXX589 GE014O001 GE014O003	1 917 127,31 0,00 1 917 127,31	-134 031,71 270 000,00 -404 031,71	1 783 095,60 270 000,00 1 513 095,60	1 783 095,60 270 000,00 1 513 095,60	269 919,01 269 919,01 0,00	1 783 014,61 269 919,01 1 513 095,60	80,99 80,99 0,00	100%	-80,99 -80,99 0,00	-80,99 -80,99 0,00
Plan départemental des déplacements doux (solde)	CBCXX569 GE015O002	51 500,00	-50 032,40	1 467,60	1 467,60	0,00	1 467,60	0,00	100%	0,00	0,00
S/TOTAL Programme Liaisons cyclables et mobilité durable		1 968 627,31	-184 064,11	1 784 563,20	1 784 563,20	269 919,01	1 784 482,21	80,99		-80,99	-80,99
POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE											
Atout éco 37 2012 (solde)	ABA12574 GE005O001 GE005O002 GE005O005 GE006O001	680 703,00 243 847,69 314 928,00 88 927,31 33 000,00	-81 424,96 -44 055,26 -37 369,26 -0,44 0,00	599 278,04 199 792,43 277 558,74 88 926,87 33 000,00	599 278,04 199 792,43 277 558,74 88 926,87 33 000,00	251 488,07 1 488,07 250 000,00 0,00 0,00	595 089,77 195 604,16 277 558,74 88 926,87 33 000,00	4 188,27 4 188,27 0,00 0,00 0,00	99%	-4 188,27 -4 188,27 0,00 0,00 0,00	-4 188,27 -4 188,27 0,00 0,00 0,00

ANNEXE N°2 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CLOTUREES ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU 31/12/2016

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDIT DE PAIEMENT					
Libellé de l'autorisation de programme	Code	Montant prévu	Modifications	Montant	Affecté en AP	C.P. réalisée	Cumul des	Solde non	Taux de	Modification	Désaffectation
	Opération	au 31/12/2015	2 016	au 31/12/2016	au 31/12/16	de 2016	C.P. réalisées	réalisé	réalisation	AP	
Convention Région/Département économie 2007/2013 (solde)	LAB07411	712 929,00	-409 210,73	303 718,27	267 150,27	0,00	267 150,27	36 568,00	88%	-36 568,00	0,00
	GE005O001	472 929,00	-409 210,73	63 718,27	63 718,27	0,00	63 718,27	0,00		0,00	0,00
	GE005O002	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00		0,00	0,00
	GE059O001	36 970,00	0,00	36 970,00	402,00	0,00	402,00	36 568,00		-36 568,00	0,00
	GE060O001	3 030,00	0,00	3 030,00	3 030,00	0,00	3 030,00	0,00		0,00	0,00
LGV Sud Europe Atlantique travaux (solde)	BAAX517 GE008O001	1 057 248,00	-129 175,75	928 072,25	928 072,25	342,00	927 913,97	158,28	100%	-158,28	-158,28
Contrat Projet Etat/Région 2007 - 2013 Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (solde)	LAD07409 GE005O006	162 364,00	-82 340,45	80 023,55	80 023,55	0,00	80 023,55	0,00	100%	0,00	0,00
Modernisation des exploitations agricoles 2014-2020	BAAX628 GE005O006	1 350 000,00	-1 266 608,32	83 391,68	83 391,68	8 986,00	83 391,68	0,00	100%	0,00	0,00
S/TOTAL Programme Aides en faveur du développement économique et de l'innovation		3 963 244,00	-1 968 760,21	1 994 483,79	1 957 915,79	260 816,07	1 953 569,24	40 914,55		-40 914,55	-4 346,55
POLITIQUE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT											
Alimentation en eau potable & assainissement											
Programme 2008 (solde)	DAA08434 GE009O001	57 956,00	-3 723,50	54 232,50	54 232,50	6 045,52	54 232,50	0,00	100%	0,00	0,00
Programme 2010 (solde)	DAAX515 GE009O001	723 367,00	-103 823,12	619 543,88	600 793,88	15 173,54	573 104,43	46 439,45	93%	-46 439,45	-27 689,45
Assainissement 2012 (solde)	DAA12588 GE009O001	718 350,00	-128 434,78	589 915,22	589 915,22	13 028,19	589 915,22	0,00	100%	0,00	0,00
S/TOTAL Programme Gestion de l'eau et de l'assainissement		1 499 673,00	-235 981,40	1 263 691,60	1 244 941,60	34 247,25	1 217 252,15	46 439,45		-46 439,45	-27 689,45
POLITIQUE EDUCATION JEUNESSE											
Grosses réparations 2015	GE097O001 GE097O002	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00	1 255 905,23	2 361 846,34	38 153,66	98%	-38 153,66	-38 153,66
		1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	735 519,92	1 588 711,27	11 288,73	99%	-11 288,73	-11 288,73
S/TOTAL Programme Entretien et restructuration des collèges publics		4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	1 991 425,15	3 950 557,61	49 442,39		-49 442,39	-49 442,39
Plan informatique 2015	GE043O005	1 350 000,00	500 000,00	1 850 000,00	1 849 909,68	1 530 580,43	1 830 490,11	19 509,89	99%	-19 509,89	-19 419,57
S/TOTAL Programme Aides aux collèges publics		1 350 000,00	500 000,00	1 850 000,00	1 849 909,68	1 530 580,43	1 830 490,11	19 509,89		-19 509,89	-19 419,57
POLITIQUE TOURISME											
Fonds d'Intervention Economique Tourisme 2012 (solde)	EBB12584 GE059O001	316 992,00	0,00	316 992,00	288 123,96	0,00	265 362,96	51 629,04	84%	-51 629,04	-22 761,00
Fonds d'Intervention Economique Tourisme 2013 (solde)	EBB13621 GE059O001	372 595,00	0,00	372 595,00	355 614,00	18 917,00	355 614,00	16 981,00	95%	-16 981,00	0,00
Fonds d'Intervention Economique Tourisme 2014	EBB14638 GE059O001	243 127,00	0,00	243 127,00	243 020,00	25 190,00	243 020,00	107,00	100%	-107,00	0,00
S/TOTAL Programme Développement touristique		932 714,00	0,00	932 714,00	886 757,96	44 107,00	863 996,96	68 717,04		-68 717,04	-22 761,00
POLITIQUE MONUMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL											
Convention Région/Département Patrimoine et culture 2007/2013 (solde)	LAB08423 GE051O002 GE052O001	1 627 891,00	0,00	1 627 891,00	1 627 891,00	3 696,00	863 906,91	763 984,09	53%	-763 984,09	-763 984,09
		1 413 831,59	0,00	1 413 831,59	1 413 831,59	3 696,00	710 679,91	703 151,68		-703 151,68	-703 151,68
		214 059,41	0,00	214 059,41	214 059,41	0,00	153 227,00	60 832,41		-60 832,41	-60 832,41
S/TOTAL Programme Conservation du patrimoine culturel		1 627 891,00	0,00	1 627 891,00	1 627 891,00	3 696,00	863 906,91	763 984,09		-763 984,09	-763 984,09
TOTAL TERRITOIRES		30 658 465,31	-3 042 540,33	27 615 924,98	27 482 268,11	5 082 116,11	26 390 071,12	1 225 853,86		-1 225 853,86	-1 092 196,99
POLITIQUE STRATEGIE DES SYSTEMES D'INFORMATION											
Schéma Directeur des systèmes d'information 2011 - 2015	IAA11542 GE076O002 GE076O003 GE076O005	1 655 545,00	0,00	1 655 545,00	1 625 066,24	3 525,00	1 622 818,73	32 726,27	98%	-32 726,27	-2 247,51
		655 955,00	0,00	655 955,00	635 942,03	3 525,00	635 824,53	20 130,47		-20 130,47	-117,50
		338 891,00	0,00	338 891,00	337 724,55	0,00	337 724,54	1 166,46		-1 166,46	-0,01
		660 699,00	0,00	660 699,00	651 399,66	0,00	649 269,66	11 429,34		-11 429,34	-2 130,00
S/TOTAL Programme Gestion des infrastructures techniques		1 655 545,00	0,00	1 655 545,00	1 625 066,24	3 525,00	1 622 818,73	32 726,27		-32 726,27	-2 247,51

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDIT DE PAIEMENT					
Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Montant prévu au 31/12/2015	Modifications 2 016	Montant au 31/12/2016	Affecté en AP au 31/12/16	C.P. réalisée de 2016	Cumul des C.P. réalisées	Solde non réalisé	Taux de réalisation	Modification AP	Désaffectation
POLITIQUE MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITES TRANSVERSALES											
Véhicules routiers et légers 2012	IBA12597	2 451 414,00	0,00	2 451 414,00	2 451 414,00	914 570,95	2 425 826,09	25 587,91	99%	-25 587,91	-25 587,91
S/TOTAL Programme Gestion du patrimoine mobilier		2 451 414,00	0,00	2 451 414,00	2 451 414,00	914 570,95	2 425 826,09	25 587,91		-25 587,91	-25 587,91
POLITIQUE GESTION PATRIMONIALE											
Grosses réparations 2015	GE087O002	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	989 932,53	2 279 025,92	220 974,08	91%	-220 974,08	-220 974,08
S/TOTAL Programme Gestion du patrimoine immobilier		2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	989 932,53	2 279 025,92	220 974,08		-220 974,08	-220 974,08
TOTAL RESSOURCES		6 606 959,00	0,00	6 606 959,00	6 576 480,24	1 908 028,48	6 327 670,74	279 288,26		-279 288,26	-248 809,50
TOTAL GENERAL		37 797 811,31	-2 982 325,33	34 815 485,98	34 648 547,67	7 109 338,99	33 303 041,18	1 512 444,80	96%	-1 512 444,80	-1 345 506,49

ANNEXE N°3 SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU CA 2016

	Code Opération	Montant prévu au 31/12/2015	Modifications 2016	Montant au 31/12/2016	Affecté en AE au 31/12/2016	CP réalisés 2016	Cumul des CP réalisés	Reste à réaliser	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT		
									Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019-2021
POLITIQUE PERSONNES EN DIFFICULTE											
Fonds Social Européen inclusion	GE0300006	3 765 000,00		3 765 000,00	2 267 930,75	1 139 620,79	1 139 620,79	2 625 379,21	1 290 363,00	1 335 016,21	
S/TOTAL programme Lutte contre les exclusions		3 765 000,00	0,00	3 765 000,00	2 267 930,75	1 139 620,79	1 139 620,79	2 625 379,21	1 290 363,00	1 335 016,21	0,00
POLITIQUE HABITAT											
PIG habiter mieux (solde)	HCB1312E GE0330002	874 377,00	-68 990,00	805 387,00	801 277,00	234 486,00	709 313,00	96 074,00	84 360,00	11 714,00	
S/TOTAL programme Action en faveur de l'habitat privé		874 377,00	-68 990,00	805 387,00	801 277,00	234 486,00	709 313,00	96 074,00	84 360,00	11 714,00	0,00
Actions dans le cadre du PDALPD 2016-2018	GE0340001		1 018 305,00	1 018 305,00	335 050,00	268 040,00	268 040,00	750 265,00	335 050,00	335 050,00	80 165,00
S/TOTAL programme Dispositifs spécifiques liés à l'habitat		0,00	1 018 305,00	1 018 305,00	335 050,00	268 040,00	268 040,00	750 265,00	335 050,00	335 050,00	80 165,00
POLITIQUE PETITE ENFANCE ET SANTE											
Contrat objectif 2013 - 2017 Université - volet social (solde)	LAE1315E GE0230005	301 500,00	-122 962,21	178 537,79	178 537,79	25 000,00	153 496,14	25 041,65	25 000,00		41,65
S/TOTAL programme Planification familiale		301 500,00	-122 962,21	178 537,79	178 537,79	25 000,00	153 496,14	25 041,65	25 000,00	0,00	41,65
POLITIQUE DU LOGEMENT											
Accompagnement social au logement	GE0350004	1 330 000,00	-100 000,00	1 230 000,00	794 754,96	390 819,34	743 010,12	486 989,88	396 000,00	90 989,88	
S/TOTAL programme Fonds de solidarité logement			-100 000,00	1 230 000,00	794 754,96	390 819,34	743 010,12	486 989,88	396 000,00	90 989,88	0,00
TOTAL SOLIDARITES		4 940 877,00	726 352,79	6 997 229,79	4 377 550,50	2 057 966,13	3 013 480,05	3 983 749,74	2 130 773,00	1 772 770,09	80 206,65

ANNEXE N°3 SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU CA 2016

	Code Opération	Montant prévu au 31/12/2015	Modifications 2016	Montant au 31/12/2016	Affecté en AE au 31/12/2016	CP réalisés 2016	Cumul des CP réalisés	Reste à réaliser	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT		
									Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019-2021
POLITIQUE TRANSPORTS											
Transports spécifiques	CCB1416E GE003O001	480 000,00	0,00	480 000,00	480 000,00	159 007,47	432 321,74	47 678,26	110 000,00	992,53	
Transports publics de voyageurs - Touraine Fil Vert	CCB1414E GE003O001 GE003O002	24 760 000,00 24 022 856,00 737 144,00	-2 200 000,00 -2 275 000,00 75 000,00	22 560 000,00 21 747 856,00 812 144,00	22 265 244,00 21 453 100,00 812 144,00	7 421 644,48 7 182 094,93 239 549,55	22 076 810,37 21 382 713,00 694 097,37	483 189,63 365 143,00 118 046,63	5 055 000,00 4 935 000,00 120 000,00	91 335,52 71 405,07 19 930,45	0,00
S/TOTAL programme Transports publics de voyageurs		25 240 000,00	-2 200 000,00	23 040 000,00	22 745 244,00	7 580 651,95	22 509 132,11	530 867,89	5 165 000,00	92 328,05	0,00
POLITIQUE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT											
Partenariats Espaces Naturels Sensibles E.N.S. (solde)	DBA1310E GE010O003	407 660,00		407 660,00	390 260,00	36 688,89	283 919,66	123 740,34	106 340,34	17 400,00	
Partenariats Espaces Naturels Sensibles avec les associations	GE010O003		246 960,00	246 960,00	246 960,00	82 320,00	82 320,00	164 640,00	82 320,00	82 320,00	
S/TOTAL programme Préservation des espaces naturels et des paysages		407 660,00	246 960,00	654 620,00	637 220,00	119 008,89	366 239,66	288 380,34	188 660,34	99 720,00	0,00
POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE											
Contrat objectif 2013 - 2017 Université - volet économie (solde)	LAE1315E GE005O002	525 000,00	0,00	525 000,00	485 000,00	131 991,88	403 914,34	121 085,66	115 038,50	6 047,16	
S/TOTAL programme Aide en faveur du développement économique et de l'innovation		525 000,00	0,00	525 000,00	485 000,00	131 991,88	403 914,34	121 085,66	115 038,50	6 047,16	0,00

ANNEXE N°3 SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU CA 2016

	Code Opération	Montant prévu au 31/12/2015	Modifications 2016	Montant au 31/12/2016	Affecté en AE au 31/12/2016	CP réalisés 2016	Cumul des CP réalisés	Reste à réaliser	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT		
									Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019-2021
POLITIQUE EDUCATION JEUNESSE											
Atout collégiens 37 - 2014	FEA1419E GE043O004	144 000,00	0,00	144 000,00	77 946,47	23 045,28	75 807,23	68 192,77	30 000,00	38 192,77	
S/TOTAL programme Aide au collège privé		144 000,00	0,00	144 000,00	77 946,47	23 045,28	75 807,23	68 192,77	30 000,00	38 192,77	0,00
POLITIQUE ACTION CULTURELLE											
Contrat objectif 2013 - 2017 - Université - volet culture (solde)	LAE1315E GE046O002	141 375,00	0,00	141 375,00	141 375,00	43 500,00	130 500,00	10 875,00	10 875,00	0,00	
S/TOTAL programme Action en faveur des disciplines culturelles		141 375,00	0,00	141 375,00	141 375,00	43 500,00	130 500,00	10 875,00	10 875,00	0,00	0,00
TOTAL TERRITOIRES		26 458 035,00	-1 953 040,00	24 504 995,00	24 086 785,47	7 898 198,00	23 485 593,34	1 019 401,66	5 509 573,84	236 287,98	0,00
POLITIQUE strategie de communication de l'INSTITUTION											
Contrat TV TOURS 2016-2017	GE074O005		300 000,00	300 000,00	300 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	
S/TOTAL programme Communication externe		0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
POLITIQUE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES											
Contrat objectif 2013 - 2017 Université - volet social formation (solde)	LAE1315E GE065O002	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	3 603,32	7 285,10	6 214,90	1 844,00	4 370,90	
S/TOTAL programme Développement des compétences		13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	3 603,32	7 285,10	6 214,90	1 844,00	4 370,90	0,00
POLITIQUE STRATEGIE DES SYSTEMES D'INFORMATION											
Schéma directeur des systèmes d'information 2015-2018 - Maintien en condition opérationnelle	GE076O004	4 000 000,00	1 990 300,00	5 990 300,00	4 000 000,00	1 429 474,03	2 242 498,00	3 747 802,00	1 508 707,00	1 560 000,00	679 095,00
S/TOTAL programme Gestion des infrastructures techniques		4 000 000,00	1 990 300,00	5 990 300,00	4 000 000,00	1 429 474,03	2 242 498,00	3 747 802,00	1 508 707,00	1 560 000,00	679 095,00
TOTAL RESSOURCES		4 013 500,00	2 290 300,00	6 303 800,00	4 313 500,00	1 583 077,35	2 399 783,10	3 904 016,90	1 660 551,00	1 564 370,90	679 095,00
TOTAL GENERAL		35 412 412,00	1 063 612,79	37 806 024,79	32 777 835,97	11 539 241,48	28 898 856,49	8 907 168,30	9 300 897,84	3 573 428,97	759 301,65

ANNEXE N°4 SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT CLOTUREES ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU 31/12/2016

AUTORISATION D'ENGAGEMENT						CREDIT DE PAIEMENT					
Libellé de l'autorisation d'engagement	Code Opération	Montant prévu au 31/12/15	Modifications 2 016	Montant au 31/12/2016	Affecté en AE au 31/12/16	C.P. réalisée de 2016	Cumul des C.P. réalisées	Solde non réalisé	Taux de réalisation	Modification A.E.	Désaffectation
POLITIQUE PERSONNES EN DIFFICULTE											
Programme départemental d'insertion	GE030O002	5 140 155,00	-3 532 055,00	1 608 100,00	1 562 290,00	-1 750,00	1 560 540,00	47 560,00	97%	-47 560,00	-1 750,00
	GE030O003	3 988 128,00	-2 837 752,00	1 150 376,00	1 032 780,00	0,00	1 032 780,00	117 596,00	90%	-117 596,00	0,00
Référence socioprofessionnelle	GE030O004	8 625 326,00	-5 743 642,00	2 881 684,00	2 881 684,00	0,00	2 881 684,00	0,00	100%	0,00	0,00
S/TOTAL Programme lutte contre les exclusions		17 753 609,00	-12 113 449,00	5 640 160,00	5 476 754,00	-1 750,00	5 475 004,00	165 156,00		-165 156,00	-1 750,00
POLITIQUE HABITAT											
MOUS PDALPD (solde)	HCB1313E	597 590,00	-4 500,00	593 090,00	593 090,00	65 330,00	593 090,00	0,00	100%	0,00	0,00
	GE034O001	573 590,00	-4 500,00	569 090,00	569 090,00	57 330,00	569 090,00	0,00		0,00	0,00
	GE034O002	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	8 000,00	24 000,00	0,00		0,00	0,00
S/TOTAL Programme Dispositifs spécifiques liés à l'habitat		597 590,00	-4 500,00	593 090,00	593 090,00	65 330,00	593 090,00	0,00		0,00	0,00
POLITIQUE DE LA VILLE											
Programme départemental d'insertion politique de la ville	GE040O001	240 000,00	-160 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	100%	0,00	0,00
S/TOTAL Programme lutte contre les exclusions		240 000,00	-160 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL SOLIDARITES		18 591 199,00	-12 277 949,00	6 313 250,00	6 149 844,00	63 580,00	6 148 094,00	165 156,00		-165 156,00	-1 750,00
POLITIQUE TRANSPORTS											
Transports spécifiques scolaires handicapés	CCB1416E GE004O003	5 450 000,00	1 935 393,05	7 385 393,05	7 385 393,05	2 381 525,78	6 930 829,83	454 563,22	94%	-454 563,22	-454 563,22
S/TOTAL Programme Scolaire		5 450 000,00	1 935 393,05	7 385 393,05	7 385 393,05	2 381 525,78	6 930 829,83	454 563,22		-454 563,22	-454 563,22
POLITIQUE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT											
Plan de Lutte contre les termites (solde)	DBA1102E GE010O002	27 670,00	-18 103,25	9 566,75	7 831,70	1 560,33	7 409,08	2 157,67	77%	-2 157,67	-422,62
S/TOTAL Programme Préservation des espaces naturels et des paysages		27 670,00	-18 103,25	9 566,75	7 831,70	1 560,33	7 409,08	2 157,67		-2 157,67	-422,62
POLITIQUE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE											
Soutien à l'emploi associatif - 2014	EDA1418E GE058O001	450 000,00	0,00	450 000,00	424 927,00	133 920,00	424 927,00	25 073,00	94%	-25 073,00	0,00
S/TOTAL programme Accompagnement de la vie associative et de la citoyenneté		450 000,00	0,00	450 000,00	424 927,00	133 920,00	424 927,00	25 073,00		-25 073,00	0,00
TOTAL TERRITOIRES		5 927 670,00	1 917 289,80	7 844 959,80	7 818 151,75	2 517 006,11	7 363 165,91	481 793,89		-481 793,89	-454 985,84
POLITIQUE STRATEGIE DES SYSTEMES D'INFORMATION											
Schéma directeur des systèmes d'information 2015-2018 - Télécommunications	GE096O001	2 650 000,00	-1 990 300,00	659 700,00	658 626,00	0,00	658 626,00	1 074,00	100%	-1 074,00	0,00
TOTAL RESSOURCES		2 650 000,00	-1 990 300,00	659 700,00	658 626,00	0,00	658 626,00	1 074,00		-1 074,00	0,00
TOTAL GENERAL		27 168 869,00	-12 350 959,20	14 817 909,80	14 626 621,75	2 580 586,11	14 169 885,91	648 023,89	96%	-648 023,89	-456 735,84

**LISTE DES REGIES COMPTABLES CRÉÉES, MODIFIÉES OU SUPPRIMÉES EN 2016
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CGCT ET DES DÉLIBÉRATIONS
DES 25/09/2015 ET 23/02/2016**

Création de régies

Période du 01/01/2016 au 22/02/2016 (délibération du 25/09/2015)
Régies de recettes, avances, mixte
Néant

A compter du 23/02/2016 (délibération du 23/02/2016)		
Régies de recettes		
Nom de la régie	Objet de la régie	Date d'entrée en vigueur de la création
Domaine de Candé	Encaissement des droits d'entrée du monument, des animations initiées sur le Domaine et des ventes effectuées dans la boutique ou issues du Domaine.	29/02/2016
Régie de recettes temporaire de l'Hôtel Gouïn	Encaissement des catalogues, cartes postales, affiches et magnets, dans le cadre de l'exposition « 200 ans de Tourisme en Touraine ». Régie temporaire créée du 21/03/2016 au 15/06/2016	21/03/2016
Régie de recettes des Transports scolaires	Encaissement des participations des familles aux frais des transports scolaires du territoire de Descartes.	25/11/2016
Régie d'avances		
Domaine de Candé	Paiement de dépenses liées à la gestion et la mise en œuvre d'animations touristiques, culturelles, patrimoniales et environnementales	29/02/2016
Aides premières urgences Territoire Sud-Est M.D.S. de Loches	Paiement des aides de premières urgences sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé	01/09/2016
Sous-régie Aides premières urgences Territoire Sud-Est M.D.S. de Montbazou	Paiement des aides de premières urgences sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé	01/09/2016
Aides premières urgences Territoire Nord-Est M.D.S. d'Amboise	Paiement des aides de premières urgences sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé	01/09/2016
Sous-régie Aides premières urgences Territoire Nord-Est M.D.S. de Château-Renault	Paiement des aides de premières urgences sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé	01/09/2016

Nom de la régie	Objet de la régie	Date d'entrée en vigueur de la création
Régie d'avances (suite)		
Aides premières urgences Territoire Grand-Ouest M.D.S. de Chinon	Paiement des aides de premières urgences sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé	01/09/2016
Sous-régie Aides premières urgences Territoire Grand-Ouest M.D.S. de Neuillé-Pont-Pierre	Paiement des aides de premières urgences sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé	01/09/2016
Aides premières urgences Territoire Tours Sud Loire M.D.S. de MAME	Paiement des aides de premières urgences sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé	01/09/2016
Aides premières urgences Territoire Joué-Saint-Pierre M.D.S. de Joué-lès-Tours	Paiement des aides de premières urgences sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé	01/09/2016
Aides premières urgences Territoire Nord-Loire M.D.S. de Maginot	Paiement des aides de premières urgences sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé	01/09/2016
Régie mixte		
Néant		

Modification de régies

Période du 01/01/2016 au 22/02/2016 (délibération du 25/09/2015)		
Nom de la régie	Objet modification	Date entrée en vigueur de la modification
Régies de recettes		
Transports	Encaissement étendu aux camets 20 voyages et abonnements mensuels étudiants	08/02/2016
Régies d'avances et régie mixte		
Néant		

A compter du 23/02/2016 (délibération du 23/02/2016)		
Régies de recettes		
Billets collectifs	Modification des produits autorisés à l'encaissement : des factures consécutives à la délivrance de billets collectifs dans les monuments départementaux ; de la pré-vente de billets délivrés par la Direction de la Culture, du Tourisme et des Sports ; de la pré-vente de billets délivrés pour participer aux ateliers et animations proposés au Domaine de Candé	29/02/2016

Nom de la régie	Objet modification	Date entrée en vigueur de la modification
Régies de recettes (suite)		
Musée du Grand-Pressigny	Modification de l'encaisse : le montant maximum d'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 600 € la semaine et 2 000 € le week-end ou lors de manifestations.	29/02/2016
Bibliothèque départementale de Touraine	<p>Encaissement étendu au produit de la vente des catalogues ou publications proposées par le service, et au produit de la vente d'ouvrages, dans le cadre du travail de révision des collections</p> <p>Précision installation de la régie, possibilité de délocalisation partielle sur décision départementale</p> <p>Fonds de caisse fixé à 50 €</p> <p>Recouvrements effectués contre délivrance de quittances à souches.</p>	14/04/2016
	<p>Encaisse fixée à 3 500 € lors de ventes exceptionnelles de livres dans le cadre du travail de révision des collections</p>	26/05/2016
Archives départementales	<p>Montant maximum de l'encaisse fixé à 600 €</p> <p>Encaisse versée dès que le montant maximum est atteint et au moins une fois tous les deux mois à la Paierie départementale</p>	13/05/2016
	<p>Encaissement étendu au produit de la vente d'objets promotionnels en lien avec l'activité de la Direction des Archives et Archéologie.</p>	27/06/2016
Domaine de l'étang du Louroux	<p>Montant du fonds de caisse fixé à 800 €</p> <p>Recettes perçues contre la délivrance de tickets issus de la caisse enregistreuse ou de tickets numérotés issus d'un carnet à souche visé par le Payeur Départemental.</p>	26/10/2016

Nom de la régie	Objet modification	Date entrée en vigueur de la modification
Régies avancées		
Aides premières urgences Territoire Nord-Loire M.D.S. de Maginot	Changement adresse 179 rue du Pas de Notre Dame – 37 100 TOURS. Changement de nom : MDS Monconseil	01/12/2016
Aides premières urgences Territoire Tours Sud Loire M.D.S. de MAME	Montant avance fixé à 3 000 €	01/01/2017 (A.D du 22/12/2016)
Régie mixte		
Fonds de solidarité logement	Mode encaissement : étendu au prélèvement automatique	08/11/2016

Suppression régies suite à délibérations des 25/09/2015 et 23/02/2016

Régies de recettes, d'avances et mixte
Néant

GESTION FINANCIÈRE

2 RECETTES FISCALES, CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT ET AUTRES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DIVERS AJUSTEMENTS DE RECETTES ET DE DÉPENSES (ID WD : 4330)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Ce rapport présente divers ajustements, principalement de recettes, dans le but d'ajuster les prévisions du Budget Primitif suite aux notifications reçues à ce jour de l'Etat.

Il s'agit d'une part d'ajustements relatifs à la fiscalité directe et les dotations d'Etat compte tenu des notifications de l'état fiscal 1253, du Dispositif de Compensation Péréquée (D.C.P.), du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) relatifs à l'année 2017.

D'autre part, concernant la fiscalité indirecte, il s'agit d'affiner nos prévisions sur les deux fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux ; et d'ajuster le montant de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (T.I.C.P.E.) / Transferts de 2005.

I. LES RECETTES FISCALES

A LA FISCALITE DIRECTE

1. Notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (état fiscal 1253)

Il convient d'ajuster les recettes inscrites au Budget Primitif en fonction de l'état 1253 de 2017 notifié au Département le 17 mars 2017. Il s'agit d'un état provisoire : le montant définitif des produits fiscaux pourrait donc être réajusté une nouvelle fois d'ici la fin de l'année.

Recettes	Evolution / état 1253 de 2016	Notification 2017	Ajustement B.S. par rapport au B.P.
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.)	- 47,66 %	33 074 052 €	+ 362 752 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R.)	+ 0,99 %	6 315 548 €	+ 11 548 €
Taxe de Foncier Bâti = (- Bases) - Taux Produit =	(+ 1,9 %) 0 % + 2,05 %	(642 948 000 €) 16,48 % 105 957 830 €	(+ 9 441 965 €) - + 1 556 035 €
Allocation Compensatrice de Foncier Bâti	- 83,94 %	94 003 €	- 401 997 €
Allocation Compensatrice de C.V.A.E.	- 68,42 %	1 423 €	- 2 960 €
Fonds National de Garantie Individuelle	Figé en valeur 2010	4 707 528 €	-

de Ressources (F.N.G.I.R.)			
TOTAL	- 15,91 %	150 150 384 €	+ 1 525 378 €

Il est à noter que les 23,5% de C.V.A.E. restant au Département à compter de 2017 évolue de façon plus dynamique que ce qui avait été proposé par la DDFIP 37 le 3 novembre 2016. En effet, celle-ci avait fait une estimation à 32,7 M€ en évolution de +7% par rapport à 2016 alors que la C.V.A.E. est notifiée à 33 M€ en évolution de +8%.

L'I.F.E.R. est en évolution de +0,76% après l'avoir été de +1,23% en 2016.

Quant aux bases de Foncier Bâti, elles ont augmenté physiquement et étonnamment de +1,5% contre 0% estimé, ce qui entraîne un produit supplémentaire conséquent de +1,5 M€ ; le coefficient Loi de Finances 2017 ayant été confirmé à +0,4%.

Cette évolution des bases de près de 12 M€ provient des :

- Locaux d'habitation : +156% soit +7,16 M€
- Locaux professionnels et commerciaux : +2,1% soit +2,24 M€
- Etablissements industriels et assimilés : +3,7% soit +2,57 M€

De plus, le F.N.G.I.R. est notifié à sa valeur définitive de 2010, soit 4,7 M€ qui est figé pour les années à venir.

Enfin, **l'allocation compensatrice de Foncier Bâti est en diminution surprenante de 84,72%** (en lien avec les exonérations de logements sociaux de 2016) et celle de C.V.A.E. de 68,42%.

En effet, **l'allocation compensatrice relative à la taxe foncière sur les propriétés bâties** comprend **deux volets : les personnes de condition modeste et les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville**. Le **1^{er} volet** a bien été **anticipé à la baisse** au Budget Primitif 2017, depuis les amendements gouvernementaux du Projet de Loi de Finances, confirmés dans la Loi de Finances Initiale pour 2017. En revanche, pour le **second volet**, qui apparaît pourtant inchangé, la Direction Départementale des Finances Publiques répond **« qu'à compter de 2017, les départements ne sont plus bénéficiaires de cette allocation »**. Le cabinet spécialisé en finances locales « Ressources Consultants Finances » a confirmé que Bercy semble revenir sur sa position de septembre (non compensation des exonérations des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville pour les départements). L'Assemblée des Départements de France a été alertée dès réception de l'état fiscal ; en effet, cette perte de recette supplémentaire vient contredire les engagements de l'ADF, laquelle avait annoncé l'an dernier que les exonérations concernant la taxe foncière continueraient d'être compensées aux départements. Sur cette allocation compensatrice d'exonérations, **la perte de recette s'élève donc à -401 997 € pour le Département, par rapport au Budget Primitif 2017**.

Au global, la notification de l'état fiscal 1253 de 2017 pour la fiscalité directe se traduit par une augmentation de 1 525 378 € par rapport à l'inscription prévisionnelle du Budget Primitif.

2. Le Dispositif de Compensation Péréquée (D.C.P.)

Institué par l'article 42 de la Loi de Finances Initiale de 2014 afin de compenser en partie le reste à charge du Département au titre des trois Allocations Individuelles de Solidarité (A.I.S.) soit l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), la Prestation de Compensation du

Handicap (P.C.H.) et le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), le D.C.P. est constitué du produit net des frais de gestion de la taxe de foncier bâti jusque-là perçu par l'Etat. Il fait partie du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les Collectivités locales.

Par notification de la D.G.C.L. en date du 20 janvier 2017, un montant provisoire de 6 719 424 € est attribué pour 2017 au Département en évolution de +2,6% par rapport à 2016, déterminant des versements mensuels de 559 952 €.

Par conséquent, il y a lieu d'augmenter la prévision de 6 662 334 € inscrite au Budget Primitif, de **+57 090 €**. Le montant définitif 2017 sera notifié au cours du mois de juin prochain et déterminera l'ultime ajustement de cette recette à la prochaine DM.

B LA FISCALITE INDIRECTE

1. Le Fonds de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (F.P.D.M.T.O) de 2017

La D.G.C.L. a également publié sur son site internet le 04 avril dernier, les montants à verser ou revenant à chaque département au titre de la répartition 2017 de ce fonds.

L'Indre-et-Loire se trouve redevable de 4 043 127 € et encaisse 6 523 077 € à ce titre, déterminant un net de recettes de 2 479 950 €.

Par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2017, il y a lieu de faire les ajustements suivants :

F.P.D.M.T.O. 2017	B.P. 2017	Notification 2017	Ajustement B.S. / B.P.
En recettes	6 395 000 €	6 523 077 €	+128 077 €
En dépenses	3 772 000 €	4 043 127 €	+271 127 €
Net de recettes	2 623 000 €	2 479 950 €	-143 050 €

2. Le Fonds de Solidarité en faveur des départements (F.S.D.M.T.O.) de 2017

L'A.D.F. a fourni le 04 avril dernier des simulations de ce fonds en 2017 pour l'ensemble des départements avec l'aide du Cabinet spécialisé en finances locales « Ressources Consultants Finances ».

L'Indre-et-Loire se trouverait redevable de 4 677 000 € et encaisserait 899 000 € à ce titre, déterminant un net de recettes de -3 778 000 €. Par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2017, il y a lieu de faire les régularisations suivantes :

F.S.D.M.T.O. 2017	BP 2017	Notification 2017	Ajustement B.S. / B.P.
En recettes	913 000 €	899 000 €	- 14 000 €
En dépenses	4 948 000 €	4 677 000 €	- 271 000 €
En net de recettes	- 4 035 000 €	- 3 778 000 €	+ 257 000 €

Au titre des deux fonds de péréquation des D.M.T.O., le Conseil départemental apporte donc une contribution totale nette de 1 298 050 € pour l'exercice 2017.

3. Régularisation / Droits de Mutation perçus

Une demande de régularisation d'un trop-perçu au titre des droits de mutation de **2 835 €** est

proposée au présent Budget Supplémentaire. Il s'agit d'une rectification à la baisse du prix de vente d'un bien datant de janvier 2015 impactant donc le calcul de la Taxe.

4. La T.I.C.P.E. / Transferts article 52 Loi de Finances 2005

Suite à la notification par la D.G.C.L., le 25 janvier 2017, du montant prévisionnel minimum à inscrire pour le Département d'Indre-et-Loire en 2017, il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau récapitulatif des compensations (T.S.C.A. + T.I.C.P.E.) des différents transferts.

Transferts 2017 = + **4 632 €** de **T.I.C.P.E./Transferts**

Transferts 2005	1 490 294 €	Fonds sociaux : F.S.L., A.M.L., F.A.J., C.L.I.C. ; patrimoine rural non protégé ; restauration scolaire dans les collèges
Transferts 2006	568 713 €	Compensation suppression de la vignette automobile ; suppression du F.A.R.P.I. (- de T.S.C.A.). A.T.O.S. non titulaires
Transferts 2007	9 127 336 €	R.N. ; A.T.O.S. titulaires (opérés au 31/08/06) ; forfait externat (A.T.O.S. privé) ; vacants D.D.E. ; formation des assistantes maternelles
Transferts 2008	11 439 540 €	R.N. complémentaire. A.T.O.S. titulaires + gestionnaires titulaires + agents D.D.E. (optés au 31/08/07)
Transferts 2009	3 342 768 €	A.T.O.S. titulaires + gestion titulaires (optés au 31/12/07) + agents D.D.E. (optés au 31/08/08) + agents D.A.S.S.
Transferts 2010	800 999 €	Agents D.D.E. (optés au 31/12/08) prévisionnel
Transferts 2011	136 156 €	Parc D.D.E. 37 transféré au 1/1/2011 – Frais de fonctionnement - vacations
Transferts 2012	202 973 €	Agents du Parc D.D.E. optés au 31/08/2011
Transferts 2013	0 €	Divers ajustements
Transferts 2014	103 931 €	Divers ajustements Parc D.D.E
Transferts 2015	2 949 €	Divers ajustements Parc D.D.E.
Transferts 2016	659 €	Divers ajustements Parc D.D.E.
Transferts 2017	4 632 €	Divers ajustements Parc D.D.E.
	27 220 950 €	TOTAL prévisionnel 2017 (T.S.C.A. + T.I.C.P.E.) à encaisser au minima

Ce montant de 27,2 M€ représente le minimum garanti au titre des différents transferts pour l'Indre-et-Loire en valeur 2017. Une revalorisation de +11,24% ayant été appliquée à ce minimum garanti au BP, il convient de l'appliquer également à cette somme de 4 632 € et d'ajouter au BS **5 153 €**.

Le montant total ainsi attendu à ce titre en 2017 sera donc de 30 281 900 €, équivalent à celui encaissé à ce titre en 2016 soit 30,380 M€.

II LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Compte tenu de notre prévision prudente de 5,3 M€ à ce titre au Budget Primitif 2017 et de la notification d'un versement de 5 505 248,55 € au titre du F.C.T.V.A. 2017 calculé d'après le Compte Administratif 2015, il y a lieu d'ajouter **205 248 €** à cette recette d'investissement.

B LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

Dans l'attente de la notification des modalités de calcul de cette dotation pour 2017, la D.G.C.L. a fourni les données par Département sur son site internet le 4 avril dernier.

Ainsi, le Département d'Indre-et-Loire sera destinataire d'un montant global de 81 291 066 € en diminution de 10,78 % soit -9 818 298 € par rapport à 2016 en grande partie dû à la réduction de 3,7 milliards d'euros de l'enveloppe dite "normée" des concours de l'État aux collectivités.

Compte tenu de la prévision de 81 318 517 € faite au Budget Primitif dernier, il convient de retirer une somme de **27 451 €**, ventilée par dotation comme ci-après :

Dotations et évolution / 2016	B.P. 2017	Notification 2017	Ajustement B.S. / B.P.
Dotation forfaitaire	45 370 860 € - 17,6 % - 9 700 000 €	45 519 679 € - 17,34 % - 9 551 181 €	+ 148 819 € <i>(effet recens. complém.) + (incidence réfaction)</i>
Dotation de péréquation, Dotation de fonctionnement minimale (D.F.M.)	12 834 298 € + 2 %	12 890 853 € + 2,45 %	+ 56 555 € <i>(Vote Comité des Finances Locales C.F.L. février 2017)</i>
Dotation de compensation	23 113 359 € - 342 490 € (SDIS)	22 880 534 € Abandon compétence vaccination	- 232 825 €
Total D.G.F. 2017	81 318 517 € - 10,75 %	81 291 066 € - 10,78 %	- 27 451 €

2. Notification de l'État fiscal 1253 de 2017

L'état fiscal 1253 de 2017 précise également les montants que le Département recevra concernant la Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle (D.C.R.T.P.) et la dotation regroupant les trois anciennes allocations compensatrices de Taxe d'Habitation, Foncier Non Bâti et Taxe Professionnelle appelée « dotation carrée ».

D'emblée, il est à rappeler que la D.C.R.T.P. et l'allocation de Taxe d'Habitation étaient préservées des réductions liées à l'évolution de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités jusqu'en 2016.

Ainsi, à compter de 2017, la Loi de Finances Initiale 2017 les considère également comme « variables d'ajustements » de l'enveloppe normée et les indexe des mêmes taux de réduction que les autres variables concernées.

Par rapport aux inscriptions effectuées au Budget Primitif 2017, il y a lieu de procéder aux ajustements suivants :

Indexation 2017 = -18,31% / CA 2016	Notification 2017	Ajustement B.S. / B.P.
D.C.R.T.P.	4 958 705 €	+ 705 €
Dotation / allocations compensatrices :		
Taxe d'Habitation	3 084 741 €	- 259 €
Foncier Non Bâti	323 813 €	- 187 €
Taxe Professionnelle	379 875 €	- 125 €
TOTAL	8 747 134 €	+ 134 €

La D.C.R.T.P. et les allocations compensatrices avaient été estimées par le cabinet Ressources Consultants Finances en évolution de – 18,33 % ; alors qu'elles ont évolué de – 18,31 %, par rapport à 2017 d'où ces ajustements minimes.

Toutefois, c'est un manque à gagner de 1,960 M€ par rapport à 2016.

III LES AUTRES OPERATIONS BUDGETAIRES

A Les dépenses imprévues

Une partie des dépenses imprévues votées au Budget Primitif 2017, peuvent être restituées au présent Budget Supplémentaire : -50 000 €.

B Les autres opérations

Afin de compléter les crédits d'études et audits nécessaires au titre de l'année 2017, il convient d'inscrire un crédit +49 580 € au présent Budget Supplémentaire.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les régularisations suivantes qui figurent au projet de Budget Supplémentaire 2017

Politique « Gestion financière »**Programme « Recettes fiscales »****Opération « Fiscalité directe »**En recettes de fonctionnement :**Chapitre 731 – Fonction : 01 :**

Article 73111-1 – Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	+1 556 035 €
Article 73112 – C.V.A.E.....	+362 752 €
Article 73114 – I.F.E.R.....	+11 548 €
Article 73125 – Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties - DCP -	+57 090 €

Chapitre 74 - Fonction 01

Article 74834 – État - compensation au titre des exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties - allocation -.....	-401 997 €
Article 74833 – État - compensation au titre de la CVAE - allocation -.....	-2 960 €

Opération « Fiscalité indirecte »En recettes de fonctionnement :**Chapitre 73 – Fonction : 01**

Article 73261 – Attribution au titre du fonds de péréquation des DMTO.....	+128 077 €
Article 73262 – Attribution au titre du fonds de solidarité départemental.....	-14 000 €

En dépenses de fonctionnement :**Chapitre 014 – Fonction : 01**

Article 739261 – Prélèvement au titre du fonds de péréquation des DMTO.....	+271 127 €
Article 739262 – Prélèvement au titre du fonds de solidarité départemental.....	-271 000 €

Chapitre 67 – Fonction : 01

Article 673 – Titres annulés.....	2 835 €
-----------------------------------	---------

Opération « Fiscalité indirecte dans le cadre des transferts (TSCA/TICPE) »En recettes de fonctionnement :**Chapitre 73 - Fonction 01**

Article 7352-1 – TICPE / Transferts.....	+5 153 €
--	----------

Programme « Recettes globalisées d'investissement »**Opération « FCTVA »**En recettes d'investissement :

Chapitre 10 - Fonction : 01

Article 10222 – FCTVA.....+205 248 €

Programme « Concours de l'État »**Opération « Concours de l'État (DGF, DGD) »**

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 - Fonction 01

Article 7411 – DGF - Dotation forfaitaire.....+148 819 €

Article 74121 – DGF - Dotation de fonctionnement minimale.....+56 555 €

Article 74123 – DGF – Dotation de compensation.....-232 825 €

Article 74832 – D.C.R.T.P.....+705 €

Article 74835-1 – Dotation compensatrice de fiscalité directe FNB.....-187 €

Article 74835-2 – Dotation compensatrice de fiscalité directe TP.....-125 €

Article 74835-3 – Dotation compensatrice de fiscalité directe TH.....-259 €

Programme « Dépenses imprévues »**Opération « Dépenses imprévues »**

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 022 - Fonction 01

Article 022 – Dépenses imprévues.....-50 000 €

Politique « Moyens logistiques et activités transversales »**Programme « Gestion des assurances et contentieux »****Opération « Etudes et audits »**

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Fonction : 0202 :

Article 62268 – Autres honoraires.....+49 580 €

1ère C - Affaires Financières

GESTION FINANCIÈRE

**3 OCTROI DE GARANTIE D'EMPRUNTS (ID WD :
4333)**

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

L'objet de ce rapport est d'accorder la garantie départementale à un emprunt de refinancement auprès de la Banque Postale pour 82 emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations préalablement garantis par le Département en faveur de Val Touraine Habitat, d'octroyer la garantie départementale à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin pour une opération de logement social et de modifier la délégation de compétence à la Commission

Permanente en matière d'emprunts.

I REAMENAGEMENT DE 82 EMPRUNTS « CDC » AVEC LA BANQUE POSTALE

Val Touraine Habitat a obtenu un réaménagement de 82 de ses emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations avec la Banque Postale.

Ces emprunts seront donc remboursés par anticipation à la C.D.C. et refinancés par un seul emprunt d'une durée de 9 ans octroyé par la Banque Postale. Les encours de dette concernés sont joints en annexe du présent rapport, ils représentent un capital restant dû de 23 080 342,17 € indexés sur le Livret A + 1,30 % pour des durées restantes de 8 à 11 ans et procurent un gain actualisé estimé à 2 282 000 € du fait du taux fixe compétitif de 0,85 % obtenu pour ce refinancement.

II OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL DE LA SA HLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN

Cette société sollicite la garantie départementale à 50 % pour un emprunt de 60 000 €.

Cette opération consiste en une réhabilitation de 29 logements à MONTLOUIS-SUR-LOIRE (« La Chenaie 2 »).

Les caractéristiques du prêt à garantir sont les suivantes :

Montant : 60 000 €
 Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations
 Taux : Livret A + 0,60 %
 Durée : 15 ans
 Type de prêt : PAM

Cet opérateur HLM intervient régulièrement en matière de logement social sur le Département.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur cette demande.

III MODIFICATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCE A LA COMMISSION PERMANENTE EN MATIERE D'EMPRUNTS

Afin de permettre dans le futur des opérations de réaménagements de dette concernant des emprunts garantis, ce qui induit un allègement de la charge potentielle du Département, il s'avère judicieux de modifier la délibération du 2 avril 2015 pour autoriser la Commission Permanente à transférer la garantie d'emprunt déjà préalablement accordée à un nouveau prêteur. En effet, la durée de validité souvent très limitée dans le temps ne permet pas d'attendre la réunion d'un Conseil départemental. Bien entendu, cette décision ne peut intervenir qu'en cas de réduction avérée et quantifiable du risque pour le Département.

Je vous propose donc la modification de cette délégation de compétence dans les termes suivants :

« Réattribution de la garantie départementale dans le cadre de réaménagement d'emprunts préalablement garantis par le Département sous réserve que cette procédure génère une réduction du risque ».

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'accepter la garantie pour le refinancement auprès de la Banque Postale aux conditions indiquées ci-dessus*
- *d'accorder la garantie départementale à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin aux conditions fixées dans le rapport*
- *de voter la modification de la délégation de compétence de la Commission Permanente telle que fixée dans le rapport*

GESTION FINANCIÈRE

4 LES OPÉRATIONS COMPTABLES (ID WD : 4353)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Ce rapport retrace les opérations patrimoniales liées à la gestion de l'actif départemental. Ces opérations d'ordre budgétaires permettent de tracer les mouvements qui ont un impact sur l'actif et se caractérisent par l'exécution d'une opération de dépense budgétaire et d'une opération de recette budgétaire sans avoir de conséquence sur la trésorerie.

L'ensemble des crédits d'ordre budgétaires inscrits dans le cadre du présent projet de Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	-40 808,00	116 500,00
Investissement	946 500,00	789 192,00
TOTAL	905 692,00	905 692,00

Ces crédits détaillés en annexe concernent :

1. Les opérations d'ordre entre sections :

On constate une augmentation de l'autofinancement règlementaire obligatoire dégagé par la section de fonctionnement de +157 308 €, soit 2,42 % de la charge nette d'amortissement par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2017. En effet, compte tenu des reprises de subventions transférables, de la neutralisation autorisée et des ré-imputations, cette charge nette s'élève à 6 340 646 € contre une prévision initiale de 6 497 954 € lors du Budget Primitif.

Initialement prévue au Budget Primitif à hauteur de 43 835 839 €, la dotation aux amortissements globale brute s'établit désormais à 43 795 031 €. Il convient donc d'inscrire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, un ajustement à la baisse de -40 808 €.

La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat et la neutralisation des bâtiments administratifs et scolaires sont augmentées à hauteur de +116 500 €. Prévues à hauteur de 37 337 885 € ces recettes de fonctionnement et ces dépenses d'investissement s'élèvent après l'arrêt du compte administratif 2016 à 37 454 385 €.

2. Les opérations d'ordre budgétaires à l'intérieur de la section d'investissement :

Ces opérations s'équilibrent en recettes et en dépenses à hauteur de 830 000 €.

Ces crédits ont pour objet de constater les différentes écritures patrimoniales suivantes :

- Le déclassement des terrains de voirie en terrains nus en vue de leur cession à hauteur de 200 000 €
- Le transfert des frais d'études suivis de travaux sur le compte de travaux en cours concernés soit 300 000 €
- Les régularisations relatives aux opérations patrimoniales concernent les acquisitions et les cessions à titre gratuit réalisées par le Département qui s'analysent comme des subventions en nature et sont évaluées respectivement à 20 000 € et 50 000 €.
- Les ré-imputations correspondant à des travaux de gros œuvre ou des mobiliers et matériels plutôt qu'à des agencements installations ou inversement estimées à 200 000 €.
- Les travaux réalisés dans le cadre de la voirie pour le compte de tiers sont soldés par un compte de subvention en nature soit 60 000 €.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les crédits d'ordre budgétaires liés à la gestion de l'actif départemental inscrits dans le présent rapport qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit et dont le détail figure en annexe

Programme : Les opérations patrimoniales entre sections**Opération : Charge d'amortissement nette**

Section de fonctionnement

Chapitre 042

Dépenses - 40 808 €

Recettes..... 116 500 €

Programme : Les opérations patrimoniales entre sections**Opération : Charge d'amortissement nette**

Section d'investissement

Chapitre 040

Dépenses 116 500 €

Recettes..... - 40 808 €

Programme : Les opérations patrimoniales à l'intérieur de la même section**Opération : Opérations patrimoniales diverses**

Section d'investissement

Chapitre 041

Dépenses 830 000 €

Recettes..... 830 000 €

Ecritures d'Ordre BS 2017 BUDGET GENERAL

		Prévision BS			
		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dotation aux amortissements	042-01-6811	-40 808,00			
Amortissements Frais Etudes	040-01-28031				-30 000,00
Amortissements Subventions d'équipement versées à l'État sur bien Mobilier	040-01-2804111				-36 308,00
Amortissements Subventions d'équipement à Etat bien Mobilier	040-01-2804112				-14 000,00
Amortissements Subventions d'équipement aux Communes batiments et installations	040-01-2804141				-3 500,00
Amortissements Subventions d'équipement aux Communes bien Mobilier	040-01-2804142				295 000,00
Amortissements Subventions d'équipement aux Autres groupements de collectivités batiments et installations	040-01-2804151				-1 400,00
Amortissements Subventions d'équipement aux Autres groupements de collectivités bien Mobilier	040-01-2804152				-46 000,00
Amortissements subventions d'équipements aux CCAS biens mobiliers	040-01-28041721				-2 900,00
Amortissements Subventions d'équipement aux Autres Etablissements Publics locaux batiments et installations	040-01-28041781				-5 000,00
Amortissements Subventions d'équipement aux Autres Etablissements Publics locaux bien Mobilier	040-01-28041782				50 000,00
Amortissements Subventions d'équipement aux Organismes Publics divers batiments et installations	040-01-2804181				-44 000,00
Amortissements Subventions d'équipement aux Organismes Publics divers bien Mobilier	040-01-2804182				38 800,00
Amortissements Subventions d'équipement aux Personnes de droit Privé batiments et installations	040-01-280421				40 800,00
Amortissements Subventions d'équipement aux Personnes de droit Privé bien Mobilier	040-01-280422				82 000,00
Amortissements Subventions d'équipement en Nature aux Organismes Publics bien Mobilier	040-01-2804412				29 000,00
Amortissements Concessions Brevets Similaires	040-01-28051				-122 000,00
Amortissements Plantations d'arbres et d'arbustes	040-01-28121				
Amortissements Bâtiments administratifs	040-01-281311				-10 000,00
Amortissements Bâtiments scolaires	040-01-281312				1 234 000,00
Amortissements Bâtiments sociaux et Médico-sociaux	040-01-281313				-265 000,00
Amortissements Bâtiments culturels	040-01-281314				90 700,00
Amortissement Installations générales, Agencements, aménagement des constructions s/Bâtiments publics	040-01-281351				55 800,00
Amort instal bâtiments privés	040-01-281352				
Amortissements Matériel et outillage techniques	040-01-28157				41 500,00
Amortissements s/Bâtiments scolaires à disposition	040-01-2817312				-1 367 700,00
Amortissement Installations générales, Agencements, aménagement s/Bâtiments à disposition	040-01-281735				-172 300,00
Amortissements Matériel de transport	040-01-28182				-600,00
Amortissements Matériel informatique scolaire	040-01-281831				21 000,00

Amortissements Autre Matériel informatique	040-01-281838				15 500,00
Amortissements Matériel de bureau et mobilier scolaires	040-01-281841				36 000,00
Amortissements Autre matériel de bureau et mobilier	040-01-281848				40 400,00
Amortissements Matériel de téléphonie	040-01-28185				5 900,00
Amortissements autres immobilisations corporelles	040-01-28188				3 500,00
Subvention d'Equipement transférée au compte de résultat ETAT	040-01-13911			9 300,00	
Subvention d'Equipement transférée au compte de résultat Régions	040-01-13912			62 000,00	
Subvention d'Equipement transférée au compte de résultat Communes et Structures Intercommunales	040-01-13914			2 600,00	
Subv d'équipement FEDER	040-01-139172			-8 500,00	
	040-01-13918			11 500,00	
Subvention d'Equipement transférée au compte de résultat DGE	040-01-13931			-32 400,00	
Quote part des subvention d'investissement transférée au compte de résultat	042-01-777	44 500,00			
Neutralisation des amortissements	040-01-198			72 000,00	
Neutralisation des amortissements	042-01-7768	72 000,00			
		-40 808,00	116 500,00	116 500,00	-40 808,00
Terrain Nus	041-01-2111			200 000,00	
Réseaux de Voirie	041-01-2151				200 000,00
Travaux en cours s/Bâtiments scolaires à disposition	041-01-2317312			300 000,00	
frais d'études	041-01-2031				300 000,00
Autres Terrains	041-01-2118			20 000,00	
Subvention d'équipement non transférable Communes	041-01-1324				20 000,00
Subventions en nature versée à des organismes publics sur bâtiments installations	041-01-204412			110 000,00	
Terrain Nus	041-01-2111				50 000,00
Travaux pour compte de tiers Déviation de Ligueil phase2	041-01-45412051				60 000,00
Travaux en cours s/Bâtiments scolaires à disposition	041-01-2317312			100 000,00	
Travaux en cours Installations générales, Agencements, aménagement s/Bâtiments à disposition	041-01-231735				100 000,00
Travaux en cours sur Bâtiments Administratifs	041-01-231311			100 000,00	
Travaux en cours Installations générales, Agencements, aménagements	041-01-231351				100 000,00
Sous-Total		0,00	0,00	830 000,00	830 000,00
TOTAL		-40 808,00	116 500,00	946 500,00	789 192,00

STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'INSTITUTION

5 BS 2017 (ID WD : 4483)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Il est nécessaire de procéder à un ajustement de crédit d'un montant de 10 000 euros afin d'attribuer des subventions supplémentaires aux associations.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget supplémentaire 2017 :

Programme « COMMUNICATION EXTERNE »

Opération « EVENEMENTIEL »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - article 6233 / fonction 023

Foires et expositions.....- 10 000€

Opération « VALORISATION ET PARTENARIATS »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 - article 6574 / fonction 023

Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes

de droit privé.....10 000€

1ère C - Moyens Transversaux

MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

6 MAINTENANCE NUMÉRIQUE DANS LES COLLÈGES - TRANSFERT DE COMPÉTENCE (ID WD : 4170)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

[Retour sommaire](#)

Consécutivement au transfert de compétence en matière de maintenance numérique dans les collèges, il est nécessaire de solliciter l'Etat en vue d'obtenir la compensation de ces charges nouvelles.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a complété les dispositions de l'article L.213-2 du Code de l'éducation portant compétences des départements en matière de collèges. Cette loi a notamment confié aux collectivités départementales, la responsabilité de « *l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative* ».

Cette disposition était bien d'application immédiate mais l'Etat a, dans les faits, continué à assurer la mission jusqu'à la rentrée prochaine. Se pose donc, à ce jour, la question des modalités de ce transfert de compétence.

Cependant, cette extension spécifique des compétences dévolues aux Départements par les lois de décentralisation successives ne s'est accompagnée jusqu'à présent, d'aucun transfert de moyens.

Or, en application de l'article 72-2 de la Constitution « *toute création ou extension de compétences ayant pour conséquence d'augmenter les dépenses des collectivités territoriales est accompagnée de ressources déterminées par la loi* ». Une jurisprudence constante du Conseil Constitutionnel conduit à affirmer qu'il y a extension de compétences lorsque le périmètre des compétences antérieurement confiées, est modifié (Cons. Const. déc. 13 janv. 2005, n° 2004-509 DC). En l'occurrence, il s'agit ici de la gestion et de la maintenance de l'infrastructure et des équipements informatiques ainsi que les logiciels systèmes et ceux qui sont « *nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative* ».

Selon les informations fournies par les services de l'Education nationale, la participation financière de l'Etat à la maintenance des réseaux des collèges d'Indre-et-Loire s'élève annuellement à 334 000 €.

Afin d'obtenir ce transfert financier correspondant, le Département s'est adressé le 21 novembre 2016 à Mme la Ministre de l'Education nationale ; ce courrier est resté sans réponse à ce jour.

C'est pourquoi, il est nécessaire que notre Assemblée délibère pour solliciter la perception annuelle de la somme susvisée, dès la rentrée 2017 pour permettre le plein exercice de la compétence transférée.

Pour l'exercice 2017 c'est donc une somme ramenée à 111 333 € qu'il convient de solliciter auprès de l'Etat.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'autoriser M. le Président à émettre un titre de recettes de 111 333 € à l'encontre de l'Etat (Ministère de l'Education nationale) en compensation, pour 2017, du transfert de la compétence « maintenance numérique dans les collèges ».*

1ère C - Moyens Transversaux

MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

7 RENDU-COMPTE DE L'UTILISATION DES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE CONTRATS D'ASSURANCE (ID WD : 4350)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Ce rapport rend compte de l'exercice de la compétence déléguée par l'Assemblée à Monsieur le Président du Conseil départemental :

1/ en matière d'actions contentieuses, dans le cadre de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales pendant la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017.

2/ pour l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance, dans le cadre de l'article L3211-du code général des collectivités territoriales, pendant l'exercice 2015 et le début de l'année 2016.

1/ ACTIONS CONTENTIEUSES

Conformément à l'article L. 3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental, après en avoir délibéré le 23 février 2016, m'a autorisé pour la durée de mon mandat, à :

- Intenter au nom du Département, les actions en justice de toute nature,
- le défendre dans les actions de toute nature intentées contre lui, tant devant les juridictions administratives que judiciaires, (à l'exception toutefois de la défense sur les recours en cassation ou en appel formés par des tiers devant le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une procédure d'urgence), qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure d'urgence, d'une procédure de référé et des recours contre les ordonnances de référé d'urgence, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.

Au présent rapport est annexé un état des dossiers concernés pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017.

2/ INDEMNITES D'ASSURANCES

En vertu de l'article L3211-2 du CGCT, l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance entre dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée départementale à son exécutif, ce dernier devant informer le Conseil des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Le Département est garanti par 7 contrats d'assurance qui le couvrent pour l'ensemble de ses compétences à savoir :

- Sa Responsabilité Civile qui intervient dès lors qu'un dommage survenant à un tiers est susceptible d'être causé par ses activités (et notamment en matière de voirie et d'Aide Sociale à l'Enfance)
- Sa Flotte Automobile (pour tous les véhicules et engins de chantier appartenant ou loués par la Collectivité)
- Ses bâtiments et autres bien assurables (appartenant, loués ou mis à disposition du Département)
- La protection fonctionnelle (pour l'ensemble des élus et agents)
- Les objets et/ou œuvres (empruntés ou mis à sa disposition pour les expositions temporaires organisées dans les monuments et autres sites)
- Les objets précieux (confiés dans le cadre de ses collections permanentes)
- Les données informatiques et matériels informatiques et de communication

Ces contrats garantissent le Département pour tous sinistres subis par les tiers et impliquant le Département, dès lors que l'implication départementale est confirmée, le contrat d'assurance adéquat est activé et le tiers lésé indemnisé par l'assureur concerné dans les conditions contractuelles.

Par contre, l'assureur titulaire du contrat concerné indemnise directement la Collectivité pour les dommages qu'elle subit, après déduction de l'éventuelle franchise contractuelle.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de prendre acte de la liste des dossiers contentieux figurant en annexe du présent rapport et pour le traitement desquels les compétences déléguées, ci-dessus rappelées, ont été utilisées, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales*
- *de prendre acte des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance suivantes perçues*

sur l'exercice 2016 :

Recettes Divers : 28 313,71 €

Répartis comme suit :

*Contrat Flotte Automobile : 21 056,31 €
 Contrat Dommages aux Biens : 1 197,40 €
 Contrat Tous Risques Expositions : 60 €*

sur le début de l'année 2017 :

Recettes Divers : 28 313,71 €

Répartis comme suit :

Contrat Flotte Automobile : 5 239,16 €

Rabais, remises et ristournes obtenues sur services extérieurs : 2 202,73 €

Répartis comme suit :

Contrat Dommages aux Biens : 2 202,73 €

ORDRE JURIDICTIONNEL ADMINISTRATIF

POSITION DU DEPARTEMENT : DEFENDEUR – 30 DOSSIERS

Degré de Jurisdiction et N° d'enregistrement de la requête	Procédure contentieuse et Objet du recours	Avocat du Conseil départemental	Observations complémentaires
RSA			
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0006	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 19/12/2016
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0013	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 10/11/2016
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0014	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 15/11/2016
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0015	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 15/11/2016
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0016	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 23/01/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0019	Recours contre titre exécutoire RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 24/01/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0022	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 13/02/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0025	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 26/01/2017

Degré de Jurisdiction et N° d'enregistrement de la requête	Procédure contentieuse et Objet du recours	Avocat du Conseil départemental	Observations complémentaires
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0028	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 19/01/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0033	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 28/02/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0036	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 20/04/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0037	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 12/01/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0041	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 30/03/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0044	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 28/04/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0045	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 30/03/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0047	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 30/03/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0049	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 04/04/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0050	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 27/04/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2017-CXA-0009	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 01/03/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2017-CXA-0012	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 13/03/2017

Degré de Jurisdiction et N° d'enregistrement de la requête	Procédure contentieuse et Objet du recours	Avocat du Conseil départemental	Observations complémentaires
TA ORLEANS Dossier n° 2017-CXA-0018	Recours contre la décision de refus suite à une demande de remise de dette RSA	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 05/04/2017
MARCHES PUBLICS/DSP			
CAA NANTES Dossier n° 2015-CXA-0050	Recours contre DSP restauration scolaire Collège FONDETTES (Appel)	Me BAZIN	Date de transmission à la CAA de la délibération : 03/01/2017
CONSEIL D'ETAT Dossier n° 2017-CXA-0008	Recours contre DSP restauration scolaire Collège FONDETTES (Cassation)	Me GATINEAU	Date de transmission au CE de la délibération : 30/03/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0030	Recours contre titre de recettes (pénalités retard Travaux Publics marché public)	Me LETELLIER	Date de transmission au TA de la délibération : 04/11/2016
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0038	Recours contre titre de recettes (pénalités retard Travaux Publics marché public)	Me LETELLIER	Date de transmission au TA de la délibération : 14/11/2016
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0039	Recours contre titre de recettes (pénalités retard Travaux Publics marché public)	Me LETELLIER	Date de transmission au TA de la délibération : 15/11/2016
AIDES FINANCIERES			
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0040	Recours contre décision de refus d'aide financière FSL	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 05/12/2016
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0048	Recours contre décision de refus d'aide financière (ANAH)	Pas d'avocat	Date de transmission au TA de la délibération : 04/01/2017
DOMMAGES TRAVAUX PUBLICS			
TA ORLEANS Dossier n° 2016-CXA-0031	Recours suite désordres sur propriété privée	Me TBOUL	Date de transmission au TA de la délibération : 21/03/2017
TA ORLEANS Dossier n° 2017-CXA-0013	Référé-expertise (dommages travaux publics)	Me BAZIN	Date de transmission au TA de la délibération : 06/03/2017

ORDRE JURIDICTIONNEL JUDICIAIRE

POSITION DU DEPARTEMENT : DEMANDEUR – 12 DOSSIERS

Degré de Juridiction et N° d'enregistrement de la requête	Procédure contentieuse et Objet du recours	Avocat du Conseil départemental	Observations complémentaires
SURENDETTEMENT RSA			
TI TOURS Dossier n° 2016- CXP-0040	Contestation Plan de surendettement/Fraude RSA	Pas d'avocat	Date de remise au Tribunal d'Instance de la délibération à l'audience du 21/11/2016.
TI TOURS Dossier n° 2016- CXP-0041	Contestation Plan de surendettement/Fraude RSA	Pas d'avocat	Date de remise au Tribunal d'Instance de la délibération à l'audience du 28/11/2016
TI TOURS Dossier n° 2016- CXP-0049	Contestation Plan de surendettement/Fraude RSA	Pas d'avocat	Date de remise au Tribunal d'Instance de la délibération à l'audience du 19/12/2016
TI TOURS Dossier n° 2017- CXP-0001	Contestation Plan de surendettement/Fraude RSA	Pas d'avocat	Date de remise au Tribunal d'Instance de la délibération à l'audience du 13/02/2017
TI TOURS Dossier n° 2017- CXP-0002	Contestation Plan de surendettement/Fraude RSA	Pas d'avocat	Date de remise au Tribunal d'Instance de la délibération à l'audience du 18/04/2017
TI TOURS Dossier n° 2017- CXP-0008	Contestation Plan de surendettement/Fraude RSA	Pas d'avocat	Date de remise au Tribunal d'Instance de la délibération à l'audience du 13/02/2017
TI TOURS Dossier n° 2017- CXP-0009	Contestation Plan de surendettement/Fraude RSA	Pas d'avocat	Date de remise au Tribunal d'Instance de la délibération à l'audience du 18/04/2017
TI TOURS Dossier n° 2017- CXP-0011	Contestation Plan de surendettement/Fraude RSA	Pas d'avocat	Date de remise au Tribunal d'Instance de la délibération à l'audience du 18/04/2017
TI TOURS Dossier n° 2017- CXP-0012	Contestation Plan de surendettement/Fraude RSA	Pas d'avocat	Date de remise au Tribunal d'Instance de la délibération à l'audience du 18/04/2017

DEGRADATIONS			
TPE TOURS Dossier n° 2015- CXP-0070	Dégradations au Collège de MONTLOUIS	Pas d'avocat	Date de remise de la délibération au Tribunal pour Enfants de TOURS : 11/01/2017
AGRESSIONS AGENTS DEPARTEMENTAUX			
TC TOURS Dossier n° 2016- CXP-0011	Agression agents départementaux MDS Centre Dublineau	Pas d'avocat	Date de remise de la délibération au Tribunal de Grande Instance de TOURS : 21/02/2017
AGREMENT ACCUEILLANT FAMILIAL			
CA ORLEANS Dossier n° 72016- CXP-0003	Accueil illégal de personnes âgées ou handicapées à domicile par accueillant familial après retrait d'agrément	Me MORANT	Date de remise de la délibération à la Cour d'Appel d'ORLEANS : 26/04/2017

POSITION DU DEPARTEMENT : DEFENDEUR -3 DOSSIERS			
Degré de Jurisdiction et N° d'enregistrement de la requête	Procédure contentieuse et Objet du recours	Avocat du Conseil départemental	Observations complémentaires
RESPONSABILITE CIVILE			
TASS TOURS Dossier n° 2016- CXP-0014	Responsabilité du Département suite accident agent Collège MONTBAZON	Me SUISSA	Date de transmission de la délibération au Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de TOURS : 07/04/2017
TPE TOURS Dossier n° 2016- CXP-0012	Dégradations par enfant confié à l'ASE	Me SIEKLUCKI	Date de remise de la délibération au Tribunal pour Enfants : 14/03/2017
PROPRIETE			
TGI TOURS Dossier n° 2015- CXP-0019	Recours en annulation acte de vente	Me ROUSSEAU-DUMARCET	Date de remise de la délibération au Tribunal de Grand Instance de TOURS à l'audience du : 03/10/2016

MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

8 RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE SUBVENTIONS SOLLICITÉES ET DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS (ID WD : 4501)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Selon les articles L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du CGCT, l'utilisation de la délégation de compétences accordée par l'Assemblée départementale au Président est soumise à l'obligation de rendu compte.

Par délibération du 23 février 2016, le Conseil départemental a réitéré les délégations de compétence octroyées au Président du Conseil départemental.

En application de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte dans le présent rapport des délégations se rapportant aux :

- Subventions sollicitées et l'avancement de ces demandes,
- Renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Vous trouverez ci-annexé un état récapitulatif arrêté au 15 mai 2017.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

De prendre acte de cette communication.

LISTE DES SUBVENTIONS SOLLICITÉES ENTRE LE 25 MAI 2016 ET LE 15 MAI 2017

DGA : Pole Ressources

DIRECTION : des Ressources Humaines et de la Communication interne

ORGANISME SOLLICITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	DATE	MONTANT DE LA SUBVENTION		
			SOLLICITÉ	ATTRIBUÉ	VERSÉ
Fonds interministériel de prévention de la délinquance	Subvention poste intervenant social en police et gendarmerie	2017	18 750 €		

DGA : Territoires

DIRECTION : Direction des Routes et des Transports

SERVICE : Gestion Administrative et Financière

ORGANISME SOLLICITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	DATE	MONTANT DE LA SUBVENTION		
			SOLLICITÉ	ATTRIBUÉ	VERSÉ
FEADER (Fond Européen de Développement Régional)	Etudes des digues de danger de Bertignolles	2017	33 979 €	33 979 €	
Mairie de TRUYES	Giratoire « St-Blaise » à TRUYES	2017	15 000 €	15 000 €	
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	Giratoire « La Mignonne » à JOUE-LES-TOURS	2017	193 400 €	193 400 €	
Préfecture d'Indre-et-Loire	Dotation événement climatique 2016	2016	459 918 €	459 918 €	
FEADER	Liaison cyclable entre BLERE et AZAY	2017	400 000 €	400 000 €	

DIRECTION : Direction de l'Attractivité des Territoires

ORGANISME SOLLICITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	DATE	MONTANT DE LA SUBVENTION		
			SOLLICITÉ	ATTRIBUÉ	VERSÉ
DRAC Centre – Val de Loire	Ateliers de musique actuelle dans les collèges	21/09/2016	5 000 €	5 000 €	5 000 €
DRAC Centre – Val de Loire	Demande de subvention pour l'exposition <i>Rabelais vs Nostradamus</i> pour le musée Rabelais / expo du 10 juin au 12 novembre 2017	04/05/2017 (en cours de signature par le Président)	15 000 €		
DRAC Centre – Val de Loire	Expo Le rire de Rabelais	31/08/16	15 000 €	15 000€	15 000 €
DRAC Centre – Val de Loire	Expo Balzac, architecte d'intérieurs	31/08/16	20 000€	20 000€	20 000 €
DRAC Centre – Val de Loire (FRAR)	Collections de la SAT-restaurations : - Couronne de l'ancienne abbaye De Beaumont-lès-Tours - Vierge à l'enfant (huile sur toile ,XVIIe siècle ?) - Charles-Antoine Rougeot Le château de Rochecorbon huile sur toile	07/10/2016	Taux maximum autorisé	1 312 ,50 € 290 € 626 €	1 312 ,50 € 290 € 626 €

	Saché - Musée Balzac - restaurations: - H. Genevoix Héro et Léandre (estampe)1821 - Crucifix			231 €	231 €
				120 €	120 €
Région Centre – Val de Loire (FRAR)	Collections de la SAT-restaurations : - Couronne de l'ancienne abbaye De Beaumont-lès-Tours - Vierge à l'enfant (huile sur toile ,XVIIe siècle ?) - Charles-Antoine Rougeot Le château de Rochecorbon huile sur toile Saché - Musée Balzac - restaurations: - H. Genevoix Héro et Léandre (estampe)1821 - Crucifix	07/10/2016	Taux maximum autorisé	1 312,50 €	1 312,50 €
				290 €	290 €
				0	0
				0	0
				120 €	120 €
DRAC Centre – Val de Loire (FRAM)	Musée Rabelais - acquisitions: Lot de dix dessins de Georges Ripart	07/10/2016	Taux maximum autorisé	975 €	975 €
Région Centre – Val de Loire (FRAM)	Musée Rabelais - acquisitions: Lot de dix dessins de Georges Ripart	07/10/2016	Taux maximum autorisé	975 €	975 €

SERVICE : Environnement

ORGANISME SOLLICITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	DATE	MONTANT DE LA SUBVENTION		
			SOLLICITÉ	ATTRIBUÉ	VERSÉ
DREAL Centre-Val de Loire	FEADER pour réalisation exposition itinérante ENS	09/08/2016	11 500 €	11 500 €	En 2018
Agence de l'eau Loire Bretagne	Travaux de restauration et d'entretien des zones humides des ENS au titre de 2016	19/09/2016	117 500 €	117 500 €	En 2018
Agence de l'eau Loire Bretagne	Animation de la cellule d'Assistance et de Suivi Technique à l'Entretien des Rivières (ASTER), chargé de mission eau et assainissement, animation du Contrat territorial de restauration et d'entretien des zones humides des ENS, technicienne de gestion des milieux aquatiques, au titre de 2017	16/12/2016	158 000 €	En cours d'instruction	En 2018
DREAL Centre-Val de Loire	FEADER pour réalisation d'un sentier de découverte et d'interprétation sur l'ENS Val de Choissille	10/03/2017	22 491 €	En cours d'instruction	En 2018

SERVICE : Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique

ORGANISME SOLLICITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	DATE	MONTANT DE LA SUBVENTION		
			SOLLICITÉ	ATTRIBUÉ	VERSÉ
DRAC	Demande de subvention pour le projet « Action culturelle et langue française ».	30/03/17	2 610 €	NON	NON

LISTE DES RENOUVELLEMENTS D'ADHÉSIONS ENTRE LE 25 MAI 2016 ET LE 15 MAI 2017

DGA : Pôle Ressources

DIRECTION : Affaires juridiques, foncières et de la commande publique

SERVICE : Commande publique

ORGANISME	OBJET DE L'ADHÉSION	MONTANT TTC
Association des acheteurs publics	Bénéficiaire de services divers relatifs à la commande publique (expertise, formations, documentation, mutualisation de dossiers de consultation)	290 €

DIRECTION : Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne

SERVICE : Formation et accompagnement professionnel

ORGANISME	OBJET DE L'ADHÉSION	MONTANT TTC
RESEAU IDEAL (Réseau d'Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local)	Bénéficiaire des savoir-faire partagés par l'ensemble des adhérents, de services de mutualisation et de tarifs préférentiels sur les formations proposées	1010,00 €
ADIRC (Association des Décideurs Informatiques de la Région Centre)		990,00 €

DGA : Territoires

DIRECTION des Routes et des Transports

SERVICE : Gestion administrative et financière

ORGANISME	OBJET DE L'ADHÉSION	MONTANT TTC
AGIR Le Transport Public Indépendant	Adhésion Transport public élèves handicapés	8 400 € (08/09/2016)
AGIR Le Transport Public Indépendant	Adhésion Transport public élèves handicapés	2 400 € (Prévu Mai 2017)

DGA : Territoires

SERVICE : Mission Numérique

ORGANISME	OBJET DE L'ADHÉSION	MONTANT TTC
Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA)	Aménagement numérique du territoire	4 850 €

DIRECTION : Attractivité des Territoires**SERVICE : Environnement**

ORGANISME	OBJET DE L'ADHÉSION	MONTANT TTC
Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI)	Soutien logistique à la CLI du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Chinon et échanges entre acteurs concernés par le nucléaire	1 000 €

DIRECTION : Direction de l'Attractivité des Territoires - Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique

ORGANISME	OBJET DE L'ADHÉSION	MONTANT TTC
ADDNB (Association pour le développement des documents numériques en bibliothèques)	Année 2016	40 €
Réseau Carel	Année 2016	50 €
Association des Bibliothécaires de France	Année 2016	260 €
Ausidef (Association des Utilisateurs des Systèmes Informatisés de SirsiDynix En France)	Année 2016	80 €

MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

9 HONORARIAT POUR LES ANCIENS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX (ID WD : 4490)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Comme le précise le Code général des Collectivités Territoriales à son article L. 3123-30, l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens conseillers généraux et départementaux qui ont exercé leurs fonctions électives pendant dix-huit ans au moins. Il n'est pas nécessaire que les fonctions électives aient été assurées de façon continue

Les intéressés doivent avoir cessé les fonctions pour lesquelles l'honorariat est demandé. Ils ne doivent avoir fait l'objet, soit au cours de leur mandat, soit pendant la période d'interruption de ce mandat, soit depuis qu'ils ont cessé de l'exercer, d'aucune condamnation entraînant l'inéligibilité.

Les demandes tendant à l'octroi de l'honorariat doivent être adressées au préfet de Département par les intéressés avec la production de justificatifs à l'appui en ce qui concerne le lieu et la ou les périodes pendant lesquelles ils ont exercé leurs fonctions. C'est au préfet du département dans lequel ou laquelle la demande d'honorariat est présentée qu'il incombe de conférer cette distinction.

Le préfet peut cependant décider d'attribuer l'honorariat soit de sa propre initiative, soit encore sur proposition de la collectivité d'exercice.

Les recherches effectuées par mes services ont permis de répertorier 16 anciens conseillers généraux qui peuvent prétendre à cette distinction :

Jean DELANEAU, pour une durée de mandat allant du 15/03/1970 au 18/03/2001 (soit 31 ans)
Michel LEZEAU, pour une durée de mandat allant du 21/03/1982 au 16/03/2008 (soit 26 ans)
Yves DAUGE, pour une durée de mandat allant du 14/03/1976 au 18/03/2001 (soit 25 ans)
Georges FORTIER, pour une durée de mandat allant du 25/03/1979 au 28/03/2004 (soit 25 ans)
Pierre DE BEAUMONT, pour une durée de mandat allant du 15/03/1970 au 27/03/1994 (soit 24 ans et 13 jours)
Philippe LE BRETON, pour une durée de mandat allant du 29/03/1992 au 29/03/2015 (soit 23 ans)
Michel TROCHU, pour une durée de mandat allant du 20/09/1981 au 28/03/2004 (soit 22 ans et 6 mois)
Gérard GERNOT, pour une durée de mandat allant du 27/03/1994 au 29/03/2015 (soit 21 ans)
Christian GUYON, pour une durée de mandat allant du 27/03/1994 au 29/03/2015 (soit 21 ans)
Marie France BEAUFILS, pour une durée de mandat allant du 21/03/1982 au 30/09/2001 (soit 19 ans et 6 mois)
Alain KERGOAT, pour une durée de mandat allant du 02/10/1988 au 16/03/2008 (soit 19 ans et 6 mois)
James BORDAS, pour une durée de mandat allant du 21/03/1982 au 18/03/2001 (soit 19 ans)
Jean-Paul DIACRE, pour une durée de mandat allant du 21/03/1982 au 22/03/2001 (soit 19 ans)
Michel GIRAUDEAU, pour une durée de mandat allant du 29/03/1992 au 27/03/2011 (soit 19 ans)
Marcellin SIGONNEAU, pour une durée de mandat allant du 17/03/1985 au 28/03/2004 (soit 19 ans)
Serge PETIT, pour une durée de mandat allant du 14/03/1976 au 27/03/1994 (soit 18 ans et 14 jours)

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver cette proposition d'honorariat à adresser à M. le Préfet pour les anciens conseillers généraux répertoriés dans le présent rapport.

1ère C - Moyens Transversaux

STRATÉGIE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

10 STRATÉGIE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (ID WD : 4362)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

I. SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION

Autorisation de Programme "Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2015-2018"

L'état d'avancement des projets nécessite l'ajustement de la ventilation des crédits d'investissement votés au Budget Primitif, afin de procéder à l'intégration des factures dématérialisées dans la GED (Gestion Electronique des Documents) en vue de leur archivage. Par ailleurs, la mise en service de l'outil de gestion des archives départementales initialement prévue sur l'année 2016 a été décalée sur le premier semestre 2017.

Échéancier des crédits de paiements :

CP 2017 : 1 720 000€

CP 2018 : 1 720 000€

CP 2019 : 1 173 021.19€

II. INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

Les frais téléphoniques de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sont estimés à 1 050 € pour l'année 2017 et feront l'objet d'un titre de recette.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

[Retour sommaire](#)

- de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget :

Programme "Gestion des infrastructures techniques"

Opération "Infrastructures"

Dépenses d'investissement

AP "Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2015-2018"

Chapitre 20 – article 2051 / fonction 0202 - Concessions et droits similaires	- 52 712
€	
Chapitre 20 – article 2051 / fonction 50 6 - Concessions et droits similaires social	+ 20 000
€	
Chapitre 23 – article 232 / fonction 0202 - Immobilisations incorporelles en cours	+ 32 712
€	

Échéancier des crédits de paiements :

CP 2017 : 1 720 000€

CP 2018 : 1 720 000€

CP 2019 : 1 173 021.19€

Opération "Maintenance en condition opérationnelle"

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – article 70878 / fonction 50 - Remboursements des frais par des tiers 1 050 €

1ère C - Moyens Transversaux

MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

**11 DIRECTION DE LA LOGISTIQUE INTERNE -
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4488)**

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Compte tenu de l'examen des crédits et des besoins, la Direction de la Logistique Interne (DLI) sollicite lors de ce budget supplémentaire :

- Des demandes de crédits nouveaux de fonctionnement pour une dépense nette de 51 889,28 €,
- Des demandes de crédits nouveaux d'investissement pour une dépense nette de 5 538,23 €,
- Et des différentes demandes d'ajustement de crédit.

Programme GESTION DU PATRIMOINE MOBILIER

Opération Equipements mobiliers

Dépenses de fonctionnement

Maintenance des copieurs

La mise en place des points d'impression unique (MFP) installés par la Direction des

Systèmes d'Information dans les services ne permet pas encore une vue en année pleine des dépenses de maintenance (point déjà évoqué lors des arbitrages du BP 2017).

Une inscription de 15 000 € est nécessaire pour honorer la facturation de la maintenance des copieurs.

Dépenses d'investissement

Achat de sèche-mains

Lors de l'élaboration du Budget Primitif (BP), la prévision d'achat de sèche-mains a été budgétée sur une ligne de fonctionnement.

Ce type d'achat est à comptabiliser dans la section d'investissement.

Aussi, afin de continuer à doter les bâtiments du Conseil départemental de ces équipements, 3 400 € font l'objet d'un redéploiement de crédit de la section de fonctionnement du service Propreté et habillement professionnel « Politique Gestion du patrimoine » vers la section d'investissement du service des Moyens internes « Politique Moyens logistiques et activités transversales.

Acquisition de barnums

Le nombre de barnums permettant d'assurer les manifestations organisées par le Conseil départemental et les différents prêts aux associations était de 19 (dimension : 3 mètres sur 3 mètres).

Compte tenu des incidents survenus en 2016 (vol, détérioration, vétusté), il est actuellement de 16 ce qui est insuffisant en haute saison.

Une acquisition de 5 barnums de même dimension pour un montant de 3 760 € est sollicitée.

Recettes d'investissement

Remboursement d'un barnum

Le département a été indemnisé du barnum non restitué par l'association Chanceaux Football.

Le barnum prêté par le département à l'association avait été volé.

L'indemnité de 1 621,77 € permet un remboursement partiel de cette perte.

Opération Flotte véhicules et engins

Dépenses de fonctionnement

Location de 2 saleuses

Durant la saison hivernale, le Conseil départemental a dû faire face en urgence au remplacement de deux saleuses tombées en panne.

La location de deux camions équipés de saleuses a été réalisée pour un montant de 24 000 €.

Réparation d'engin

Une grosse réparation sur une benne du pôle garage a dû être externalisée. Cette dépense imprévue impute la ligne budgétaire destinée aux réparations. Un complément de 10 000 € est sollicité.

Péage

Le règlement des abonnements 2016 a été réalisé sur les crédits 2017. Un crédit de 3 389,28 € est sollicité afin de compléter la ligne budgétaire des péages.

Compte de stock

Les crédits inscrits en dépense des comptes de stocks lors du BP 2017 doivent correspondre au montant des recettes des comptes de stocks de l'année 2016.

Comme chaque année, lors de l'élaboration du BP, ces montants ne sont pas connus. Les ajustements des montants initiaux en dépenses et en recettes doivent être réalisés pour un

montant de – 7 389,28 €.

Programme GESTION EVENEMENTIELLE

Opération Prestation d'animation

Recettes de fonctionnement

Le Conseil départemental a loué en décembre 2016 la salle Charles de Gaulle à l'association Interloire.

Le règlement intervenu en janvier 2017 fait l'objet d'une recette de 500 €.

Programme GESTION DU COURRIER

Opération Tarification du courrier

Dépenses de fonctionnement

Maison Départementale des Personnes Handicapées

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) rembourse les factures concernant ses envois. La Commission Permanente du 16 décembre 2016 a adopté la convention qui a pu ainsi être signée le 11 janvier 2017 à ce titre.

Les crédits prévus lors du BP 2017 sont insuffisants. La régularisation par la somme de 5 000 € est une dépense nulle compte tenu de l'inscription d'une recette équivalente.

L'analyse des dépenses d'affranchissement pour la MDPH laisse en effet apparaître un coût supérieur de 20% par rapport aux dépenses réalisées lors du 1^{er} trimestre 2016. S'ajoute également à cette problématique une augmentation tarifaire de 5% au 1^{er} janvier 2017.

Opération Gestion du courrier

Recettes de fonctionnement

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Inscription de la recette de 5 000 € énoncée ci-dessus.

Programme GESTION DES IMPRESSIONS

Opération Matériels et outils techniques de production

Dépenses d'investissement

Un virement de 2 000 € de chapitre à chapitre est envisagé afin d'assurer les dépenses de matériel informatique pour le pôle Publication Assistée par Ordinateur (PAO). Les dépenses « logiciel » n'ayant pas lieu en 2017.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget

Programme GESTION DU PATRIMOINE MOBILIER

Opération Equipements mobiliers

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Article 6156 - Fonction 0202 - Maintenance..... 15 000
€

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 - Article 2157 - Fonction 0202 - Matériel et outillage technique..... 3 400 €

Chapitre 21 - Article 2158 - Fonction 023 -Autres installations, matériel et outillage techniques
3 760 €

Recettes d'investissement

Chapitre 024 - Article 0202 - Fonction 024 - Produit des cessions d'immobilisations....1 621,77
€

Opération Flotte véhicules et engins

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Article 6135 - Fonction 621 - Locations mobilières.....24 000 €

Chapitre 011 - Article 61551 - Fonction 0202 - Entretien et réparations sur matériel roulant
10 000 €

Chapitre 011 - Article 637 - Fonction 621 - Autres impôts et taxes.....3 389,28
€

Chapitre 011 - Article 6032-1 - Fonction 621 - Variation des stocks combustibles..... -
5 873,07 €

Chapitre 011 - Article 6032-2 - Fonction 621 - Variation des stocks fournitures ateliers -
1 516,21 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 - Article 6032-1 - Fonction 621 - Variation des stocks combustibles.....-
5 873,07 €

Chapitre 013 - Article 6032-2 - Fonction 621 -Variation des stocks fournitures ateliers.-
1 516,21 €

Programme GESTION EVENEMENTIELLE

Opération Prestation d'animation

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 - Article 752 - Fonction 0202 - Revenus des immeubles..... 500 €

Programme GESTION DU COURRIER

Opération Tarification du courrier

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Article 6261 - Fonction 50 - Frais d'affranchissement..... 5 000 €

Opération Gestion du courrier*Recette**Chapitre 70 - Article 70878 - Fonction 0202 - Remboursement des frais par des tiers.. 5 000 €***Programme GESTION DES IMPRESSIONS****Opération Matériels et outils techniques de production****Dépenses d'investissement***Chapitre 20 - Article 2051 - Fonction 0202 - Concessions et droits similaires.....- 2 000 €**Chapitre 21 - Article 21838 - Fonction 0202 - Autre matériel informatique.....2 000 €*

1ère C - Patrimoine Départemental

GESTION PATRIMONIALE**12 DIRECTION DE LA LOGISTIQUE INTERNE -
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4387)****RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

Compte tenu de l'examen des crédits, la Direction de la Logistique Interne sollicite lors de ce budget supplémentaire une demande d'ajustement de crédit.

Programme ENTRETIEN DU PATRIMOINE IMMOBILIER**Opération Gestion propreté internalisée****Dépenses de fonctionnement**

Lors de l'élaboration du Budget Primitif, la prévision d'achat de sèche-mains a été budgétée sur une ligne de fonctionnement.

Ce type d'achat est à comptabiliser dans la section investissement.

Aussi, afin de continuer à doter les bâtiments du Conseil départemental de ces équipements, 3 400 € font l'objet d'un redéploiement de crédit de la section fonctionnement du service Propreté et habillement professionnel « Politique Gestion du patrimoine » vers la section investissement du service des Moyens internes « Politique Moyens logistiques et activités transversales » (chargé de centraliser les dépenses d'équipement).

Le retour sur investissement est couvert en un an par la baisse des essuie-mains papier.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'inscription suivante qui figure au projet de budget

Programme ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Opération : Gestion propreté internalisée

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Article 60631 - Fonction 0202 - Fournitures d'entretien – administration générale
 - 3 400 €

1ère C - Patrimoine Départemental

GESTION PATRIMONIALE

13 RÉVISION DES CLAUSES DU LEGS DOMAINE DE CANDÉ (ID WD : 4476)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Ce rapport présente le lancement de la procédure de révision des clauses particulières grevant le titre de propriété du Domaine de Candé.

Le Département est propriétaire depuis le 1^{er} avril 1974 du Domaine de Candé, situé sur les communes de Joué les Tours, Monts et Veigné. Ce bien est rentré dans le patrimoine de l'Etat français suite à la donation qu'en ont fait les consorts BEDAUX en 1951, afin de permettre à l'Etat de faire du Château de Candé une résidence présidentielle.

Monsieur le Président de la République ayant manifesté son intention, au décès de Madame veuve BEDAUX en 1972 de ne pas l'utiliser à titre de résidence, il a été décidé de le céder gracieusement au Département en vue d'une utilisation d'intérêt social ou culturel.

Les légataires universels institués par Madame veuve BEDAUX et l'exécuteur testamentaire ont donné leur accord à cette cession gracieuse mais en y instituant des conditions particulières reproduites dans l'acte de vente.

C'est ainsi qu'il est précisé « *En outre, et comme conditions sans lesquelles la présente cession n'aurait pas lieu (...),*

- *Ne pas morceler ni lotir le Domaine de Candé objet de la présente cession, et à conserver au Château une affectation culturelle, artistique, universitaire ou de haut intérêt national ou régional,*
- *Ne pas céder le Domaine de Candé sans l'accord préalable du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre des Affaires Culturelles ».*

A ce jour, et afin de valoriser au mieux ce site, il est nécessaire de demander une révision uniquement de la clause relative à l'affectation du site, afin de bénéficier de davantage de souplesse dans la gestion de ce site en lien avec les missions départementales.

Les autres clauses prévues dans le legs demeurent inchangées.

[Retour sommaire](#)

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à intenter une action en justice devant le Tribunal de Grande Instance en vue de la révision d'une des clauses de cet acte, conformément aux articles L1311-17 et L3211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Je vous demande de désigner Maître ROUSSEAU-DUMARCET, avocat au Barreau de Tours, pour défendre les intérêts du Département.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'autoriser M. Le Président, en application des articles L1311-17 et L 3211-10 du CGCT, à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours pour obtenir la révision des termes de la donation BEDAUX afin de pouvoir en disposer conformément à l'intérêt départemental,*
- *de désigner Me ROUSSEAU DUMARCET, avocat au Barreau de Tours, pour représenter le Département dans cette affaire, la constitution d'avocat étant obligatoire.*

1ère C - Patrimoine Départemental

GESTION PATRIMONIALE

14 POUVOIR DÉLÉGUÉ PRÉSIDENT (ID WD : 4500)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Ce rapport rend compte, pour l'année 2016, au titre de ses pouvoirs délégués, des baux signés par Monsieur le Président du Conseil départemental, ainsi que des offres du Département signées par Monsieur le Président du Conseil départemental, aux expropriés dans le cadre de procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et également de l'acceptation des dons et legs.

- **Le louage de choses**

L'article R 3221-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Les contrats, quand il y a lieu, sont passés par le Président du Conseil départemental au nom du Département, sur délibération du Conseil départemental. »

Dans notre collectivité, le Conseil départemental a délégué à la Commission Permanente l'approbation en toute matière, des conventions et des contrats de toute nature, à conclure avec des tiers, exception faite des contrats pour lesquels le Président a reçu délégation en application de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, sur la base de cet article le Président a compétence pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Dans le cadre de ce pouvoir délégué, je vous rends compte des baux signés dont vous trouverez la liste dans le tableau joint au présent rapport

TOURS	TOURS HABITAT	rue	1an renouvelable	792 €	31/12/2016
6 Jardin Bouzignac TOURS	TOURS HABITAT	Educateurs de rue	1an renouvelable	4 116 €	31/12/2016
59 Bld Tonnellé TOURS	TOURS HABITAT	Direction Enfance	Ponctuel pour réunion	160 €	31/12/2016
379 Bld Charles de Gaulle ST CYR SUR LOIRE	DEPARTEMENT	FICOSIL	1an	1 800 €	31/12/2016
9 rue Grégoire de Tours AMBOISE	DEPARTEMENT	CARSAT CENTRE	1an	120 €	31/12/2017
9 rue Grégoire de Tours AMBOISE	DEPARTEMENT	ID 37	1an	320 €	31/12/2017
34 Place de la Préfecture TOURS	DEPARTEMENT	ADAC	6ans	22 475 €	31/12/2022
34 Place de la Préfecture TOURS	DEPARTEMENT	ALE 37	6ans	25 520 €	31/12/2022
34 Place de la Préfecture TOURS	DEPARTEMENT	CAUE	6ans	19 430 €	31/12/2022
20bis rue de Chinon CHEILLE	CC PAYS AZAY LE RIDEAU	MDS CHEILLE	2ans	5 036 €	31/08/2022
4 rue Grégoire de Tours AMBOISE	DEPARTEMENT	COMMUNE	1an	1 871 €	31/12/2017

- **Les offres adressées aux expropriés**

Dans notre collectivité, le Conseil départemental a délégué au Président le pouvoir de fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L 3213-2 du CGCT, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du département à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

Dans le cadre de ce pouvoir délégué, je vous indique qu'aucune offre n'a été notifiée en 2016.

- **Les dons et legs**

Dans notre collectivité, le Conseil départemental a délégué au Président le pouvoir d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Dans le cadre de ce pouvoir délégué, je vous indique qu'aucun don et legs n'a été accepté.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de valider la liste des baux que M. le Président a signés au titre de son pouvoir délégué sur le louage de choses,*
- *de prendre acte de l'absence de notification d'offre aux expropriés dans le cadre de procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,*
- *de prendre acte de l'absence d'acceptation des dons et legs grevés ni de conditions ni de charges.*

1ère C - Patrimoine Départemental

GESTION PATRIMONIALE

**15 LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER
(ID WD : 4423)
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017**

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Ce rapport prévoit l'inscription de crédits pour des travaux d'accessibilité de la cour commune de l'Hôtel du Département avec la Préfecture.

GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Les grosses réparations sur les bâtiments

Dépenses et recettes d'investissement

[Retour sommaire](#)

Une nouvelle Autorisation de Programme d'un montant de 1 200 000 € a été votée au budget primitif 2017 pour les travaux de grosses réparations à réaliser sur 2017 et 2018.

Dans le cadre de ce programme grosses réparations 2017 – 2018 approuvé en Commission Permanente du 24 mars, le chantier d'une première tranche de création de cheminements pour les personnes à mobilité réduite dans la cour commune avec la Préfecture était prévue l'année prochaine, cette tranche étant cofinancée avec l'Etat.

La Préfecture ayant obtenu les crédits sur 2017, il vous est proposé d'avancer ce chantier cette année.

A cet effet, il est nécessaire d'inscrire un crédit de paiement de **120 000 €** et en recettes la participation financière de l'Etat à hauteur de **50 000. €**.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les crédits suivants qui figurent au présent projet de budget :

Opération « Grosses réparations sur les bâtiments »

Dépenses d'investissement

AP-AP17 Grosses réparations Bâtiments 2017 – 2018

- d'inscrire en CP 2017.....120 000 €

Chapitre 23 – article 2312/fonction 0202- Terrains en cours

Échéancier des crédits de paiement :

C.P. 2017 : 520 000€

C.P. 2018 : 680 000 €

Recettes d'investissement

Chapitre 23 – article 2312/fonction 0202- Terrains en cours.....50 000 €

1ère C - Ressources Humaines

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

16 LE PERSONNEL (ID WD : 4492)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

- Mise à disposition de véhicules de fonction
- Modification du tableau des effectifs
- Ratios d'avancement de grade

[Retour sommaire](#)

- Transfert de la compétence transport – Convention Département/Région
- Inscriptions et ajustements de crédits en recettes et en dépenses

I – ATTRIBUTION DE MOYENS DE SERVICE

Mise à disposition des véhicules de fonctions

Le Conseil départemental a décidé, par délibération du 24 juin 2016, la mise à disposition permanente de véhicules de fonction à certains cadres de la collectivité, en raison des contraintes liées à l'exercice de leurs fonctions.

Pour respecter l'obligation légale de fixer par délibération annuelle les conditions selon lesquelles les collectivités peuvent mettre des véhicules à disposition de leurs agents lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie, il est proposé de reconduire l'attribution d'un véhicule de fonction aux emplois fonctionnels suivants, dont l'exercice génère des contraintes rendant nécessaire l'usage d'un véhicule, en application de l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 :

- Directeur général des services
- Directeurs généraux adjoints
- Directeur de cabinet

Les conditions dans lesquelles les agents concernés peuvent faire usage de leur véhicule restent les suivantes :

- l'utilisation des véhicules de fonction répond aux obligations de service et aux déplacements personnels y compris le week-end et les congés, et ce sur l'ensemble du territoire national,
- la collectivité prend en charge la fourniture du carburant et les frais d'autoroute pour les déplacements professionnels. Il revient en revanche à l'agent de prendre en charge les frais liés aux déplacements personnels,
- la collectivité, pour des raisons de sécurité, autorise la conduite du véhicule de fonction par un co-conducteur.

II – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Différentes modifications du tableau des effectifs sont nécessaires au bon fonctionnement des services, à la gestion des mouvements de personnels, des remplacements et des promotions. Ces transformations et créations sont indiquées ci-dessous ou dans le tableau en annexe 1.

Direction générale

La collectivité doit aujourd'hui faire face à un défi majeur : celui de sa transformation numérique. Pour ce faire, elle doit définir et mettre en œuvre une stratégie de transition digitale en intégrant simultanément des technologies adaptées et en insufflant une nouvelle culture du numérique au sein de ses services. Pour garantir la construction d'une démarche cohérente et homogène, mener une action transversale et avoir une vision globale, il est indispensable que cette politique soit portée au plus haut niveau de l'Administration c'est-à-dire par la direction générale. Aussi, il est proposé de procéder, à compter du 1^{er} juillet 2017, à la création d'un poste d'ingénieur en chef territorial afin d'assurer les fonctions de chargé de mission de la stratégie digitale. Le collaborateur recruté devra mener des travaux d'études en s'appuyant sur les ressources disponibles (état des lieux, analyse de la performance et des projets, élaboration d'une stratégie de transformation numérique). Ce poste est destiné à être pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois d'ingénieur en chef. Au regard de la technicité du poste, et dans l'hypothèse où aucune candidature statutaire ne pourrait être retenue, il est également proposé pour les besoins du service de recourir à un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26

janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. L'agent devra disposer d'une solide expérience sur des postes similaires et sa rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un des indices d'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

Direction de la Prévention et Protection de l'Enfant et de la Famille

Afin d'assurer le recrutement d'un cadre de la Direction sur des missions de responsable de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (poste n° 000047), des mesures de publicité élargies ont été mises en œuvre sur les grades d'attaché et de conseiller socio-éducatif. Toutefois, au regard de la pénurie de profils dans le domaine de la protection de l'enfance et pour les besoins du service, il est proposé, dans l'hypothèse d'absence de candidatures statutaires, d'ouvrir la possibilité de recourir à un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. L'agent devra disposer d'une solide expérience sur des postes similaires et sa rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un des indices d'un des grades des cadres d'emplois de conseiller socio-éducatif ou d'attaché territorial.

Direction de l'Insertion

En partenariat avec le Département du Loir et Cher, le Département d'Indre et Loire s'est engagé dans une démarche innovante consistant à développer une plateforme numérique favorisant le retour à l'emploi, notamment des bénéficiaires du RSA. Cette plateforme est fondée sur la géolocalisation et l'exploitation de données 360° pour rapprocher les demandeurs d'emploi des offres d'emploi de proximité selon leur profil. Le dispositif est déjà expérimenté dans le département du Loir et Cher. La mise en œuvre de ce projet innovant et ambitieux, présenté en session du Conseil départemental le 28 avril dernier, nécessite des moyens humains spécifiques pour sa mise en œuvre opérationnelle. Aussi, est-il proposé, à compter du 1^{er} juillet 2017, la création d'un poste d'attaché territorial pour assurer le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme numérique Job Touraine et notamment coordonner son déploiement à l'échelle départementale, assurer l'interface opérationnelle avec la Société Néolink et le département du Loir et Cher, piloter l'assistance téléphonique et web de la plateforme, et participer à la promotion et à la communication de Job Touraine. Ce poste est destiné à être pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois d'attaché territorial.

Territoire Tours-Sud-Est – Maison départementale de la Solidarité de Loches

Afin d'assurer le remplacement d'un cadre de territoire, responsable du pôle Enfance (poste n° 000077), des mesures de publicité élargies ont été mises en œuvre sur les grades d'attaché et de conseiller socio-éducatif. Toutefois, au regard de la pénurie de profils dans le domaine de la protection de l'enfance et de la sensibilité de cette mission départementale et pour les besoins du service, il est proposé, dans l'hypothèse d'absence de candidatures statutaires, d'ouvrir la possibilité de recourir à un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. L'agent devra disposer d'une solide expérience sur des postes similaires et sa rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un des indices d'un des grades des cadres d'emplois de conseiller socio-éducatif ou d'attaché territorial.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Au regard de la forte hausse de son activité d'une part, et de la mise en œuvre de nouveaux plans d'accompagnement d'autre part, la commission exécutive de la MDPH a décidé de renforcer les moyens humains du GIP. En conséquence, je vous propose de procéder à la création, à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- de trois postes de médecin à temps non complet (un poste à 7 heures/semaine et deux postes à 15 heures/semaine) destinés à être pourvus par des agents stagiaires ou titulaires d'un des grades du cadre d'emplois. Au regard des difficultés de recrutement de fonctionnaires titulaires dans ces domaines, il est proposé de pourvoir ces emplois par voie contractuelle en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Les contrats ainsi conclus, pour une durée de trois ans, seront renouvelables par reconduction expresse. Les rémunérations, toutes indemnités comprises, seront fixées par référence à un indice afférent à l'un des grades du cadre d'emplois correspondant.
- De deux postes d'assistant socio-éducatif destinés à être pourvus par des agents stagiaires ou titulaires d'un des grades du cadre d'emplois : le premier s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif légal « réponse accompagnée pour tous » qui sera financé par l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 110 000 euros pour deux ans et le second répond à un besoin de renfort sur les dossiers Enfance qui sera également compensé par une enveloppe budgétaire supplémentaire octroyée par l'Education nationale à la MDPH.

En outre, afin de pourvoir un poste vacant d'infirmière (n° 001504), une procédure de recrutement a été lancée et des mesures de publicité élargies ont été mises en œuvre. Toutefois, au regard de la pénurie de profils dans le domaine du handicap, et pour les besoins du service, il est proposé, dans l'hypothèse d'absence de candidatures statutaires, d'ouvrir la possibilité de recourir à un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. L'agent devra disposer d'une solide expérience sur des postes similaires et sa rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un des indices d'un des grades du cadre d'emplois d'infirmier en soins généraux.

Ingénierie Départementale

Les travaux engagés sur la mise en place de l'Ingénierie Départementale, et plus particulièrement de l'offre de service auprès des collectivités, ont mis en exergue la question de la connaissance territoriale fondée sur l'analyse des données spatiales et géographiques, enjeu important pour l'aménagement du territoire. Le Conseil départemental bénéficie d'un savoir-faire reconnu dans les Systèmes d'Informations Géographiques et d'une expertise sur l'ensemble du territoire. Cette mission est actuellement réalisée par un ingénieur au sein de la Direction des Systèmes d'Information (DSI). Une réflexion a été engagée par l'Ingénierie Départementale et la DSI pour la mise en place d'un projet partagé avec les collectivités locales sur le recueil, le stockage, le traitement et l'analyse des données. Le pilotage de la démarche sera assuré dans le cadre des missions d'ingénierie qui seront déployées prochainement, en interne avec les directions du Conseil départemental et en externe avec nos partenaires. Afin de renforcer les ressources, il est proposé de procéder, à compter du 1^{er} juillet prochain, à la création d'un poste d'ingénieur territorial spécialisé en géomatique. Au regard de la technicité du poste, et dans l'hypothèse où aucune candidature statutaire ne pourrait être retenue, il est également proposé pour les besoins du service de recourir à un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. L'agent devra disposer d'une solide expérience sur des postes similaires et sa rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un des indices d'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Il est précisé que ce poste sera en partie financé par la taxe départementale sur les Espaces Naturels Sensibles.

En outre, deux référents territoriaux et offre de services aux collectivités (n°001325 ; 000575) sont actuellement en cours de recrutement et des mesures de publicité élargies ont été mises en œuvre sur les grades d'attaché et d'ingénieur territoriaux. Toutefois, au regard de la particularité des profils et pour les besoins du service, il est proposé, dans l'hypothèse d'absence de candidatures statutaires, d'ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels, en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. Les agents devront disposer d'une solide expérience sur des postes similaires et leur rémunération

sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un des indices d'un des grades des cadres d'emplois d'ingénieur ou d'attaché territorial.

Direction de l'Education et du Patrimoine – Service Education

Dans le cadre de la reprise de la restauration du collège du Parc à Neuillé-Pont-Pierre actuellement assurée par le Syndicat Intercommunal du Collège du Parc (SICE), et afin de permettre au collège de fonctionner dans les meilleures conditions, il est proposé, de créer deux postes d'adjoint technique des établissements d'enseignement (ATTEE) pour accueillir les deux agents titulaires en fonction, et d'ouvrir un troisième poste pour consolider l'équipe. Ces trois créations pourraient prendre effet à compter de la date d'ouverture de l'établissement soit au 28 août 2017.

III – RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE (réforme 2017)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), plusieurs décrets ont été publiés. Ils ont modifié la structuration de certains cadres d'emplois ou ont modifié les modalités d'accès au grade supérieur impliquant dans tous les cas la création de nouveaux ratios d'avancement de grade.

Pour les attachés territoriaux :

Ainsi, le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 procède à une rénovation du cadre d'emplois des attachés au 1^{er} janvier 2017. Le grade de directeur territorial est placé en voie d'extinction et ne sera plus accessible par voie d'avancement. En parallèle, il est créé un grade d'attaché hors classe, accessible pour les attachés principaux sous condition d'avoir occupé pendant un certain nombre d'années soit un poste de direction, soit un emploi fonctionnel.

En conséquence, il est proposé de conserver le ratio de 9 % qui était jusqu'ici appliqué au grade des directeurs territoriaux, dans la mesure où il s'agit du nouveau grade terminal du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Pour les attachés de conservation du patrimoine et les bibliothécaires

De la même manière, deux autres cadres d'emplois sont modifiés : les attachés de conservation du patrimoine et les bibliothécaires. Les nouveaux décrets communs n° 2017-[502](#) et [503](#) du 6 avril 2017 prévoient, sur le modèle de celui des attachés principaux, la création d'un grade d'avancement (attaché principal de conservation du patrimoine, bibliothécaire principal), et ce à compter du 1^{er} janvier 2017. Aussi, compte tenu de l'analogie des nouveaux cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothécaires avec celui des attachés de la filière administrative, il est proposé de fixer le ratio à 25 % pour l'accès aux grades d'attaché de conservation du patrimoine principal et bibliothécaire principal.

Pour les catégories C :

Le décret n° 2017-715 du 2 mai 2017 supprime la proportion des avancements du grade C1 au grade C2 entre la réussite à un examen professionnel et l'avancement au choix. En effet, jusqu'à la parution de ce décret, il était impossible de procéder à des avancements à l'ancienneté pour ces grades, en l'absence d'avancements de lauréats de l'examen professionnel. La collectivité avait fixé pour ratio une possibilité d'avancement au choix (à l'ancienneté) pour chaque avancement d'un lauréat de l'examen professionnel. Ces deux voies d'avancement seront désormais déconnectées. Dans cette perspective, il est proposé de maintenir à 30% le ratio pour l'accès aux grades relevant de l'échelle C2, afin de correspondre au ratio qui existait déjà pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement.

Un tableau récapitulatif de tous les ratios existant au Conseil départemental, incluant ces nouvelles propositions, est joint au présent rapport en annexe 2. L'ensemble de ces propositions a été soumis pour avis au Comité Technique.

IV – TRANSFERT COMPÉTENCE TRANSPORT : CONVENTION DÉPARTEMENT – RÉGION

L'article 15 de la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (ci-après, loi NOTRe) modifie profondément l'organisation institutionnelle des transports publics en confiant aux Régions la responsabilité des transports non urbains et scolaires.

La prise de compétence par la Région s'établit à deux dates distinctes :

- à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les services de transports non urbains, réguliers ou à la demande ;
- à compter du 1^{er} septembre 2017 pour les services de transports scolaires, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés.

La Région a délégué au Département la gestion des transports non urbains entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017, de façon à faire coïncider les deux dates de transfert.

Afin de mener à bien ce transfert des départements aux régions, le III de l'article 114 de la loi NOTRe prévoit la conclusion obligatoire d'une convention de transfert des services ou parties de service entre la Région et chacun des Départements (projet de convention ci-joint en annexe 3).

En Indre-et-Loire, onze agents sont concernés par le transfert :

- les huit agents du service Transports ;
- trois agents de STA, choisis par la Région sur la base du volontariat.

En parallèle et pour mettre à jour le tableau des effectifs, il doit être procédé à la suppression de ces onze postes, conformément à l'article 5 de la convention (n° 000572 ; 000024 ; 001166 ; 000590 ; 000020 ; 001468 ; 001186 ; 001204 ; 001883 ; 000546 ; 000619).

Il convient de préciser par ailleurs que la région bénéficiera d'une compensation financière à hauteur 2.21 équivalents temps plein (1 ETP de catégorie A et 1.21 ETP de catégorie C) au titre des moyens humains dédiés par les directions support au service des transports et qui ne font pas l'objet d'un transfert d'agents à la région.

A l'exception de trois cadres A, tous les agents seront affectés à l'Espace Région Centre (ERC) de Tours, situé place de la gare. Les trois cadres A seront positionnés sur des postes transversaux basés à Orléans, choisis par les agents concernés dans le cadre d'une bourse aux postes régionale. Les trois agents du Département ont obtenu leur premier choix.

La convention de transfert garantit à titre individuel le régime indemnitaire le plus favorable entre celui de la Région et celui du Département. Elle confirme la possibilité de transfert du compte épargne temps (CET) et ouvre le droit exceptionnel à l'ouverture d'un CET régional pour le dépôt de jours de congés non consommés avant transfert.

Par ailleurs, le transfert de compétence intervient à quelques jours de la rentrée scolaire, à une période pendant laquelle il n'est pas raisonnable d'envisager un déménagement physique des agents. La Région a donc souhaité différer cette étape au 20 octobre 2017 au plus tard. Durant

la phase transitoire, tous les agents transférés resteront dans les locaux du Département. Une convention spécifique d'hébergement sera conclue entre les deux collectivités.

V – INSCRIPTIONS ET AJUSTEMENTS DE CREDITS EN RECETTES ET EN DEPENSES

POLITIQUE « GESTION DES RESSOURCES HUMAINES »

+ 21 000 € en dépenses de fonctionnement :

- 21 000 € concernent des crédits supplémentaires affectés aux remboursements des frais de transport d'agents relevant du FIPHFP. L'imprévisibilité de cette dépense, liée entre autre à une reprise d'activité suite à des arrêts maladie de longue durée, nécessite d'abonder cette ligne budgétaire.

Il est à noter qu'une nouvelle convention est en cours d'élaboration pour une durée de trois ans avec le FIPHFP. Cette nouvelle convention permettra la réalisation d'un certain nombre d'actions financées par le FIPHFP. Ce financement porte à la fois sur des dépenses de fonctionnement et sur des dépenses d'investissement.

Les recettes correspondantes aux dépenses proposées sont inscrites au présent Budget Supplémentaire.

- En outre, des ajustements de crédits sont proposés en dépenses de fonctionnement par des virements entre chapitres : virement du chapitre 012 vers le chapitre 67 dans le cadre de l'annulation d'un titre de recettes sur exercice antérieur et virement du chapitre 012 vers le chapitre 017 pour assurer le mandatement des dépenses de personnel jusqu'en fin d'année.

Ces ajustements de crédits sont totalement neutres pour le budget départemental.

+ 47 537,68 € en recettes de fonctionnement :

- 11 737,68 € de recettes au titre du remboursement par la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus de la taxe transport pour certains personnels logés. La taxe transport est une contribution due par les employeurs pour les agents qu'ils emploient dans les communes dotées de transports en commun, pour le financement de ceux-ci. Cette cotisation d'un taux de 2% s'applique à la masse salariale des agents dont le poste de travail se situe sur les communes concernées. Les agents logés pour nécessité de service n'ayant pas l'usage des transports en commun dans le cadre professionnel, sont exonérés de cette contribution. Cette exonération pour les agents logés prend la forme d'un remboursement de la taxe acquittée par La Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus,
- 34 000 € de recettes au titre du remboursement d'actions financées par le FIPHFP dans le cadre de la nouvelle convention 2017. Ces recettes couvrent à la fois les dépenses de fonctionnement et d'investissement relevant du FIPHFP.
- 1 800 € de recettes au titre de frais irrépétibles en faveur du Département dans le cadre de dossiers contentieux.

+ 13 000 € en dépenses d'investissement

- Il convient d'abonder les crédits d'investissement à hauteur de 13 000€ compte tenu de la consommation des crédits à ce jour et des projections de dépenses d'ici la fin d'année en matière d'achats de matériel et de mobilier de bureau en faveur des agents relevant

du FIPHFP.

Comme indiqué précédemment, les recettes correspondantes à ces dépenses sont inscrites au présent Budget Supplémentaire.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver les termes du présent rapport,*
- *d'autoriser le Président à signer la convention*
- *de procéder à la suppression des postes correspondants au 1^{er} septembre 2017 après avis du CT*
- *de voter les inscriptions de crédits suivantes qui figurent au projet de Budget Supplémentaire :*

POLITIQUE « GESTION DES RESSOURCES HUMAINES »

PROGRAMME « Gestion de la Paye et Déplacements »

OPERATION : Rémunération et charges du personnel

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 – article 6453 – fonction 50 – Cotisations aux caisses de retraite	-
21 355 €	
Chapitre 012 – article 6473 – fonction 0201 – Allocations chômage	- 30 000 €
Chapitre 017 – article 64131 – fonction 566 – Rémunération du pers non titulaire	30 000
€	
Chapitre 67 – article 673 – fonction 0201 – Titres annulés sur exercice antérieur	21 355
€	

Recettes de fonctionnement

Chapitre 73 – article 7388 – fonction 0201 – Autres taxes	11 737,68 €
---	-------------

PROGRAMME « Prévention, action sociale et santé »

OPERATION : FIPHFP**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011 – article 6248 – fonction 52/FIPHFP – Transports de biens/collectifs 21 000
€

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 – article 21848 – fonction 52/FIPHFP – Autre matériel de bureau/ mobilier 5 000 €
Chapitre 21 – article 2157 – fonction 52/FIPHFP – Matériel et outillage tech 8 000 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 – article 74718 – fonction 52/FIPHFP – Autres participations de l'Etat 34 000
€

PROGRAMME « Développement des compétences »

OPERATION : Recrutement-carrière**Recettes de fonctionnement**

Chapitre 75 – article 7588 – fonction 0202 – Autres produits divers gestion courante 1 800 €

ANNEXE 1

Postes avant transformation (cadre d'emplois)	Postes après transformation	Date d'effet
Adjoint administratif : 3 N° 002374 ; 000777 ; 000856	Rédacteur territorial pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 3	01/07/2017
Attaché : 1 N° 000588	Administrateur territorial pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/07/2017
Adjoint du Patrimoine : 1 N° 001184	Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques : 1	01/07/2017
Adjoint technique : 15 N° 001397 ; 001616 ; 001654 ; 1621 ; 1919 ; 1399 ; 1635 ; 001661 ; 001664 ; 001928 ; 002327 ; 001407 ; 000601 ; 001648 ; 001660	Agent de Maîtrise pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 15	01/07/2017
Adjoint technique : 1 N° 000968	Technicien pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/11/2017
Technicien : 1 N° 000409	Ingénieur pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/07/2017
Rédacteur : 1 N° 000520	Adjoint administratif pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/07/2017
Technicien : 1 N° 002540	Adjoint technique pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 1	01/07/2017
Adjoint technique : 4 N° 000802 ; 002555 ; 002311 ; 001087	Adjoint technique des établissements d'enseignement pourvu par un agent stagiaire ou titulaire d'un des grades du cadre d'emplois : 4	01/07/2017

ANNEXE 2 - DETERMINATION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES

Cat	Observations	Grades d'avancement	Condition	Taux maximum
C	Echelle C1 Vers C2	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe Agent social principal de 2 ^{ème} classe	AVEC EXAMEN	100 %
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe Agent social principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établ. d'enseign.	SANS EXAMEN 30 %	
	Echelle C2 Vers Echelle C3	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe des établ. d'enseign. Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe Agent social principal de 1 ^{ère} classe	SANS EXAMEN	30 %
	Echelle spécifique	Agent de maîtrise principal	SANS EXAMEN	80 %
B		Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Technicien principal de 1 ^{ère} classe Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	AVEC ET SANS EXAMEN	20 %
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Technicien principal de 2 ^{ème} classe Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	AVEC ET SANS EXAMEN	25 %
		Assistant socio-éducatif principal Educateur principal de jeunes enfants Technicien paramédical de classe supérieure	SANS EXAMEN	15 %
A		Attaché principal Attaché de conservation du patrimoine principal Bibliothécaire principal		25 %
		Ingénieur principal Puéricultrice de classe supérieure Cadre de santé paramédical de 1 ^{ère} classe Sage-femme de classe supérieure Infirmier en soins généraux de classe supérieure Psychologue hors classe		15%
		Attaché Hors Classe Sage-femme de classe exceptionnelle Infirmier en soins généraux hors classe Puéricultrice hors classe Cadre supérieur de santé		9%
		Biologiste, vétérinaire, pharmacien hors classe Ingénieur en chef hors classe		6 %
		Conservateur du patrimoine en chef Conservateur des bibliothèques en chef Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Biologiste, vétérinaire, pharmacien de classe exceptionnelle Administrateur hors classe Ingénieur hors Classe Ingénieur général		3 %
		Médecin de 1 ^{ère} classe Médecin hors classe		100 %

Accusé de réception de la Préfecture

Acte certifié exécutoire le [XX]

**Convention de transfert des services ou parties de service
à la compétence transports non urbains et scolaires**

entre

le Département d'Indre et Loire

et

la Région Centre-Val de Loire

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Région Centre-Val de Loire, dont le siège est situé 9 rue Saint-Pierre Lentin, CS 94117, 45 041 Orléans Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur François BONNEAU, habilité à cet effet en vertu de la délibération du 9 juin 2017,

Dénommée ci-après « la Région »

ET

Le Département de l'Indre et Loire dont le siège est situé Place de la préfecture, 37927 Tours Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, habilité à cet effet en vertu de la délibération du 23 juin 2017,

Dénommé ci-après « le Département »

Ci-après dénommés ensemble « Les Parties »

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 15, 114 et 133,

Vu la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, notamment son article 89 ;

Vu le Code des transports, et notamment ses articles L. 1231-1 et suivants et L. 3111-1 et suivants,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 213-11 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1321-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 3112-1,

Vu la convention de délégation provisoire de la compétence de transport interurbain et fixant les flux financiers pour l'année 2017, signée entre le Département d'Indre-et-Loire et la Région Centre – Val de Loire en date du 5 janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 juin 2017, approuvant le transfert de personnel, supprimant les postes correspondant, approuvant la présente convention et autorisant le Président du Conseil départemental à la signer,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 9 juin 2017, approuvant le transfert de personnel, créant les postes correspondants, approuvant la présente convention et autorisant le Président du Conseil régional à la signer,

Vu l'avis favorable du comité technique du Département en date du 8 juin 2017,

Vu l'avis favorable du comité technique de la Région en date du 8 juin 2017,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Préambule

L'article 15 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (ci-après, loi NOTRe) modifie profondément l'organisation institutionnelle des transports publics en confiant aux régions la responsabilité des transports non urbains et scolaires.

À compter du 1^{er} janvier 2017, les régions, en lieu et place des départements, sont compétentes pour organiser les services de transports non urbains, réguliers ou à la demande

À compter du 1^{er} septembre 2017, les régions, en lieu et place des départements, sont compétentes pour organiser les services de transports scolaires, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés.

Afin de mener à bien ce transfert de la compétence d'organisation des transports non urbains et scolaires des départements aux régions, le III de l'article 114 de la loi NOTRe prévoit la conclusion obligatoire d'une convention entre la Région et chacun des Départements pour chacun des transferts précités.

Dans un souci de simplicité de gestion, et en cohérence avec la délégation provisoire de la compétence de transports non urbains, la Région et le Département conviennent d'une convention unique de transfert pour fixer les modalités du transfert définitif des services départementaux affectés aux transports non urbains et scolaires à la Région.

Article 1 Objet

En application de l'article 114 de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015, la présente convention a pour objet de fixer les conditions du transfert des services ou parties de service du Département qui participent à l'exercice de la compétence en matière de transports non urbains et scolaires à la Région.

Article 2 Durée

La présente convention est conclue sans limitation de durée conformément aux dispositions législatives concernant les transferts de compétence.

Article 3 Date d'effet de la convention

Cette convention prend effet au 1^{er} septembre 2017, pour les services ou parties de service des transports non urbains ainsi que pour les services ou parties de service des transports scolaires.

Article 4 Date de transfert définitif des services ou des parties de service du Département

La date de transfert définitif des services ou des parties de service du Département à la Région qui participent à l'exercice des compétences transports non urbains et scolaires est fixée au 1^{er} septembre 2017, conformément aux dispositions :

- De l'article 15 de la loi NOTRe concernant les transports non urbains et scolaires,
- Et de l'article 10 de la convention portant délégation temporaire de la compétence de transport routier interurbain, en date du 5 janvier 2017.

Néanmoins, pour des raisons de continuité de service et afin d'assurer le bon déroulement de la rentrée scolaire, il est convenu que les agents du Département d'Indre et Loire, transférés administrativement à la Région restent dans les locaux du Département et conservent leur accès aux outils de travail (logiciel, accès base de données, ...) jusqu'au 20 octobre 2017 au soir, date au plus tard du déménagement des agents vers les locaux de la Région. Cette disposition fera l'objet d'une convention particulière.

Article 5 Affectation de plein droit des fonctionnaires du Département

À compter du 1^{er} septembre 2017, les 11 fonctionnaires territoriaux exerçant leurs fonctions dans un service ou une partie de service participant à l'exercice des compétences transports non urbains et scolaires et en activité le 31 août 2017 sont affectés de plein droit à la Région, dans les conditions de statuts et d'emploi qui sont les leurs.

La liste des agents visés par le présent article est la suivante :

Nom de l'agent	Grade à compléter par le Département	Echelon
LHERMENOT Franck	Attaché territorial	7 ^{ème} échelon
LOUAULT Patrick	Ingénieur Principal	6 ^{ème} échelon à compter du 1/7/17
COCHARD Mikael	Technicien principal 2 ^{ème} classe	5 ^{ème} échelon
BOURGOIN Fabrice	Attaché territorial	10 ^{ème} échelon
CRU-BELHACHEMI Nathalie	Adjoint adm. principal 2 ^{ème} classe	6 ^{ème} échelon
MORIT Anne-Laure	Ingénieur	6 ^{ème} échelon
VERDIER Magalie	Adjoint administratif	8 ^{ème} échelon
JOLIVET Barbara	Adjoint adm. principal 2 ^{ème} classe	4 ^{ème} échelon
KEHLI Melika	Adjoint administratif	6 ^{ème} échelon
DESCHAMPS Axelle	Rédacteur	7 ^{ème} échelon
LANDAIS Virginie	Technicien principal 1 ^{ère} classe	4 ^{ème} échelon

Leur résidence administrative est modifiée comme suit :

Nom de l'agent	Résidence administrative avant transfert	Résidence administrative au 1 ^{er} septembre 2017	Résidence administrative au 20 octobre 2017
LHERMENOT Franck	Tours	Tours	Orléans
LOUAULT Patrick	Tours	Tours	Orléans
COCHARD Mikael	Tours	Tours	Tours
BOURGOIN Fabrice	Tours	Tours	Orléans
CRU-BELHACHEMI Nathalie	Tours	Tours	Tours
MORIT Anne-Laure	Tours	Tours	Tours
VERDIER Magalie	Tours	Tours	Tours
JOLIVET Barbara	Tours	Tours	Tours
KEHLI Melika	Langeais	Tours	Tours
DESCHAMPS Axelle	Bléré	Tours	Tours
LANDAIS Virginie	Bléré	Tours	Tours

Article 6 Modalités de transfert définitif des fonctionnaires du Département

Les agents visés à l'article 5 bénéficient des dispositions de l'article L. 5111-7 du CGCT. Ils conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 7 Régime indemnitaire – Avantages sociaux – Compte Épargne Temps

Dès la date du transfert, soit au 1^{er} septembre 2017, les agents transférés bénéficieront du régime indemnitaire applicable à l'emploi auquel ils sont affectés, à la Région.

Si toutefois, le régime indemnitaire qui leur était appliqué au Département était plus favorable, celui-ci leur serait maintenu à titre personnel.

Le cas échéant, la Région prendrait toute délibération nécessaire pour assurer le même niveau de rémunération. Ces adaptations interviendront dans un délai maximum de 9 mois à compter du 1^{er} septembre 2017 conformément à la loi NOTRE.

A compter du 1^{er} septembre 2017, les agents transférés pourront bénéficier de l'ensemble des avantages sociaux ouverts aux agents de la Région (dans les conditions fixées par les règlements des avantages et offres en vigueur au moment du transfert).

Concernant le bénéfice du Compte Épargne Temps (CET) :

- Les agents disposant d'un CET ouvert auprès du Département bénéficieront du transfert de l'intégralité de ce CET auprès de la Région,
- Les agents ayant cumulé des droits à congé, auprès du Département, pourront à titre exceptionnel et dérogatoire, ouvrir un CET auprès de la Région, sur lequel ils pourront déposer tout ou partie des jours de congés cumulés antérieurement à leur transfert ; ils disposeront pour cela d'un délai de 3 mois à compter de la date du transfert définitif.

Fait en deux exemplaires,

A Orléans, le xx xxxx 2017

Pour la Région Centre-Val de Loire

Le Président du Conseil régional

Monsieur François BONNEAU

Pour le Département d'Indre et Loire

Le Président du Conseil départemental

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**17 TABLEAU DES EFFECTIFS (ID WD : 4359)****RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

Le présent rapport a pour objet d'approuver la modification du tableau des effectifs de l'IDEF suite à une transformation de poste.

Le tableau des effectifs de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille nécessite une réactualisation conduisant à la transformation d'un poste de catégorie A (responsable des services administratifs) en catégorie B, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Poste avant transformation (corps)	Poste après transformation
Attaché d'Administration Hospitalière (catégorie A) : 1	Adjoint des Cadres Hospitaliers (catégorie B) : 1

La proposition de tableau des effectifs actualisé est annexée au rapport.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

d'approuver le présent tableau des effectifs de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille.

TABEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DES PERSONNELS DE L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
AU 01/07/2017

Secteur	Grade	Postes créés	Postes occupés	ETP	tps plein vacant	tps partiel vacant	total vacant	observations
Direction		2	1	1	1	0	1	
	Direction	2	1	1	0	0	0	
	Directeur	1	0	0	1	0	1	
	Directeur	1	1	1	0	0	0	
Encadrement		7	7	7	0	0	0	
	Cadre supérieur socio éducatif	2	2	2	0	0	0	
	Cadre supérieur socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Cadre supérieur socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Cadre socio éducatif	5	5	5	0	0	0	
	Cadre socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Cadre socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Cadre socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Cadre socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Cadre socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
Administratif		9	8	7,4	1	0,6	1,6	
	Adjoint des cadres hospitalier	4	4	4	0	0	0	
	ACH Classe normale	1	1	1	0	0	0	transformation de poste
	ACH classe normale	1	1	1	0	0	0	
	ACH classe normale	1	1	1	0	0	0	
	ACH classe normale	1	1	1	0	0	0	
	Adjoint Administratif	5	4	3,4	1	0,6	1,6	
	Adjoint Administratif	1	0	0	1	0	1	
	Adjoint Administratif	1	1	0,8	0	0,2	0,2	
	Adjoint Administratif	1	1	1	0	0	0	
	Adjoint Administratif	1	1	0,8	0	0,2	0,2	
	Adjoint Administratif	1	1	0,8	0	0,2	0,2	

Secteur	Grade	Postes créés	Postes occupés	ETP	tps plein vacant	tps partiel vacant	total vacant	observations
Educatif		60	60	58,6	0	1,4	1,4	
	Assistant socio éducatif	42	42	41,2	0	0,8	0,8	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	0
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	0,8	0	0,2	0,2	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	0,6	0	0,4	0,4	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	0,8	0	0,2	0,2	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif Principal	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	
	Assistant socio éducatif	1	1	1	0	0	0	

Secteur	Grade	Postes créés	Postes occupés	ETP	tps plein vacant	tps partiel vacant	total vacant	observations
	Educateur de jeunes enfants	7	7	6,6	0	0,4	0,4	
	EJE Classe supérieure	1	1	1	0	0	0	
	EJE Classe supérieure	1	1	1	0	0	0	
	EJE Classe supérieure	1	1	1	0	0	0	
	EJE Classe supérieure	1	1	1	0	0	0	
	EJE Classe supérieure	1	1	0,6	0	0,4	0,4	
	EJE Classe supérieure	1	1	1	0	0	0	
	EJE Classe normale	2	2	1,8	0	0,2	0	
	EJE Classe normale	1	1	1	0	0	0	
	EJE Classe normale	1	1	0,8	0	0,2	0	
	Educateur Technique Spécialisé	1	1	1	0	0	0	
	Educateur Technique Spécialisé	1	1	1	0	0	0	
	Moniteur Educateur	7	7	7	0	0	0	
	Moniteur Educateur Principal	1	1	1	0	0	0	
	Moniteur Educateur Principal	1	1	1	0	0	0	
	Moniteur Educateur	1	1	1	0	0	0	
	Moniteur Educateur	1	1	1	0	0	0	
	Moniteur Educateur Principal	1	1	1	0	0	0	
	Moniteur Educateur	1	1	1	0	0	0	
	Moniteur Educateur	1	1	1	0	0	0	
	Animateur	1	1	1	0	0	0	
	Animateur	1	1	1	0	0	0	
	Médico psychologique	9	9	8,8	0	0,2	0,2	
	Psy hors classe	1	1	1	0	0	0	
		1	1	1	0	0	0	CDI
	Psy classe normale	3	3	3	0	0	0	
		1	1	1	0	0	0	CDI
		1	1	1	0	0	0	CDI
		1	1	1	0	0	0	CDI
	Auxiliaire de puériculture	2	2	2	0	0	0	
	Auxiliaire de puériculture classe Excep	1	1	1	0	0	0	
	Auxiliaire de puériculture classe Norm	1	1	1	0	0	0	
	Infirmière	3	3	2,8	0	0,2	0,2	
	Infirmière	1	1	1	0	0	0	
	Infirmière	1	1	0,8	0	0,2	0,2	
	Infirmière	1	1	1	0	0	0	

Secteur	Grade	Postes créés	Postes occupés	ETP	tps plein vacant	tps partiel vacant	total vacant	observations
Technique		29	29	29	0	0	0	
	Technicien hospitalier	1	1	1	0	0	0	
	Technicien hospitalier	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 1ère classe	3	3	3	0	0	0	
	Ouvrier Principal 1ère classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 1ère classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 1ère classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	17	17	17	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	Ouvrier Principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0	
	AEQ	8	8	8	0	0	0	
	AEQ	1	1	1	0	0	0	
	AEQ	1	1	1	0	0	0	
	AEQ	1	1	1	0	0	0	
	AEQ	1	1	1	0	0	0	
	AEQ	1	1	1	0	0	0	
	AEQ	1	1	1	0	0	0	
	AEQ	1	1	1	0	0	0	
	AEQ	1	1	1	0	0	0	
	AEQ	1	1	1	0	0	0	
TOTAL		116,00	114,00	111,80	2,00	2,20	4,20	

ACTION SOCIALE**18 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 - AJUSTEMENT
DE CRÉDITS (ID WD : 4463)****RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

Le présent rapport a pour objet de proposer, au titre de la Politique action sociale, un ajustement de recette de fonctionnement de **15 050 €** relatif aux secours d'urgence attribués en 2016.

Le Département assure les dépenses liées aux aides et à l'accompagnement social notamment à travers la distribution de secours d'urgence.

I. aides et accompagnement social**Secours d'urgence : 15 050 € en recette**

Le marché public passé avec la Société Edenred a permis, dès septembre 2016, la production et la distribution de carnets de Chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) dans les territoires, au plus près des usagers.

Sur le dernier trimestre 2016, la consommation des CAP s'est finalement élevée à 17 140 € sur les 31 500 € de CAP achetés en prévision, dans le cadre de ce marché.

Il convient d'inscrire la recette de fonctionnement globale de **15 050 €** correspondant au remboursement par la société Edenred des chèques non distribués aux bénéficiaires pour 14 360 € et des chèques non utilisés par ces derniers à hauteur de 690 €.

Les crédits figurent au présent projet de Budget supplémentaire.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter l'inscription suivante :

Programme « Aides et accompagnement social »

Opération « Secours »

Recettes de fonctionnement

ACTION SOCIALE

19 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ D'INDRE-ET-LOIRE (ID WD : 4498)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Le présent rapport a pour objet de proposer la désignation des représentants du département au sein du Conseil Territorial de Santé d'Indre-et Loire, conformément aux dispositions réglementaires prévues par le code de la santé publique.

La loi de modernisation de notre système de santé (LMSS) du 26 janvier 2016 prévoit la constitution de conseils territoriaux de santé, en remplacement des actuelles conférences de territoires, au 1^{er} janvier 2017.

En région Centre-Val de Loire, les conseils territoriaux de santé seront installés au sein des territoires de démocratie sanitaire, dont le périmètre est le département.

Ils sont composés de 34 membres au moins et 50 membres au plus répartis en différents collèges.

Les membres du collège des « collectivités territoriales » sont désignés par arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) sur proposition du Président de l'assemblée délibérante concernée ou de l'association représentant au niveau national les collectivités territoriales ou leurs groupements, en application des dispositions réglementaires définies à l'article R1434-33, alinéa 3°, fixées par décret 2016-1024 du 26 juillet 2016.

A la suite de la sollicitation de l'ARS, Monsieur le Président du Conseil départemental propose de désigner les membres suivants pour représenter le département au sein du collège des « collectivités territoriales » du conseil territorial de santé d'Indre-et-Loire :

Représentants élus :

- Mme Barbara DARNET MALAQUIN - Conseillère départementale (en qualité de titulaire),
- Mme Nadège ARNAULT – Conseillère départementale (en qualité de suppléante).

Représentants des services départementaux de Protection Maternelle et Infantile (PMI), en l'absence de médecin :

- Mme Marie France TRAN VAN (directrice de la prévention et de la protection de l'enfant et de la famille)
- M. Xavier GILBERT, (directeur délégué aux ressources transversales).

Le mandat des membres du conseil territorial de santé est de 5 ans renouvelable une fois. Tout membre qui s'abstient pendant un an d'assister aux séances du conseil territorial de santé est réputé démissionnaire. Le Directeur de l'ARS constate cette démission et la notifie à l'intéressé qui est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *De désigner pour représenter le Département d'Indre-et-Loire au sein du collège des « collectivités territoriales » du conseil territorial de santé d'Indre-et-Loire, les représentants élus suivants, Mesdames Barbara DARNET-MALAQUIN (en qualité de titulaire) et Nadège ARNAULT (en qualité de suppléante), ainsi que les représentants des services de Protection Maternelle et Infantile suivants, Madame Marie-France TRAN VAN et Monsieur Xavier Gilbert.*

2ème C - Action Sociale

POLITIQUE DE LA VILLE

**20 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 - AJUSTEMENT
DES CRÉDITS RELATIFS À LA POLITIQUE DE LA VILLE
(ID WD : 4410)**

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Le présent rapport a pour objet d'ajuster, l'enveloppe de crédits consacrés à la Politique de la Ville, au titre de la programmation 2017 du Contrat de Ville de Tours Métropole. Une **augmentation de crédits est proposée en faveur du financement des actions du Contrat de Ville de la Métropole de Tours** et particulièrement de l'association du Mouvement Français pour le Planning Familial

Au titre de la politique de la Ville, le Département finance un certain nombre d'actions relevant de son domaine de compétence dans le cadre des deux contrats de ville en vigueur, l'un sur la Métropole de Tours et l'autre sur la ville d'Amboise.

Le Conseil départemental contribue à ces actions soit sur des crédits fléchés politique de la ville, soit sur des crédits de droit commun, ou encore sur les deux simultanément.

AJUSTEMENT DES CREDITS RELATIFS À LA POLITIQUE DE LA VILLE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Augmentation de l'enveloppe des crédits politique de la ville dédiés au contrat de ville de la Métropole Tours Centre Val de Loire

Au Budget 2017, c'est une somme de 159 764 € qui a été votée au titre de la politique de la ville, comprenant 71 264 € pour les actions éducatives, 11 000 € pour les actions Culture et Sport et 77 500 € au titre de l'Insertion.

Initialement, une somme de 144 764 € est destinée au Contrat de Ville de l'Agglomération de Tours et une somme de 15 000 € sera affectée au Contrat de Ville d'Amboise.

Cependant, il est proposé que l'association le Mouvement Français du Planning Familial se voit octroyer en 2017, en complément de la subvention de 17 000 € sur les crédits de droit commun de la Direction de la Prévention et la Protection de l'Enfance, une subvention complémentaire au titre de la politique de la ville de **15 000 €**. Soit un montant global de **32 000 €**.

L'ensemble de l'enveloppe de 159 764 € étant d'ores et déjà mobilisé, il est proposé dans le cadre du Budget Supplémentaire de procéder à une augmentation de 10 000 € au profit du Mouvement Français du Planning Familial, au titre des actions éducatives et de soutien à la parentalité financées sur la Politique de la ville. Ce montant sera complété par un redéploiement supplémentaire de 5 000 €.

Ainsi le montant global consacré à la Politique de la ville en 2017 sera de 174 764 €, dont 159 764 € au titre du Contrat de Ville de la Métropole et 15 000 € au titre du Contrat de Ville d'Amboise.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *D'approuver les termes du rapport*
- *De voter les crédits suivants.*

Programme « Politique de la Ville »

Opération « actions éducatives et de soutien à la parentalité »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 – article 6574 -fonction 58+10 000 €
 Subvention fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes

IDEF**21 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4360)****RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

Le présent rapport a pour objet de présenter les ajustements budgétaires portant :

- d'une part, sur l'inscription d'une recette exceptionnelle en matière d'investissement d'un montant de 40 000 € pour des opérations de travaux.
- d'autre part, sur la diminution en fonctionnement, d'un crédit de 23 120 € dédié aux charges de personnel suite au départ d'un agent non remplacé.

Gestion logistique et patrimoniale

L'IDEF est un service du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et un acteur prépondérant de la politique de la protection de l'enfance. Suite au vote du budget primitif 2017, 198 517 € ont été inscrits en investissement dont 138 517 € sont consacrés aux opérations de travaux.

Les propositions présentées dans le cadre de la procédure citée en objet appellent les explications suivantes :

Depuis 2 ans, la Direction de l'IDEF a entamé des travaux importants de rénovation de ses bâtiments situés à La Membrolle sur Choisille, patrimoine du département. Ces travaux poursuivent plusieurs objectifs : tout d'abord l'amélioration de la qualité des conditions d'accueil des jeunes accueillis et de leurs familles, ainsi que l'amélioration des conditions de travail du personnel. Par ailleurs, certains travaux d'isolation et d'huisseries amèneront des économies sensibles de consommation d'énergie et ce, dans le cadre plus général d'un budget contraint, mais aussi d'objectifs de développement durable.

La réfection du chauffage, avec notamment l'installation d'une pompe à chaleur sur le rez-de-chaussée du bâtiment administratif est estimée à **50 000 €**. Actuellement, la section d'investissement de l'IDEF ne permet pas de les financer en 2017 en même temps que les autres travaux de réfection prévus sur cette partie. La réalisation de l'ensemble des travaux sur une même période permettrait de ne pas rendre inutilisable l'accueil de l'établissement aux publics trop longtemps. D'autre part, cela permettrait d'envisager des économies de chauffage dès l'exercice budgétaire 2018.

Ainsi, l'IDEF sollicite une augmentation de la subvention d'équilibre du département d'un montant **40 000 €** afin de finaliser la réfection du chauffage du bâtiment administratif, en complément d'un redéploiement de crédits de 10 000 €.

Prévention protection

Un agent de l'IDEF a rejoint les services du Conseil départemental par la voie du détachement à compter du 1^{er} mai 2017. Cet agent ne sera pas remplacé à l'IDEF. Ainsi, il est proposé de diminuer le montant de la rémunération de l'agent pour la période restante, du budget de l'IDEF pour un montant de 23 120 €.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les modifications suivantes :

Programme « IDEF »**Opération « Gestion logistique et patrimoniale »****Dépenses d'investissement**

Chapitre 21 – article 2154 Matériel et outillage.....	- 2 000 €
Chapitre 21 – article 2184 Mobilier.....	- 1 695 €
Chapitre 23 – article 2313 Constructions sur sol propre.....	+ 43 695 €

Recettes d'investissement

Chapitre 10 – article 1023 Subvention du département	+ 40 000 €
--	------------

Opération « Prévention Protection »**Dépense de fonctionnement**

Chapitre 012 – article 64111 Rémunération principale personnel titulaire et stagiaire..	- 23 120 €
---	------------

Recettes de fonctionnement

Chapitre 018 – article 747 Fonds à engager.....	- 23 120 €
---	------------

2ème C - Enfance et Famille

PETITE ENFANCE & ENFANCE ET FAMILLE**22 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 - AJUSTEMENTS
DE CRÉDITS (ID WD : 4385)****RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

<p>Le présent rapport a pour objet de proposer les ajustements de crédits inscrits au Budget Primitif aux besoins estimés à ce jour pour honorer les dépenses liées à la politique de protection des jeunes confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance , ainsi qu'un ajustement</p>

de dépenses au titre de la politique de la petite enfance, suite à l'abandon de la compétence vaccination du département.

I – POLITIQUE DE LE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

1 – Rémunération et frais annexes des assistants familiaux.

Dépenses de fonctionnement :

Dans le cadre de la révision du schéma départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance, un virement de **40 000 €** a été effectué à la Direction du Pilotage, de la Stratégie et de la Modernisation (DPSM) afin de financer un consultant, pour accompagner la Direction de la Prévention et Protection de l'Enfant et de la Famille dans l'élaboration du schéma départemental, ainsi que dans la mise en œuvre d'une procédure d'appel à projets consécutive au schéma. Ce virement est proposé pour régulariser et rééquilibrer les crédits sur une même opération.

2 – Autres dépenses liées à la protection des jeunes

Dépenses de fonctionnement :

Il convient de solder la régularisation de la prise en charge financière des situations des mineurs hors département pour **85 000 €** en application de l'article L. 228-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

3 – Placement en maison d'enfants à caractère social

Recettes de fonctionnement :

À titre exceptionnel, il est prévu une recette d'un montant de **171 342,64 €** correspondant à un reversement dû à une suractivité pour l'année 2015 de l'Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance d'Indre-et-Loire (ADSE).

4 – Financement de l'Institut Départemental de l'Enfant et de la Famille (IDEF)

Dépenses de fonctionnement :

Il est nécessaire d'ajuster la subvention d'équilibre versée par le Conseil départemental à l'IDEF de **16 880 €**, compte tenu, d'une part, du départ d'un agent de l'IDEF vers les services du Département dont le coût salarial n'est plus supporté par l'IDEF, soit 23 120 € et d'autre part, d'une subvention de 40 000 € nécessaire à la réalisation de travaux du système de chauffage de l'IDEF.

II – POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE

Protection maternelle et infantile - Consultations et bilans médicaux

Dépenses de fonctionnement :

Dans le cadre de la compétence facultative liée à la promotion départementale de la vaccination en faveur des publics âgés de plus de 6 ans, l'Agence Régionale de Santé accordait au Département chaque année une recette intégrée dans la dotation globale de fonctionnement. Pour l'année 2016, l'enveloppe versée a été de 232 787 €. Le Département

ayant abandonné cette compétence à compter du 01 juillet 2016, il convient de prévoir le reversement de 50 % de cette somme soit **116 363 €**.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les crédits suivants :

Programme « Protection »

Opération « Rémunération et frais annexes des Assistants Familiaux »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - article 6251 - fonction 51 - Voyages, déplacements et missions40 000 €

Chapitre 65 - article 6522 - fonction 51 - Accueil familial.....-40 000 €

Opération « Autres dépenses liées à la protection des jeunes »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 - article 673 - fonction 51 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)....85 000 €

Opération « Placements en Maisons d'Enfants à Caractère Social »

Recette de fonctionnement

Chapitre 77 - article 773 - fonction 51 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale..... 171 342,64 €

Programme « IDEF »

Opération « financement de l'IDEF »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 - article 65821 - fonction 51 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif..... 16 880 €

Programme « Protection maternelle et infantile »

Opération « Consultations et bilans médicaux »

Dépenses de fonctionnement

[Retour sommaire](#)

PERSONNES ÂGÉES**23 POLITIQUE PERSONNES ÂGÉES - BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4390)****RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

Au titre du présent budget supplémentaire, il est proposé d'inscrire des recettes nouvelles à hauteur de **1 540 073,26 €** et des dépenses supplémentaires pour **445 887 €** afin de permettre :

- La prise en compte de recettes diverses et de dotations CNSA dont les montants n'étaient pas connus lors de l'élaboration du budget primitif,
- un ajustement des crédits en dépenses pour engager l'intégralité des concours CNSA récemment notifiés et couvrir les besoins recensés.

Le présent rapport a pour objet d'ajuster les crédits votés au Budget primitif à hauteur de 65 649 936 € en dépenses dont 2 935 416 € en investissement et 22 339 600 € en recette de fonctionnement, au titre de la politique en faveur de l'autonomie des personnes âgées.

La loi sur l'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) a créé trois nouveaux concours versés par la CNSA sur le champ de l'autonomie des personnes âgées :

- le concours complémentaire au titre du financement des dépenses d'APA appelé « seconde part »,
- le concours correspondant au forfait autonomie,
- et celui pour les autres actions de prévention.

Le Budget primitif ayant été établi avant la notification de ces concours, les crédits doivent être ajustés. En outre, quelques recettes non prévues sur le programme d'aide à l'hébergement et un crédit supplémentaire pour financer la réalisation d'un sondage auprès des personnes âgées dans le cadre de la conférence des financeurs doivent également être inscrits.

Il est donc proposé de procéder aux ajustements de crédits comme suit :

- + **445 887 €** en dépenses de fonctionnement,
- + **1 540 073,26 €** en recettes de fonctionnement.

- **MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES**

a. **Allocation Personnalisée d'Autonomie : (+ 1 213 239 € de recettes)**

La compensation CNSA couvre environ 40 % des dépenses APA à domicile et en établissement chaque année.

Les montants notifiés par la CNSA au courant du premier trimestre 2017 permettent un

ajustement à la hausse des recettes de **1 213 239 €** réparties comme suit :

- 17 545 000 € au titre du concours APA 1^{ère} part, soit + **287 239 €**,
- 2 856 000 € au titre du concours APA 2^{ème} part, soit + **926 000 €**.

Le solde des concours 2016 sera notifié en septembre prochain et inscrit lors d'une prochaine décision budgétaire.

Au total, il est donc demandé d'inscrire au présent budget supplémentaire, au titre de l'opération APA à domicile, une nouvelle recette de **1 213 239 €**.

Par ailleurs, si le niveau d'activité se maintient, le besoin de financement supplémentaire pourrait atteindre 800 000 € sur l'exercice 2017. Il s'explique par l'évolution du nombre de bénéficiaires APA D (+216 entre mai 2016 et mai 2017) conjuguée à l'augmentation des plans d'aide.

- **AIDE A L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES**
- **Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissements (+12 963,74 € de recettes)**

Pour l'APA en établissements, les ajustements portent sur l'inscription de crédits supplémentaires en recettes du fait du recouvrement d'indus d'APA (**3 524,64 €**) ou d'annulations de titres portant sur l'exercice budgétaire 2016 (**9 439,10 €**).

En 2017, le règlement de l'APA par dotation globale versée à tous les établissements d'Indre-et-Loire devrait réduire considérablement les récupérations d'indus d'APA ; ainsi le risque d'indus ne pèsera que sur les bénéficiaires résidant en établissement hors département bénéficiant toujours d'un paiement individualisé.

Au total, il est donc demandé d'inscrire au présent budget supplémentaire une recette supplémentaire de **12 963,74 €** pour cette opération.

- **Aide à l'hébergement des personnes âgées (+453,52 € de recettes)**

Au titre des recettes d'aide sociale à l'hébergement, des recouvrements sur une créance admise en non-valeur pour **200 €** et une récupération ponctuelle de ressources d'une personne âgée pour un montant de **253,52 €** doivent être portés au budget.

Au total, il est proposé d'inscrire au présent budget supplémentaire une recette non prévue de **453,52 €** pour cette opération.

- **AUTRES DÉPENSES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES**
- **Information et coordination**

Les montants des nouveaux concours CNSA institués par la loi ASV au titre du forfait autonomie et des autres actions de prévention viennent d'être notifiés. Le forfait autonomie est versé aux résidences autonomie et vise à assurer les actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie. Quant au concours « autres actions de prévention », il doit permettre à la Conférence des financeurs de financer des actions d'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles, au développement des services polyvalents d'aide et de soins à domicile et à la mise en œuvre d'autres actions collectives de prévention,

A l'instar des concours APA, seul le montant total des acomptes (70 %) est ajusté en recette au budget supplémentaire, le solde (30 %) n'étant à ce jour pas connu, son inscription ne se fera qu'à l'occasion de la décision modificative.

Le montant notifié de l'intégralité du concours « **forfait autonomie** » 2017 est de 470 228 €. Il convient donc d'ajuster ainsi les crédits inscrits au budget :

- Augmenter de **14 661 €** les crédits en recettes pour qu'ils atteignent 70 % du concours notifié,
- Augmenter de **155 887 €** les crédits en dépenses pour permettre d'engager sur l'exercice 2017 l'intégralité du concours prévisionnel notifié qui sera reversé aux résidences autonomie ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Concernant le concours « **Autres actions de prévention** », le montant de l'acompte notifié est de 963 000 €, il est donc possible d'augmenter de **260 000 €** les crédits pour les porter à 963 000 € en recettes et 1 264 592 € en dépenses.

Comme déjà indiqué à l'occasion du vote du budget primitif, il est rappelé que les dépenses d'actions de prévention engagées en 2016 par la conférence des financeurs sont très inférieures au montant du concours perçu en 2016 (45 506 € au lieu de 1 004 592 €). La loi prévoit que dans cette hypothèse, la différence est reprise sur le solde du concours 2017 (versé en septembre 2017). Ce solde n'étant pas suffisant, le reliquat sera déduit de l'acompte versé sur l'exercice 2018, ce qui voudrait dire que le concours 2018 sera très largement restreint.

Par ailleurs, il est également demandé d'inscrire en dépenses un crédit de **30 000 €** à cette opération afin de financer la réalisation d'un sondage auprès de personnes âgées dans le cadre de la conférence des financeurs. Cette dépense est intégralement financée par la CNSA, les crédits ont déjà été partiellement inscrits en 2016, le solde devant être notifié en fin d'année.

Enfin, une recette supplémentaire de **38 756 €** doit également figurer au budget. Il s'agit du versement du solde de la subvention CNSA de 2015 au titre de la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile.

Au total, il est proposé d'inscrire au présent budget supplémentaire, **445 887 €** en crédits de dépenses et une recette supplémentaire de **313 417 €** au titre de cette opération.

Les crédits figurent au projet de budget supplémentaire de 2017.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les inscriptions suivantes :

Programme « Maintien à domicile des personnes âgées »

Opération « Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile »

Recettes de fonctionnement

Chapitre 016 - Article 747811- Fonction 550 – Dotation versée au titre de l'APA 1^{ère} part..... 287

239,00 €

Chapitre 016 - Article 747811/1- Fonction 550 – Dotation versée au titre de l'APA 2^{ème} part
926 000,00 €

Programme « Aide à l'hébergement des personnes âgées »

Opération « Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissements »

Recettes de fonctionnement

Chapitre 016- Article 7533 - Fonction 552– Recouvrement des indus APA.....3 524,64 €
 Chapitre 016- Article 7533 - Fonction 553– Recouvrement des indus APA..... 9 439,10 €

Opération « Aide à l'hébergement des personnes âgées »

Recettes de fonctionnement

Chapitre 77 - Article 7714 - Fonction 53 – Recouvrement sur créances admises en non-valeur..
 200,00 €
 Chapitre 75 - Article 7513- Fonction 53 – Recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et
 succession..... 253,52 €

Programme « Autres dépenses en faveur des personnes âgées »

Opération « Information et coordination »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- Article 617- Fonction 532– Conv CNSA – Etudes et recherches..... 30 000,00 €
 Chapitre 65- Article 65737 - Fonction 531 – Subventions de fonctionnement aux autres
 Etablissements publics locaux - Forfait autonomie..... 155 887,00 €
 Chapitre 65- Article 6574 - Fonction 532 – Subventions de fonctionnement
 aux personnes, aux associations - Actions de prévention..... 260 000,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 - Article 74788 - Fonction 50 – Autres participations
 des autres organismes.....38 756,00 €
 Chapitre 74 - Article 7478141 - Fonction 531 – Dotation versée au titre de la Conférence
 Des financeurs. Part autonomie..... 14 661,00 €
 Chapitre 74 - Article 7478142- Fonction 532 –Dotation versée au titre de la Conférence
 Des financeurs. Part prévention..... 260 000,00 €

2ème C - Autonomie

PERSONNES HANDICAPÉES

**24 POLITIQUE PERSONNES HANDICAPÉES -
 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4391)**

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Au titre du présent budget supplémentaire, il est proposé de prendre acte d'un ajustement en

lien avec les concours CNSA 2016 et 2017 destinés au fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées. Il est ainsi prévu d'inscrire une nouvelle dépense de **25 612,84 €** et une recette supplémentaire de **25 613,84 €**.

Pour mener à bien sa politique en faveur de l'autonomie des personnes handicapées, le Conseil départemental a voté au Budget primitif des crédits qu'il convient d'ajuster au vu de la recette notifiée par la CNSA pour le financement de la MDPH.

Le concours définitif 2016 de la CNSA ainsi que le concours prévisionnel 2017 destinés au fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été notifiés après le budget primitif. Il convient donc d'ajuster les crédits au présent budget supplémentaire afin de reverser au GIP MDPH l'intégralité des dotations perçues.

Au total, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires de **25 612,84 €** en dépenses et **25 613,84 €** en recettes au titre cette opération.

Les crédits figurent au projet de budget supplémentaire de 2017.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les inscriptions suivantes :

Programme « Financement de la MDPH »

Opération « Dépenses de fonctionnement de la MDPH »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65- Article 6558- Fonction 52 – Autres contributions obligatoires 25 612,84 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 - Article 747813- Fonction 52 – Dotation versée au titre des MDPH 25 613,84 €

2ème C - Lutte contre les Exclusions

PERSONNES EN DIFFICULTÉ

**25 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 -AJUSTEMENTS
DE CRÉDITS (ID WD : 4398)**

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Le présent rapport a pour objet d'ajuster les crédits inscrits au titre de la politique des personnes en difficulté, aux besoins identifiés pour poursuivre l'exercice budgétaire. Cet ajustement se traduit par une inscription de crédits de **351 713 €** en dépenses répartis comme suit :

- 131 713 € de dépenses de fonctionnement au titre du FAPI et d'écritures comptables
- 220 000 € de dépenses d'investissement fléchées pour le développement de JOB TOURAINE et des recettes attendues à hauteur de **335 913 €** au titre du FAPI.

Afin de réaliser les missions qui lui sont confiées dans la gestion de l'allocation RSA et développer sa politique d'insertion en direction des personnes en situation d'exclusion, le Conseil départemental a voté **81 442 394 €** de dépenses de fonctionnement lors du BP 2017. Des recettes de fonctionnement à hauteur de **3 400 000 €** sont attendues.

• **LES DEPENSES**

- Accès à l'emploi : - 20 000 € (dépenses de fonctionnement)

Dans le cadre de la procédure de reversement engagée par l'Etat, auprès des organismes gestionnaires de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) il convient de restituer les crédits non consommés.

Ainsi, les **69 152,48 €** qui ont été reportés au titre de l'année 2016 doivent être reversés à la Caisse des Dépôts et Consignation. Il s'agit d'une opération neutre financièrement.

Enfin un virement de **20 000 €** vers la section d'investissement destiné à l'essor de Job Touraine, complète l'opération.

- Offre d'insertion : 355 913 € (135 913 en dépenses de fonctionnement et 220 000 € en dépenses d'investissement)

La loi de Finances pour 2017 a créé un Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) destiné à soutenir financièrement les départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention entre l'Etat, d'une part et le Conseil départemental, d'autre part.

Ce fonds doté d'une enveloppe de 335 913 €, approuvée lors de la CP du 26 avril dernier, prévoit de fléchir **135 913 €** autour de deux thématiques répondant à des priorités locales et nationales :

- La prise en charge des problématiques de santé psychique qui pénalisent fortement les démarches d'insertion professionnelle des jeunes accompagnés par les Missions Locales, à hauteur de 55 913 €.
- L'accompagnement socio-éducatif lié aux difficultés de logement rencontrées par des jeunes suivis dans le cadre de la Garantie Jeunes pour un montant de 80 000 €.

Ces projets feront l'objet d'une présentation détaillée à l'occasion d'une prochaine Commission Permanente pour l'attribution des crédits aux opérateurs.

Dans le cadre des actions nouvelles prévues par le FAPI, les 200 000 € fléchés pour JOB TOURAINE sont abondés par un virement interne de 20 000 € portant l'enveloppe totale à la somme de **220 000 €** inscrite en investissement, afin de couvrir les futurs développements de la plateforme d'aide au retour à l'emploi, ainsi que les droits d'usage de JOB TOURAINE.

L'ajustement global se porte ainsi à 355 913 €.

- Accompagnement individuel : 15 800 € (dépenses de fonctionnement)

Un redéploiement de crédits de **15 000 €** dont 10 000 € au titre du présent budget supplémentaire, vers les lignes dédiées à la politique de la ville est proposé, en vue de permettre le versement d'une subvention au profit de l'association « Mouvement français pour le planning familial » au titre du Contrat de ville de la Métropole.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRE, il apparaît opportun de transférer les crédits alloués par la Direction de l'attractivité des territoires, à l'association d'Aide Inter-organisations Départementales aux Exploitants en difficultés d'Indre-et-Loire (AIDE 37) vers la Direction de l'insertion, pour un montant de **25 800 €**.

• **LES RECETTES**

Le montant prévisionnel de crédits, communiqués par l'Etat, dont peut bénéficier le Département au titre du FAPI, s'élève à la somme de **335 913 €**.

Les crédits correspondant sont inscrits en recettes.

Les crédits figurent au projet de Budget Supplémentaire 2017.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les crédits suivants :

Programme « LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS »

Opération : Accès à l'emploi

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 – Article 6518 – Fonction 58 – APRE – Autres allocations – Insertion Professionnelle..... -69 152,48 €

Chapitre 014 – Article 7498 – Fonction 58 – APRE – Autres reversements et restitution sur dotations et participations..... 69 152,48 €

Chapitre 017 – Article 62268 – Fonction 564 – Autres honoraires, conseils, plateforme JOB TOURAINE – (virement)..... - 20 000 €

Opération : Offre d'insertion

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 017 – Article 6574 – Fonction 58 – Subventions de fonctionnement versées aux personnes aux associations et autres organismes de droit privé – FAPI..... 135 913 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 018 – Article 2051 – Fonction 564 – Concessions et droits similaires – FAPI 220 000 €

Opération : Accompagnement Individuel

Chapitre 017 – Article 62268– Fonction 568 – Autres honoraires –Insertion
 Professionnelle.....- 10 000 €

Chapitre 65 – Article 6574– Fonction 58 – Subvention de fonctionnement versées aux
 personnes aux Associations et autres organismes de droit privé.....25 800 €

Programme « LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS »

Opération : Offre d'insertion

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 – Article 74718– Fonction 58 – Autres participations de l'Etat
 FAPI.....335 913 €

2ème C - Lutte contre les Exclusions

PERSONNES EN DIFFICULTÉ

**26 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - FSE (ID WD :
 4431)**

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Depuis 2015, le Conseil départemental est organisme intermédiaire pour la gestion de crédits du Fonds Social Européen. Ces crédits sont destinés à financer des projets en faveur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Dans la convention initiale, signée le 26 novembre 2015 avec les services de la DIRECCTE, il était prévu une enveloppe de crédits européens de 3 765 000 euros. Notre niveau de consommation ainsi que les bons résultats en termes d'accompagnement des publics, nous ont permis d'obtenir une enveloppe complémentaire de 200 000 €.

Par délibération du 3 mars 2017, le Président a été autorisé à signer un avenant à la convention, afin d'intégrer les 200 000 € et de modifier le plan de financement des différents dispositifs. Cet avenant est annexé au présent rapport.

L'Autorisation d'Engagement « FSE Inclusion », votée lors du budget supplémentaire 2015, doit donc être augmentée de 200 000 €, ce qui porte son montant à 3 965 000 €. Le total des opérations affectées à ce jour étant de 2 429 983,17 €, le solde des crédits disponibles pour l'année 2018 s'élève à 1 535 016,83 €.

Ces ajustements figurent au présent projet de Budget supplémentaire

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de modifier l'AE « FSE Inclusion » et l'échéancier des crédits de paiement comme suit :

Programme : Lutte contre les exclusions

Opération : FSE inclusion

AE15 FSE Inclusion 2015-2017

Montant de l'AE : 3 765 000 €

Augmentation de l'AE : 200 000 €

Montant de l'AE modifié : 3 965 000 €

Modification de l'Échéancier de crédits de paiement :

CP 2017 : 1 290 363,00 €

CP 2018 : 1 535 016,21 €

2ème C - Habitat et Logement

HABITAT

**27 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 - AJUSTEMENT
DES CRÉDITS (ID WD : 4462)**

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Le présent rapport a pour objet d'ajuster, les engagements et la consommation de crédits du budget « habitat », relatifs aux fonds propres du Conseil départemental et aux crédits délégués des aides à la pierre sur l'exercice 2017. Il est proposé une diminution des crédits de **173 345,38 €** et une diminution des recettes de **196 256 €**.

I – AJUSTEMENT DES AIDES DU DEPARTEMENT A LA PRODUCTION NEUVE DE LOGEMENTS SOCIAUX

- Subventions sur les fonds propres du Conseil départemental :

Dépenses d'investissement : - 36 500 €

La mise à jour des autorisations de programme et l'avancement des chantiers de constructions de logements locatifs sociaux entrepris par les bailleurs HLM nécessitent l'ajustement des crédits de paiements en 2017 pour satisfaire les demandes de paiements reçues. Les ajustements à la hausse le sont par redéploiement des crédits habitat, le total des ajustements s'élève à – 36 500 € :

L'Autorisation de Programme HDA11525 « aides complémentaires logement 2011 »

- Diminution de l'AP de 27 300 € et retrait des CP 2018 de 27 300 €

L'Autorisation de Programme HDA12580 « aides complémentaires logement 2012 »

- Diminution de l'AP de 35 000 € et diminution des CP 2017 de 49 000 € atteignant un nouveau montant de 65 750 €

L'Autorisation de Programme HDA13607 « aides complémentaires logement 2013 »

- Augmentation des CP 2017 de 3250 € atteignant un nouveau montant de 281 500 € et ajustement des échéanciers 2018 et 2019

L'Autorisation de Programme HDA14626 « aides complémentaires logement 2014 »

- Diminution de l'AP de 6 800 € et augmentation des CP 2017 de 32 600 € atteignant un nouveau montant de 411 200 €, et ajustement des échéanciers 2018 et 2019

L'Autorisation de Programme « aides complémentaires logement 2015 » :

- Augmentation des CP 2017 de 34 750 €, atteignant un nouveau montant de 273 600 € et ajustement des échéanciers 2018, 2019, 2020

L'Autorisation de Programme « aides complémentaires logement 2016 » :

- Diminution de l'AP de 1 000 € et diminution des CP 2017 de 29 000 €, atteignant un nouveau montant de 100 000 €, et ajustement des échéanciers 2018, 2019, 2020.

L'Autorisation de Programme « Contrat Région Département 2007-2013 » :

- Diminution de l'AP de 42 750 € et diminution des CP 2017 29 100 €, atteignant un nouveau montant de 53 000 €, et ajustement des échéanciers 2018.

Recettes d'investissement : + 1 700 €

Suite à l'annulation de l'opération de PAULMY engagée sur l'exercice 2014, il est proposé d'inscrire une recette de 1 700 € correspondante à l'acompte versé en 2014.

- Les subventions au titre de la délégation par l'Etat des aides à la pierre :

Dépenses d'investissement : + 37 523.62 €

Les aides attribuées au titre de la délégation des crédits de l'Etat en faveur du logement locatif social entre 2006 et 2016 doivent être réajustées selon l'avancement des opérations présentées par les bailleurs HLM et collectivités maîtres d'ouvrage. Le total des ajustements s'élève à + 37 523.62 €, effectué par redéploiement des crédits habitat :

Il est nécessaire de procéder à la création d'une enveloppe pour l'investissement destinée au versement de 13 213 € en 2017 correspondant à une opération locative aidée en 2006.

L'Autorisation de programme HC08430 « aide à la pierre 2008 »

- Diminution de l'AP de 9 120.70 € et des CP 2017 de 38 680 € atteignant un nouveau montant de 12 669 €

L'Autorisation de programme HC09457 « aide à la pierre 2009 »

- Diminution de l'AP de 9 041 € et des CP 2017 de 9 041 € atteignant un nouveau montant de 47 472 €

L'Autorisation de programme HC11524 « aide à la pierre 2011 »

- Diminution de l'AP de 600 € et augmentation des CP 2017 de 9779.62 €, atteignant un nouveau montant de 25 300 €

L'Autorisation de programme HC12579 « aide à la pierre 2012 »

- Les CP 2017 sont augmentés de 30 740 €, atteignant un nouveau montant de 80 940 €

L'Autorisation de programme HC13604 « aide à la pierre 2013 »

- L'AP est minorée de 12 000 €. Les CP 2017 sont augmentés de 7 832 €, atteignant un nouveau montant de 76 200 €

L'Autorisation de programme HC14627 « aide à la pierre 2014 »

- Les CP 2017 sont augmentés de 9 480 €, atteignant un nouveau montant de 109 890 €

L'Autorisation de programme « aide à la pierre 2015 »

- Les CP 2017 sont augmentés de 12 200 €, atteignant un nouveau montant de 177 000 €

L'Autorisation de programme « aide à la pierre 2016 »

- Les CP 2017 sont augmentés de 2 000 €, atteignant un nouveau montant de 12 000 €

L'Autorisation de programme « aide à la pierre 2017 »

- L'enveloppe 2017 attribuée par l'Etat au Conseil départemental et connue en février 2017 est d'un montant de 468 600 €, l'AP 2017 est ainsi augmentée de 36 600 €.

Recettes d'investissement : - 100 042 €

Considérant la recette complémentaire perçue de l'Etat au dernier trimestre 2016 (769 233,50 € perçus au total en 2016), les recettes prévues au BP 2017 sont à minorer de 100 042 € pour atteindre un nouveau montant de 430 000 €.

- Aides à l'accession sociale à la propriété attribuées entre 2008 et 2014 :

Au regard de l'avancement des levées d'options sur les opérations PSLA commercialisées par Touraine Logement et Val Touraine Habitat et soutenues financièrement par le Conseil départemental en 2013 et 2014, il est proposé les ajustements suivants :

Dépenses d'investissement : - 30 000 €L'Autorisation de Programme HEA13617 « soutien accession à la propriété 2013 »

- - 10 000 € de CP 2017

L'Autorisation de Programme HEA14639 « soutien accession à la propriété 2014 »

- - 20 000 € de CP 2017

Recettes d'investissement : + 18 000 €

Il est proposé d'augmenter les recettes de 18 000 € portant son nouveau montant à 168 000 €.

II - L'ADAPTATION A LA PERTE D'AUTONOMIE ET LA REHABILITATION THERMIQUE DU PARC LOCATIF SOCIAL

- L'adaptation à la perte d'autonomie :

Dépenses d'investissement : - 80 000 €

Au vu des dépôts de demandes de subventions par les opérateurs HLM, il est proposé de baisser les crédits de paiement 2017 afférents à la convention Région / Département fléchant 500 000 € en faveur de l'adaptation du parc locatif social

L'Autorisation de Programme « Contrat Région Département 2015-2020 » :

- Diminution des CP 2017 de 80 000 €, atteignant un nouveau montant de 20 000 €, et ajustement des échéanciers 2019, 2020 et 2021.
- La réhabilitation thermique :

Dépenses d'investissement : + 163 700 €

L'avancement des chantiers de réhabilitation thermique entrepris par les bailleurs HLM nécessite d'augmenter les crédits de paiements en 2017 par redéploiement des crédits habitat pour satisfaire les demandes de paiements reçues :

L'Autorisation de Projet HDAXX616 « réhabilitation thermique 2013 »

- Les CP 2017 sont augmentés de 102 600 €, atteignant un nouveau montant de 196 800 €

L'Autorisation de Projet « réhabilitation thermique 2016 »

- Les CP 2017 sont augmentés de 61 100 €, atteignant un nouveau montant de 165 100 €.

III - DES AIDES AU PARC PRIVE, CIBLEES SUR UN PUBLIC TRES MODESTE

- Aides aux particuliers attribuées entre 2012 et 2016 en abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat :

Dépenses d'investissement : - 206 228 €

L'Agence Nationale de l'Habitat verse les subventions du Département attribuées jusqu'en 2016 aux propriétaires de leur logement pour des travaux d'amélioration. Au regard de l'abandon de certaines subventions par les bénéficiaires, certaines AP peuvent faire l'objet d'ajustements à la baisse :

L'Autorisation de Programme HBA12581 « propriétaires occupants bailleurs 2012 »

- Elle doit être minorée de 16 507 € et clôturée, les CP 2017 doivent être minorés de 11 007 €.

L'Autorisation de Programme HBA14625 « propriétaires occupants bailleurs 2014 »

- Elle doit être minorée de 25 943 € et les CP 2017 minorés de 25 943 € atteignant un nouveau montant de 10 868 €,

L'Autorisation de Programme « propriétaires occupants bailleurs 2015 » :

- Elle doit être minorée de 1 711 €, les CP 2017 d'un montant de 46 000 € inscrits au BP restent inchangés.

Enfin, l'année 2016 a connu un faible taux de consommation des aides de l'Anah sur l'aire de délégation des aides à la pierre du Département :

L'Autorisation de Programme « propriétaires occupants bailleurs 2016 » :

- Elle peut être minorée de 243 670 € et les CP 2017 minorés de 169 278 € atteignant un nouveau montant de 233 322 €.
- Subventions attribuées aux EPCI pour la mise en œuvre de dispositifs opérationnels de réhabilitation du parc privé jusqu'en 2016 :

Dépenses d'investissement : - 21 000 €L'Autorisation de Programme HAAXX612 « Ingénieries » :

Au regard des demandes de paiements reçues des EPCI et relatives à leur OPAH ou PIG financés par le Conseil départemental jusqu'en 2016, il s'avère nécessaire de diminuer les crédits de paiement de 21 000 € en 2017 et de les reporter sur les années suivantes. Le nouveau montant de CP 2017 sollicité est ainsi de 17 000 €. L'AP doit être minorée de 68 008,40 €, portant son nouveau montant à 214 996,60 €.

- Dispositifs départementaux d'amélioration de l'habitat privé :

Dépenses de fonctionnement : 0 €L'Autorisation d'Engagement HCB1312E « PIG Habiter Mieux »

Le PIG s'est achevé en avril 2017. Les derniers paiements seront réalisés dans le courant de l'année. Aussi, il convient d'augmenter de 11 714 € le crédit de paiement voté en 2017 portant son nouveau montant à 96 074 €. L'échéancier est modifié en conséquence en 2018.

L'Autorisation d'Engagement « PIG 2017-2019 »

Le PIG 2017-2019 a été lancé le 5 mai 2017. Les missions attendues ne seront donc pas réalisées intégralement sur l'année 2017. Aussi, il convient de minorer les crédits de paiement 2017 de 11 714 € et de les reporter sur l'année 2019. L'échéancier des crédits de paiement est modifié en conséquence en 2017 et 2019 €.

Recettes de fonctionnement : - 115 914 €

260 901 € de recettes ont été prévues au BP 2017, dont 115 914 € de recettes de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) attachées au Programme d'Intérêt Général 2017-2019 en faveur de l'habitat privé. Considérant le lancement effectif du marché en mai 2017, les premières recettes de l'Anah ne seront perçues qu'en 2018 et justifie le retrait de la recette correspondante au présent budget supplémentaire.

V - LES AIDES EN FAVEUR DES PUBLICS PRIORITAIRES DU PLAN DEPARTEMENTAL POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES ET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Financement de la structure gestionnaire du fichier départemental partagé de la demande locative sociale :

Dépenses de fonctionnement : - 841 €

La subvention attribuée à l'AFIDEM Centre Val de Loire pour la gestion du fichier partagé de la demande locative sociale a été négociée début 2017 pour atteindre un montant final de 18 559 € au lieu de 19 400 €, soit une économie de 841 €.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les termes du rapport
- D'approuver le règlement départemental en faveur de la politique de l'habitat joint en annexe,
- De voter les crédits suivants.

Programme « Actions en faveur de l'habitat locatif social »

Opération « Soutien à la création de logements locatifs sociaux »

Dépenses d'investissement

Aides complémentaires logement 2011 (HDA11525)

Autorisation de programme

Montant de l'AP.....	805 400 €
Modification de l'AP.....	-27 300 €
Montant de l'AP modifiée.....	778 100 €

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 9 100 €

Aides complémentaires logement 2012 (HDA12580)

Autorisation de programme

Montant de l'AP.....	1 060 500 €
Modification de l'AP.....	-35 000 €
Montant de l'AP modifiée.....	1 025 500 €

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....	-49 000 €
Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72.....	-30 000 €
subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux pour bâtiments et installations	
Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....	-19 000 €
subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour bâtiments et installations	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 65 750 €

CP 2018 : 83 250 €

Aides complémentaires logement 2013 (HDA13607)

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....	+3 250 €
Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72.....	-3 250 €
subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux pour bâtiments et installations	
Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....	+6 500 €
subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour bâtiments et installations	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 281 500 €
 CP 2018 : 37 000 €
 CP 2019 : 104 000 €

Aides complémentaires logement 2014 (HDA14626)**Autorisation de programme**

Montant de l'AP.....2 122 904 €
 Modification de l'AP.....-6 800 €
 Montant de l'AP modifiée.....2 116 104 €

Modification des CP 2017.....+32 600 €
 Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72.....+27 300 €
 subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux
 pour bâtiments et installations
 Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....+5 300 €
 subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé
 pour bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 411 200,00 €
 CP 2018 : 399 500,00 €
 CP 2019 : 226 700,00 €
 CP 2020 : 33 000,00 €

Aides complémentaires logement 2015**Crédits de paiement**

Modification des CP 2017.....+34 750 €
 Chapitre 204 – article 204142- fonction 72.....-11 200 €
 subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales
 pour bâtiments et installations
 Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72.....-43 650 €
 subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux
 pour bâtiments et installations
 Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....+89 600 €
 subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé
 pour bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 273 600 €
 CP 2018 : 598 800 €
 CP 2019 : 370 000 €
 CP 2020 : 240 000 €

Aides complémentaires logement 2016**Autorisation de programme**

Montant de l'AP 1 183 000 €
 Modification de l'AP.....-1 000 €
 Montant de l'AP modifiée..... 1 182 000 €

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....- 29 000 €

Chapitre 204 – article 204142- fonction 72.....	+1 200 €
<i>subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales pour bâtiments et installations</i>	
Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72.....	-6 300 €
<i>subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux pour bâtiments et installations</i>	
Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....	-23 900 €
<i>subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour bâtiments et installations</i>	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 100 000 €
CP 2018 : 352 800 €
CP 2019 : 284 800 €
CP 2020 : 282 800 €

Contrat Région Département 2007-2013 (LAB077432)**Autorisation de programme**

Montant de l'AP.....	900 350 €
Modification de l'AP.....	-42 750 €
Montant de l'AP modifiée.....	857 600€

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....	- 29 100 €
Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72	
<i>subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux pour bâtiments et installations</i>	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 53 000 €
CP 2018 : 16 450 €

Contrat Région Département 2015-2020**Crédits de paiement**

Modification des CP 2017.....	- 80 000 €
Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72.....	
<i>subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux pour bâtiments et installations</i>	
Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....	
<i>subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour bâtiments et installations</i>	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 20 000 €
CP 2018 : 120 000 €
CP 2019 : 150 000 €
CP 2020 : 150 000 €
CP 2021 : 60 000 €

Recettes d'investissement

Chapitre 204 – article 204142 - fonction 72..... + 1 700 €
 subventions d'équipement versées aux organismes publics
 pour bâtiments et installations

Opération « Amélioration thermique du parc social »

Dépenses d'investissement

Réhabilitation thermique 2013 (HDAXX616)

Modification des CP 2017..... +102 600 €
 Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72
 subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux
 pour bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 196 800 €

CP 2018 : 70 800 €

Réhabilitation thermique 2016

Modification des CP 2017..... +61100 €
 Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72..... +33 540 €
 subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux
 pour bâtiments et installations
 Chapitre 204 – article 20422- fonction 72..... +27 560 €
 subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé
 pour bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 165 100 €

CP 2018 : 350 000 €

CP 2019 : 450 000 €

CP 2020 : 506 500 €

Opération « Délégation des aides à la pierre »

Dépenses d'investissement

Aides à la pierre 2008 (HC08430)

Autorisation de programme

Montant de l'AP..... 120 022,55 €
 Modification de l'AP..... - 9 120,70 €
 Montant de l'AP modifiée..... 110 901,85 €

Crédits de paiement

Modification des CP 2017..... - 38 680 €
 Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72..... -29 560 €
 subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux
 pour bâtiments et installations
 Chapitre 204 – article 20422- fonction 72..... -9 120 €
 subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé
 pour bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 12 669 €
 CP 2018 : 0 €
 CP 2019 : 29 560,30 €

Aides à la pierre 2009 (HC09457)

Autorisation de programme

Montant de l'AP.....408 699,77 €
 Modification de l'AP.....-9 041 €
 Montant de l'AP modifiée.....399 658,77€

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....- 9 041 €
 pour bâtiments et installations Chapitre 204 – article 20422- fonction 72
 subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé
 pour bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 47 472 €

Aides à la pierre 2011 (HC11524)

Autorisation de programme

Montant de l'AP.....451 352 €
 Modification de l'AP.....- 600 €
 Montant de l'AP modifiée.....450 752 €

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....+ 9 779,62 €
 Chapitre 204 – article 204142- fonction 72.....-300,38 €
 subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales
 pour bâtiments et installations
 Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....+10 080€
 subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé
 pour bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 25 300 €

CP 2018 : 1 800,38 €

Aides à la pierre 2012 (HC12579)

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....+30 740 €
 Chapitre 204 – article 204142- fonction 72.....+9 500 €
 subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales
 pour bâtiments et installations
 Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72.....+20 100 €
 subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux
 pour bâtiments et installations
 Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....+1 140 €
 subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé
 pour bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 80 940 €

CP 2018 : 34 200 €

Aides à la pierre 2013 (HC13604)**Autorisation de programme**

Montant de l'AP.....	709 500 €
Modification de l'AP.....	- 12 000 €
Montant de l'AP modifiée.....	697 500 €

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....	+ 7 832 €
Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72.....	- 2 200 €
<i>subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux pour bâtiments et installations</i>	
Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....	+10 032 €
<i>subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour bâtiments et installations</i>	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 :	76 200 €
CP 2018 :	74 820 €
CP 2019 :	46 680 €

Aides à la pierre 2014 (HC14627)**Crédits de paiement**

Modification des CP 2017.....	+ 9 480 €
Chapitre 204 – article 204142- fonction 72.....	+6 600 €
<i>subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales pour bâtiments et installations</i>	
Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72.....	+1 350 €
<i>subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux pour bâtiments et installations</i>	
Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....	+1 530 €
<i>subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour bâtiments et installations</i>	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 :	109 890 €
CP 2018 :	97 360 €
CP 2019 :	94 700 €

Aides à la pierre 2015**Crédits de paiement**

Modification des CP 2017.....	+ 12 200 €
Chapitre 204 – article 204142- fonction 72.....	-3 000 €
<i>subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales pour bâtiments et installations</i>	
Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72.....	+52 000 €
<i>subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux pour bâtiments et installations</i>	
Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....	-36 800 €
<i>subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour bâtiments et installations</i>	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 177 000 €
 CP 2018 : 193 000 €
 CP 2019 : 170 000 €
 CP 2020 : 12 000 €

Aides à la pierre 2016**Crédits de paiement**

Modification des CP 2017.....	+ 2 000 €
Chapitre 204 – article 204142- fonction 72.....	-1 400 €
<i>subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales pour bâtiments et installations</i>	
Chapitre 204 – article 2041782- fonction 72.....	+9 500 €
<i>subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux pour bâtiments et installations</i>	
Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....	-6 100 €
<i>subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour bâtiments et installations</i>	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 12 000 €
 CP 2018 : 91 100 €
 CP 2019 : 244 000 €
 CP 2020 : 145 100 €
 CP 2021 : 57 000 €

Aides à la pierre 2017**Autorisation de programme**

Montant de l'AP.....	432 000 €
Modification de l'AP.....	+ 36 600 €
Montant de l'AP modifiée.....	468 600 €

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 0 €
 CP 2018 : 20 000 €
 CP 2019 : 86 600 €
 CP 2020 : 120 000 €
 CP 2021 : 242 000 €

Chapitre 204 – article 20422- fonction 72.....	13 213 €
<i>Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour bâtiments et installations</i>	

Recettes d'investissement

Chapitre 13 – article 1311- fonction 72.....	-100 042 €
<i>Subvention d'équipement transférable de l'État – délégation des aides à la pierre</i>	

Programme « Actions en faveur de l'habitat privé »

Opération « Subvention en faveur de l'amélioration de l'habitat privé »
Dépenses d'investissement

Subvention complémentaire aux Propriétaires Occupants et Bailleurs 2012
(HBA12581)

Autorisation de programme

Montant de l'AP.....	16 507 €
Modification de l'AP.....	- 16 507€
Montant de l'AP modifiée.....	0 €

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....	- 11 007 €
Chapitre 23 – article 237 - fonction 72	
Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 0 €

Subvention complémentaire aux Propriétaires Occupants et Bailleurs 2014
(HBA14625)

Autorisation de programme

Montant de l'AP.....	694 005 €
Modification de l'AP.....	- 25 943 €
Montant de l'AP modifiée.....	668 062 €

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....	- 25 943 €
Chapitre 23 – article 237 - fonction 72	
Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 10 868 €

Subvention complémentaire aux Propriétaires Occupants et Bailleurs 2015

Autorisation de programme

Montant de l'AP.....	576 756 €
Modification de l'AP.....	- 1 711 €
Montant de l'AP modifiée.....	575 045 €

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 46 000 €

CP 2018 : 14 045 €

Subvention complémentaire aux Propriétaires Occupants et Bailleurs 2016

Autorisation de programme

Montant de l'AP.....	671 000 €
Modification de l'AP.....	- 243 670 €
Montant de l'AP modifiée.....	427 330 €

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....	- 169 278 €
Chapitre 23 – article 237 - fonction 72	
Avances versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 233 322 €

CP 2018 : 37 187 €

CP 2019 : 5 521 €

Opération « Financement d'ingénierie »**Dépenses d'investissement****Ingénieries (HAAXX612)****Autorisation de programme**

Montant de l'AP.....283 005 €

Modification de l'AP.....- 68 008,40 €

Montant de l'AP modifiée.....214 996,60 €

Crédits de paiement

Modification des CP 2017.....- 21 000 €

Chapitre 204 – article 204141- fonction 72

subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales
pour biens mobiliers, matériels et étudesÉchéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 17 000 €

CP 2018 : 14 000 €

CP 2019 : 10 000 €

CP 2020 : 2 000 €

Dépenses de fonctionnement**PIG Habiter Mieux (HCB1312E)****Crédits de paiement**

Modification des CP 2017.....+ 11 714 €

Chapitre 011 –article 6228- fonction 72

Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires « Etudes »

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 96 074 €

CP 2018 : 0 €

PIG 2017-2019**Crédits de paiement**

Modification des CP 2017.....- 11 714 €

Chapitre 011 –article 6228- fonction 72

Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires « Etudes »

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 197 226 €

CP 2018 : 208 940 €

CP 2019 : 220 654 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 – article 74718- fonction 72..... - 115 914 €
Autres participation de l'Etat

Opération « Soutien à l'accèsion à la propriété »**Dépenses d'investissement****Accession sociale à la propriété 2013 (HEA13617)****Crédits de paiement**

Modification des CP 2017..... - 10 000 €
Chapitre 204 – article 20422- fonction 72
subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé
pour bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 10 000 €
CP 2018 : 87 000 €
CP 2019 : 10 000 €

Accession sociale à la propriété 2014 (HEA14639)

Modification des CP 2017..... - 20 000 €
Chapitre 204 – article 20422- fonction 72
subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé
pour bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 10 000 €
CP 2018 : 38 000 €
CP 2019 : 30 000 €
CP 2020 : 20 000 €

Recettes d'investissement

Chapitre 204 – article 20422- fonction 72..... +18 000 €
subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé
pour bâtiments et installations

Programme « Dispositifs spécifiques liés à l'habitat »**Opération « Observation, planification et expérimentations »****Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 65 – article 6574 - fonction 72 - 841 €
Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations
et autres organismes de droit privé

LOGEMENT

28 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 - AJUSTEMENTS DE CRÉDITS (ID WD : 4397)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Le présent rapport a pour objet de présenter des ajustements de crédits s'équilibrant en fonctionnement. Au regard du montant accru des mises en jeu de garantie demandées par les bailleurs, il est nécessaire d'augmenter de **35 000 €** les crédits d'investissement.

Le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) constitue un dispositif d'aide important pour les ménages rencontrant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement et ne pouvant assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'énergie, d'eau et de téléphone.

La majorité du public sollicitant les aides du F.S.L. a pour ressources les minimas sociaux, dont presque la moitié sont des allocataires du RSA et plus d'un ménage sur 10 vit avec des ressources très faibles ou irrégulières.

Pour 2017, le budget du Conseil Départemental en faveur de la politique du logement, consacrée au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) a été voté à hauteur de **2 187 700 €** au Budget primitif (hors dépenses de structures et de personnel) dont **1 817 700 €** de dépenses de fonctionnement.

Accès au logement

Dépenses de fonctionnement :

En 2016 un titre de recettes de **900 €** a été émis à tort lors du versement d'une mise en jeu de garantie. Il est donc nécessaire d'inscrire cette somme afin de pouvoir procéder à l'annulation de ce titre.

Recette de fonctionnement :

Une prévision de recettes de **200 €** pour des régularisations demandées par la Paierie Départementale pour des excédents de versement suite à titre émis est à inscrire.

Maintien dans le logement

Dépenses et recettes d'investissement :

L'augmentation des demandes de mise en jeu de garantie nous conduit à augmenter de **35 000 €** ces crédits, compensés en recettes à même hauteur.

Maintien de l'énergie, de l'eau et du téléphone

Dépenses de fonctionnement :

Afin de respecter la demande de redéploiement de crédits pour équilibrer nos besoins complémentaires en dépenses de fonctionnement, il y a lieu de diminuer de **1 117 €** les sommes consacrées aux aides au maintien de l'énergie, de l'eau et du téléphone.

Accompagnement des ménages et médiation locative

Dépenses de fonctionnement :

Le montant des Aides au Financement des Suppléments de Dépenses de Gestion (A.F.S.D.G.) accordées cette année, permettent de réduire les crédits de **348 €** pour les organismes privés et de **627 €** pour les établissements publics.

Conformément au règlement intérieur du F.S.L. le coût des nouvelles mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L.) accordées par le Département pour 2017 a été réévalué de 0,6 %. Il est donc nécessaire d'augmenter de **1 192 €** les crédits de paiement 2017 de l'Autorisation d'Engagement correspondante et de lisser les crédits de paiement suivants jusqu'en 2019.

Les crédits figurent au projet de Budget supplémentaire 2017.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget :

Programme Fonds de Solidarité Logement**Opération Accès au logement****- Dépenses de fonctionnement**

- Chapitre 67 - article 673 / fonction 72 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) 900 €

- Recettes de fonctionnement

- Chapitre 77 - article 7788 / fonction 72 – Autres produits exceptionnels. 200 €

Opération Maintien dans le logement**- Dépenses d'investissement**

- Chapitre 27 - article 2764 / fonction 72 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé..... 35 000 €

- Recettes d'investissement

- Chapitre 27 - article 2764 / fonction 72 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé..... 35 000 €

Opération Maintien de l'énergie de l'eau et du téléphone**- Dépenses de fonctionnement**

- Chapitre 65 - article 6514-4 / fonction 72 – Cotisations, adhésions autres prestations pour le compte de tiers – Ameet - Métropole..... - 1 117 €

Opération Accompagnement des ménages et médiation locative**- Dépenses de fonctionnement**

- Chapitre 65 - article 65737 / fonction 72 – Subventions de fonctionnement versées aux autres établissements publics locaux..... - 627 €

- Chapitre 65 - article 6574 / fonction 72 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé - 348 €

AE Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L.)

- Modification des CP 2017..... 1 192 €

- Chapitre 65 – article 6574 / fonction 72 – Subventions de fonctionnement versées aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé

Échéancier des crédits de paiement :

- CP 2017 : 397 192 €
- CP 2018 : 55 797,88 €
- CP 2019 : 34 000 €

2ème C - Habitat et Logement

LOGEMENT**29 F.S.L. - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (ID WD : 4373)****RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental relative au Fonds de Solidarité Logement, au titre de l'année 2016.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (art L. 3221-12-1), le Conseil départemental lors de ses séances du 2 avril 2015 puis du 23 février 2016 m'a autorisé pour la durée de mon mandat à prendre toute décision relative au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.), notamment en matière d'aides et de prêts.

Au présent rapport est annexé un état détaillé des décisions du F.S.L. pour l'année 2016.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de prendre acte de la liste des dossiers figurant en annexe et pour lesquels les compétences déléguées ont été utilisées, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.*

ETAT DES DECISIONS PAR DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 37 POUR L'ANNEE 2016

		GARANTIES	ACCES		MAINTIEN	ENERGIES	A.S.L.L.
			SECOURS	PRETS			
ENGAGEMENT	NOMBRE	872					
	MONTANT	1 391 808,00 €					
REFUS	NOMBRE	406	732	266	442	1 294	35
ACCORD	NOMBRE		959	884	224	2 541	260
	MONTANT		392 058,00 €	254 647,00 €	151 698,00 €	538 183,00 €	

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES DÉPLACEMENTS DOUX**30 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4479)****RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

Le présent Budget supplémentaire impacte seulement la section investissement avec une demande de crédits à hauteur de 10 000 € rendue nécessaire pour l'aménagement de la voie verte « Cinq-Mars-la-Pile / Langeais ».

Le vote des crédits relatifs à l'opération « Cher à vélo – section Bléré / Azay », en l'occurrence l'ajustement de la recette d'investissement à percevoir en 2017 à hauteur de + 80 000 €, vous est proposé au titre de la convention Région – Département.

Opération : Aménagements cyclables et mobilités durables

Dans le cadre de l'Autorisation de programme « Plan départemental des déplacements doux » et de la réalisation de la voie verte « Cinq-Mars-la-Pile / Langeais » un abondement des crédits de paiement de 2017 à hauteur de **10 000 €** est nécessaire pour financer les clôtures qu'il convient de rétablir ainsi que les portails et portillons à remplacer dans la mesure où le déplacement des équipements actuellement en place est inenvisageable. Les modèles de clôture sont validés et le chiffrage consolidé.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget :*

Programme : LIAISONS CYCLABLES ET MOBILITÉS DURABLES**Opération : Aménagements cyclables et mobilités durables****Dépenses d'investissement :****Autorisation de programme « Plan départemental des déplacements doux » (CCBXX569)**

Montant de l'AP..... 1 805 218,62 €

Crédits de paiement

D'inscrire en CP 2017..... 10 000 €

Chapitre 23 – Article 23151/ fonction 628 – Réseaux de voirie en cours..... 500 €
 Chapitre 45411053 – Article 45411053 / fonction 01- Travaux pour compte de tiers.....9 500 €

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017.....63 500 €

CP 2018.....896 714,93 €

3ème C - Infrastructures et Transports

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

31 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4456)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Le budget supplémentaire de 2017 consacré aux dépenses d'infrastructures routières s'élève à **179 808,04 €** dont 106 208,04 € en investissement et 73 600 € en fonctionnement.
 Les recettes s'élèvent quant à elles à **167 751,82 €** dont - 28 573,37 € en investissement et 196 325,19 € en fonctionnement.

Le présent BS est l'occasion de procéder à la régularisation et l'inscription de nombreuses recettes perçues ou à percevoir pour des révisions de prix sur marchés, des redevances d'occupation du domaine public ou des subventions. Un ajustement des dépenses s'impose en raison des recalages de calendriers rendus nécessaires au regard de l'avancée ou du retard dans la réalisation de diverses opérations.

I. ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DU RÉSEAU

I.1. Maintenance et exploitation du réseau

En fonctionnement, la maintenance et l'exploitation du réseau génèrent l'inscription de **153 907,19 €** de recettes et nécessitent l'inscription de **43 000 €** de dépenses nouvelles.

En effet, d'importants travaux d'abattage et d'élagage d'arbres ont été rendus nécessaires par la tempête Zeus de début mars qui a traversé le département et qui a provoqué des chutes d'arbres principalement sur le territoire du STA SO. Ces travaux représentent un montant de **10 000 €**.

Le matériel défectueux du STASE à Ligueil impose de recourir à la location d'un tracteur-faucheuse pour permettre la réalisation de la 1ère passe de fauchage avant l'été sur le secteur ; le montant de la location s'élève à **6 000 €**.

Dans le cadre du sinistre occasionné par un problème de dimensionnement et d'écoulement du réseau pluvial dans le quartier dit de la Brosse et de la Queue de Merluce à Saint-Etienne-de-Chigny, il est nécessaire d'inscrire un crédit de de **27 000 €** pour les travaux à réaliser sur les propriétés des époux Genêt et Simon (respectivement 6 000 € et 21 000 €) pour clôturer définitivement ce dossier.

Il convient, par ailleurs, de régulariser l'inscription de **153 907,19 €** de recettes déjà perçues

[Retour sommaire](#)

pour des révisions de prix négatives, des pénalités sur marchés et des prestations réalisées.

I.2. Moyens des services routiers

Pour les moyens des services routiers, il est nécessaire de prévoir **3 345 €** de dépenses en investissement et **30 600 €** en fonctionnement mais les redevances d'occupation du domaine routier génèreront pour leur part **34 818 €** de recettes.

INVESTISSEMENT

Afin de permettre le rachat de 3 tronçonneuses qui ont été volées au sein du STASO, il est nécessaire d'inscrire un crédit de **3 345 €** sur la ligne « matériel et outillages techniques ».

FONCTIONNEMENT

A la suite de la tempête de début mars, la remise en état du matériel, tel que le remplacement des chaînes des tronçonneuses, est intervenu occasionnant pour **600 €** de dépenses en fournitures de petit équipement qui n'avaient pas été budgétées.

Par ailleurs, la réouverture des parkings et des aires de repos de la RD 140 et de la RD 976 rend nécessaire l'inscription de **30 000 €** de crédits destinés à l'enlèvement et au traitement des déchets.

Il y a lieu de procéder aussi à la régularisation de **2 650 €** de recettes déjà encaissées pour des redevances de points de vente d'hydrocarbures et à l'inscription de **32 168 €** de nouvelles recettes attendues pour l'occupation du domaine public départemental ; soit au total la somme de 34 818 €.

I.3. Achèvement des petites opérations d'aménagement routier et achèvement du programme de confortement de chaussées et amélioration du réseau du STAC

Les crédits proposés sur ces trois opérations relèvent de la section d'investissement.

Pour répondre à d'importantes révisions de prix sur marchés auxquelles le STAC est confronté, il convient de procéder à des ajustements neutres du montant des AP (-16 919,46 € sur le POAR 2015, - 139 580,62 € sur le PCC 2015, +16 919,46 € sur le POAR 2016 du STAC et + 139 580,62 € sur le PCC 2016 du STAC) ainsi que des CP 2017 (- 16 919,46 € sur le POAR 2015, - 39 936,09 € sur le PCC 2015, - 90 000 € sur le PCC 2017 du STAC, +16 919,46 € sur le POAR 2016 du STAC et + 129 936,09 € sur le PCC 2016 du STAC).

Par ailleurs, il convient de régulariser l'inscription d'une recette de **2 296,63 €** liée à des révisions de prix négatives sur marché.

I.4. Amélioration du réseau STASE

Tous les crédits proposés sur cette opération relèvent de la section d'investissement.

Suite à un accident qui nécessite des travaux de remise en état, le STASE souhaite profiter des travaux de réparation pour procéder, sur la RD 81 à Nouans les Fontaines, à la réalisation

de perrés ainsi qu'à des travaux de réparation des parapets de l'ouvrage. Pour ce faire, une augmentation de **24 000 €** de crédits de paiements dans le cadre de son AP « Petites Opérations d'Aménagement Routiers 2017 » est nécessaire.

I.5. Opérations individuelles de sécurité

Les crédits proposés de **30 000 €** en dépenses et de **- 30 870 €** en recettes sur cette opération relèvent de la section d'investissement.

Au Budget primitif de 2017, pour la remise en état des RD suite aux crues de juin 2016 un crédit de 82 620 € a été voté, lequel a entièrement été consacré au financement des travaux de réparation de la digue de Saint-Règle.

Pour les travaux de la RD 7 (digue de Bertignolles), un crédit de 27 000 € a été voté dans le cadre de l'Autorisation de programme « Réparation des digues départementales ». Or, l'affaissement de cette digue qui est aussi consécutif à la crue de juin 2016 nécessite d'être abondé de **30 000 €** dans la mesure où, à 300 mètres de ce 1^{er} affaissement, un second s'amplifie actuellement en raison de terriers de blaireaux qui se sont remplis d'eau au moment de cette crue ; le retrait de l'eau a modifié la tenue des remblais. Ce second affaissement est apparu plus tardivement car il n'a pas été creusé de la même façon par l'animal et la sécheresse actuelle a amplifié le phénomène d'affaissement.

L'étude de danger de la digue de Bertignolles (également financée dans le cadre de l'AP « Réparation des digues départementales ») est subventionnée à hauteur de 33 979 € au titre du FEDER ; **10 730 €** seront perçus en 2017 et font l'objet d'une inscription de recette.

En revanche, le coût moindre du giratoire de la Mignonne à Joué-lès-Tours (290 000 € HT au lieu de 375 000 € HT), impacte le co-financement attendu de Tours Métropole Val de Loire qui n'est plus que de 193 400 € au lieu de 250 000 €. Aussi, il y a lieu de d'ajuster l'inscription de la recette en conséquence : **- 56 600 €**.

Il est à noter que les crédits non consommés pour la Mignonne permettent, d'une part, de financer la réalisation de la reprise de la surlargeur du giratoire « Saint-Blaise » à Truyes (coût T.T.C. de 37 200 €) pour laquelle une recette de **15 000 €** est attendue de la Commune et, d'autre part, de procéder à la sécurisation du marquage de la RD 37.

II. GRANDS TRAVAUX ROUTIERS

Les crédits proposés sur ce programme relèvent de la section d'investissement pour **48 863,04 €** en dépenses et de la section fonctionnement pour **7 600 €** en recettes.

II.1. Déviations et projets structurants

Programme d'études et projets de voirie :

Une diminution du montant des crédits de paiements de 2017 à hauteur de **- 20 000 €** peut intervenir dans la mesure où, d'une part, le Département a décidé de ne pas être maître d'ouvrage sur l'opération de Ballan-Miré et que de grosses études ne sont pas envisagées à court terme.

Mise à 2x2 voies de la RD 943 à Chambray-lès-Tours et réaménagement du carrefour de

la Ricotière :

Il est demandé le reliquat de crédits disponibles sur l'AP, soit **+ 3 863,04 €**, correspondant au non-consommé de 2016.

Déviations de Neuillé-Pont-Pierre :

Un crédit de 10 000 € a été voté au Budget primitif de 2017 pour financer le marché d'études. Le calendrier opérationnel de cette étude a été recalé dans le temps et permet ainsi de **diminuer de 6 800 €** les crédits de paiement de 2017 afin de ne garder que le crédit nécessaire au paiement d'éventuelles indemnités à verser au bureau d'études Ingérop.

Déviations de Château-la-Vallière :

En raison du report en 2017 de travaux qui avaient été programmés mais non réalisés en 2016, l'inscription, sur l'opération « Déviation de Château-la-Vallière », de **124 000 €** de crédits supplémentaires est nécessaire, en vue :

- du versement à la Commune de Château-la-Vallière de la subvention (21 000 €) qui lui a été allouée pour le renouvellement de la couche de roulement de la RD 749 (rue Montconseil)
- du traitement dans la traversée de Château-la-Vallière de la RD 959 préalablement à son déclassement ; pour achever les travaux dont la réalisation est prévue entre juin et septembre prochains, **103 000 €** sont nécessaires.

Le montant de l'Autorisation de programme est ajusté à hauteur de **+ 22 912,14 €**.

Aménagement des crèneaux de dépassement de la RD 943 entre Cormery et Loches :

La réalisation du carrefour au lieu-dit « Café Brûlé » nécessite **une augmentation de 30 000 €** des crédits de paiement de 2017. En effet, il convient au préalable à la réalisation du giratoire de procéder à la dépollution et à la déconstruction de la maison située sur cet emplacement. Les travaux du giratoire ne pourront pas débuter avant la fin de cette année mais le marché sera notifié.

Il est par ailleurs procédé à un ajustement entre les lignes « étude » - 5 000 €, « acquisitions » - 15 000 € et « travaux » + 50 000 €.

Étude Cofiroute :

Au regard du calendrier de réalisation de l'étude Cofiroute et compte tenu qu'à ce jour, non seulement l'État n'a pas encore donné son accord à Cofiroute mais qu'il convient aussi de conclure une convention entre le Département et Cofiroute, il est d'ores et déjà assuré que la totalité des crédits ne pourra pas être consommée. Aussi, une **diminution de 75 000 €** sur les 100 000 € de crédits de paiement votés au Budget primitif peut intervenir.

Réhabilitation du Centre routier de Parçay-Meslay :

Au Budget primitif de 2017, 100 000 € ont été votés. Compte tenu de l'état d'avancement du dossier, de la prise en charge des études « transports de matières dangereuses » et « assistance à maîtrise d'ouvrage » dans le cadre de l'AP « Programme d'études et projets de voirie », du souhait de réaliser les gros travaux sur une période estivale de sorte à ne pas fermer en totalité le centre, et enfin de l'impossibilité d'être prêt pour 2017 (décision, DCE), il est opportun de **diminuer de 50 000 €** les crédits de paiement de 2017 votés. Les 50 000 € restants financeront les travaux de reprise de jalonnement programmés à l'automne prochain.

Déviations de Richelieu :

Un ajustement de - / +14 000 € est nécessaire entre la ligne dédiée aux études et celle dédiée aux acquisitions foncières.

II.2. Restructuration d'ouvrages d'art

Tous les crédits de dépenses de cette opération relèvent de la section investissement pour **42 800 €** et de la section fonctionnement pour **7 600 €** de recettes, tels qu'il suit :

Pont de Port-Boulet :

L'achèvement des travaux est prévu en août prochain avec de grosses contraintes d'exploitation ; le délai d'exécution des travaux doit être très rapide (3 mois). Aussi, en plus des 550 000 € votés au Budget primitif, **30 000 €** supplémentaires sont nécessaires pour permettre une mise en service avant la rentrée scolaire.

Pont de Civray :

30 000 € ont été votés au Budget primitif en vue de l'étude du projet. Compte tenu de la défaillance du bureau d'étude (résiliation du marché) et du lancement d'une étude de vérification du projet, un ajustement à la baisse peut intervenir dans la limite de **- 15 000 €**.

Pont de Chisseaux :

Les deux calendriers de réalisation des travaux des ponts de Civray et de Chisseaux sont étroitement liés car les opérations ne peuvent être réalisées simultanément pour des raisons d'exploitation.

Aussi, l'opération du pont de Civray ayant pris du retard dans sa phase « étude », il a été décidé de procéder au lancement d'une consultation pour les études de maîtrise d'oeuvre du pont de Chisseaux. L'analyse des offres est en cours. Un crédit de seulement 10 000 € a été voté au Budget primitif (sur une enveloppe de 60 000 € prévue). Un complément de **27 800 €** est indispensable en raison de la permutation intervenue dans la programmation des opérations de Civray et de Chisseaux.

Recettes de fonctionnement

Il convient de procéder à la régularisation d'une recette de **7 600 €** perçue pour des pénalités de retard dans le cadre du marché de la reconstruction des ponts de la vallée de la Choisille à Langennerie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget :

I Programme : ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DU RÉSEAU

Opération : Maintenance et exploitation du réseau

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Article 6135 / Fonction 621..... 6 000 €

Locations mobilières

Chapitre 011 – Article 615231 / Fonction 621.....27 000 €
Entretien et réparations sur biens immobiliers - Voies et réseaux

Chapitre 011– Article 615231 / Fonction 738.....10 000 €
Entretien et réparations sur biens immobiliers - Voies et réseaux –
Entretien des arbres sur RD

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 - Article 619 / Fonction 621.....144 664,15 €
Rabais, remises et ristournes obtenues sur services extérieurs

Chapitre 70 – Article 705 / Fonction 628.....880 €
Ventes diverses - études

Chapitre 77 – Article 7711 / Fonction 621.....7 891,20 €
Produits exceptionnels - dédits et pénalités perçus

Chapitre 70 – Article 7088 / Fonction 621.....471,84 €
Autres produits d'activités annexes

Opération : Moyens des services routiersDépenses d'investissement :

Chapitre 21– Article 2157/ Fonction 621.....3 345 €
Matériel et outillage technique

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011– Article 60632 / Fonction 0202.....600 €
Fournitures de petit équipement

Chapitre 011– Article 6288 / Fonction 621.....30 000 €
Autres services extérieurs – Divers - Autres

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70– Article 70323 / Fonction 628.....30 421 €
Redevance d'occupation du domaine public départemental

Chapitre 70– Article 7033 / Fonction 628.....4 397 €
Redevances pour appareils distributeurs d'essence

Opération : Achèvement des petites opérations d'aménagement routierDépenses d'investissement :

Programme de petites opérations d'aménagements routiers 2015 – GE0010004

Montant de l'AP.....930 000,00 €
 Modification de l'AP.....- 16 919,46 €
 Montant de l'AP modifié.....913 080,54 €

D'inscrire en CP 2017.....- 16 919,46 €
 Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 – Réseaux de voirie

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 0 €
 CP 2018 : 26 782,89 €

Opération : Achèvement du programme de confortement de chausséesDépenses d'investissement :**Programme de confortement de chaussées 2015**

Montant de l'AP.....9 830 620,23 €
 Modification de l'AP.....- 139 580,62 €
 Montant de l'AP modifié.....9 691 039,61 €

D'inscrire en CP 2017.....- 39 936,09 €
 Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 - Réseaux de voirie

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 38 091,16 €
 CP 2018 : 20 665,51 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621.....2 296,63 €
 Réseaux de voirie – Travaux

Opération : Amélioration du réseau STAC**Programme de confortement de chaussées 2016**

Montant de l'AP.....1 265 000,00 €
 Modification de l'AP.....+ 139 580,62 €
 Montant de l'AP modifié.....1 404 580,62 €

D'inscrire en CP 2017.....129 936,09 €
 Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 - Réseaux de voirie

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 409 645,71 €
 CP 2018 : 10 000 €

Petites opérations d'aménagement routier 2016

Montant de l'AP.....180 000,00 €
 Modification de l'AP.....+ 16 919,46 €
 Montant de l'AP modifié.....196 919,46 €

D'inscrire en CP 2017..... 16 919,46 €
 Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 - Réseaux de voirie

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 46 919,46 €
 CP 2018 : 5 878,38 €

Programme de confortement de chaussées 2017

D'inscrire en CP 2017..... - 90 000 €
 Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 - Réseaux de voirie

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 953 000 €
 CP 2018 : 687 000 €

Opération : Amélioration du réseau STASE**Petites opérations d'aménagement routier 2017**

D'inscrire en CP 2017.....24 000 €
 Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 - Réseaux de voirie

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 144 000 €
 CP 2018 : 86 000 €

Opération : opérations individuelles de sécurité**Réparations des digues départementales**

D'inscrire en CP 2017.....30 000 €
 Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 - Réseaux de voirie

Nouvel échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 105 000 €
 CP 2018 : 20 783,54 €

Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621..... - 59 476 €
 Réseaux de voirie – Travaux

Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621..... 59 476 €
 Réseaux de voirie – Travaux (radars)

Recettes d'investissement :

Aménagement du giratoire la Mignonne à Joué-lès-Tours

Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621..... - 235 000 €

Réseaux de voirie – Travaux

Chapitre 13 – Article 1324 / Fonction 621.....193 400 €

Subventions d'équipement non transférables – Communes et structures
intercommunales

Chapitre 13 – Article 13272 / Fonction 621.....10 730 €

Subventions d'équipement non transférables - FEDER

II Programme : GRANDS TRAVAUX ROUTIERS**Opération : Déviations et projets structurants**Dépenses d'investissement :**Déviations de Richelieu**

D'inscrire en CP 2017.....0 €

Répartis comme suit :

Chapitre 21 – Article 2151 / Fonction 621 – Réseaux de voirie..... - 14 000 €

Chapitre 20 – Article 2031 / Fonction 621 - Frais d'études.....+ 14 000 €

Déviations de Neillé-Pont-Pierre

D'inscrire en CP 2017.....- 6 800 €

Chapitre 20 – Article 2031 / Fonction 621 - Frais d'études

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 3 200 €

CP 2018 : 30 000 €

CP 2019 : 20 000 €

CP 2020 : 10 112 159,68 €

RD 943 2x2 voies sur arrivée RD 37

D'inscrire en CP 2017.....3 863,04 €

Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 – Réseaux de voirie

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 1 792 244,43 €

Déviations de Château-la-Vallière – CAA07387

Montant de l'AP.....741 180,00 €

Modification de l'AP.....+22 912,14 €

Montant de l'AP modifié.....764 092,14 €

D'inscrire en CP 2017.....124 000 €

Répartis comme suit :

Chapitre 204 – Article 204142 / Fonction 621.....21 000 €

Subventions d'équipements versées aux communes et structures intercommunales

Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 - Réseaux de voirie – Travaux 103 000 €

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 271 839,28 €

Programme d'études des projets de voirie – CAA10509

D'inscrire en CP 2017.....- 20 000 €

Chapitre 20 – Article 2031 / Fonction 621 - Frais d'études

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 30 000 €

CP 2018 : 72 930,37 €

RD 943 Créneaux de dépassement entre Cormery et Loches

D'inscrire en CP 2017.....30 000 €

Répartis comme suit :

Chapitre 20 – Article 2031 / Fonction 621 - Frais d'études.....- 5 000 €

Chapitre 21 – Article 2151 / Fonction 621 - Réseaux de voirie. - 15 000 €

Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 - Réseaux de voirie – Travaux + 50 000 €

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 75 000

CP 2018 : 30 000

CP 2019 : 30 000

CP 2020 : 30 000

CP 2021 : 16 805 543,40

Etudes Cofiroute

D'inscrire en CP 2017.....- 75 000 €

Chapitre 20 – Article 2031 / Fonction 621 - Réseaux de voirie

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 25 000 €

CP 2018 : 275 000 €

Réhabilitation du Centre Routier de Parçay-Meslay

D'inscrire en CP 2017.....- 50 000 €

Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 - Réseaux de voirie

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 50 000 €

CP 2018 : 300 000 €

Opération : Restructuration d'ouvrages d'art

Dépenses d'investissement :**Réparation du Pont de Port Boulet**

D'inscrire en CP 2017.....30 000 €

Chapitre 23 – Article 23151 / Fonction 621 – Réseaux de voirie

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 580 000 €

CP 2018 : 18 080,11 €

Réparation du Pont de Civray-de-Touraine

D'inscrire en CP 2017..... - 15 000 €

Chapitre 20 – Article 2031 / Fonction 621 - Frais d'études

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 15 000 €

CP 2018 : 70 000 €

CP 2019 : 1 800 000 €

CP 2020 : 508 997,60 €

Réparation du Pont de Chisseaux

D'inscrire en CP 2017.....27 800 €

Chapitre 20 – Article 2031 / Fonction 621 - Frais d'études

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017 : 37 800 €

CP 2018 : 1 002 200 €

CP 2019 : 260 000 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 77 – Article 7711 / Fonction 621..... 7 600 €

Dédits et pénalités perçus

3ème C - Infrastructures et Transports

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**32 PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES
- RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE
RELATIF À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (ID WD : 4386)****RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

Chaque année, le Département procède à la répartition de la dotation de l'Etat concernant le produit des amendes de police relatives à la circulation routière.
 Cette année, la dotation 2016 étant de 291 194 €, il est proposé de la répartir entre 82 communes de moins de 10 000 habitants à hauteur de 17,45 % du montant H.T. des travaux

programmés pour l'amélioration de la circulation routière et de rejeter 20 dossiers ne répondant pas aux critères retenus.

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière, prélevé sur les recettes de l'Etat, est réparti par le Comité des Finances Locales, en vue de financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation.

Pour les Communes et groupements de Communes de moins de 10 000 habitants, le Département répartit la dotation du produit des amendes de police.

Le Conseil départemental retient en priorité les opérations qui améliorent :

- la circulation des deux-roues et des piétons ;
- la sécurité des élèves (implantation d'abribus, aménagement des abords de groupes scolaires) ;
- la sécurité en général (aménagements de carrefours, aménagements de sécurité divers).

Seules les opérations d'un montant compris entre 1 200 € H.T. et 100 000 € H.T. sont retenues.

La subvention est calculée sur un montant maximum de travaux de 45 000 € H.T.

Pour le programme 2017, la somme à répartir par le Département d'Indre-et-Loire au titre de la dotation 2016 s'élève à 291 194 €.

En conséquence, il est proposé :

- d'appliquer un taux de subvention identique pour toutes les demandes figurant en annexe 1, en ne retenant que les opérations d'un coût inférieur à 100 000 € H.T., en écrêtant le montant des travaux subventionnables à 45 000 € H.T., permettant ainsi de consommer la presque totalité de la dotation de 2016 ; dès lors, le taux de subvention de ces opérations a été fixé à 17,45 % du montant hors taxes des travaux et la subvention plafonnée à 7 852,50 € ;
- de retenir les opérations figurant en annexe 1 au présent rapport et d'attribuer les subventions correspondantes, ce qui permet de répartir la dotation à hauteur de 291 061,69 € sur les 291 194 € disponibles.

La dotation 2016 ainsi répartie laisse un reliquat disponible de 132,31 €.

Le montant de ce reliquat non affecté fera l'objet d'une demande de report auprès des services de la Préfecture.

Enfin, figure en annexe 2 la liste des opérations qui ne répondent pas aux critères retenus.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

[Retour sommaire](#)

- *d'arrêter la liste des opérations des Communes de moins de 10 000 habitants du département bénéficiaires de la répartition 2017 du produit des amendes de police, figurant en annexe 1 du présent rapport, et le montant des subventions à leur verser ;*
- *d'arrêter la liste des opérations des Communes du département non bénéficiaires de la répartition 2017, figurant en annexe 2 du présent rapport.*

ANNEXE 1

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE
OPERATIONS RETENUES

COMMUNE	CANTON	VOIE	DÉSIGNATION	MONTANT H.T.	Subvention 17,45 % (plafonnée à 7 852,50 €)
AMBILLOU	LANGAIS	RD 70 - RD 3 - VC	Sécurisation des entrées de bourgs : Installation de ralentisseurs et écluses	45 000,00 €	7 852,50 €
AVRILLÉ-LES-PONCEAUX	LANGAIS	RD 69 - RD 70	Aménagement de sécurité carrefour RD 69/RD 70 avec chicanes, trottoirs et barrières devant l'école	30 185,43 €	5 267,36 €
AZAY-SUR-CHER	BLÉRE	Route des Charpereaux	Création d'un cheminement piétonnier en enrobés avec pose de bordures dans le prolongement de l'existant	33 071,49 €	5 770,98 €
BALLAN-MIRÉ	BALLAN-MIRÉ	VC	Aménagement d'un chemin piétonnier allée Jules Veme	22 864,50 €	3 989,86 €
BEAUMONT-LOUESTAULT	CHÂTEAU-RENAULT	RD 54	Aménagement d'un plateau à Louestault	7 426,00 €	1 295,84 €
BEAUMONT-EN-VÉRON	CHINON	Rue de la tranchée (VC)	Aménagement d'une liaison douce reliant les zones d'habitation vers l'école, la piscine, la médiathèque...	30 000,00 €	5 235,00 €
BOURGUEIL	LANGAIS	VC	Création d'une liaison piétonne pour les élèves entre la rue de l'Ancien Collège et la rue du Poids reliant les écoles au centre ville.	16 100,00 €	2 809,45 €
CANGÉY	AMBOISE	RD 1 - RD 74 - rue de Saint Ouen les Vignes	Aménagements de sécurité des entrées de bourg : implantation de 3 plateaux ralentisseurs sur les RD et pose de 2 coussins berlinois à proximité de l'école.	24 000,00 €	4 188,00 €
CERELLES	CHÂTEAU-RENAULT	RD 328	Sécurisation du centre bourg : mise en place de 8 jardinières formant chicanes avec la signalisation adéquate.	3 300,00 €	575,85 €
CHARENTILLY	CHÂTEAU-RENAULT	RD 338	Création d'un cheminement piétonnier	28 293,00 €	4 937,13 €
CHÂTEAU-RENAULT	CHÂTEAU-RENAULT	Rue du Petit Versailles (RD 766)	Création d'une aire d'attente en retrait de la RD et mise en place d'un abribus	8 100,00 €	1 413,45 €
CHEILLÉ	CHINON	Rue du Vieux Chêne	Création de 4 chicanes et d'un plateau surélevé afin de réduire la vitesse dans l'agglomération.	13 900,00 €	2 425,55 €
CHINON	CHINON	Rue Gambetta	Acquisition de 2 radars pédagogiques mobiles pour réduire la vitesse à des points stratégiques.	4 600,00 €	802,70 €
CINQ-MARS-LA-PILE	LANGAIS	RD 953	Mise en sécurité du cheminement piétonnier carrefour RD953/RD34	37 885,00 €	6 610,93 €
CÔTEAUX-SUR-LOIRE	LANGAIS	RD 71 - RD 125 - VC	Sécurisation des entrées de bourg : 2 écluses sur RD 71 à Ingrandes de Touraine, création cheminement piétonnier sur VC à St Michel- sur-Loire et ralentisseur sur RD 125 à St Michel	38 929,00 €	6 793,11 €
COURCAY	BLÉRE	Rue Napoléon	Création de trottoirs en calcaire	9 648,60 €	1 683,68 €
COURCELLES-DE-TOURAINES	LANGAIS	RD 3	Aménagement de sécurité des entrées de bourg : mise en place de 4 chicanes, 1 ralentisseur et 1 écluse	18 854,39 €	3 290,09 €
CROTELLES	CHÂTEAU-RENAULT	RD 73	Pose de 3 coussins berlinois pour sécuriser le centre bourg	4 550,00 €	793,98 €
DIERRE	BLÉRE	-	Aménagement, le long de la voie ferrée, d'une voie mixte piétons cyclistes en calcaire permettant de rejoindre l'itinéraire de la Loire à Vélo Amboise - Chenonceaux (seconde tranche)	7 019,20 €	1 224,85 €
ESVRES-SUR-INDRE	MONTS	VC	Création d'un trottoir et réaménagement général de la route du Noble Joué (secteur Le Lochereau), installation de chicanes et de plateaux surélevés	45 000,00 €	7 852,50 €
FERRIÈRE-LARCON	DESCARTES	RD 50 - RD 100	Création de 2 plateaux, 1 sur chaque RD avec la signalisation correspondante,	15 891,48 €	2 773,06 €
LA CELLE-SAINT-AVANT	DESCARTES	Route de Chinon RD 109	Aménagement de plateau carrefour et cheminement piétons/vélos sur RD	25 559,56 €	4 460,14 €
LA CHAPELLE-SUR-LOIRE	LANGAIS	VC	Création de trottoirs pour sécuriser le déplacement des élèves vers le centre bourg dans la continuité de l'existant.	6 514,74 €	1 136,82 €
LA CROIX-EN-TOURAINES	BLÉRE	-	Aménagement d'une liaison douce piétons vélos en enrobés clairs entre le lotissement de la Pièce du Thé et le cabinet médical	42 644,80 €	7 441,52 €
LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	RD 76	Installation de 5 coussins berlinois et la signalisation correspondante afin de réduire la vitesse (30 Kms/heure) des automobilistes en centre bourg sur une partie de la route de Mettray	3 995,00 €	697,13 €
LA ROCHE-CLERMAULT	CHINON	Carrefour du Grand Poizay	Mise en place d'un abri bus pour les élèves.	2 764,28 €	482,37 €
LA VILLE-AUX-DAMES	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Avenue Marie Curie	Création d'une piste cyclable en enrobés : 2nde tranche des aménagements réalisés depuis plusieurs années (tronçon situé entre la rue Madeleine Renaud et le giratoire RD 751)	45 000,00 €	7 852,50 €

[Retour sommaire](#)

COMMUNE	CANTON	VOIE	DÉSIGNATION	MONTANT H.T.	Subvention 17,45 % (plafonnée à 7 852,50 €)
LARÇAY	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Rue des Naudinières	Création d'un cheminement doux avec pose de bordures, mise en place d'une chicane, de 3 plateaux ralentisseurs et instauration d'une zone 30	45 000,00 €	7 852,50 €
LE GRAND-PRESSIGNY	DESCARTES	RD 42	Acquisition de 2 radars pédagogiques mobiles	3 516,91 €	613,70 €
LES HERMITES	CHÂTEAU-RENAULT	Impasse des Jardins	Aménagement d'une liaison douce piétons vélos en enrobés clairs	37 815,00 €	6 598,72 €
LIGNIÈRES-DE-TOURAINES	CHINON	VC	Création d'une voie douce en liaison avec les bardeaux de l'Indre.	39 419,63 €	6 878,73 €
LIGUEIL	DESCARTES	Rue de la gare	Création d'un chemin piétonnier (surtout utilisé par les enfants, les pensionnaire de l'ESAT et les touristes) permettant l'accès sécurisé à la piscine, jardin public et camping.	7 975,00 €	1 391,64 €
LUYNES	SAINT-CYR-SUR-LOIRE	VC	Création d'un trottoir à l'entrée de l'école maternelle Suzanne Herbinière-Lebert afin de sécuriser le cheminement des enfants	19 460,50 €	3 395,86 €
LUZÉ	STE-MAURE-DE-TOURAINES	VC	Création d'un ralentisseur à proximité de l'école	4 772,00 €	832,71 €
LUZILLÉ	BLÉRE	Route de Bléré (RD 52)	Busage du fossé pour réaliser un cheminement piéton en calcaire afin de se rendre au cimetière et un passage piéton	9 628,64 €	1 680,20 €
MANTHELAN	DESCARTES	RD 50	Création de deux chicanes, sécurisation d'un arrêt de car avec aménagement d'un abri-bus y compris marquage sécuritaire	21 133,00 €	3 687,71 €
MARIGNY-MARMANDE	STE-MAURE-DE-TOURAINES	RD 20 et rue de l'église	Aménagement du centre bourg afin de sécuriser le déplacement des usagers et gestion des stationnements aux abords de l'arrêt de car scolaire.	34 557,00 €	6 030,20 €
MAZIÈRES-DE-TOURAINES	LANGEAIS	VC	Sécurisation du hameau "la Brosserie" (route très circulée entre RD 34 et RD 48) avec un coussin berlinois et des trottoirs	33 957,70 €	5 925,62 €
MONTBAZON	MONTS	VC	Création de trottoirs sur une partie de la rue des lacs d'amour afin de sécuriser le cheminement piéton des collégiens empruntant les cars Filvert	12 567,50 €	2 193,03 €
MORAND	CHÂTEAU-RENAULT	Rue des Garennes (RD 74)	Busage du fossé pour aménager un cheminement piéton en calcaire	12 207,13 €	2 130,14 €
NEUILLE-PONT-PIERRE	CHÂTEAU-RENAULT	VC	Aménagement de ralentisseurs et de barrières de sécurité	29 000,00 €	5 060,50 €
NEUILLY-LE-BRIGNON	DESCARTES	RD 100	Création d'un plateau ralentisseur à l'entrée de la commune en provenance de Descartes avec limitation de vitesse à 30 km/h et mise en place d'un radar pédagogique mobile en provenance de Paulmy,	7 963,00 €	1 389,54 €
NEUVY-LE-ROI	CHÂTEAU-RENAULT	RD 2	Mise en place de ralentisseur à l'entrée du bourg	3 928,90 €	685,59 €
NOUÂTRE	STE-MAURE-DE-TOURAINES	RD 108	Aménagement d'un parking (1ère tranche) et d'un chemin piétons pour sécuriser le déplacement des usagers vers le gymnase (afin d'éviter le stationnement sur la RD 108).	14 041,80 €	2 450,29 €
NOUZILLY	CHÂTEAU-RENAULT	Place entre la RD 4 et le cimetière	Aménagement de la place pour accueillir les cars de transports scolaires	21 226,00 €	3 703,94 €
NOYANT-DE-TOURAINES	STE-MAURE-DE-TOURAINES	RD 760, rue de la mairie et rue de la Fayette	Sécurisation du carrefour menant aux arrêts de cars scolaires avec mise en place de feux "vert récompense".	39 750,00 €	6 936,38 €
PANZOULT	STE-MAURE-DE-TOURAINES	RD 21	Aménagement d'un plateau surélevé en centre bourg afin de réduire la vitesse sur la RD à l'approche de l'école et des arrêts de transports scolaires.	15 850,00 €	2 765,83 €
PARCAY-MESLAY	VOUVRAY	VC	Création d'un trottoir pour les piétons allée des acacias, séquençage de la chaussée par plusieurs écluses afin de limiter la vitesse des automobilistes.	45 000,00 €	7 852,50 €
PARCAY-SUR-VIENNE	STE-MAURE-DE-TOURAINES	RD 18	Acquisition de radars pédagogiques mobiles pour réduire la vitesse à des points stratégiques (en particulier dans le hameau "Vilvert").	4 903,00 €	855,57 €
PAULMY	DESCARTES	RD 100 - RD 60	Création de deux plateaux surélevés en enrobés Rue du stade (RD 100) et RD 60- en agglomération - avec limitation de la vitesse à 30 km/h	12 627,25 €	2 203,46 €
PERNAY	CHÂTEAU-RENAULT	RD 48	Création d'un cheminement piétonnier le long de la RD 48	15 576,45 €	2 718,09 €
PONT-DE-RUAN	CHINON	VC	Aménagement d'une aire de stationnement permettant aux parents de stationner hors chaussée afin de sécuriser la montée et la descente des élèves par le biais d'un cheminement piétons.	21 204,25 €	3 700,14 €

COMMUNE	CANTON	VOIE	DÉSIGNATION	MONTANT H.T.	Subvention 17,45 % (plafonnée à 7 852,50 €)
PORTS-SUR-VIENNE	STE-MAURE-DE-TOURAINES	VC 9 - 24 - 47	Continuité des travaux engagés depuis 2015 : aménagement d'une liaison pour les cyclistes et les pèlerins de Compostelle entre l'Abbaye de Bois Aubry et la route de Marigny.	37 943,00 €	6 621,05 €
RICHELIEU	STE-MAURE-DE-TOURAINES	RD 58	Aménagements sécuritaires afin de réduire la vitesse sur la RD 58 par la mise en place de chicanes et de coussins berlinois.	11 501,50 €	2 007,01 €
RIGNY-USSÉ	CHINON	VC	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un chemin piétons permettant aux parents de déposer les élèves en toute sécurité (aucune possibilité de stationner près de l'école ou sur la RD 7).	36 129,90 €	6 304,67 €
RILLY-SUR-VIENNE	STE-MAURE-DE-TOURAINES	VC	Sécurisation du déplacement des piétons dans le hameau "les Liots" par la création de trottoirs.	6 660,00 €	1 162,17 €
SACHÉ	CHINON	VC	Création d'un cheminement piétons afin de desservir les bâtiments communaux, les commerces de proximité, les écoles maternelle et primaire ainsi que le terrain multisport et le jardin public.	17 799,00 €	3 105,93 €
SAINT-AUBIN-LE-DÉPEINT	CHÂTEAU-RENAULT	VC	Création d'un chemin piétonnier afin de sécuriser la circulation des piétons aux abords de la salle polyvalente	21 157,10 €	3 691,91 €
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	CHÂTEAU-RENAULT	RD 6	Installation de 4 feux afin de sécuriser la circulation des piétons dans le centre bourg en alternant celle des véhicules (compte tenu des rues très étroites)	45 000,00 €	7 852,50 €
SAINT-LAURENT-EN-GATINES	CHÂTEAU-RENAULT	Rue du Commerce (RD 4)	Pose d'un coussin berlinois et de potelets à proximité de l'école	1 850,00 €	322,83 €
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	BLERE	Rue du Vieux Puits	Réalisation d'un trottoir en enrobés d'une longueur de 85 m environ avec pose de bordures T2	10 331,98 €	1 802,93 €
SAINT-PATERNE-RACAN	CHÂTEAU-RENAULT	RD 54	Remplacement d'anciennes lisses en bois par des glissières de sécurité aux normes	9 460,55 €	1 650,87 €
SAINT-ROCH	CHÂTEAU-RENAULT	VC	Rue des Aubuis réalisation d'un déplacement doux le long du lotissement afin que les enfants se rendent à l'école	36 506,62 €	6 370,41 €
SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	CHÂTEAU-RENAULT	RD 2	Aménagements sécuritaires (plateaux surélevés) en complément écluse pour bus TFV réalisé par CD37	14 032,44 €	2 448,66 €
SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS	STE-MAURE-DE-TOURAINES	VC	Création de trottoirs et d'un plateau surélevé afin de sécuriser le déplacement des élèves vers l'arrêt de car scolaire.	45 000,00 €	7 852,50 €
SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	CHINON	VC	Sécurisation des deux entrées de l'école par la mise en place de barrières de sécurité	3 426,30 €	597,89 €
SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL	LANGAIS	VC et RD	Acquisition d'un radar pédagogique mobile pour réduire la vitesse à des points stratégiques.	2 229,00 €	388,96 €
SEMBLANÇAY	CHÂTEAU-RENAULT	RD 48	Aménagement d'un plateau afin de réduire la vitesse à proximité de l'école	16 602,00 €	2 897,05 €
SEUILLY	CHINON	RD 117	Aménagement d'un plateau ralentisseur et de panneaux "stop", afin de sécuriser le déplacement des élèves à l'approche des arrêts de cars scolaires	7 650,00 €	1 334,93 €
SONZAY	CHÂTEAU-RENAULT	VC	Avenue du 14 juillet création d'un trottoir afin de sécuriser les piétons qui se rendent au pôle scolaire, sportif, bibliothèque et salle des fêtes	35 927,64 €	6 269,37 €
SORIGNY	MONTS	VC	Création d'un trottoir rue des Genevray afin de sécuriser le cheminement des piétons se rendant des lotissements de la Bougrie et de Genevray à la salle de multi-activités.	41 070,00 €	7 166,72 €
STE-MAURE-DE-TOURAINES	STE-MAURE-DE-TOURAINES	VC	Création de trottoirs afin de sécuriser le déplacement des élèves vers les écoles maternelle, primaire et le collège ainsi que l'arrêt de car scolaire.	21 142,00 €	3 689,28 €
TAUXIGNY	LOCHES	venelles débouchant sur la rue de la Liberté (RD 83)	Implantation de barrières pour limiter les sorties trop rapides des venelles vers la rue de la Liberté (RD83)	1 840,00 €	321,08 €
THENEUIL	STE-MAURE-DE-TOURAINES	RD 18	Acquisition de deux radars pédagogiques mobiles pour réduire la vitesse à des points stratégiques.	4 392,00 €	766,40 €
THILOUZE	CHINON	VC	Aménagement d'un chemin piétons pour l'accès des élèves à l'école.	2 403,93 €	419,49 €
THIZAY	CHINON	RD 363	Aménagement d'une "zone 30" par rétrécissement de chaussée.	2 064,80 €	360,31 €
TRUYES	CHAMBRAY-LÈS-TOURS	RD 32 et VC	Installation de 2 radars pédagogiques mobiles aux abords des groupes scolaires	8 666,40 €	1 512,29 €
VEIGNÉ	MONTS	VC	Aménagement d'un cheminement piétons entre l'ALSH et l'école des Varennes, de la rue Jules Ferry à la rue du Poitou	39 155,00 €	6 832,55 €
VILLAINES-LES-ROCHERS	CHINON	RD 57	Poursuite des aménagements de sécurité dans le centre bourg 3 ^{ème} tranche.	10 437,00 €	1 821,26 €

[Retour sommaire](#)

COMMUNE	CANTON	VOIE	DÉSIGNATION	MONTANT H.T.	Subvention 17,45 % (plafonnée à 7 852,50 €)
VILLEDOMER	CHÂTEAU-RENAULT	Rue Pasteur	Pose de barrières, de potelets et bornes fixes pour sécuriser le cheminement piétons aux abords de l'école, de l'aire de jeux et de la salle des fêtes	7 350,00 €	1 282,58 €
VILLEPERDUE	MONTS	VC	Création d'un cheminement piétons route du chêne parapluie.	41 070,00 €	7 166,72 €
VOUVRAY	VOUVRAY	Rue Sylvain Bodet	Création de trottoirs en enrobés avec pose de bordures T2 et de caniveaux CS2 dans le prolongement de l'existant	45 000,00 €	7 852,50 €
			TOTAUX	1 667 975,29 €	291 061,69 €

ANNEXE 2
REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE
OPERATIONS NON RETENUES

COMMUNES	CANTONS	VOIES CONCERNEES	DESIGNATION	MONTANT HT TRAVAUX	AVIS DU STA SUR LE DOSSIER
ATHÉE-SUR-CHER	BLÉREÉ	Chemin des Dames	Réalisation de cheminements piétonniers	14 139,76 €	Avis défavorable - projet déjà subventionné au titre de l'année 2015
AUZOUER-EN-TOURAINNE	CHÂTEAU-RENAULT	Diverses voies	Abaissement de bordures, stabilisation des liaisons piétonnes, revêtement de trottoirs	15 600,00 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
BARROU	DESCARTES	RD 750	Réalisation de plateau surélevé en entrée de bourg pour réduire la vitesse des véhicules	5 885,00 €	Avis défavorable - projet déjà subventionné au titre de l'année 2016
BETZ-LE-CHÂTEAU	DESCARTES	VC	Remise en état des ruelles neutralisées à la circulation entre l'école et la cantine accédant sur la rue principale	7 896,86 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
BOUSSAY	DESCARTES		Aménagement paysager	1 912,00 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
CLÉREÉ-LES-PINS	LANGAIS	RD 34	Goudronnage trottoirs	16 246,83 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
DAME-MARIE-LES-BOIS	CHÂTEAU-RENAULT	Rue de La Bruyère	Réaménagement de la rue pour la sécurité des piétons et des scolaires	1 209,00 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
DESCARTES	DESCARTES	VC	Création de trois plateaux surelevés aux abords des établissements scolaires de la Côte des Granges et de Balesmes	24 685,00 €	Avis défavorable - projet déjà subventionné au titre de l'année 2016
LA CELLE-GUÉNAND	DESCARTES	Berge du Rémillon	Reconstruction d'un mur de retenue de la berge en bord du Rémillon pour péreniser le chemin actuellement utilisé par les piétons	14 597,75 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
LANGAIS	LANGAIS	VC	Place Léon Boyer mise aux normes de trottoirs, mise en œuvre de matériaux différenciés pour faciliter l'accessibilité, signalisation, mobilier	32 000,00 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
METTRAY	VOUVRAY	VC	Mise en place d'un mur de soutènement afin d'agrandir le trottoir de la rue du Gué et sécuriser ainsi le cheminement piéton	22 259,80 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
NEUILLÉ-LE-LIERRE	AMBOISE	VC	Pose de signalisations horizontale et verticale et mise en sécurité de l'ouvrage d'art (Pont de Pomigny)	4 183,08 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
NOTRE-DAME-D'OÉ	VOUVRAY	VC	Création de deux places de stationnement allée des Mazières pour les parents des élèves fréquentant les écoles élémentaire et primaire.	2 000,00 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
PERRUSSON	LOCHES	Place de la mairie	Implantation d'une borne hydraulique rétractable obligeant les véhicules sortant du parking à marquer un temps d'arrêt	26 000,00 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
ROCHECORBON	VOUVRAY	VC	Réaménagement de la rue des basses rivières afin de sécuriser le cheminement des piétons	13 058,00 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
SAINT-FLOVIER	DESCARTES	Rue de la République	Sécurisation de l'accès centre bourg : création d'une zone 30 avec réalisation de trois passages piétons	11 665,00 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
SAUNAY	CHÂTEAU-RENAULT	Voie d'accès au stade	Réalisation du revêtement en enrobés de la voie d'accès au stade et à la salle des fêtes	14 095,00 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
SAVIGNÉ-SUR-LATHAN	LANGAIS	RD 67	Complément revêtement du trottoir existant le long de l'école	5 618,00 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité
VÉRETZ	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Chemin de la Presle	Réalisation d'aménagements de sécurité	23 600,00 €	Avis défavorable - projet déjà subventionné au titre de l'année 2016
VILLIERS-AU-BOUIN	LANGAIS	RD 135	Lampadaires solaires pour sécuriser cheminement piétonnier	10 550,00 €	Avis défavorable - projet qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité

TRANSPORTS

33 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4478)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, les transports scolaires relèvent de la compétence du Département jusqu'au 31 août 2017. La Région ayant délégué au Département la gestion et l'exploitation du transport interurbain du 1^{er} janvier au 31 août 2017, le Conseil départemental conserve également la responsabilité budgétaire de ce service jusqu'à cette date.

En conséquence, les crédits budgétaires de l'année 2017 n'ont été inscrits que pour la période du 1^{er} janvier au 31 août. Il s'avère néanmoins nécessaire de réajuster certains montants pour tenir compte, notamment, des consommations réelles et de prévoir l'inscription, en section de fonctionnement, de **147 488,57 €** en dépenses et de **8 212,80 €** en recettes.

I – TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS

I. 1 Lignes régulières et transport à la demande

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le contexte économique (hausse des prix des carburants) impacte directement les marchés publics de transports avec des indices servant de base aux révisions de prix. Pour tenir compte de l'actualisation trimestrielle des prix des prestations pour le marché Touraine Fil Vert, l'inscription de crédits supplémentaires d'un montant de **40 000 €** est demandée.

L'AE est augmentée à hauteur de 7 435,87 € en raison de deux engagements rattachés sur 2015 qu'il n'est pas possible de solder.

Par ailleurs, pour tenir compte d'une augmentation du nombre de circulations, les prévisions concernant le service de transport à la demande (T.A.D.) mis en place par le Département doivent être réajustées à la hausse et nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires pour un montant de **5 000 €**.

L'AE est augmentée du même montant.

Il y a lieu de procéder à la régularisation de la recette déjà perçue de **2 862,80 €** correspondant au reversement de la part familiale encaissée par Kéolis et par la SNCF au titre des abonnements scolaires.

I. 2 Fonctionnement du réseau départemental

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il convient d'inscrire la recette de **2 900 €** à percevoir au titre des pénalités appliquées à TRANSDEV pour non respect des modalités de prise en charge des usagers dans le cadre de l'exécution du marché « T.A.D. » et de régulariser la recette déjà encaissée au titre des pénalités sur le marché Touraine Fil Vert (**700 €**).

II – TRANSPORTS SCOLAIRES

II. 1 Transports scolaires spéciaux

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour tenir compte d'ajustements de services sur des circuits de transports scolaires et notamment de crédits 2016 insuffisants pour le STANO ayant entraîné le paiement de la facture de décembre 2016 sur les crédits de 2017, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires pour un montant de **48 488,57 €**.

II. 2 Transports scolaires sur lignes régulières et hors département

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La Région Centre, la Communauté d'Agglomération Tour(s) plus et le Département d'Indre-et-Loire ont souhaité promouvoir conjointement l'usage des transports collectifs en développant une tarification intégrée, attractive et simplifiée. C'est ainsi qu'a été mis en place le titre de transport « STARTER » dédié aux salariés qui utilisent, au cours de leur trajet, deux ou trois services parmi les services régionaux TER, les services urbains Fil Bleu et les services interurbains Touraine Fil Vert.

Dans le cadre de la convention STARTER, le Département accorde aux salariés indirectement une aide financière ; en effet, cette aide se traduit par un remboursement à l'opérateur d'une partie du montant des abonnements.

L'opérateur du réseau urbain « Fil Bleu », le groupe Kéolis, ayant procédé à un rattrapage de facturation pour les trois années 2014, 2015 et 2016, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires pour un montant de **54 000 €** (3 x 18 000 €) correspondant aux abonnements salariés Touraine Fil Vert/Fil bleu vendus par l'agence commerciale Touraine Fil Vert

II. 3 TRANSPORT DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il convient d'inscrire sur la bonne imputation les 6 000 € de crédits votés au Budget primitif qui sont destinés au remboursement des frais kilométriques dans le cadre du transport des élèves et des étudiants en situation de handicap.

Par ailleurs, Il est à régulariser l'inscription de la recette déjà encaissée au titre des pénalités appliquées à TRANSDEV pour non-respect du cahier des charges du marché de transport des élèves et étudiants handicapés sur la période de septembre à décembre 2016 (**1 750 €**).

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

I - Programme « Transports publics de voyageurs »**Opération « Lignes régulières et transports à la demande »****Dépenses de fonctionnement**

- de modifier l'Autorisation d'Engagement suivante, de réajuster les crédits de paiement correspondants et de voter les crédits suivants :

A.E. Transport public de voyageurs CCB1414E

Montant de l'A.E.	26 389 118,07 €
Modification de l'A.E.	7 435,87 €
Montant de l'A.E. modifiée	26 396 553,94 €

Modification des CP 2017 :40 000,00 €

Chapitre 011 – article 6245 / fonction 821
Transports de personnes extérieures – TFV

Nouvel échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 4 975 000 €

CP 2018 : 38 840,94 €

- de modifier l'Autorisation d'Engagement suivante, de réajuster les crédits de paiement correspondants et de voter les crédits suivants :

A.E. Transports spécifiques CCB1416EC

Montant de l'A.E.	543 314,27 €
Modification de l'A.E.	5 000 €
Montant de l'A.E. modifiée	548 314,27 €

Modification des CP 20175 000 €

Chapitre 011 – article 6245 / fonction 821
Transports de personnes extérieures – T.A.D.

Nouvel échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 115 000 €

CP 2018 : 992,53 €

- de voter les crédits suivants :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 – article 74788 / fonction 821
Autres participations des autres organismes.....2 862,80 €

Opération « Fonctionnement du réseau départemental »

- de voter les crédits suivants :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 77 – article 7711 / fonction 821
Dédits et pénalités perçus.....3 600 €

II - Programme « Transports scolaires »**Opération « Transports scolaires spéciaux »**

- de voter les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – article 6245 / fonction 81 / ASSU TVA
 Transports de personnes extérieures à la collectivité.....48 488 ,57 €

Opération « Transports scolaires sur lignes régulières et hors département »

- de voter les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – article 6245 / fonction 81
 Transports de personnes extérieures à la collectivité.....54 000 €

Opération « Transport des élèves et étudiants handicapés »

- de voter les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 – article 6574 / fonction 81
 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux
 autres organismes.....- 6 000 €

Chapitre 011 – article 6245 / fonction 81
 Transports de personnes extérieures à la collectivité.....+ 6 000 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 77 – article 7711 / fonction 81
 Dédits et pénalités perçus.....1 750 €

3ème C - Aménagement du Territoire et Economie

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

34 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4426)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Le projet de budget supplémentaire pour la politique Economie-Agriculture propose l'inscription d'une diminution des dépenses de **109 711,22 €** (dont 76 220 € en fonctionnement et 33 491,22 € en investissement) et d'une recette supplémentaire de **62 236 €**.

I – AIDES AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET A L'EMPLOI

I.1 Participation à Sud Indre Développement (ISOPARC)

Le vote du Budget primitif de S.I.D. (Isoparc) permet de revoir à la baisse la participation en fonctionnement du Département (- **45 420 €**) et de réévaluer à la hausse ses recettes (**+62 236 €**).

I.2 Aides à l'immobilier d'entreprises

Suite aux désaffectations en Commission permanente sur plusieurs projets et au vu des ajustements de crédits nécessaires à l'évolution des dossiers, les crédits de paiement 2017, sur les AP ATOUT ECO 2013-2017, 2014-2017 et 2015-2017, peuvent enregistrer, au total,

une diminution de **2 291,37 €**.

Par ailleurs le montant de l'AP Aide à l'immobilier 2016- 2018 sera ramené au montant des affectations réalisées et les crédits de paiement 2017 seront diminués du montant correspondant de **4 220,79 €**.

II – AIDES A L'INNOVATION ET A LA RECHERCHE

II.1 Aide Tourangelle à l'innovation

Suite au changement du portage d'un projet d'innovation, et à la désaffectation du montant du solde de l'aide, le montant des crédits de paiement 2017 peut être diminué de **25 000 €**.

II-2 Aide à l'Université

L'annulation de l'un des séminaires des Doctoriales a conduit à la désaffectation de la subvention et permet de prévoir une baisse de **5 000 €** des crédits de paiement 2017 correspondants.

III – AIDES A L'AGRICULTURE

Suite à une réalisation d'investissement inférieure aux prévisions, et à la désaffectation correspondante en Commission permanente sur l'AP Circuits courts, les crédits de paiement 2017 peuvent être diminués à hauteur de **1 979,06 €**.

Par ailleurs, un virement de crédits de 5 000 € est proposé pour subventionner des manifestations touristiques.

Enfin, le refléchage de la subvention à Aide 37 vers la politique de l'insertion induit la désinscription des crédits correspondants sur la politique de l'aménagement du territoire pour **25 800 €**.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget supplémentaire :*

Programme « Aides en faveur du développement économique et agricole »

Opération « Aides au développement des entreprises et à l'emploi »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 - article 6561 / fonction 93 Participations - Organismes de regroupement-45 420 €

Dépenses d'investissement**AP ATOUT ECO 37 2013-2017 (ABA13614)**

D'inscrire en crédits de paiement 2017.....-1 514,32 €
 Chapitre 204 - article 20421 / fonction 91 Biens mobiliers, matériel et études

Échéancier des crédits de paiements :

CP 2017 : 4 500 €
 CP 2018 : 39 875,56 €
 CP 2020 : 1 514,32 €

AP ATOUT ECO 2014-2017 (ABA14629)

D'inscrire en crédits de paiement 2017(dont virement + 5 745 €).....4 967,95 €
 Chapitre 204 - article 20422 / fonction 91 Bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiements :

CP 2017 : 61 246,68 €
 CP 2018 : 69 271,05 €
 CP 2020 : 777,05 €

AP15 ATOUT ECO 37 2015-2017

D'inscrire en crédits de paiement 2017 (virement).....-5 745 €
 Chapitre 204 - article 20422 / fonction 91 Bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiements :

CP 2017 : 250 314,50 €
 CP 2018 : 5 745 €

AP16 AIDE A L'IMMOBILIER 2016-2018

Montant de l'AP.....1 260 316 €
 Modification de l'AP.....-9 737,77 €
 Montant de l'AP modifié.....1 250 578,23 €
 D'inscrire en crédits de paiement 2017.....-4 220,79 €
 Chapitre 204 - article 20422 / fonction 91 Bâtiments et installations

Échéancier des crédits de paiements :

CP 2017 : 787 087,21 €
 CP 2018 : 128 418,30 €

Recette de fonctionnement

Chapitre 74 - article 7474 / fonction 91 Participations – Communes et structures interco.
62 236 €

Opération « Aides à l'innovation et à la recherche »**Dépenses de fonctionnement****AE CONTRAT D'OBJECTIF 2013-2017 UNIVERSITÉ – volet économie (LAE1315E)**

D'inscrire en crédits de paiement 2017.....-5 000 €

Chapitre 65 - article 65738 / fonction 23 Subventions de fonctionnement – organismes publics divers

Échéancier des crédits de paiements :

CP 2017 : 110 038,50 €

CP 2018 : 6 047,16 €

CP 2020 : 5 000 €

Dépenses d'investissement

AP ATOUT ECO 37 2013-2017 (ABA13614)

D'inscrire en crédits de paiement 2017.....-25 000 €

Chapitre 204 - article 20421 / fonction 95 Biens mobiliers, matériel et études

Échéancier des crédits de paiements :

CP 2017 : 0 €

CP 2020 : 25 000 €

Opération « Soutien à l'agriculture »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - article 62268 / fonction 928 Autres honoraires.....-5 000 €

Chapitre 65 - article 6574 / fonction 928 Subv de fonct [...] organismes de droit privé-20 800 €

Dépenses d'investissement

AP CIRCUITS COURTS EN AGRICULTURE 2012-2017 (BAAXX586)

D'inscrire en crédits de paiement 2017.....-1 979,06 €

Chapitre 204 - article 20421 / fonction 928 Biens mobiliers, matériel et études

Échéancier des crédits de paiements :

CP 2017 : 1 011,93 €

CP 2020 : 1 979,06 €

3ème C - Aménagement du Territoire et Economie

LABORATOIRE DE TOURAINE

35 LABORATOIRE DE TOURAINE : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (ID WD : 4493)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Le budget supplémentaire du Laboratoire de Touraine est ajusté à la hausse pour un montant de 77 669.78 € suite aux gains de nouveaux contrats et n'a, par conséquent, pas d'impact sur le montant de la subvention d'équilibre.

Côté dépenses, les charges générales sont augmentées de 70 000 € dont 60 000 € pour faire face à l'augmentation de coûts de logistique suite aux gains de nouveaux contrats et de 10 000 € suite à la décision du conseil départemental d'externaliser l'entretien des espaces verts.

[Retour sommaire](#)

5 000 € sont également nécessaires sur le chapitre des charges exceptionnelles suite à l'annulation de titres demandés en 2016.

La dépense du chapitre 012 d'un montant de 2 669,78 € est équilibrée par une recette au chapitre 70 suite au remboursement du salaire d'un agent imputé par erreur sur le budget du laboratoire.

Le reste des dépenses est intégralement compensé par une hausse des recettes des taxes d'analyses.

L'équilibre de ce budget supplémentaire n'a pas d'impact sur la subvention d'équilibre.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget supplémentaire :

FONCTIONNEMENT :

a) En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011	
Article 61521 Entretien terrains.....	10 000,00 €
Article 6241 Transport de biens.....	60 000,00 €
Sous Total Chapitre 011.....	70 000,00 €

Chapitre 012	
Article 64111 Personnel Titulaire Rémunération principale.....	2 669,78 €
Sous Total Chapitre 012.....	2 669,78 €

Chapitre 67	
Article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs.....	5 000,00 €
Sous Total Chapitre 67.....	5 000,00 €

Total Dépenses de fonctionnement.....77 669,78 €

b) En recettes de fonctionnement

Chapitre 70	
Article 7061 Taxes d'analyse.....	75 000,00 €
Article 70841 Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes	2 669,78 €
Sous Total Chapitre 70.....	77 669,78 €

Total Recettes de fonctionnement.....77 669,78 €

LABORATOIRE DE TOURAINE**36 CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE ET LE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-
LOIRE DANS LE CADRE DU CONTRÔLE DES AIDES
PUBLIQUES ACCORDÉES AU LABORATOIRE DE
TOURAINE (ID WD : 4514)****RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'État d'une part et le laboratoire d'autre part s'engagent à mettre en œuvre le contrôle demandé par la Commission européenne relatif aux aides accordées au Laboratoire de Touraine.

L'association APROLAB a déposé en 2014 une plainte auprès de la Commission européenne concernant l'octroi d'aides publiques accordées à six laboratoires dont le Laboratoire de Touraine.

Afin de permettre le retrait de la plainte de l'association APROLAB et la clôture du dossier, la Commission européenne a demandé aux autorités françaises de s'engager à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, un contrôle des aides octroyées aux laboratoires d'analyses concernés par la plainte.

La présente convention a pour but d'organiser ce contrôle et la transmission des données comptables et financières qui seront réalisés par les cabinets PWC et Alenium Consultants pour une durée de deux années à compter de la prise de l'engagement des autorités françaises.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention et d'autoriser M. le Président à la signer au nom et pour le compte du Département.

CONVENTION

ENTRE :

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 78 rue de Varenne, 75007 Paris

Représenté par M. Patrick Dehaumont, directeur général de l'alimentation, habilité par le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

ci-après, les services de l'État,

d'une part,

ET :

Le Laboratoire de Touraine, Direction du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Hôtel du Département, Place de la Préfecture – 37 927 TOURS CEDEX 9,

Représenté par M. Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, habilité par la délibération du Conseil départemental d'Indre-et-Loire du 23 juin 2017,

ci-après, le laboratoire,

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

Le 31 mars 2014, la Commission européenne a été saisie d'une plainte en aides d'État déposée par l'association APROLAB pour l'octroi d'aides publiques présumées illégales à six laboratoires d'analyses. Depuis cette date, deux laboratoires ont fusionné, ramenant le nombre de laboratoires concernés par la plainte à cinq, dont le Laboratoire de Touraine.

Après un examen préliminaire des mesures en cause et plusieurs échanges avec les autorités françaises, la Commission européenne a conclu qu'il était nécessaire de rendre compatible le dispositif en vigueur applicable aux laboratoires départementaux d'analyses afin de le mettre en conformité avec le droit européen.

En l'absence de mise en conformité du dispositif en vigueur, la Commission européenne pourrait adopter une décision constatant l'existence d'aides illégales, ce qui impliquerait pour le laboratoire le remboursement des subventions versées par les conseils départementaux sur une période de dix ans précédant le dépôt de la plainte le 31 mars 2014.

Afin de permettre le retrait de la plainte de l'association APROLAB et la clôture du dossier, et dans l'attente de l'adaptation du dispositif en vigueur, la Commission européenne a demandé aux autorités françaises de s'engager à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, un contrôle précis des aides octroyées aux laboratoires d'analyses concernés par la plainte, quelle que soit la forme de ces aides.

Pour ce faire, les autorités françaises remettront à la Commission européenne des rapports semestriels au cours des deux années suivant la prise de cet engagement.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'État d'une part et le laboratoire d'autre part s'engagent à mettre en œuvre le contrôle demandé par la Commission européenne relatif aux aides accordées au laboratoire.

Article 2 : Engagement du laboratoire

Le laboratoire s'engage à fournir aux services de l'État, via leurs prestataires PWC et Alenium Consultants, toutes les données comptables et financières nécessaires à l'établissement du contrôle précis des aides qui lui sont octroyées, quelle que soit la forme de ces aides.

Article 3 : Engagement des services de l'État

En contrepartie de la transmission de l'ensemble des données comptables et financières du laboratoire visées à l'article 2, les services de l'État s'engagent à assurer une stricte confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études, données, illustrations, dont ils ont ou auront eu connaissance au titre de l'exécution de la présente convention.

Ils s'interdisent notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise d'informations et/ou de données sur quelque support que ce soit à des tiers autres que la Commission européenne pour les seules données nécessaires au contrôle qu'elle opère.

Article 4 : Mise en œuvre

Pour assurer le traitement des données financières et comptables, l'État a mandaté les cabinets PWC et Alenium Consultants pour établir le diagnostic du modèle analytique existant du laboratoire, définir le cadre analytique de référence qui lui sera appliqué et élaborer le projet de rapport semestriel à destination de la Commission européenne.

L'État veillera au respect par les prestataires de la confidentialité des données financières et comptables dans les conditions prévues par le contrat conclu entre l'État et ses prestataires.

Article 5 : Durée

Les présents engagements sont pris pour une durée de deux années à compter de la prise de l'engagement par les autorités françaises.

Le laboratoire s'engage à fournir les données mentionnées à l'article 2 de la présente convention selon le calendrier défini par l'Etat.



Fait à Paris, le

En deux exemplaires originaux

Pour le Laboratoire de Touraine

Le Président du Conseil départemental
d'Indre-et-Loire

Précédée de la mention « lu et approuvé »

(signature, cachet)

Pour le Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Le directeur général de l'alimentation

Précédée de la mention « lu et approuvé »

(signature, cachet)

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

37 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 - HORS ESPACES NATURELS SENSIBLES (ID WD : 4474)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Au titre de sa politique de préservation de la nature et de protection de l'environnement de la Touraine, le Conseil départemental entend participer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine naturel, à la gestion durable des ressources en eau, à la transition énergétique...

Hors budget dédié aux opérations Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Rivières (sur ENS), il a inscrit au BP 2017 au titre de cette politique **1 411 428 €** de dépenses dont 729 500 € en investissement et 681 928 € en fonctionnement ainsi que **1 516 €** de recettes en fonctionnement.

Au titre du présent Budget Supplémentaire, les ajustements de crédits proposés conduisent à une hausse des dépenses de **94 000 €** en investissement.

GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

FLEUVES ET RIVIERES (HORS ENS)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Cher Canalisé**

Afin de permettre au Syndicat du Cher Canalisé de remettre en état les barrages et d'améliorer la sécurité des navigants, il est proposé de voter une enveloppe de crédits à hauteur de **40 000 €** pour la réalisation de travaux en 2017. Les montants et les taux des subventions au Syndicat du Cher Canalisé seront accordés par la Commission permanente.

- **Contrat de Projet Interrégional Loire 2007-2013 - Plan Loire Grandeur Nature III**

La convention d'application du Contrat de Projet Interrégional Loire 2007-2013 a été signée le 30 juin 2009. Elle reprend les engagements des Départements concernés. Pour l'Indre-et-Loire, il s'agit d'actions définies dans le Plan Loire Grandeur Nature III qui comprend entre autres :

- les études et travaux de renforcement des levées de la Loire et du Cher,
- les opérations d'entretien du lit endigué de la Loire.

L'Assemblée départementale a voté à ce titre une Autorisation de Programme intitulée « Contrat de Projet Interrégional Loire 2007-2013 » comportant la participation du Département aux travaux de renforcement des levées de la Loire. Des conventions spécifiques entre l'État et le Conseil départemental sont signées pour chacune des opérations (études préalables, travaux) dès lors qu'elles sont au stade de l'avant-projet validé.

Afin de régler notre contribution cette année, il est proposé d'augmenter les Crédits de Paiement 2017 de **54 000 €**, en complément des 39 500 € inscrits lors du BP 2017 pour les travaux de renforcement des levées, sans changer le montant de l'Autorisation de Programme.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget :

PROGRAMME « GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »**Opération « Fleuves et rivières (hors ENS) »****Dépenses d'investissement en AP****Autorisation de programme « CPIER Loire 2007-2013 » Plan Loire Grandeur Nature III - LAB08436**

- Modification des CP 2017.....+ 54 000,00 €
Chapitre 204 – article 204112 / fonction 738 – Subventions d'équipement à l'Etat – bâtiments et installations

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017.....93 500,00 €

CP 2018.....67 472,20 €

Dépenses d'investissement hors AP

- Chapitre 204 – article 204142 / fonction 738 – Cher Canalisé
Subventions d'équipement aux Communes et structures intercommunales – bâtiments et installations.....40 000 €

3ème C - Environnement

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**38 TAXE D'AMÉNAGEMENT - LES ESPACES
NATURELS SENSIBLES - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
2017 (ID WD : 4481)**

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Compte tenu du produit de la Taxe d'Aménagement pour la part dédiée aux Espaces Naturels Sensibles perçu en 2016, dont 923 466,70 € d'excédent par rapport à l'inscription budgétaire, des ajustements d'autres recettes de gestion de 2016 et 2017 pour un montant de 232 295,30 € et de la reventilation de 0,01 € de crédit de report 2016 non consommé sur une autre politique, il convient de répartir un total en dépenses de 1 155 762,01 €, soit 1 061 561,97 € en investissement et 94 200,04 € en fonctionnement (dont 7 500,00 € sur l'opération Rivières ENS).

I – PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES

ESPACES NATURELS SENSIBLES

La Taxe d'Aménagement, pour sa part dédiée aux Espaces Naturels Sensibles, est une taxe grevée d'affectation spéciale perçue au profit du Département pour financer sa politique départementale des espaces naturels.

L'article R 142-1 du Code de l'Urbanisme (décret n° 86-516 du 14 mars 1986, article 7) prévoit qu'un tableau annexe au budget du Département dresse le bilan des recettes et des emplois de cette taxe départementale.

Chaque année, une prévision de recettes est inscrite lors du budget primitif. Cette inscription doit faire l'objet d'un réajustement (en plus ou en moins) lors du budget supplémentaire de l'année suivante au vu des recettes réellement perçues.

Lors du vote du budget 2016, une prévision de recettes de 3 000 000 € a été inscrite ; or, le produit de la taxe réellement perçu a été de 3 923 466,70 €, à la clôture de l'exercice, soit une différence de 923 466,70 € qu'il convient d'équilibrer en dépenses.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES AUTRES SERVICES

Un report de crédit 2016 non consommé par un autre service d'un montant de 0,01 € en investissement doit être réinscrit sur une ligne de la présente opération. Le montant équivalent est équilibré par la saisie en diminution sur l'opération de restauration des monuments départementaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Autorisation de programme de projet « ENS Plans de gestion des sites 2012-2018 »

Sans modifier le montant de l'Autorisation de Programme, une augmentation des Crédits de Paiement 2017 de 40 000 € est nécessaire pour la mise en tourisme du Val de Choisille avec notamment la création de l'aire d'accueil du sentier d'interprétation.

Autorisation de programme de projet « ENS Plans de gestion des sites locaux 2016-2001 »

Sans modifier son montant, il est proposé de prolonger la durée de vie de l'Autorisation de Programme d'un an, soit jusqu'en 2021, afin de tenir compte de l'échéancier prévisionnel des subventions attribuées pour les plans de gestion.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Des ajustements de crédits sont inscrits pour un montant de – 10 608,05 €, correspondant à des soldes de subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de 2015 dans le cadre du Contrat Territorial de Restauration et d'Entretien des Zones Humides des ENS.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Un crédit supplémentaire de 136 700,04 € est inscrit notamment pour l'entretien du site de Hommes dans le cadre de sa mise en tourisme.

Afin d'apporter un soutien financier à des opérations menées par nos partenaires, un crédit de 50 000 € est ajouté en subventions.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Des ajustements de crédits 2016 (26 110,13 €) et des recettes nouvelles de gestion de sites et diverses en 2017 (216 793,22 €) sont à inscrire en dépenses pour un montant global de **242 903,35 €** :

- Ajustements 2016 :
 - 21 256,05 € de vente de marchandises (régie de la vente de poissons au public lors fête de la pêche 2016)
 - 75 € de vente de bois,
 - 254,45 € de revenus d'immeubles sur l'étang du Louroux,
 - 4 524,63 € de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
 - 10 363,70 € de vente de marchandises 2017 (régularisation de la vente de poissons au pisciculteur lors de la pêche du Louroux 2016),
 - 226,61 € de revenus d'immeuble sur la tourbière de Montifray (2017),
- 1 149,07 € d'ajustements de soldes de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de 2015 et 2016 dans le cadre du Contrat Territorial de Restauration et d'Entretien des Zones Humides des ENS,
- 307 351,98 € de report de recettes prévues en 2016,
- (-100 000 € prévus pour le CAUE et expliqués dans le rapport de l'Aménagement du Territoire.

II – GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RIVIERES SUR ENS

Dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire, une convention avec le Conseil départemental pour la période 2017-2019 a été finalisée. Elle définit les thématiques de collaboration pour la sauvegarde du milieu naturel et la valorisation d'une pêche durable et responsable et prévoit l'attribution d'un soutien financier départemental de 10 000 €/an.

Il est proposé l'inscription d'un crédit de **7 500 €**, en complément de la dotation de 2 500 € prévue au BP 2017.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

I - PROGRAMME « PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES

Opération « Espaces Naturels Sensibles »**Dépenses d'investissement en AP**

- de modifier les Autorisations de Programme suivantes et de réajuster les Crédits de Paiement correspondants :

AP16 « ENS Plans de gestion de sites locaux 2016-2020 »

Modification de l'AP : prolongation d'un an, soit jusqu'en 2021

Nouvel échéancier des crédits de paiement :

CP 2017.....	52 000 €
CP 2018.....	100 000 €
CP 2019.....	100 000 €
CP 2020.....	120 000 €
CP 2021.....	128 000 €

AP de projet « Plans de gestion des sites 2012-2018 » - DBBXX594

Modification des CP 2017..... + 40 000,00 €

Chapitre 23 – article 2312 / fonction 738 – ENS – Agencements et aménagements de terrains

Nouvel échéancier des Crédits de Paiement :

CP 2017.....	493 209,10 €
CP 2018.....	55 000,00 €

- de voter les crédits suivants :

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 – article 21351 / fonction 738 – ENS – Installations, aménagements de bâtiments publics..... 200 000,00 €

Chapitre 21 – article 2152 / fonction 738 – ENS – Installations de voirie..... 100 000,00 €

Chapitre 23 – article 2312 / fonction 738 – ENS – Agencements et aménagements de terrains..... 629 061,97 €

Chapitre 204 – article 204142 / fonction 738 – ENS – Subventions d'équipement versées aux Communes et structures intercommunales – bâtiments et installations..... 87 500,00 €

Chapitre 204 – article 20422 / fonction 738 – ENS – Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – bâtiments et installations..... 5 000,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 13 – article 1321 / fonction 738 – ENS – Subventions d'équipement non transférables – Etat et établissements nationaux..... - 10 608,05 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – article 61521 / fonction 738 – ENS – Entretien terrains..... 136 700,04 €

Chapitre 65 – article 6574 / fonction 738 – ENS – Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé..... 50 000,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – article 7088 / fonction 738 – ENS – Autres produits d'activités annexes.....	10 363,70 €
Chapitre 73 – article 7327-1 / fonction 738 – ENS – Taxe d'Aménagement.....	207 351,98 €
Chapitre 74 – article 7475 / fonction 738 – ENS – Subvention de fonctionnement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.....	- 1 149,07 €
Chapitre 75 – article 752 / fonction 738 – ENS – Revenus des immeubles.....	226,61 €

II – PROGRAMME « GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »**Opération « Rivières (sur ENS) »****Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 65 – article 6574 / fonction 738 – ENS – Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé.....	7 500,00 €
--	------------

3ème C - Environnement

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**39 ENS - AMÉNAGEMENT DES PLANS D'EAU
D'HOMMES (CANTON DE LANGEAIS) (ID WD : 4123)****RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

Par délibération en date du 21 octobre 2016, la commission permanente a approuvé le projet global de développement des plans d'eau d'Hommes. Il s'agit aujourd'hui de présenter plus précisément les aménagements qui seront mis en place en 2017 et 2018, ainsi que lancer la procédure de Délégation de Service Public.

1. Contexte

Le Conseil départemental est propriétaire depuis 1981 du site des plans d'eau d'Hommes, résultant de l'exploitation de faluns d'une superficie de 31 hectares dont 20 hectares d'eau, répartis sur 6 bassins. Le plus grand plan d'eau est de 11,8 hectares et celui dédié à la baignade est de taille plutôt réduite : 0,87 hectare.

Ce site est classé Espace Naturel Sensible et bénéficie ainsi des recettes affectées de la TAENS. Le Département gère le site en entretenant les espaces verts (par convention avec la commune) et en organisant tous les ans une baignade surveillée. En 2015, il a autorisé l'installation d'une guinguette qui a depuis développé son activité.

Ce site n'est pas d'une grande valeur patrimoniale en termes de biodiversité mais représente aujourd'hui un des rares espaces de baignade extérieure gratuit d'Indre-et-Loire. Il est particulièrement apprécié pour son côté nature/sauvage.

Sa fréquentation annuelle est estimée entre 15 et 20 000 personnes, avec des pics de 4 000 à 5 000 personnes par jour en été. Une étude menée pour le compte de la Communauté de communes avait fait état d'un potentiel de fréquentation de 40 000 personnes/an et d'un potentiel de développement du site par la mise en place de services et d'activités.

Aujourd'hui, le Département souhaite développer davantage ce site qui ne comporte actuellement que quelques équipements :

- Une petite aire de jeux renouvelée en 2016,
- Un snack d'une centaine de couverts + une petite cabane vendant des glaces et boissons (propriété des exploitants), avec une convention de 2 ans,
- Un local temporaire pour les maîtres-nageurs sauveteurs (loué par le CD37)
- Des sanitaires temporaires (loués par le CD37)
- Deux aires de stationnement : capacité maximale de 1 000 véhicules
- Quelques tables de pique-nique,
- 2 toilettes sèches (propriétés du CD37, entretenues par la commune sous convention avec le CD37)
- Quelques poubelles entretenues par la commune, sous convention avec le CD37

2. Les objectifs

Le projet vise plusieurs objectifs :

- Répondre au besoin du public consistant à passer une demi-journée, une journée ou plus, au bord de l'eau en famille ou entre amis, par la proposition d'une offre complète de détente et de loisirs.
- Accroître la fréquentation du site (de 20 000 à 30 000 personnes/an d'ici 3 ans) en passant d'une offre sommaire avec des services limités à une offre qualitative à la fois d'accès gratuit (baignade, aire de détente, pique-nique, aménagements divers...) et d'accès payant (restauration, hébergements, activités diverses).
- Offrir au département, et plus particulièrement à son secteur nord-ouest un site tourangeau incontournable pour des activités de loisirs de pleine nature.

3. Définition du projet

Il s'agit :

- D'une part, de proposer un projet global de valorisation et d'aménagement des Plans d'eau d'Hommes permettant aux tourangeaux et aux touristes de pouvoir profiter d'un cadre agréable avec possibilité de pratiquer différentes activités et de se restaurer (éventuellement de loger sur place). Le projet doit croiser les aspects paysagers, environnementaux, touristiques et économiques.

- D'autre part, de sélectionner un opérateur afin qu'il exploite les équipements et activités tarifés, sur la base d'un projet répondant aux orientations fixées au préalable par le Conseil départemental. L'exploitation du site consistera notamment en sa promotion, commercialisation et animation.

La procédure retenue est une délégation de service public.

Les équipements ou activités tarifés relèveront de l'exploitant. Ce sera donc à lui d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation.

4. Programme d'investissements

- A la charge du Département :

Un certain nombre d'aménagements simples doivent permettre d'accueillir le public dans de meilleures conditions et de lui permettre de mieux profiter du site pour la saison 2017 :

- 2 nouvelles aires de jeux 2 -12 ans (dont une aire de jeux d'eau)
- Aires de pique-nique, bancs, poubelles, rack à vélo
- Refonte et renforcement de la signalétique,
- Agrandissement de la zone « plage »,
- Création d'un terrain de beach-volley,
- Création de 3 terrains de pétanque,
- Cale à bateaux (et location d'un ponton),
- Dispositifs anti-intrusion pour engins motorisés.

D'autres aménagements toujours gratuits pour le public, nécessitant des travaux plus importants seront nécessaires pour atteindre un niveau satisfaisant pour une base de loisirs (saison 2018) :

- Assainissement du site avec la création d'une station d'épuration,
- Local poubelles
- Bâtiment sanitaires couplé au local pour les maîtres-nageurs
- Traitement de la zone de baignade pour améliorer la qualité de l'eau (problème de turbidité),
- Aménagement d'une nouvelle aire de stationnement.
- Aménagement d'un sentier d'interprétation,

- A la charge du Délégué :

- Bâtiment : accueil/restaurant avec terrasse,
- Buvette pour une offre de boissons et glaces, située à proximité immédiate de la plage,
- Acquisition de matériel pour des activités ou animations payantes,
- Viabilisation et aménagement d'une aire de camping-cars
- Cabines de déshabillage,
- Site internet,
- Création éventuelle d'une offre d'hébergements.

5. Acquisition foncière

Le Département doit procéder à l'acquisition d'une parcelle communale afin de pouvoir réaliser l'aménagement d'un nouveau parking et la création d'une station d'épuration, tous deux prévus pour 2018.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZB n°16 lieudit Les Croix pour une surface de 21 800 m².

Cette cession par la commune est consentie à titre gratuit.

Ce transfert de propriété sera réalisé par un acte administratif rédigé par le service gestion immobilière et foncière.

6. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel pour le Conseil départemental se décompose ainsi :

Poste	Coût
Reprise des cheminements + création	20 000,00 €
Espaces verts (débroussaillage, plantations..)	18 000,00 €
2 aires de jeux	167 000,00 €
Création de 150 emplacement stationnements + plantations	60 000,00 €
Stationnement balisage lumineux (200 ml)	18 000,00 €
Apport de sable et terrassement pour plage, beach-volley, pétanque	23 000,00 €
Mobilier (tables, bancs, poubelles..)	45 000,00 €
graphiste signalétique	3 000,00 €
Signalétique	24 000,00 €
Signalisation routière	10 000,00 €
Ponton parc aquatique	13 000,00 €
Amenée des réseaux sur site	non chiffrée
Bâtiment sanitaire/poste de secours et local tri + raccordement réseaux publics	188 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre architecture	20 500,00 €
Station d'épuration	301 000,00 €
Maîtrise d'œuvre station d'épuration	30 000,00 €
sentier d'interprétation	40 000,00 €
TOTAL en euros HT	980 500,00 €
TOTAL en euros TTC	1 176 600,00 €

7. Délégation de Service Public

La vocation des services départementaux n'est pas d'assurer en régie le développement de la fréquentation du site, étant entendu qu'il conviendra de développer des activités répondant aux attentes du public dans le domaine de l'animation touristique de plein air, orientée vers l'utilisation du potentiel que représentent les bassins en particulier.

Il s'agit donc de faire appel à des professionnels du tourisme de plein air ayant la connaissance de ce secteur économique et ayant la réactivité souhaitée pour s'adapter aux mutations des sollicitations du public

Ainsi, c'est sous la forme juridique d'une délégation de service public que le Département entend valoriser le site.

Plus précisément, il s'agira d'une délégation affermo-concessive puisque le délégataire sera

chargé de la réalisation d'investissements indispensables à cette valorisation.

Le contrat de délégation sera conclu à l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence formalisée, lancée conformément aux articles L.1411-1 et s du Code général des collectivités territoriales et en application des dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 telle que ratifiée par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 et du décret n° 2016-86 du 1 février 2016.

Ce contrat devant permettre la réalisation des équipements de valorisation du site (accueil du public, restauration, animations...), il convient de prévoir qu'ils soient amortissables sur la durée de la concession.

C'est pourquoi, une durée de 12 à 15 ans est prévue.

La DSP est conclue pour être exécutoire à compter de la saison touristique 2018, soit le 1er juin 2018

Le planning prévisionnel est le suivant :

Juillet 2017 : publication de l'avis de DSP

Octobre 2017 : réception des candidatures et ouverture des plis

Novembre 2017 : Commission de DSP dressant la liste des candidats à présenter une offre et envoi du cahier des charges de la DSP

Mars 2018 : réception des offres par la Commission de DSP, puis analyse

Mai 2018 : Délibération de l'assemblée délibérante

Juin 2018 : signature du contrat de DSP avec le délégataire

Le tout pour permettre au futur délégataire d'obtenir tous les accords nécessaires à l'exploitation du site et notamment de déposer les autorisations d'urbanisme pour les locaux dont il a la charge.

La saison 2018 continuera d'être gérée directement par le Conseil départemental. Le délégataire lui gèrera l'exploitation du site à compter de la saison touristique 2019.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce sur le lancement de la procédure. Son avis sera donné en séance.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *D'approuver le programme d'aménagement des plans d'eau d'Hommes,*
- *D'acquiescer la parcelle communale ZB16 de la commune de Hommes,*

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

40 ESPACES NATURELS SENSIBLES - CLASSEMENT DE LA PARCELLE COMPORTANT LE PIGEONNIER DE PANZOULT (CANTON DE SAINTE MAURE-DE-TOURAINES) (ID WD : 4443)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

La parcelle où se trouve le pigeonnier de Roncée à Panzoult qui dépendait d'un château aujourd'hui disparu peut être classée au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Sur la RD 221, de Panzoult à L'Île-Bouchard, subsiste le colombier de l'ancien château du Roncée situé sur le territoire de la commune de Panzoult. Construit au XVII^{ème} siècle sur un plan hexagonal, il est constitué d'une tour de 14 m de haut, de 10 m au plus large et est coiffé d'un dôme à lanternon. L'ouvrage contient environ 1 880 boulins, cavités conçues pour héberger les pigeons. Il est classé au titre des Monuments Historiques depuis 1924.

Le Conseil départemental en a fait l'acquisition en 2005 et a entrepris quelques travaux de mise en sécurité. Cependant, par la suite, vu l'état sanitaire préoccupant de l'édifice, un périmètre de sécurité en interdisant l'accès a été mis en place.

Il est proposé de classer au titre des Espaces Naturels Sensibles la parcelle cadastrée ZR 22 d'une superficie de 2 936 m² où est implanté cet élément remarquable du patrimoine méritant d'être sauvegardé.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver le classement de la parcelle N° ZR 22 d'une superficie de 2 936 m² située sur la commune de Panzoult où se trouve le pigeonnier de Roncée au titre des Espaces Naturels Sensibles.*

Espaces Naturels Sensibles d'Indre-et-Loire

Pigeonnier de Panzoult

[Retour sommaire](#)



Parcelle ENS

Parcelle départementale n°ZR22 (2936 m²)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

41 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE (ID WD : 4412)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Il convient, pendant cette période transitoire liée au retrait du Département du syndicat mixte Touraine Cher Numérique et en attendant son adhésion au futur syndicat mixte Val de Loire Numérique, d'ajuster, d'une part, la recette attendue du syndicat Touraine Cher Numérique, d'autre part, nos dépenses relatives à l'inclusion numérique et à la maintenance des armoires de télécommunications mises en place dans le cadre de la montée en débit.

1 - Syndicat Mixte

Le Conseil départemental a décidé, par délibération du 24 mars 2017, de se retirer de Touraine Cher Numérique. Notre retrait a été entériné par le Comité syndical Touraine Cher Numérique du 10 avril dernier.

Le Conseil départemental ayant versé, en 2015, une subvention d'investissement de 1 500 000 € au syndicat mixte Touraine Cher Numérique pour des travaux qui ne seront pas engagés, ce dernier reverse cette somme au Département, déduction faite des dépenses déjà réalisées sur l'Indre-et-Loire pour un montant de 190 520,89 €.

Le montant de la recette s'élève, conformément à la délégation de compétence passée entre le syndicat Touraine Cher Numérique et le syndicat Val de Loire Numérique, à 1 309 479,11 €. Il convient donc de diminuer la recette inscrite au Budget Primitif pour un montant de 1 328 127 € de **-18 647,89 €**.

2 - Aides aux équipements satellitaires

Le Conseil départemental transférera au futur SMO Val de Loire Numérique le soutien à l'acquisition d'équipements satellitaires et radio pour les particuliers ou entreprises qui ne peuvent pas accéder à internet par d'autres moyens technologiques. Toutefois, et dans la mesure où cette transition ne pourra pas intervenir avant la fin de l'année 2017, il convient d'augmenter l'enveloppe inscrite à hauteur de 2 000 € au Budget Primitif de **8 000 €**.

3 – Montée en débit - maintenance et gestion des déclarations de travaux

La fibre optique déployée par le Conseil départemental et les nouvelles armoires de télécommunication installées dans le cadre de la montée en débit de 30 sites sont la propriété du Département. Ces équipements sont voués à être rétrocédés au futur syndicat mixte Val de Loire Numérique pour ensuite être intégrés dans la délégation de service public.

Mais en attendant ce transfert, il convient de pouvoir en assurer la maintenance et être en capacité de répondre aux questions des entreprises qui sont amenés à réaliser des travaux sur les sites concernés dans le cadre des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Je vous propose d'inscrire, au titre de ces prestations, un crédit de fonctionnement de **20 000 €**.

Ces ajustements budgétaires figurent au présent Budget Supplémentaire 2017

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les inscriptions suivantes :

Dépenses d'investissement

*Chapitre 204 - Article 20421 / Fonction 68..... + 8 000 €
Subvention d'équipement à des personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études
(Équipements satellitaires)*

Dépenses de fonctionnement

*Chapitre 65 - Article 6581 / Fonction 68..... + 5 000 €
Concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires*

*Chapitre 011 - Article 6156 / Fonction 68..... + 15 000 €
Maintenance*

Recettes d'investissement :

*- Chapitre 204 - Article 204152 / Fonction 68..... - 18 647,89 €
Autres groupements de collectivités bâtiments et installations*

3ème C - Ingénierie départementale

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**42 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (ID WD : 4470)****RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

Il convient de procéder à des ajustements budgétaires liés à la gestion des Autorisations de programme du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR), du Fonds Départemental de Développement (F2D) et des ex CDDS.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**1 - Solidarités et développement territorial****FDSR et F2D**

La Commission permanente du 24 mars 2017 a engagé 232 dossiers au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR), pour un montant global de subventions de 4 912 498 €, et 75 dossiers au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D), pour un

[Retour sommaire](#)

montant global de subventions de 4 698 548 €.

Le montant des crédits inscrits au Budget Primitif étant de 4 M€ pour le FDSR et 7 € pour le F2D, il convient de régulariser le virement de 912 498 € qui a été effectué de l'Autorisation de programme « AP16 F2D » vers l'Autorisation de programme « AP16 FDSR ».

2 – Aides aux territoires

Tous les dossiers CDDS, non soldés au 31 décembre 2016, ont été désaffectés pour un montant total de 2 545 428,60 €.

Il convient donc de diminuer le montant de l'Autorisation de Programme LAA14624 « Contrats Départementaux de Développement Solidaire 2014-2016 » de 2 733 875,60 € pour le ramener à 20 521 557,10 €.

3 - CAUE

Il a été inscrit une enveloppe de 100 000 €, lors du vote du Budget Primitif 2017, au titre de notre participation au CAUE sur les crédits issus de la taxe d'aménagement.

Le Conseil départemental a, par délibération du 24 mars 2017, voté une nouvelle répartition de la taxe d'aménagement entre les ENS (1,40 %) et le CAUE (0,10 %) sans modifier le taux global de 1,5 %.

En conséquence, il convient, d'une part, de supprimer 100 000 € en recettes et en dépenses sur les crédits ENS prévus pour le CAUE ; d'autre part, d'inscrire une prévision de recettes et de dépenses dans la politique de l'Aménagement du Territoire.

L'ensemble de ces crédits figure au présent projet de Budget Supplémentaire.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les crédits suivants :

Programme : Développement Territorial

Opération : Solidarités et développement territorial

AP16 FDSR - Fonds Départemental de Solidarité Rurale

Chapitre 204 Article 204142 / Fonction 74..... Virement : + 912 498 €

Bâtiments et installation

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 4 912 498 €

CP 2018 : 2 594 985,51 €

AP16 F2D - Fonds Départemental de Développement

Chapitre 204 Article 204142 / Fonction 74..... Virement : - 912 498 €

Bâtiments et installation

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 6 087 502 €

CP 2018 : 9 154 612,88 €

Opération : Aides aux territoiresLAA14624 « Contrats Départementaux de Développement Solidaire 2014-2016 »

Montant de l'AP : 23 255 432,70 €

Diminution de l'AP : 2 733 875,60 €

Montant de l'AP modifié : 20 521 557,10 €

Modification de l'Échéancier de crédits de paiement :

CP 2017 : 0 €

Opération GE006O008 : CAUE**Dépenses**

Chapitre 014 Article 7398 / Fonction 71..... + 300 000 €

Chapitre 65 – article 6561 / fonction 01– ENS – Participation au CAUE -100 000,00 €

Recettes

Chapitre 73 Article 7327-2 / Fonction 71..... + 300 000 €

- de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir ces crédits.

3ème C - Ingénierie départementale

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**43 CONVENTION RÉGION - DÉPARTEMENT 2015-2020
(ID WD : 4471)****RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

Il convient de procéder à l'ajustement des recettes attendues de la Région au titre de la Convention 2015-2020.

Vélo routes et tourisme**1 – Liaisons cyclables et mobilités durables**

Vélo route « Vallée du Cher – canal de Berry à vélo » :

En partenariat avec la Région Centre Val de Loire, le Département aménage un itinéraire cyclo touristique entre Bléré et la limite de l'agglomération tourangelle destiné à compléter l'offre existante sur le territoire. Une convention est intervenue pour fixer les modalités d'intervention de chaque collectivité dans le cadre de la réalisation d'une première section entre Bléré et Azay-sur-Cher dont le coût T.T.C. est estimé à 1 200 000 € avec une réalisation prévue sur les

exercices 2017 et 2018. Un financement de la Région et du FEADER est attendu à hauteur de 400 000 € chacun.

Le versement de la Région interviendra à hauteur de 280 000 € en 2017 et de 120 000 € en 2018.

Aussi, il convient de réajuster à hauteur de 80 000 € le montant de la recette inscrite pour 200 000 € au Budget Primitif de 2017.

Ces crédits figurent au présent projet de Budget supplémentaire.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les crédits suivants

Vélo routes et tourisme

Programme : Liaisons cyclables et mobilités durables

Opération : Aménagements cyclables et mobilités durables

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 - Article 1322/ Fonction 628..... 80 000 €
Réseaux de voirie en cours

EDUCATION

44 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4384)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Le présent rapport présente les propositions budgétaires supplémentaires relatives à la politique de l'Education.
 Il est proposé une augmentation de crédits de 370 000 € en fonctionnement et 400 000 € en investissement au sein du programme « Aides aux collèges publics ».
 Il est également proposé une augmentation de crédits de 450 000 € en investissement au sein du programme « Entretien et restructuration des collèges publics ».

I L'ENTRETIEN ET LA RESTRUCTURATION DES COLLEGES PUBLICS

I 1. LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES COLLEGES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Une Autorisation de Programme de 22 356 604. € a été votée pour le P.P.I. intégrant, outre la reconstruction de la demi-pension de Montrésor (livraison septembre 2017), les reconstructions partielles de Neuillé-Pont-Pierre (coût de 11 000 000. €, chantier en cours, livraison extension septembre 2017) et d'Azay-le-Rideau (coût de 7 800 000 €, début du chantier en juillet 2017).

Afin d'attribuer les marchés de travaux lors de la Commission d'Appel d'Offres de fin juin – début juillet, il convient d'augmenter le montant de l'Autorisation de Programme de ce P.P.I. de 1 000 000 €, et ainsi pouvoir affecter un montant supplémentaire de 2 000 000. € sur l'opération concernant l'extension – restructuration du collège d'Azay-le-Rideau.

Cette augmentation permettra de prendre en charge différents surcoûts, ceux liés au projet lauréat par rapport à l'estimation prévisionnelle (170 000. € H.T., surcoût de 3,09%), ceux liés à des travaux non prévus initialement (démolition du bâtiment logements, désamiantage de la totalité de l'établissement, installation d'un éco-digesteur, ...) et ceux liés à l'éventuelle mutualisation de la restauration scolaire avec la commune d'Azay-le-Rideau pour ses écoles.

Le coût définitif sera réajusté à l'issue de la Commission d'Appel d'Offres, et principalement en fonction de la décision de la commune d'Azay-le-Rideau.

I 2. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES COLLEGES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre d'une étude sur la mise en place d'un ou de plusieurs Contrats de Performance Energétique, et compte tenu de l'évolution de la réglementation en la matière, le Département se doit de prévoir des travaux d'amélioration de la performance énergétique. En effet, l'objectif est de pouvoir financer des travaux et la conduite des installations thermiques aux travers des économies d'énergie, en ayant l'engagement de la garantie de résultat de la part du prestataire.

Pour la bonne conduite de cette opération structurante pour la collectivité, il est proposé de créer une nouvelle Autorisation de Programme d'une montant de 275 000 € sur 3 ans et d'inscrire **110 000 €** de crédits d'études, dont 50 000 € pour des audits énergétiques sur les 17 derniers collèges encore non évalués, et 60 000 € d'honoraires pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la passation de contrat de performance énergétique.

I 3. LES GROSSES REPARATIONS SUR LES COLLEGES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est proposé une augmentation de l'Autorisation de Programme « Grosses Réparation 2017/18 » de 200 000 € afin de permettre la réalisation de divers aménagements au collège « Stalingrad » à Saint Pierre des Corps (110 000€) et de provisionner des crédits de paiement (90 000€) afin d'anticiper les aléas de chantiers, ou des demandes ultérieures de travaux complémentaires, d'où l'inscription d'un crédit de paiement de **200 000 €**.

I 4. LES ETUDES ET LES EQUIPEMENTS DES COLLEGES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

I 4.1. Les frais d'études

Une augmentation de crédits de **40 000 €** est proposée afin de poursuivre les diverses études complémentaires à réaliser cette année, notamment en vue de la construction d'un futur « PPI collèges ».

I 4.2. L'installation de bâtiments modulaires

Afin d'organiser les installations de différents bâtiments modulaires pour la rentrée scolaire 2017/2018, il est proposé une augmentation de crédits à hauteur de **100 000 €**. Cette dernière permettra l'installation au collège « Montaigne » à Tours de 2 modulaires ainsi que l'implantation d'un module neuf complémentaire pour finaliser l'aménagement du nouveau pôle vie scolaire. Enfin, cette augmentation de crédits permettra la réaffectation de 5 bâtiments modulaires actuellement installés au collège de Bléré.

II LES AIDES AUX COLLEGES PUBLICS

II 1. LES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENTS - PUBLICS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

II 1.1. Le mobilier scolaire

Les collèges bénéficiant d'une restructuration ou de grosses réparations sont prioritaires quant à l'achat et/ou renouvellement du mobilier scolaire et de dotation en matériel d'entretien. Ainsi, après acquisition de mobilier liée à des travaux, l'enveloppe de crédits disponible ne permet pas de répondre aux demandes de renouvellement des autres établissements et d'acquérir du matériel d'entretien facilitant le travail des agents au sein des collèges. Il est proposé d'augmenter l'Autorisation de Programme et les crédits de paiement 2017 de **200 000 €** pour répondre aux demandes jugées prioritaires au regard de la vétusté ou du manque de matériel.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

II 1.2. Les dotations de fonctionnement

La livraison de la demi-pension du collège de Neuillé-Pont-Pierre sera effective dès la rentrée 2017/2018. Par conséquent, cet établissement assurera de manière autonome le service de restauration dès septembre 2017. Cependant, à la date de la reprise de la compétence de la restauration, le collège de Neuillé-Pont-Pierre ne disposera pas d'un budget lui permettant d'anticiper les commandes de denrées et de petit matériel pour fonctionner dès la rentrée scolaire 2017-2018. Ainsi, il est proposé une augmentation de crédits à hauteur de **38 156 €**, cette dotation exceptionnelle permettra au collège de Neuillé-Pont-Pierre de pouvoir fonctionner dès l'ouverture de sa demi-pension.

A ce jour, la réserve de fonctionnement ne permet pas de soutenir les nombreux collèges nous ayant sollicité pour des aides financières justifiées (4 fuites d'eau et 2 piratages téléphoniques notamment). Il est proposé d'augmenter la réserve de fonctionnement de **50 000 €** afin de soutenir les collèges en difficulté.

Une brigade d'intervention auprès des agents de maintenance des collèges va être mis en place afin de les accompagner dans les missions qu'ils ne peuvent exercer seuls, en s'appuyant sur des publics en insertion. Les missions impactées concerneront les travaux de peinture, tâches adaptées aux salariés en insertion, en particulier ceux employés par les structures d'Insertion par l'Activité Economique qui interviennent déjà dans ces domaines. Pour le lancement de cette politique, une inscription de crédits à hauteur de **25 000 €**

permettra d'amorcer le processus dans les premiers collèges demandeurs pour la fin d'année civile (soit des travaux sur une trentaine de salles de classe de septembre à décembre 2017), et d'évaluer le dispositif pour une généralisation au BP 2018.

II.2. LES AIDES EN FAVEUR DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - PUBLICS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Certaines collectivités et établissements ont sollicité une revalorisation des plafonds de prise en charge des coûts de locations des équipements sportifs par notre collectivité. En effet, il est parfois constaté une différence entre la facturation du propriétaire et la prise en charge du Département, ce delta étant à la charge de l'établissement concerné. Il est proposé une revalorisation des plafonds nécessitant une augmentation de crédits. Ainsi, les collèges n'auraient plus de reste à charge sur une compétence obligatoire de notre collectivité.

De plus, pour certains établissements il existe un décalage entre la période d'utilisation (septembre-décembre) et le versement de la dotation (janvier-février de l'année suivante). Afin de remédier à cette situation particulière, notre participation interviendra sous forme de dotations avant utilisation des équipements et non plus sous forme de remboursement après utilisation. Dans l'attente de la mise en œuvre des nouvelles modalités, il est proposé une augmentation de crédits puisque les crédits 2017 sont insuffisants pour prendre en charge l'ensemble des demandes de l'exercice en cours.

Il est ainsi proposé une augmentation de crédits à hauteur de **250 000 €**.

II.3. LA RESTAURATION SCOLAIRE - PUBLICS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

II 3.1. Le matériel de cuisine

En 2017, la collectivité a souhaité doter 5 nouveaux collèges de broyeurs écodigesteurs. Afin de pouvoir équiper 18 collèges supplémentaires de nouveaux matériels de cuisine, il est proposé une augmentation de crédits à hauteur de **200 000 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

II 3.2. Le Syndicat Intercommunal du collège du Parc de Neuillé-Pont-Pierre

Une dotation annuelle est versée au Syndicat Intercommunal du collège du Parc de Neuillé-Pont-Pierre, au titre de la participation aux charges de personnel, puisqu'il assure le service d'hébergement. Etant donné que le Département reprendra la compétence restauration du collège de Neuillé-Pont-Pierre dès la rentrée 2017-2018, le montant de la dotation sera proportionnel au nombre de mois de service. Ainsi, il est proposé que les crédits non utilisés, à hauteur de **28 156 €**, fassent l'objet d'un virement afin qu'une dotation puisse être versée au collège de Neuillé-Pont-Pierre, lui permettant d'anticiper les commandes de denrées et de petit matériel pour fonctionner dès la rentrée scolaire 2017-2018.

II 3.3. L'acquisition de vaisselle

Lors de l'élaboration du BP 2017, des crédits de petit équipement de cuisine ont été votés à hauteur de 5 000 €. Cette somme ne permet de répondre qu'à la demande d'un seul collège, sans possibilité de prise en compte des demandes de renouvellement de vaisselle vétuste des autres établissements. Il est proposé d'augmenter ces crédits à hauteur de **35 000 €**, notamment pour compléter les besoins en vaisselle sur les nouvelles demi-pensions de Neuillé-Pont-Pierre et Montrésor.

II.4. LA DIFFUSION DES OUTILS NUMERIQUES - PUBLICS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la reprise de la maintenance numérique des collèges publics, et compte tenu de la précision des projets réalisables en 2017, il est nécessaire de réaliser deux virements au sein de l'Autorisation de Programme « Plan Informatique », sans augmentation de crédits. Le premier permettant l'achat de licences logicielles pour l'environnement Microsoft (+65 000 €), le second actera le lancement des travaux de mise en œuvre du réseau Wifi (+500 000 €).

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- Programme « Entretien et restructuration des collèges publics »

Opération « Travaux de restructuration dans les collèges (hors partenariats) »

Dépenses d'investissement :

AP-Travaux de restructuration et d'extension 2011-2019 – FAAXX538

- d'augmenter l'AP..... + 1 000 000 €

Montant initial AP : 22 356 604 €

Augmentation sollicitée : + 1 000 000 €

Nouveau montant AP : 23 356 604 €

Échéancier des crédits de paiement :

C.P. 2017 : 7 700 000 €

C.P. 2018 : 7 619 958 €

C.P. 2019 : 3 403 921,65 €

Opération « Performance énergétique des collèges »

Dépenses d'investissement :

AP-AP17 Contrat de Performance Energétique

- d'inscrire une autorisation de programme de type projet, d'une durée de 3 ans, d'un montant de 275 000 €

- de voter les crédits suivants :

Chapitre 20 – article 2031/fonction 221/PERFENE- frais d'études..... + 110 000 €

Échéancier des crédits de paiement :

C.P. 2017 : 110 000 €

C.P. 2018 : 80 000 €

C.P. 2019 : 85 000 €

Opération « Grosses réparations sur les collèges »

Dépenses d'investissement :

AP-AP17 Grosses réparations collèges 2017 – 2018

- d'augmenter l'AP et de modifier les CP 2017..... + 200 000 €

Chapitre 23 – article 231735/fonction 221- Installations générales, agencements, aménagements des constructions en cours

Montant initial AP : 4 800 000 €
 Augmentation sollicitée : + 200 000 €
 Nouveau montant AP : 5 000 000 €

Échéancier des crédits de paiement :

C.P. 2017 : 2 500 000 €
 C.P. 2018 : 2 500 000 €

Opération « Études et équipements des collèges »

Dépenses d'investissement :

- de voter les crédits suivants :

Chapitre 20 – article 2031/fonction 221- frais d'études..... + 40 000 €
 Chapitre 21 – article 21351/fonction 221– installations générales..... + 100 000 €

- Programme « Aides aux collèges publics »

Opération « Dotation de fonctionnement et d'équipement publics »

Dépenses d'investissement :

AP- AP15 Mobilier scolaire

- d'augmenter l'AP et de modifier les CP 2017..... + 200 000 €
 Chapitre 21 – article 21841/fonction 221- matériel de bureau et mobilier scolaire

Montant initial AP : 1 200 000 €
 Augmentation sollicitée : + 200 000 €
 Nouveau montant AP : 1 400 000 €

Echéancier des crédits de paiement

CP 2017 : 610 045,82 €
 CP 2018 : 17 485,39 €

Dépenses de fonctionnement :

- de voter les crédits suivants :

Chapitre 65 – article 65511/fonction 221– dotation de fonctionnement des collèges publics..... + 113 156 €

Opération « Aides en faveur de l'Education Physique et Sportive - Publics »

Dépenses de fonctionnement :

- de voter les crédits suivants :

Chapitre 65 – article 6558/fonction 221 – dotation transports et location EPS.. + 250 000 €

Opération « Restauration scolaire publics »

Dépenses d'investissement :**AP- Matériel de cuisine**

- de modifier les CP 2017..... + 200 000 €
Chapitre 21 - article 2157/fonction 221 — matériel et outillage technique

Échéancier des crédits de paiement :

CP 2017 : 800 000 €

CP 2018 : 409 374,63 €

Dépenses de fonctionnement :

- de voter les crédits suivants :

Chapitre 65 - article 65881/fonction 221 – Hébergement et restauration scolaires.- 28 156 €

Chapitre 011- article 60632/fonction 221– fournitures de petits équipements.....+ 35 000 €

Opération « Diffusion des outils numériques »

- de voter les crédits suivants :

AP- AP17 Plan Informatique 2017-2019

Chapitre 20 – article 2051/fonction 221 – Concessions et droits similaires.....+ 65 000 €

Chapitre 23 – article 231735/fonction 221 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions en cours.....+ 500 000 €

Chapitre 21 – article 21831/fonction 221 – Matériel informatique scolaire.....- 565 000 €

4ème C - Collèges

EDUCATION**45 REPRISE DE LA RESTAURATION DU COLLÈGE DU
PARC À NEUILLÉ-PONT-PIERRE (ID WD : 4396)****RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

Le présent rapport a pour objet la reprise de la compétence restauration scolaire au collège du Parc à Neuillé-Pont-Pierre.

A la suite des dispositions de la loi du 13 août 2004, le Département assure, depuis le 1^{er} janvier 2005, entre autres compétences, la restauration dans les collèges.

Ce transfert de compétences est intervenu alors que des conventions liaient toujours l'Etat, des communes ou syndicats pour l'exécution de cette mission de restauration.

La restauration au collège du Parc à Neuillé Pont Pierre était assurée jusqu'à présent par le Syndicat Intercommunal du Collège du Parc (SICP) qui avait les compétences restauration du collège et transports scolaires.

Au moment où nous nous apprêtons à livrer à ses usagers, le collège de Neuillé Pont Pierre, restructuré, agrandi et doté d'une cuisine et salle de restauration adaptées à son nombre de convives (600 demi-pensionnaires), il semble opportun de reprendre en régie cette compétence dès la livraison de la nouvelle demi-pension en septembre 2017.

Ainsi le collège fonctionnera comme la majorité des autres établissements en ayant un service

[Retour sommaire](#)

de restauration, des agents formés selon le plan de formation des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) en vigueur. Le collège disposera ainsi d'une véritable équipe d'ATTEE, chacun étant susceptible d'intervenir en restauration selon les besoins du collège.

La reprise de compétence entraîne :

- la création de 3 postes ATTEE titulaires (1 poste de chef de cuisine, 1 poste de second et 1 poste d'agent polyvalent). L'avis du Comité Technique sera donné en séance et les crédits pour ces postes figurent au budget de la Direction des Ressources Humaines.
A noter que cette opération sera partiellement financée par l'Etat qui verse au Département depuis 2005, la somme de 71 175,07 € pour assumer les rémunérations des agents du syndicat, dédiés à la restauration. Ces crédits figurent en recettes au budget général au titre de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA),
- la révision des fiches de postes de l'ensemble des ATTEE déjà en poste pour intégrer de nouvelles missions (plonge, aide-restauration) à l'instar de ce qui se pratique dans les autres collèges,
- le versement au Syndicat de la compensation que versait l'Etat au Département en raison du transfert de la compétence restauration et qui était allouée au Syndicat. Il conviendra de lui verser cette dotation au prorata du service rendu (6 mois) soit un montant de 42 705 € au lieu de 71 175,07 €, inscrits au BP 2017.
- le versement d'une subvention exceptionnelle au collège afin de permettre à l'établissement de régler les premières factures relatives à ce service de restauration nouvellement créé, le versement des forfaits des familles n'intervenant qu'à terme échu soit en décembre 2017. Eu égard au nombre de demi-pensionnaires, il y a lieu de prévoir une somme de 38 156 €. 10 000 € sont inscrits à ce présent projet de budget, auxquels s'ajoute le reliquat du versement du syndicat soit 28 156 €.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'acter la reprise de la compétence restauration du collège du Parc de Neuillé-Pont-Pierre.*

TOURISME

46 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - TOURISME (ID WD : 4468)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Au titre du présent Budget Supplémentaire, il est proposé d'inscrire une somme de 84 000 € en dépenses de fonctionnement et 89 500 € en dépenses d'investissement. 79 550,17 € seront inscrits en recettes de fonctionnement.

• LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Afin de pouvoir assurer, d'une part, le paiement des premiers acomptes FIDIT et, d'autre part, celui des seconds tels qu'initialement prévus en 2017, un ajustement des crédits de paiement de l'année s'impose sur l'Autorisation de Programme FIDIT 2016 pour **100 000 €**.

Le montant de cette même AP millésimée est ramené au montant des affectations réalisées en 2016 (impact sur montant d'AP : -91 000 € ; impact sur CP2017 : -500 €).

Les crédits de paiement de l'AP 2017 doivent également être reventilés pour assurer au mieux le versement des premiers acomptes des subventions proposées au vote de la Commission permanente.

Enfin, les crédits d'études sont partiellement restitués (**-10 000 €**) pour abonder le soutien aux acteurs (Tops du Tourisme).

D'autre part, les résultats de perception de la taxe additionnelle à la taxe de séjour en 2016 ont été supérieurs aux prévisions. **79 550,17 €** de recettes sont ainsi affectées à la programmation et à la promotion dans les monuments.

• AIDES AUX ACTEURS DU TOURISME

L'ajustement de la subvention de fonctionnement de l'ADT au BP a induit la mobilisation de 70 000 € de crédits de fonctionnement qu'il convient désormais de solliciter pour régularisation. 4 000 € supplémentaires ont également été mobilisés pour la manifestation Jour de Cher, portant le montant total de crédits de fonctionnement sollicités à **74 000 €**.

Les crédits d'études partiellement restitués (*cf. opération diversification ci-dessus*) basculent de section pour abonder le soutien aux acteurs (Tops du Tourisme **+10 000 €**)

Enfin, un virement de crédits (15 000 €) est sollicité entre chapitres de fonctionnement (solde nul).

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget :

Programme GE059 – Développement touristique
Opération GE059O001 – Diversification de l'offre touristique

Dépenses d'investissement

AP16 Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique 2016-2018

Montant de l'AP.....	700 000 €
Modification de l'AP.....	-91 000 €
Montant de l'AP modifié.....	609 000 €
D'inscrire en CP2017 (dont virement +8 000 €).....	107 500 €
Répartis comme suit :	
Chapitre 204 – Article 20421 / Fonction 94 Biens mobiliers, [...] (dont virement +6 000 €)	5 750 €
.....	
Chapitre 204 – Article 20422 / Fonction 94 Bâtiments et installations (dont virement +2 000 €).....	101 750 €

Échéancier des crédits de paiement :

CP2017 : 260 500 €

CP2018 : 348 500 €

AP17 Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique 2017-2019

D'inscrire en CP2017 (virement).....	-8 000 €
Chapitre 204 – Article 20422 / Fonction 94 Bâtiments et installations	

Échéancier des crédits de paiement :

CP2017 : 189 000 €

CP2018 : 111 000 €

CP2019 : 100 000 €

Chapitre 20– Article 2031 / Fonction 312 Frais d'études transféré.....-10 000 €

Opération GE059O002 – Aides aux acteurs du tourisme

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Article 62268 / Fonction 94 Autres honoraires, conseils.....	-5 000 €
Chapitre 65 – Article 6574 / Fonction 94	
Subv. de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé.	
.....	89 000 €

MONUMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL

47 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4413)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Le projet de budget supplémentaire pour la politique « Monuments et Patrimoine culturel » propose l'inscription de 208 162,17 € de crédits de dépenses (64 472 € en investissement et 143 690,17 € en fonctionnement), dont 79 550,17€ correspondent au simple fléchage des recettes complémentaires 2016 issues de la taxe de séjour départementale. En parallèle, 240 419,60 € de crédits de recettes sont inscrits (50 000 € en fonctionnement et 190 419,60 € en investissement)

I - CONSERVATION DU PATRIMOINE

I.1 Maintenance et entretien des monuments

La Région et l'Etat soutiennent le Conseil départemental par l'intermédiaire de deux fonds dédiés à l'acquisition et à la restauration d'œuvres (FRAM et FRAR). Des participations de la Région ont été perçues au titre des collections conservées et entretenues par le Département ; il convient d'inscrire ces recettes d'investissement pour un montant de **2 697,50 €**.

I.2 Restructuration des monuments

Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) apporte une subvention de **150 000 €** dans le cadre du projet de mise en lumière de la Forteresse de Chinon. L'inscription de cette recette complémentaire est proposée.

Egalement, un protocole transactionnel a été conclu avec la société ICADE au titre du projet de refonte du Musée du Grand-Pressigny (CP du 28 avril 2017). Ce dernier induit le remboursement de frais d'expertise (**14 140 €**, fonctionnement) et le paiement des honoraires du mandataire (**17 342 €**, investissement).

Enfin, un virement de crédits (0,01 €) est sollicité pour régularisation de reports ENS.

I.3 Sauvegarde du patrimoine départemental

Une convention-type de mécénat a été adoptée par la Commission permanente de novembre 2016, avec pour vocation de flécher directement, en accord avec les mécènes, leurs dons vers l'achat d'œuvre d'arts.

Les trois premières conventions ont été conclues début 2017, pour un montant total de 11 500 € ; une quatrième est en cours de finalisation, pour un montant de 25 000 €. Il convient donc d'inscrire **36 500 €** de crédits de dépenses et de recettes pour procéder à l'acquisition des œuvres.

II - VALORISATION DES MONUMENTS DÉPARTEMENTAUX

II.1 Programmation et promotion des sites départementaux

Les recettes issues de la taxe additionnelle à la taxe de séjour 2016 ont dépassé les prévisions : 79 550,17 € de crédits sont impérativement affectés aux dépenses légalement éligibles. Il est proposé d'affecter **50 000 €** à la programmation dans les sites et **29 550,17 €** à leur promotion.

Egalement, la régularisation d'un trop-perçu du FEDER sur la mise en place d'un cheminement adapté à la Forteresse de Chinon nécessite l'inscription de **10 360 €** de crédits en investissement.

Un virement de crédits est sollicité en investissement pour 6 000 €.

Enfin, le remboursement de produits défectueux acquis en 2016 occasionne une recette de **1 222,10 €**.

II.2 Gestion des boutiques

Les premiers retours quant aux résultats des boutiques des monuments et musées laissent présager une année 2017 du même ordre que la précédente. Un ajustement des prévisions de recettes de 50 000 € est nécessaire sur le budget annexe. Les inscriptions d'équilibre s'imposent au budget général, pour des montants de **50 000 €** en dépenses et en recettes (solde nul).

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget supplémentaire :*

Programme « Conservation du patrimoine culturel »

Opération « Maintenance et entretien des monuments »

- **Recettes d'investissement**

Chapitre 13 – Article 1322 / Fonction 314 Subventions d'équipement non transférables - Région.....2 697,50 €

Opération « Restructuration des monuments »

- **Dépenses d'investissement**

AP15 Restauration des monuments départementaux

D'inscrire en CP2017

Chapitre 23 – Article 2312 / Fonction 738 Agencements et aménagements de terrains ENS-0,01 €

Chapitre 23 – Article 231314 / Fonction 312 Bâtiments culturels et sportifs.....0,01 €

Échéancier des crédits de paiement :

CP2017 : 1 590 000,01 €

CP2018 : 1 716 176,84 €

CP2019 : 763 901,28 €

Chapitre 23 – Article 238 / Fonction 312 Avances versées sur commandes d'immo. corporelles
..... 17 342 €

- **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011 – Article 6227 / Fonction 312 Frais d'actes et de contentieux.....14 140 €

- **Recettes d'investissement**

Chapitre 13 – Article 1315 / Fonction 312

Subventions d'éq. transférables – groupements de collectivités et collectivités à statut

particulier..... 150 000 €

Opération « Sauvegarde du patrimoine départemental »

• **Dépenses d'investissement**

Chapitre 21 – article 216 / fonction 312 Collections et œuvres d'art.....36 500 €

• **Recettes d'investissement**

Chapitre 10 – article 10251 / fonction 312 Dons et legs en capital.....36 500 €

Programme « Valorisation des monuments »

Opération « Programmation dans les sites »

• **Dépenses d'investissement**

Chapitre 13 – article 13172 / fonction 312 Subventions d'équipement transférables - FEDER
..... 10 630 €

• **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011 – Article 6233 / Fonction 94 Foires et expositions T. SEJOUR.....50 000 €

Opération « Promotion des sites »

• **Dépenses d'investissement**

Chapitre 20 – article 2051 / fonction 94 Concessions et droits similaires.....6 000 €

Chapitre 21 – article 216 / fonction 315 Collections et œuvres d'art.....-6 000 €

• **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011 – Article 6231 / Fonction 94 Annonces et insertions T. SEJOUR...29 550,17 €

• **Recettes d'investissement**

Chapitre 21 – Article 21848 / Fonction 94 Autres matériels de bureau et mobiliers 1 222,10 €

Opération « Gestion des boutiques »

• **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 65 – Article 65888 / Fonction 94

Autres charges diverses de gestion courante – Autres (Régul. Boutiques).....50 000 €

• **Recettes de fonctionnement**

Chapitre 70 – Article 7088 / Fonction 94 Autres produits d'activités annexes (Régul. Boutiques)

.....50 000 €

5ème C - Culture

LECTURE PUBLIQUE

**48 DIRECTION DÉLÉGUÉE DU LIVRE ET DE LA
LECTURE PUBLIQUE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017
(ID WD : 4393)**

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Le présent rapport a pour objet l'annulation d'un titre de recette émis à l'encontre de la

commune de L'Île-Bouchard.

I – SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE

I – 1 Enrichissement des fonds

Dans le cadre de la convention de partenariat pour le portail commun de ressources numériques « Nom@de » passée entre le Conseil départemental et la commune de L'Île-Bouchard, un titre de recette d'un montant de 169,50 € a été émis à l'encontre de la commune. Suite au transfert de la compétence de la Lecture Publique à la Communauté de Communes du Bouchardais, il convient d'effectuer un virement de crédit sur le compte 673 afin d'annuler le titre de recette émis à l'encontre de la commune de L'Île-Bouchard.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *De voter les inscriptions suivantes :*

Programme « Soutien à la lecture publique »

Opération « Enrichissement des fonds »

Chapitre 011 – Article 6182 – Fonction 313 Documentation générale et technique.....- 169,50 €

Chapitre 67 – Article 673 – Fonction 313 Titres annulés (exercices antérieurs).....+ 169,50 €

5ème C - Culture

ACTION CULTURELLE

49 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - ACTION CULTURELLE (ID WD : 4450)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Le présent rapport propose l'inscription de 35 280 € de crédits de dépenses nouveaux, en fonctionnement.
--

Actions en faveur des disciplines culturelles

Une inscription complémentaire de **30 000 €** de crédits de fonctionnement est proposée pour

[Retour sommaire](#)

soutenir le tissu culturel du Département, en particulier pour deux opérations majeures nouvelles : l'année Rabelais 2017, portée par la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (10 000 €) et le Festival international du Cirque de Tours, porté par la Métropole (11 000 €).

Par ailleurs, pour le festival Terres du Son qui se déroulera les 7, 8 et 9 juillet au domaine de Candé, il est prévu un total de 130 navettes, dont 70 sont gracieusement mises à disposition par la société TRANSDEV, 30 à la charge de l'organisateur et 30 à la charge du Département. Pour assurer ce financement, il est nécessaire d'inscrire un crédit nouveau de **5 280 €**.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget supplémentaire :*

Programme « Actions en faveur des disciplines culturelles »

Opération « Soutien aux pratiques artistiques »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 – Article 6574 / Fonction 311

Subventions de fonctionnement aux [...] associations et autres organismes de droit privé
 30 000 €

Opération « Soutien aux évènements culturels »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Article 6245 / Fonction 311 Transport de personnes extérieures à la collectivité
 5 280 €

5ème C - Culture

BOUTIQUES

50 BUDGET ANNEXE DES BOUTIQUES (ID WD : 4403)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Le présent rapport propose un ajustement des prévisions de recettes des boutiques des monuments.

Les premiers retours quant aux résultats des boutiques des monuments et musées laissent présager une année 2017 du même ordre que la précédente. Un ajustement des prévisions de recettes de 50 000 € est nécessaire. Le budget annexe étant équilibré individuellement, une inscription parallèle de 50 000 € de crédits de dépenses est proposée.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de voter les inscriptions suivantes, qui figurent au projet de budget supplémentaire :

Programme « Activité commerciale des boutiques »

Opération « Achat et vente de produits »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Article 607 Achats de marchandises.....50 000 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Article 707 Ventes de marchandises.....50 000 €

5ème C - Culture

MONUMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL

51 TARIFS D'ENTRÉE DANS LES MONUMENTS ET MUSÉES DÉPARTEMENTAUX (ID WD : 4465)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Le présent rapport propose la revalorisation des droits d'entrée dans les monuments et musées propriétés du Conseil départemental, ainsi que l'instauration de tarifs temporaires au Musée Rabelais de Seuilly. Il prévoit enfin l'instauration de tarifs pour les nouveaux produits des boutiques de ces mêmes monuments et musées.

I Règles générales de tarification

La grille tarifaire appliquée dans les monuments et musées départementaux n'a pas évolué depuis la saison 2014. Après étude concurrentielle du marché culturel et touristique, et compte tenu de l'objectif de service public départemental, une révision de ces tarifs vous est proposée selon les grands principes suivants : l'augmentation de 0,50 € des tarifs grand public pour l'ensemble des sites et l'application d'un tarif à l'élève pour les activités proposées au public scolaire. Le maintien du principe de gratuité est proposé pour l'Hôtel Gouin.

[Retour sommaire](#)

Le détail des nouveaux tarifs proposés est présenté dans le document annexé au présent rapport.

Les tarifs scolaires seraient applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.
Les autres tarifs seraient applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

II Règles spécifiques de tarification

Par dérogation de l'application du plein tarif, il est proposé que l'exécutif départemental puisse décider d'appliquer ponctuellement :

- la gratuité ou le tarif réduit pour des événements organisés par le Département (lancement de saison ou d'exposition, événements ponctuels...) pour l'ensemble des usagers redevables habituellement du plein tarif et pour une durée n'excédant pas 3 jours,
- le tarif réduit pour des événements organisés par des partenaires (concerts, manifestations artistiques, etc...), toujours pour une durée n'excédant pas 3 jours.

Egalement par dérogation de l'application du plein tarif, il est proposé que la Commission permanente puisse décider d'appliquer le tarif réduit dans le cadre de conventions avec des partenaires ou d'opérations de promotion initiées par le Conseil départemental dans un ou plusieurs des monuments et musées départementaux.

De plus, par dérogation de l'application de la gratuité dont le principe est pérennisé concernant l'Hôtel Goüin, il est proposé que la Commission permanente puisse décider d'appliquer les tarifs proposés en annexe pour des expositions organisées par les services du Département au sein de ce monument.

Enfin, le principe de gratuité est proposé annuellement pour l'ensemble des monuments et musées départementaux à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

III Tarifs temporaires au Musée Rabelais – La Devinière

1. Année Rabelais - Communauté de Communes Chinon, Vienne, Loire

Dans le cadre de l'Année Rabelais organisée par la Communauté de Communes Chinon, Vienne, Loire (CC CVL) en 2017, le musée Rabelais propriété du Département participe à de nombreux événements, propose une programmation riche, et accueille deux événements de l'Année Rabelais. Afin de favoriser la mutualisation d'une offre culturelle autour de Rabelais, un partenariat entre le Conseil départemental d'Indre-et-Loire (Musée Rabelais) et la CC CVL est proposé au vu de la Commission permanente pour la création d'un billet jumelé comprenant la proposition suivante :

- Une visite guidée du musée Rabelais et la découverte de l'exposition temporaire,
- Un spectacle *Rabelais versus Nostradamus* animé par la Cie les Hauts (abbaye de Seuilly)
- Un temps convivial et gourmand

Ce partenariat s'appliquera sur une journée, le 27 août 2017.

C'est dans ce cadre que l'application de tarifs temporaires vous est proposée : 9 € pour le plein tarif et 6 € pour le tarif réduit. Pour mémoire les recettes seraient réparties de la manière suivante :

- 3,50€ pour le Département et 5,50€ pour la CC CVL (organisatrice de l'animation et de la dégustation) concernant un plein tarif,
- 2,50€ pour le Département et 3,50€ pour la CC CVL (organisatrice de l'animation et de la

dégustation), concernant un tarif réduit.

2. Animations estivales exceptionnelles – Association Accueil en Val de Vienne

La Commission permanente du 3 mars 2017 a entériné les modalités d'un partenariat avec l'association Accueil en Val de Vienne, et en particulier l'instauration d'un billet couplé comprenant la proposition suivante :

- une visite guidée du musée Rabelais et la découverte de l'exposition temporaire,
- une animation « *Rabelais s'en va-t'en guerre* » balade littéraire théâtralisée avec un comédien entre La Devinière et l'abbaye de Seully, sur le sentier d'interprétation,
- une dégustation de fouée et d'une boisson (verre de vin ou jus de fruit).

L'offre sera mise en place durant trois soirées d'été les jeudis 27 juillet, 3 août et 10 août 2017. La durée de l'animation est estimée à 2h30.

Il est proposé de fixer le prix du billet à 10,50 €, ainsi que le prévoit ladite convention.

Pour mémoire les recettes seraient réparties de la manière suivante : 4,50 € pour le Département et 6 € pour l'Association, organisatrice de l'animation et de la dégustation.

IV Fixation des prix de vente publique des articles

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, lors de sa réunion du 22 décembre 1998, a décidé de procéder à la mise en gestion des boutiques souvenirs des monuments et musées départementaux en régie directe par le Département.

La liste des articles mis en vente dans les boutiques souvenirs a été approuvée lors des sessions précédentes. Il convient de compléter cette liste avec les nouveaux produits listés en annexe du présent rapport.

Les livres seront vendus au prix public autorisé. Pour tous les autres articles, lors des réassorts, le prix de vente tiendra compte de l'augmentation ou de la diminution du prix du fournisseur sur justificatifs (factures).

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver l'application de la politique tarifaire d'entrée (hors scolaires) dans les monuments et musées présentée en annexe, à partir du 1^{er} janvier 2018,*
- *d'approuver l'application de la politique tarifaire d'entrée dans les monuments et musées présentée en annexe, à partir du 1^{er} septembre 2017 pour les tarifs scolaires,*
- *d'autoriser M. le Président à prendre les décisions d'application de tarifs spécifiques, par dérogation de l'application du plein tarif et conformément aux règles préalablement définies,*
- *d'autoriser la Commission permanente à prendre les décisions d'application de tarifs*

spécifiques, par dérogation de la tarification habituelle et conformément aux règles préalablement définies,

- *d'approuver l'application annuelle de la gratuité dans les monuments et musées à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.*
- *d'instaurer un plein tarif spécifique pour la journée du 27 août 2017, à hauteur de 9 €, pour la prestation couplée organisée conjointement par le Musée Rabelais et la Communauté de Communes Chinon, Vienne, Loire*
- *d'instaurer un tarif réduit spécifique pour la journée du 27 août 2017, à hauteur de 6 €, pour la prestation couplée organisée conjointement par le Musée Rabelais et la Communauté de Communes Chinon, Vienne, Loire*
- *d'instaurer un tarif unique spécifique pour les jeudis 27 juillet, 3 août et 10 août 2017, à hauteur de 10,50 €, pour la prestation couplée organisée conjointement par le Musée Rabelais et l'association Accueil en Val de Vienne*
- *d'approuver la mise en vente, en boutiques, des produits listés en annexe du présent rapport.*

	Forteresse royale de Chinon – Cité royale de Loches	Musées Rabelais, Balzac et Préhistoire – Demeure de Ronsard	Domaine de Candé	Hôtel Goüin	MODALITES ET CATEGORIES
1) ENTREE MONUMENTS					
Tarif par personne	2018	2018	2018	2018	
Plein tarif	9,00 €	6,00 €	7,00 €	3,00 €	
Tarif majoré (visite thématique, exposition, animation)	+ 2,50 €	+ 2,50 €	+ 2,50 €	-	Toutes sauf les scolaires
Tarif réduit	7,00 €	5,00 €	6,00 €	2,00 €	Jeune de 7 à 18 ans, cartes : étudiant, famille nombreuse (3 enfants et +), personne handicapée et un accompagnant, enseignant, groupe de + 15 personnes, titulaire du passeport touristique avec partenaires extérieurs, fermeture partielle du site en cas de travaux, offre promotionnelle, partenaires
Tarif professionnel	6,00 €	4,00 €	5,00 €	1,00 €	Sur présentation d'une attestation professionnelle du secteur du tourisme, prévente pour un minimum d'achat obligatoire de 10 tickets par monument
Tarif scolaire, extra-scolaire à partir de 7 ans et étudiant	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0,50 €	Tarifs applicables à compter du 01/09/2017
Carte ambassadeur (valable 1 an de date à date)	16,00 €	16,00 €	16,00 €	16,00 €	Le titulaire de la carte ambassadeur d'un monument du Conseil départemental bénéficie d'un accès illimité (droit d'entrée, visite thématique, exposition et animation) à ce site et d'un tarif réduit (droit d'entrée) pour un accompagnant. Cette carte permet également au titulaire de bénéficier d'une remise de 10 % dans la boutique du site concerné et d'accéder aux autres sites du CD37 au tarif réduit (entrée et animations comprises).
Tarif gratuit du droit d'entrée					Enfant de moins de 7 ans, minima sociaux, demandeur d'emploi, titulaire des cartes ICOM, Presse, offices de tourisme, ADT, CRT, CD37, collégiens d'Indre-et-Loire
Plein tarif en vigueur + tarif majoré en vigueur	11,50 €	8,50 €	9,50 €	-	Tarif appliqué pour les visites thématiques, expositions, animations (sauf public scolaire)
Tarif réduit en vigueur + tarif majoré en vigueur	9,50 €	7,50 €	8,50 €	-	Jeune de 7 à 18 ans, cartes : étudiant, famille nombreuse (3 enfants et +), personne handicapée et un accompagnant, enseignant, groupe de + 15 personnes, titulaire du passeport touristique avec partenaires extérieurs, fermeture partielle du site en cas de travaux, offre promotionnelle

					Tarif appliqué pour les visites thématiques, expositions, animations (sauf public scolaire)
Tarif professionnel en vigueur + tarif majoré en vigueur	8,50 €	6,50 €	7,50 €	-	Sur présentation d'une attestation professionnelle du secteur du tourisme, prévente pour un minimum d'achat obligatoire de 10 tickets par monument Tarif appliqué pour les visites thématiques, expositions, animations (sauf public scolaire)
Tarif gratuit du droit d'entrée en vigueur + tarif majoré en vigueur	2,50 €	2,50 €	2,50 €	-	Enfant de moins de 7 ans, minima sociaux, demandeur d'emploi, titulaire des cartes ICOM, Presse, offices de tourisme, ADT, CRT, CD37, collégiens d'Indre-et-Loire Tarif appliqué pour les visites thématiques, expositions, animations (sauf public scolaire)
2) PRESTATIONS					
Audio-guide	2,50 €	2,50 €	2,50 €	-	Coût unitaire
Tablette numérique	3,00 €	3,00 €	3,00 €	-	Coût unitaire – Toutes sauf personne handicapée (gratuit)
3) ATELIERS					
Atelier enfants et/ou adultes	9,00 €	9,00 €	9,00 €	-	Tarif par personne, droit d'entrée inclus si l'accès au site est prévue dans le cadre de l'atelier
A partir du 2 ^{ème} atelier ou du 2 ^{ème} enfant ou pour enfant de moins de 7 ans	7,00 €	7,00 €	7,00 €	-	Tarif par personne, droit d'entrée inclus si l'accès au site est prévu dans le cadre de l'atelier
Titulaire Carte Ambassadeur et 1 accompagnant	7,00 €	7,00 €	7,00 €	-	Tarif par personne, droit d'entrée inclus si l'accès au site est prévu dans le cadre de l'atelier
Titulaire Carte COS et ayants droits	7,00 €	7,00 €	7,00 €	-	Tarif par personne, droit d'entrée inclus si l'accès au site est prévu dans le cadre de l'atelier
Groupe de + de 15 personnes	7,00 €	7,00 €	7,00 €	-	Tarif par personne, droit d'entrée inclus si l'accès au site est prévu dans le cadre de l'atelier
Ateliers scolaires					
Tarifs applicables à compter du 01/09/2017					
Démonstration	2,50 €	2,50 €	2,50 €	-	Droit d'entrée inclus si l'accès au site est prévu dans le cadre de l'atelier
Visite sensorielle ou contée	2,50 €	2,50 €	2,50 €	-	Droit d'entrée inclus si l'accès au site est prévu dans le cadre de l'atelier
Atelier	4,00 €	4,00 €	4,00 €	-	Droit d'entrée inclus si l'accès au site est prévu dans le cadre de l'atelier

Liste des produits mis en vente en boutiques et des prix de vente
Conseil départemental du 23 juin 2017

CODE ARTICLE	LIBELLE DE L'ARTICLE	PRIX HT EN €	PRIX TTC EN €	FOURNISSEUR
	TVA 0 %			
12363	MEDIEVAL KALEIDOSCOPE	7.50	7.50	LONDJI
12368	MICRO PUZZLE SACHE	7.00	7.00	LONDJI
12369	BRACELET COTON CIRE	3.20	3.20	DURAN
12374	PETIT SUJET SUSPENSION	9.90	9.90	ST NICOLAS
12376	PETIT SUJET SUSPENSION	11.90	11.90	ST NICOLAS
12386	CRAYON BOIS MAMMOUTH ENROULE	2.20	2.20	PETJES
12387	PORTE CLE PETIT MAMMOUTH	3.90	3.90	PETJES
12388	MAMMOUTH GROS YEUX	8.80	8.80	PETJES
12389	MAMMOUTH SOUPLE	4.10	4.10	PETJES
12390	PORTE CLE MAMMOUTH YEUX ROSES	5.00	5.00	PETJES
12395	MIKADO 50 CM	22.00	22.00	DAM
12396	JEU FLECHETTES	26.00	26.00	DAM
12397	BOITE A MUSIQUE	9.90	9.90	DAM
12398	MOULIN A VENT	5.90	5.90	DAM
12399	TIRELIRE	11.90	11.90	DAM
12400	CERF-VOLANT	13.90	13.90	DAM
12402	BAGUETTE MAGIQUE	7.00	7.00	SITAPHY
12408	COUILLARD	33.00	33.00	ESPRIT MAQUETTE
12409	MANGONNEAU	30.00	30.00	ESPRIT MAQUETTE
12424	LICORNE PELUCHE	9.90	9.90	PET JES WORLD
12425	DRAGON ROUGE PELUCHE	9.90	9.90	PET JES WORLD
12426	SALAMANDRE PELUCHE	9.90	9.90	PET JES WORLD
12427	BICHE PELUCHE	9.90	9.90	PET JES WORLD
12428	RENARD PELUCHE	9.90	9.90	PET JES WORLD
12429	CHOUETTE PELUCHE	9.90	9.90	PET JES WORLD
12437	TISANE FLORALE	8.90	8.90	IL ETAIT UNE FLEUR
12438	CONFIT	6.50	6.50	IL ETAIT UNE FLEUR
12439	COFFRET 3 POTS CONFITS	22.00	22.00	IL ETAIT UNE FLEUR
12451	LION FLAG SUJET	14.90	14.90	ST NICOLAS
12452	CASPER CAT PELUCHE	14.90	14.90	JELLYCAT
12457	BASSINET A BEC PLASTIQUE	21.90	21.90	VAH
12458	HEAUME TEMPLIER PLASQIEU	13.50	13.50	VAH
12459	HACHE DE GUERRE	7.50	7.50	VAH
12460	HACHE DE GUERRE DOUBLE	9.95	9.95	VAH
12461	HALLEBARDE	12.00	12.00	VAH
12462	TUEUR DE DRAGONS	11.90	11.90	VAH
12463	TUNIQUE	10.00	10.00	VAH
12470	BIJOUX	16.50	16.50	DURAN
12471	FLEURS DE LYS AJOUREE	20.00	20.00	DURAN
12472	BIJOUX FLEURS DE LYS	27.20	27.20	DURAN
12473	BIJOUX	32.50	32.50	DURAN
12474	B O FLERUS DE LYS FIL AJOURE ARGENT	34.50	34.50	DURAN
12475	PENDENTIF + CHAINE 50 C M	52.00	52.00	DURAN

CODE ARTICLE	LIBELLE DE L'ARTICLE	PRIX HT EN €	PRIX TTC EN €	FOURNISSEUR
	TVA 5,5 %			
12364	MIEL BIO 2050 G	7.49	7.90	HENRY ROMAIN
12370	SECRET D'HISTOIRE	23.03	24.30	SFL
12371	CATALOGUE LES GRANDES ROBES	18.86	19.90	GRAPHIVAL
12382	GD SUCETTE CHOCOLAT	2.27	2.40	HALLARD
12383	PETITE SUCETTE CHOCOLAT	1.90	2.00	HALLARD
12401	CHATEAU DE CHINON AU FIL DU TEMPS	15.17	16.00	ANOVI
12403	POULPE FICTION	13.27	14.00	SFL
12404	LE TEMPS D'UN REVE	14.22	15.00	SFL
12405	FEMMES DE LA PREHISTOIRE	19.91	21.00	SFL
12406	NOTRE PREHISTOIRE LA GRANDE AVENTURE	28.34	29.90	SFL
12407	L'ERMITE DU PARADIS	18.48	19.50	SFL
12413	LE NOM DE LA ROSE	7.49	7.90	SFL
12414	DE LA PERTINENCE	11.38	12.00	SFL
12415	MON PETIT CHOPIN	9.38	9.90	SFL
12416	MON PETIT MOZART	9.38	9.90	SFL
12417	MON PETIT BEETHOVEN	9.38	9.90	SFL
12418	LE BESTIAIRE SAUVAGE	16.11	17.00	SFL
12419	GARGANTUA ET PANTAGRUEL	30.33	32.00	SFL
12420	LES ILLUSTRÉS DE LA TABLE	18.96	20.00	SFL
12421	NOSTRADAMUS L'ENERTEL RETOUR	14.31	15.10	SFL
12422	CHEVALIRS, PIETONS EET HOMMES D'ARMES	5.21	5.50	CAP DFFUSION
12423	MANDALA MEDIEVAL	4.65	4.90	CAP DIFFUSION
12430	LA GUERRE DE 100 ANS	8.06	8.50	CAP DIFFUSION
12431	HISTOIRES DE POTAGERS	14.17	14.95	SFL
12432	CHINON AU PAYS DE RABELAIS	14.12	14.90	SYNDICAT DES VINS DE CHINON
12433	VIE DES MOINES AU M AGE	4.65	4.90	CAP DIFFUSION
12434	VIE DES PELERINS AU M AGE	7.49	7.90	CAP DIFFUSION
12435	CARNET DE RECETTES DES CHATEAUX	8.44	8.90	CAP DIFFUSION
12436	PARLE MOI DES ABBAYES	2.37	2.50	CAP DIFFUSION
12447	BEATRICE L'INTREPID	11.85	12.50	FLAMMARION
12448	PETIT PRINCE POUF	12.04	12.70	FLAMMARION
12453	PETIT RODIN	12.04	12.70	FLAMMARION
12454	LE CHAT BLANC ET LE MOINE	12.32	13.00	FLAMMARION
12455	LE TEMPS DES CHEVALIERS	12.23	12.90	SFL
12456	CHHHT	13.27	14.00	FLAMMARION
12466	PIERRE DE RONSARD	22.75	24.00	SFL
12467	ŒUVRES COMPLETES RONSARD T 1	75.36	79.50	SFL
12468	ŒUVRES COMPLETES RONSARD T 2	69.20	73.00	SFL
12469	LES DESSOUS CROUSITLANTS	17.96	18.95	SFL
12479	HISTOIRES DE PRINCESSES	6.64	7.00	MDS CHAMPFLOUR
12480	L'HISTOIRE DE France EN BD	5.69	6.00	FLAMMARION
12481	LE ROMAN DE RENART	5.69	6.00	FLAMMARION
12484	MA PEITE HISTOIRE DE FRANCE	9.38	9.90	DILISCO
12485	JE REVISE L'HISTOIRE DE France AUX TOILETES	5.67	6.00	DILISCO
12529	BD JEANNE D'ARC EN FRANCAIS	14.69	15.50	OREP
12530	BD JEANNE D'ARC EN ANGLAIS	14.69	15.50	OREP

TVA 0%				
12491	MANGEOIRE CARAVANE	18.90	18.90	REX INTERNATIONAL
12492	MUG ET COUVERT ENFANT	10.90	10.90	REX INTERNATIONAL
12493	SAVONNETTE-PEIGNE-	5.95	5.95	REX INTERNATIONAL
12494	PETIT SAC-CARNET-STYLOS	2.40	2.40	REX INTERNATIONAL
12495	CARNET ET SET DE CRAYONS	3.90	3.90	REX INTERNATIONAL
12496	CERF VAOLANT ET TROUSSE	7.90	7.90	REX INTERNATIONAL
12497	GD SAC ET BOITE A LUNCH	5.95	5.95	REX INTERNATIONAL

CODE ARTICLE	LIBELLE DE L'ARTICLE	PRIX HT EN €	PRIX TTC EN €	FOURNISSEUR
TVA 5.5%				
12509	PETITS SABLES	4.27	4.50	LA SABLESIENNE
12510	BOITE L'EXTRAVAGANTE	9.48	10.00	LA SABLESIENNE
15111	BOITE GIBUS	7.96	8.40	LA SABLESIENNE
12513	BOITE PRECIEUSE CUILLERE	13.98	14.75	LA SABLESIENNE
12514	BOITE CHATEAUX	11.56	12.20	LA SABLESIENNE
12515	SABLE NATURE 125 G	2.75	2.90	LA SABLESIENNE
12516	BOITE LANGUE DE CHAT	11.56	12.20	LA SABLESIENNE
12517	SABLE AMANDE 125 G	3.70	3.90	LA SABLESIENNE
12518	MACARONS CAMEL 70G	4.93	5.20	LA SABLESIENNE

CODE ARTICLE	LIBELLE DE L'ARTICLE	PRIX HT EN €	PRIX TTC EN €	FOURNISSEUR
	TVA 20.00 %			
12372	COFFRET MODE ROBES	6.58	7.90	DJECO
12373	PATE A MODELER	9.58	11.50	DJECO
12379	SUSPENSION FLOCON OU RONDE	6.67	8.00	EMINZA
12380	SAPIN EN BOIS AMOVIBLE	11.58	13.90	EMINZA
12381	SAPIN EN BOIS A ASSEMBLER	5.42	6.50	EMINZA
12384	BOULE NEIGE DOME GD	11.58	13.90	JLK
12385	BOULE NEIGE DOME PETITE	5.75	6.90	JLK
12391	VENUS LA LOSANGE	17.42	20.90	ANTIQUA PERIGORD
12392	VNUS DE VESTONICE	29.92	35.90	ANTIQUA PERIGORD
12393	ROSIE DRAGON	12.08	14.50	PAPO
12394	FILM -LA GRENADIERE	16.58	19.90	FILM DU PARADOXE
12410	CARTE A5	2.00	2.40	LA CARTERIE
12411	CADRE GD + LITHO	21.25	25.50	IKEA
12412	CADRE PT + LITHO	13.75	16.50	IKEA
12440	SAVON ROND COTELE	4.92	5.90	MATHILDE M
12441	TROUSSE BIEN ETRE	16.58	19.90	MATHILDE M
12442	SERVIETTE DE TOILETTE	15.00	18.00	MATHILDE M
12443	SERVIETTE INVITE	7.42	8.90	MATHILDE M
12444	POMPON PRECIEUX	18.29	21.95	MATHILDE M
12445	PORTE SAVON ROND	9.96	11.95	MATHILDE M
12478	CHEVALIER ROUGE	32.00	38.40	PANACHE BLANC
12482	COFFRET BARBIER	19.08	22.90	LE MAS DU ROSEAU
12483	SAVON SOLIDE	7.42	8.90	LE MAS DU ROSEAU
12486	MARQUE PAGE DENTELLE	2.08	2.50	M H EDITONS
12487	CARNET DENTELLE	10.75	12.90	M H EDITIONS
12488	NOUNOURS T SHIRT	14.12	16.95	PANACHE BLANC
12489	PARAPLUIE GRENOUILLE	7.42	8.90	ULYSSE
12490	ANIME INSECTE ET GRENOUILLE	4.92	5.90	ULYSSE
12498	COUSSIN REMBOURRAGE	8.00	9.60	ART DE LYS
12499	GOURDE PRINCESSE	9.96	11.95	LABELTOUR
12500	MOROIR POCHE PRINCESS	5.79	6.95	LABELTOUR
12501	COUVERT D'APPRENTISSAGE CHEVALIER	12.08	14.50	LABELTOUR
12502	COUVERT D'APPRENTISSAGE PRINCESSE	12.08	14.50	LABELTOUR
12503	CUILLERE CHEVALIER	2.08	2.50	LABELTOUR
12504	CUILLERE PRINCESSE	2.08	2.50	LABELTOUR
12505	CUILLERE PRINCESSE NEW	2.08	2.50	LABELTOUR
12506	CUILLERE FEE	2.08	2.50	LABELTOUR
12507	COFFRET NAISSANCE 0-3 MOIS	26.25	31.30	LABELTOUR
12508	COFFRET 2 BODIES PRINCESSE	13.29	15.95	LABELTOUR
12512	CHAUSSETTE HOMME13.90	11.58	13.90	LABONAL
12519	BOUTEILLE AOC CHINON	6.67	8.00	CG
12520	LOT DE 3 BOUTEILLES AOC	19.17	23.00	CG
12521	LOT DE 6 BOUTEILLES AOC	36.17	47.00	CG
12522	TIRELIRE PRINCESSE	16.58	19.90	LABELTOUR
12523	TIRELIRE CHEVALIER	16.58	19.90	LABELTOUR
12524	SACHET CHOCOLAT	5.83	7.00	DELICES DES BEAUX ARTS
12525	TOUPIE PERSONNAGE	11.63	13.95	JEUJOUETHIQUE
12526	TOUPIE MAGIQUE	9.96	11.95	JEUJOUTEHIQUE
12527	GRAND BILBOQUET	21.58	25.90	JEUJOUTHIQUE
12528	CHASUBLE FLEURS DE LYS/LION	18.33	22.00	PANACHE BLANC
12365	PETIT DÉCOR PARFUME	2.08	2.50	MATHILDE M
12366	CLOCHE DECORATIVE OISEAU	28.00	33.60	MATHILDE M
12367	PARFUM DE LINGE	6.25	7.50	MATHILDE M
12378	BIDOUILLE LA GRENOUILLE	15.75	18.90	LES PEITES MARIE
12464	ENCRICRISTAL	29.92	35.90	LALO
12476	TOUPIE RENVERSANTE	2.75	3.50	MARC VIDAL
12477	BOITE DE COLORIAGE	12.42	14.90	MARC VIDAL

ARCHIVES, ARCHÉOLOGIE ET INVENTAIRE

52 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (ID WD : 4369)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Le présent rapport a pour objet l'approbation de la liste des décisions prises en matière d'archéologie préventive pour la période du 12 mai 2016 au 27 mars 2017.

L'ARCHÉOLOGIE

Conformément à l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental a autorisé l'exécutif à :

- Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du département.

Ces décisions consistent à signifier au Préfet de Région que l'exécutif souhaite confier un diagnostic au Service de l'archéologie du département, selon des principes fixés par délibération du 3 octobre 2010 :

- **« le choix des diagnostics confiés au service de l'archéologie par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire se fait dans l'ordre des priorités suivantes :**
 - projets dont le Conseil départemental d'Indre-et-Loire est maître d'ouvrage,
 - projets d'aménageurs publics ou semi-publics aidés par le département,
 - autre projets d'aménageurs publics ou semi-publics,
 - projets d'aménageurs privés possédant un impact important en termes de développement économique ou d'emploi,
 - autres projets d'aménagement.
- **en cas de concurrence entre plusieurs projets, les critères secondaires suivants sont employés. Sont retenus en priorité les projets :**
 - qui génèrent une recette fiscale pour le département (redevance d'archéologie préventive, pour les diagnostics),
 - dont les aménageurs acceptent de payer le terrassement (pour les diagnostics),
 - qui présentent un intérêt particulier eu égard à la politique culturelle du département et aux compétences scientifiques des archéologues du service. »

Le présent rapport couvre la période du 12 mai 2016 au 27 mars 2017.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

- *de prendre acte de la liste des courriers au Préfet de Région figurant en annexe du présent rapport et pour le traitement desquels les compétences déléguées, ci-dessus rappelées, ont été utilisées.*

Liste des courriers au Préfet de Région signés par le Président du Conseil départemental concernant les diagnostics archéologiques depuis avril 2016

Date de signature du courrier du Président	Commune	Aménagement	Type d'aménageur	Motif du refus	Motif de l'acceptation
12-mai-16	Saint-Cyr-sur-Loire	Poste de refoulement du pont de la Motthe	Public	Le plan de charge du Sadil ne permet pas de réaliser cette opération	
30-mai-16	Tours	Ensemble immobilier (quai du Portillon)	Privé	Le plan de charge du Sadil ne permet pas de réaliser cette opération - Aménageur privé	
30-mai-16	Montbazon	Construction d'un lotissement	Privé	Le plan de charge du Sadil ne permet pas de réaliser cette opération - Aménageur privé	
30-mai-16	Beaumont-le-Ronce	Résidence de service pour personnes âgées	Privé	Le plan de charge du Sadil ne permet pas de réaliser cette opération - Aménageur privé	
21-juin-16	Artannes-sur-Indre	Aménagement d'une ZAC (tranche 1)	Privé	Le plan de charge du Sadil ne permet pas de réaliser cette opération - Aménageur privé	
18-juil-16	Tours	Construction d'un immeuble de 19 logements	Privé	Aménageur privé. Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
18-juil-16	Tours	Construction de 20 logements collectifs	Privé	Aménageur privé. Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
11-août-16	Tours	Extension du Musée des Beaux-Arts	Privé	Aménageur privé.	
11-août-16	Abilly	Construction d'un bâtiment pour habitation	Privé	Aménageur privé	
11-août-16	Abilly	Construction habitation (4 gîtes)	Privé	Aménageur privé	
11-août-16	Abilly	Construction d'une maison d'habitation	Privé	Aménageur privé	
16-août-16	Richelieu	Déviations de Richelieu	Conseil départemental		Projet dont le Conseil départemental est maître d'ouvrage
16-août-16	Loches	Réhabilitation intérieurs Maison du Centaure	Privé	Le plan de charge du Sadil ne permet pas de réaliser cette opération - Aménageur privé	
19-août-16	Château-Renault	Restauration de la Tour de l'Horloge	Public		Aménageur public (commune). Cœur de compétence du Sadil. Accord de principe avec la mairie pour le délai d'intervention.
05-sept-16	Loches	Dévégetalisation des remparts de la Cité royale (2ème phase)	Public		Suite de l'expertise archéologique des remparts de la Cité royale déjà commencée par le Sadil, dans le cadre de leur restauration.
05-sept-16	Chambray-lès-Tours	Construction 20 logements individuels	Semi-public	Bailleur social. Le plan de charge du Sadil ne permet de prendre cette opération. Secteur diagnostiqué par l'Inrap.	
11-oct-16	Chambray-lès-Tours	Construction de 15 maisons	Privé	Aménageur privé Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
26-oct-16	Azay-le-Rideau	Extension ZAC "La Loge"	Public	Aménageur public, Secteur diagnostiqué par l'Inrap. De plus, le plan de charge du Sadil ne permet pas d'assurer cette opération.	
29-nov-16	Tours	Construction d'un immeuble de 88 logements	Privé	Aménageur privé. Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
12-déc-16	Tours	Construction de plusieurs bâtiments à usages mixtes	Semi-public	Pas de compétence du service en préhistoire. Le plan de charge du service est incompatible avec des délais de réalisation raisonnables.	
12-déc-16	Chambray-lès-Tours	Construction d'une maison d'habitation	Privé	Aménageur privé. Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
12-déc-16	Chambray-lès-Tours	Construction d'une maison d'habitation (lot 7)	Privé	Aménageur privé. Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
12-déc-16	Tauxigny	Extension de la ZAC du Note Park Touraine (T2)	Public		Le Sadil a diagnostiqué la tranche 1 de cette ZAC.
19-déc-16	Esvres-sur-Indre	Construction d'une maison individuelle	Privé	Aménageur privé. Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
19-déc-16	Esvres-sur-Indre	Construction d'une maison individuelle	Privé	Aménageur privé. Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
19-déc-16	Chambray-lès-Tours	Construction d'une maison d'habitation (lot 8)	Privé	Aménageur privé. Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
19-déc-16	Chambray-lès-Tours	Construction d'une maison d'habitation (lot 3)	Privé	Aménageur privé. Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
13-janv-17	Chambray-lès-Tours	Aménagement d'un lotissement	Privé	Aménageur privé. Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
13-janv-17	La Roche-Clermault	Travaux de l'église Saint-Martin	Public	Aménageur public. Le plan de charge du Sadil ne permet pas d'assurer cette opération.	
23-janv-17	Bléré	Création d'un lotissement	Privé	Le plan de charge du Sadil ne permet pas de réaliser cette opération - Aménageur privé	

Date de signature du courrier du Président	Commune	Aménagement	Type d'aménageur	Motif du refus	Motif de l'acceptation
23-janv-17	Amboise	Création centre hébergement et hôpital de jour	Privé		Projet d'intérêt public (hôpital), aménageur privé. Projet situé sur une zone largement étudiée par le Sadil. Le Sadil est investi depuis longtemps sur la ville d'Amboise.
23-janv-17	Pussigny	Construction d'un bâtiment	Privé	Le plan de charge du Sadil ne permet pas de réaliser cette opération - Aménageur privé	
08-févr-17	Saint-Cyr-sur-Loire	Extension ZAC Ménardière (phase 2)	Public	Aménageur public, le plan de charge du Sadil ne permet pas d'assurer cette opération.	
08-févr-17	Tours	Construction de 39 logements collectifs	Privé	Aménageur privé. Secteur diagnostiqué par l'Inrap	
08-févr-17	Bléré	Extention ZAC Bois Gaulpied	Public		Aménageur public. Souhait de Mme Cochin que le Sadil réalise cette opération.
03-mars-17	Saint-Cyr-sur-Loire	Réalisation groupe scolaire	Public	Aménageur public. Le plan de charge du Sadil ne permet pas d'assurer cette opération.	
03-mars-17	Crouzilles	Extension d'une salle de réunion	Privé	Aménageur privé. Le plan de charge du Sadil ne permet pas d'assurer cette opération.	
27-mars-17	Tours	Réhabilitation du château de Tours	Privé	Aménageur privé. Le plan de charge du Sadil ne permet pas d'assurer cette opération.	

MONUMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL**53 RÈGLEMENT D'UN APPEL À PROJETS
ARTISTIQUES (ID WD : 4466)****RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

Le présent rapport propose le règlement d'un appel à projets artistiques en perspective de l'opération « Noël à Chinon »

La Forteresse Royale de Chinon participe pour la 4^e année consécutive à une opération portée par l'Agence Départementale du Tourisme de la Touraine, Noël aux pays des Châteaux. Grâce aux initiatives engagées dans les grands châteaux et en fédérant celles-ci autour d'un produit touristique identifié, cette opération présente une réelle opportunité de positionnement de la destination Touraine sur la période des fêtes de fin d'année.

Elle a rassemblé, en 2016, cinq partenaires (Château royal d'Amboise, Château d'Azay-le-Rideau, Château de Chenonceau, Château de Langeais, Forteresse royale de Chinon) qui renouvelleront leur participation pour l'édition 2017.

Pour cette nouvelle édition de Noël aux pays des Châteaux, le Conseil départemental souhaite inviter les artistes peintres, les sculpteurs, les plasticiens...à laisser libre cours à leur imagination et à la création afin de réaliser des œuvres spécifiques en lien avec la thématique retenue pour le site : le sapin. (*Sapins d'hiver, Sapins divers*)

Il s'agit de recréer dans l'enceinte de la Forteresse Royale de Chinon un lieu d'exposition à ciel ouvert d'œuvres contemporaines et originales, articulées autour d'une thématique commune, et d'emmener le visiteur dans une découverte inédite, insolite ou poétique de ce site chargé d'histoire.

Le règlement de l'appel à projet initié en ce sens vous est proposé en annexe du présent rapport.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver le règlement de l'appel à projets artistiques « Sapins d'hiver, Sapins divers »*

**REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS
« SAPINS D'HIVER SAPINS DIVERS »
FORTERESSE ROYALE DE CHINON
DECEMBRE 2017**

1) Introduction

La Forteresse Royale de Chinon participe pour la 4^e année consécutive à une opération portée par l'Agence départemental du Tourisme de la Touraine, Noël aux pays des Châteaux, qui, grâce aux initiatives engagées dans les grands châteaux et en fédérant celles-ci autour d'un produit touristique identifié, présente une réelle opportunité de positionnement de la destination Touraine sur la période des fêtes de fin d'année.

Cette opération a rassemblé en 2016 cinq partenaires (Château royal d'Amboise, Château d'Azay-le-Rideau, Château de Chenonceau, Château de Langeais, Forteresse royale de Chinon) qui renouvelleront leur participation pour l'édition 2017.

2) Objectifs

Pour cette nouvelle édition de Noël aux pays des Châteaux, le Conseil départemental souhaite inviter les artistes peintres, les sculpteurs, les plasticiens... à laisser libre cours à leur imagination et à la création afin de réaliser des œuvres spécifiques en lien avec la thématique retenue pour le site : **le sapin.**

Il s'agit de recréer dans l'enceinte de la Forteresse Royale de Chinon un lieu d'exposition à ciel ouvert d'œuvres contemporaines et originales articulées autour d'une thématique commune, et d'emmener le visiteur dans une découverte inédite, insolite ou poétique de ce site chargé d'histoire.

La Forteresse Royale de Chinon accueille tout au long de l'année un public familial.

L'opération Noël aux pays des Châteaux, dans son objectif de communication vise également une clientèle individuelle issue de la région Parisienne ainsi qu'une clientèle individuelle française de proximité (locale et régionale).

3) Bénéficiaires

Cet appel à projets concerne les artistes (toutes catégories confondues) locaux ou nationaux.

4) Contraintes

Les créations devront être conçues pour résister aux conditions climatiques hivernales (vent, pluie, gel) car installées en extérieur.

Les artistes retenus devront être autonomes dans le montage et l'acheminement de leur création sur le site ainsi que son installation.

Les artistes restent propriétaires de leur œuvre. Celle-ci leur sera restituée à la fin de l'opération, en janvier 2018.

5) Constitution du dossier

Le porteur de projet remettra au service instructeur un dossier comprenant les pièces suivantes :

- CV de l'artiste
- Descriptif du projet, de la création (intention, contenu, forme, matériaux utilisés... 1 page maximum + 5 à 10 visuels, croquis etc...)
- Tout document permettant l'appréciation du travail de l'artiste (photos, articles de presse, site internet...)
- Relevé d'identité Bancaire.

6) Modalités d'instruction

Les projets sont à adresser à la Direction de l'Attractivité des Territoires pour instruction.

Les projets sont examinés dans la limite des crédits disponibles.

Un comité de sélection composé d'élus et de techniciens du Conseil départemental, éventuellement d'experts extérieurs et de partenaires culturels, procédera à l'évaluation et la sélection des projets.

Le Conseil départemental se réserve le droit de recevoir les artistes pour une présentation orale complémentaire de leur projet.

7) Sélection des projets

Les projets seront prioritairement retenus en fonction des critères suivants :

- Qualité artistique
- Originalité de la proposition
- Prise en compte de l'identité du site
- Prise en compte des différents publics
- Prise en compte des espaces extérieurs

8) Modalités de financement

Le Département interviendra au maximum à hauteur de 400 € TTC par projet. Cette somme forfaitaire comprend les honoraires de création, l'achat des matériaux et les frais liés à la réalisation de l'œuvre.

Le département prendra à sa charge 3 déplacements maximum pour les artistes retenus à l'issue du comité de sélection correspondant au repérage du site, au montage et au démontage de la création.

Frais de transport

Transports collectifs

Le remboursement s'effectue sur production des justificatifs.

Véhicule personnel

Le remboursement s'effectue selon les taux des indemnités kilométriques fixés par arrêté interministériel. Les kilomètres parcourus doivent être calculés d'adresse à adresse (via michelin – itinéraire conseillé).

	jusqu'à 5 CV		de 6 à 7 CV	de 8 CV et +
jusqu'à 2 000 kms	0,25 €		0,32 €	0,35 €
de 2 001 à 10 000 kms	0,31 €		0,39 €	0,43 €
au-delà de 10 000 kms	0,18 €		0,23 €	0,25 €

Seuls les projets sélectionnés par le Département seront éligibles à un financement.

L'indemnisation sera versée en une fois, à l'issue de l'installation de l'œuvre dans l'enceinte de la Forteresse Royale de Chinon et sur présentation d'un récapitulatif de dépenses (création, réalisation, installation, frais de transport) par l'artiste.

Une convention sera signée entre chaque artiste et le département rappelant les obligations et les engagements de chacun.

9) Modalités de diffusion de l'appel à projets

L'appel à projets sera diffusé sur le site internet du département et par voie de presse.

10) Retroplanning

Date limite de retour des propositions : 1^{er} septembre 2017

Réunions du comité de sélection et instruction des projets : du 4 au 22 septembre

Date limite pour la notification de la sélection des candidats : 1^{er} octobre 2017

Date d'installation des œuvres : du 27 novembre au 1^{er} décembre

Date d'exposition des œuvres : du 2 décembre 2017 au 2 janvier 2018.

Date de démontage des œuvres : à partir du 3 janvier 2018.

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**54 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - SPORTS ET VIE
ASSOCIATIVE (ID WD : 4451)****RAPPORT DE M. LE PRESIDENT**

Le présent rapport propose l'inscription de 75 000 € de crédits de dépenses nouveaux, en fonctionnement.

Développement des pratiques sportives – Soutien au sport professionnel

Suite au récent redressement fiscal subi par le Tours Volley Ball, les quatre collectivités partenaires (Ville de Tours, Métropole, Département, Région) se sont chacune engagées pour une avance sur subventions de 100 000 € qui sera amortie sur les quatre prochaines subventions de fonctionnement attribuées au club. Une inscription de 100 000 € supplémentaires est donc nécessaire, minorée par une réduction de 25 000 € sur la subvention au titre de la saison 2017/2018 (versée dès l'exercice comptable 2017). Globalement, une inscription de **75 000 €** en fonctionnement s'impose.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de voter les inscriptions suivantes qui figurent au projet de budget supplémentaire :*

Programme « Développement des pratiques sportives »**Opération « Soutien au sport professionnel »****Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 65 - article 6574 / fonction 32 Subv de fonctionnement [...] organismes de droit privé
75 000 €

GESTION FINANCIÈRE

55 VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 (ID WD : 4495)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Le Budget Supplémentaire constate le résultat définitif du Compte Administratif de l'exercice précédent puis procède aux modifications nécessaires du Budget Primitif au vu de l'exécution des dépenses et des ajustements de recettes de l'exercice en cours.
Par ailleurs, le rapport annuel d'exécution 2016 vous est également remis lors de cette séance, conformément à l'article L. 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I – REPRISE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

Bien que le résultat de l'exercice 2016 ait été repris de façon anticipée lors du vote du Budget Primitif, seule l'approbation du compte administratif permet la reprise définitive des résultats de la gestion 2016.

L'exercice précédent dégage un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 43,87 M€ qui sera affecté réglementairement à la couverture du déficit de la section d'investissement, qui s'élève à 31 M€, laissant un solde brut de clôture de +12,87 M€. Cet excédent, comme l'an passé, provient de recettes de fonctionnement (notamment du fait de la fiscalité indirecte transférée) et d'une moindre réalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les reports ayant déjà été inscrits lors du vote du Budget Primitif pour 636 251,19 €, et le résultat de l'exercice 2016 s'élevant à 12 865 582,77 €, le solde disponible pour financer l'exercice 2016 est de 12 229 331,58 €.

II – LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017

Le contexte

Ce Budget Supplémentaire est marqué par des ajustements financiers en dépenses mais aussi en recettes, notamment liés à la fiscalité et à la péréquation.

En effet, les notifications de l'Etat ont permis d'affiner les montants inscrits au titre de la péréquation, ainsi que plusieurs recettes fiscales et dotations de l'Etat, et notamment concernant la DGF, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, les compensations d'exonérations, le FCTVA ainsi que les recettes liées à la compensation des allocations sociales. Ainsi, +4,5 M€ de recettes de fonctionnement supplémentaires sont inscrites dans ce Budget Supplémentaire, dont 2 M€ à la solidarité (recette CNSA) et 1,7 M€ à la gestion financière.

Outre ces ajustements de recettes, la volonté de sanctuariser les économies réalisées lors de la démarche REVAD et de la préparation du Budget Primitif 2017 a conduit à limiter les dépenses nouvelles inscrites lors de ce Budget Supplémentaire, notamment en fonctionnement ; les dépenses d'investissement ont en revanche été augmentées de +2,5 M€, marquant la volonté de renforcer l'effort d'investissement du Département pour l'année 2017.

Les principales dispositions

Ce Budget Supplémentaire s'élève à 8,1 M€ (dont 3,4 M€ de mouvements d'ordre).

- **Concernant la gestion pluriannuelle, la situation des autorisations de programme et autorisations d'engagement, ainsi que des crédits de paiement, est la suivante :**

Autorisations de programme / crédits de paiement

Autorisations de programme		
Montant d'AP voté au Budget	Proposition en AP au BS	Montant d'AP total

Primitif 2017		
317 573 302,15	-1 599 552,33	315 973 749,82

Crédits de paiement 2017			
C.P. inscrits au Budget Primitif 2017	Proposition au BS	Montant total	Montant restant à inscrire
64 467 408,39	+917 154,44	65 384 562,83	144 292 875,20

Autorisations d'engagement / crédits de paiement

Autorisations d'engagement		
Montant d'AE voté au Budget Primitif 2017	Proposition en AE au BS	Montant d'AE total
55 770 149,95	+212 435,87	55 982 585,82

Crédits de paiement 2017			
C.P. inscrits au Budget Primitif 2017	Proposition au BS	Montant total	Montant restant à inscrire
12 417 837,84	+41 192	12 459 029,84	14 624 699,49

- Outre les ajustements habituels, plusieurs mesures nouvelles sont inscrites à ce budget :

Concernant la DGA Solidarités, +831 K€ de dépenses de fonctionnement et +82 K€ de dépenses d'investissement supplémentaires sont inscrites, dont :

- +446 K€ au titre de l'APA ;
- +352 K€ au titre de l'insertion toutes sections confondues, dont 220 K€ au titre de la mise en place du dispositif Job Touraine ;
- Presque 218 K€ au titre de la politique enfance et petite enfance.

Ces dépenses supplémentaires sont compensées par l'inscription de recettes supplémentaires (+1,97 M€) principalement au titre de la CNSA.

La DGA Territoires voit ses crédits ajustés de +1,3 M€ en fonctionnement et +2,3 M€ d'investissement, dont :

- +221 K€ en fonctionnement pour la Direction des Routes et Transports, et +106 K€ pour diverses opérations routières ;
- +370 K€ en fonctionnement et +850 K€ en investissement au titre des collèges ;
- +194 K€ en fonctionnement et 1,16 M€ en investissement au titre de l'environnement, bénéficiant de la recette affectée de la Taxe d'Aménagement ;
- +144 K€ en fonctionnement au titre de l'aménagement du territoire ;
- +144 K€ en fonctionnement et +64 K€ en investissement au titre des monuments culturels.

En matière de recettes, la DGA Territoires augmente ses prévisions de +834 K€ en fonctionnement et de +213 K€ en investissement.

Concernant le Pôle Ressources, +1,8 M€ (en ordre + réel) de recettes de fonctionnement et +257 K€ en réel, hors emprunts sont prévues, essentiellement du fait de l'ajustement des recettes fiscales (TFPB) et des dotations de l'Etat.

En parallèle, +946 K€ de dépenses d'investissement supplémentaires sont inscrites sur la politique gestion financière au titre d'opérations d'ordre non budgétaires.

Au total, les variations de crédits réels par politiques départementales, hors virement entre sections, sont les suivantes :

En €	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DGA Solidarités	+82 495,62	-45 342,00	+830 644,84	+1 972 278,74
DGA Territoires	+2 250 250,79	+212 590,29	+1 267 038,78	+833 567,21
Pôle Ressources	+140 160,00	+256 869,77	+70 142,00	+1 721 079,40
TOTAL (en réel et hors emprunt)	+2 472 906,41	+424 118,06	+2 167 825,62	+4 526 925,35

- **Pilotage budgétaire et financier** : l'équilibre du Budget Supplémentaire se réalise comme suit :

En €	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Solde par section net de dépenses (dépenses – recettes)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Investissement	Fonctionnement
Crédits réels	2 472 906,41	424 118,06	2 167 825,62	4 526 925,35	2 048 788,35	-2 359 099,73
Crédits d'ordre	946 500,00	789 192,00	-40 808,00	116 500,00	157 308,00	-157 308,00
Total des crédits	3 419 406,41	1 213 310,06	2 127 017,62	4 643 425,35	-310 311,38	

L'excédent disponible issu du Compte Administratif 2016 ayant été repris par anticipation et en intégralité au Budget Primitif 2017, il n'impacte pas l'équilibre du Budget Supplémentaire.

Ces ajustements permettent d'améliorer les ratios financiers du Département par rapport aux inscriptions du BP 2017, le Budget Supplémentaire inscrivant davantage de recettes que de dépenses supplémentaires, ainsi, l'épargne brute augmente de +2,36 M€ l'amenant à 39,3 M€, alors que l'emprunt d'équilibre est réduit de -310 K€ portant son montant à 49,2 M€ en comptant l'emprunt reporté.

L'impact sur l'autofinancement 2017 se matérialise ainsi :

En €	Budget Primitif 2017	Budget 2017 après B.S.	Variation en montant BS/BP
Autofinancement brut	36 968 270	39 327 370	+2 359 100
Autofinancement net	6 070 270	8 429 370	+2 359 100

Le niveau d'autofinancement brut, permettant de rembourser le capital de la dette, s'améliore de **+2,36 M€** entre le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire 2017, principalement lié aux inscriptions de recettes de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et des recettes fiscales.

Ainsi, les propositions budgétaires par chapitre du Budget Supplémentaire sont retracées en annexe 1 ; la balance du budget 2017 (budget primitif + budget supplémentaire) en annexe 2.

L'annexe 3 reprend les crédits prévus 2017 par politiques.

Enfin, l'annexe 4 établit la situation des AP et AE.

A partir du compte administratif 2016, il convient de procéder à l'affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

A partir de la balance générale du projet de budget supplémentaire qui vous a été adressée, les propositions budgétaires (réelles et ordres) s'élèvent à 8 062 831,76 €.

Le montant du budget 2017 est arrêté en crédit cumulé à 910 507 308,02 € (dont 118 566 140,01 € de mouvements d'ordre) se décomposant en :

346 363 569,90 € en section d'investissement
564 143 738,12 € en section de fonctionnement.

Le montant de l'emprunt 2017 s'élève à 49 188 931,53 € (y compris l'emprunt reporté).

Les dépenses imprévues de fonctionnement s'élèvent à 4 620 000 €.

Le montant total des autorisations de programme est arrêté à 315 973 749,82 €, avec des crédits de paiement 2017 de 65 384 562,83 € et des crédits de paiement restant à inscrire de 144 292 875,20 €.

Le montant total des autorisations d'engagement est arrêté à 55 982 585,82 €, avec des crédits de paiement 2017 de 12 459 029,84 € et des crédits de paiement restant à inscrire de 14 624 699,49 €.

Votes :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 8 M. Patrick BOURDY, M. Jean-Marie CARLES, MME Martine CHAIGNEAU, MME Laurence CORNIER-GOEHRING, M. Dominique LEMOINE, M. Rémi LEVEAU, MME Agnès MONMARCHÉ-VOISINE, MME Florence ZULIAN

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2017 conformément à la balance par chapitre retracée en annexe 1 ; la balance du budget 2017 (budget primitif + budget supplémentaire) en annexe 2.

L'annexe 3 reprend les crédits prévus 2017 par politiques.

Enfin, l'annexe 4 établit la situation des AP et AE.

Le rapport annuel 2016 présenté par M. le Président du Conseil départemental, conformément à l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'a donné lieu à aucune question particulière.

BALANCE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 : PROPOSITIONS NOUVELLES
par chapitre budgétaire (annexe 1)

Section de fonctionnement		
Chapitre	Dépenses	Recettes
002 Excédent reporté		
011 Charges à caractère général	679 769,28	
012 Charges de personnel et frais assimilés	-51 355,00	
013 Atténuations de charges		137 274,87
014 Atténuations de produits	369 279,48	
015 Revenu minimum d'insertion		
016 Allocations personnalisée d'autonomie		1 226 202,74
017 Revenu de Solidarité Active		
022 Dépenses imprévues	-50 000,00	
65 Autres charges de gestion courante	993 479,36	
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
66 Charges financières		
67 Charges exceptionnelles	226 652,50	
68 Dotation aux amortissements et aux provisions		
70 Produits des services, du domaine et ventes		102 583,54
73 Impôts et taxes		638 319,66
731 Impôts locaux		1 987 425,00
74 Dotations, subventions et participations		224 705,57
75 Autres produits de gestion courante		2 780,13
76 Produits financiers		
77 Produits exceptionnels		207 633,84
78 Reprise sur provisions		
Total section de fonctionnement (réels)	2 167 825,62	4 526 925,35
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-40 808,00	116 500,00
023 Virement à la section d'investissement	2 516 407,73	
Total section de fonctionnement (réels+ordres)	4 643 425,35	4 643 425,35
Section d'investissement		
Chapitre	Dépenses	Recettes
010 Revenu minimum d'insertion		
018 Revenu de Solidarité Active	220 000,00	
024 Produit des cessions d'immobilisations		1 621,77
10 Dotations, fonds et réserves		241 748,00
13 Subventions d'investissement	10 630,00	326 177,45
16 Emprunts et dettes assimilées (1)		-310 311,38
19 Différences sur réalisations d'immobilisations		
20 Immobilisations incorporelles	96 288,00	
204 Subventions d'équipement versées	315 232,40	1 052,11
21 Immobilisations corporelles	262 005,00	1 222,10
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours	1 524 251,01	-182 703,37
26 Participations et créances rattachées à		
27 Autres immobilisations	35 000,00	35 000,00
45411053 Plan départemental déplacements doux - Dépenses	9 500,00	
Total section d'investissement (réels)	2 472 906,41	113 806,68
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 500,00	-40 808,00
041 Opérations patrimoniales	830 000,00	830 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement		2 516 407,73
Total section d'investissement (réels+ordres)	3 419 406,41	3 419 406,41
TOTAL GENERAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	8 062 831,76	8 062 831,76
SOLDE GLOBAL	0,00	

(1) dont 170 000 000 € en dépense et en recette de mouvements neutres de dette

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2017
par chapitre budgétaire (annexe 2)

Section de fonctionnement		
Chapitre	Dépenses	Recettes
002 Excédent reporté		12 865 582,77
011 Charges à caractère général	41 675 356,60	
012 Charges de personnel et frais assimilés	100 314 678,00	
013 Atténuations de charges		2 548 417,87
014 Atténuations de produits	9 099 279,48	
015 Revenu minimum d'insertion	83 000,00	11 000,00
016 Allocations personnalisées d'autonomie	51 536 800,00	20 513 963,74
017 Revenu de Solidarité Active	83 655 238,00	489 000,00
022 Dépenses imprévues	4 620 000,00	
65 Autres charges de gestion courante	190 800 976,34	
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	167 808,00	
66 Charges financières	2 726 134,00	
67 Charges exceptionnelles	363 461,50	
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	133 000,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes		4 548 015,54
73 Impôts et taxes		178 443 606,66
731 Impôts locaux		184 091 838,00
74 Dotations, subventions et participations		111 216 914,57
75 Autres produits de gestion courante		9 637 280,13
76 Produits financiers		285 000,00
77 Produits exceptionnels		367 733,84
78 Reprise sur provisions		121 000,00
Total section de fonctionnement (réels)	485 175 731,92	525 139 353,12
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 917 531,00	39 004 385,00
023 Virement à la section d'investissement	34 414 224,01	
Total section de fonctionnement (réels+ordres)	563 507 486,93	564 143 738,12
Restes à réaliser	636 251,19	
Total section de fonctionnement après BS 2017	564 143 738,12	564 143 738,12
Section d'investissement		
Chapitre	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	31 005 406,73	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		31 005 406,73
010 Revenu minimum d'insertion		
018 Revenu de Solidarité Active	220 000,00	
020 Dépenses imprévues		
024 Produit des cessions d'immobilisations		1 683 621,77
10 Dotations, fonds et réserves	1 631 000,00	5 541 748,00
13 Subventions d'investissement	10 630,00	6 436 534,54
16 Emprunts et dettes assimilées (1)	199 275 000,00	215 269 553,30
20 Immobilisations incorporelles	2 568 037,54	
204 Subventions d'équipement versées	22 925 277,12	1 529 179,11
21 Immobilisations corporelles	6 073 550,82	1 222,10
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours	37 972 460,73	920 696,63
26 Participations et créances rattachées à des participations		
27 Autres immobilisations financières	440 000,00	417 530,75
45411053 Plan départemental déplacements doux - Dépenses	11 500,00	
Total section d'investissement (réels)	302 132 862,94	262 805 492,93
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 004 385,00	43 917 531,00
041 Opérations patrimoniales	1 230 000,00	1 230 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement		34 414 224,01
Total section d'investissement (réels+ordres)	342 367 247,94	342 367 247,94
Restes à réaliser	3 996 321,96	3 996 321,96
Total section d'investissement après BS 2017	346 363 569,90	346 363 569,90
TOTAL GENERAL DU BUDGET 2017	910 507 308,02	910 507 308,02

(1) dont 170 000 000 € en dépense et en recette de mouvements neutres de dette

ANNEXE 3 - DEPENSES - CREDITS 2017 PAR POLITIQUE

Hors MND (170 M€ en 2017)

POLITIQUES	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT 2017
	BP 2017 (hors reports)	Reports 2016/2017	BS 2017	Total voté 2017	BP 2017 (hors reports)	Reports 2016/2017	BS 2017	Total voté 2017	
Laboratoire de Touraine (subv.équilibre)	1 987 000,00			1 987 000,00					1 987 000,00
DGA SOLIDARITES	286 348 196,00	69 152,48	830 644,84	287 247 993,32	6 214 224,38		82 495,62	6 296 720,00	293 544 713,32
Enfance et Famille (y compris IDEF)	58 707 065,00		101 880,00	58 808 945,00					58 808 945,00
Petite enfance	2 237 050,00		116 393,00	2 353 443,00	10 000,00			10 000,00	2 363 443,00
Personnes handicapées	76 719 090,00		25 612,84	76 744 702,84					76 744 702,84
Personnes âgées	62 714 520,00		445 887,00	63 160 407,00	2 935 416,00			2 935 416,00	66 095 823,00
Personnes en difficulté	82 732 757,00	69 152,48	131 713,00	82 933 622,48			220 000,00	220 000,00	83 153 622,48
Habitat	667 750,00		-841,00	666 909,00	2 893 808,38		-172 504,38	2 721 304,00	3 388 213,00
Logement	1 817 700,00		0,00	1 817 700,00	370 000,00		35 000,00	405 000,00	2 222 700,00
Action sociale	592 500,00			592 500,00	5 000,00			5 000,00	597 500,00
Politique de la ville	159 764,00		10 000,00	169 764,00					169 764,00
DGA TERRITOIRES	44 428 235,30	565 442,34	1 267 038,78	46 260 716,42	54 471 786,19	3 996 321,96	2 250 250,79	60 718 358,94	106 979 075,36
Infrastructures routières	4 858 000,00		73 600,00	4 931 600,00	17 903 291,63	67 052,40	106 208,04	18 076 552,07	23 008 152,07
Transports	16 799 600,00		147 488,57	16 947 088,57	0,00				16 947 088,57
Aménagement du territoire	2 350 797,50		143 780,00	2 494 577,50	13 783 368,54		-25 491,22	13 757 877,32	16 252 454,82
Protection de l'environnement	1 274 052,80	549 745,92	194 200,04	2 017 998,76	2 122 160,40	3 796 348,35	1 155 561,97	7 074 070,72	9 092 069,48
Schéma départemental des déplacements doux	165 000,00			165 000,00	1 017 500,00		10 000,00	1 027 500,00	1 192 500,00
Éducation	10 974 222,00		370 000,00	11 344 222,00	16 295 045,82		850 000,00	17 145 045,82	28 489 267,82
Action culturelle	2 175 109,00		35 280,00	2 210 389,00	416 000,00	22 000,00		438 000,00	2 648 389,00
Lecture publique	282 154,00			282 154,00	10 250,00			10 250,00	292 404,00
Monuments et patrimoine culturel	1 648 467,00	12 602,42	143 690,17	1 804 759,59	2 399 000,00	0,01	64 472,00	2 463 472,01	4 268 231,60
Archives, archéologie et inventaire	286 000,00			286 000,00	102 000,00			102 000,00	388 000,00
Sports et Vie associative	2 222 080,00	3 050,00	75 000,00	2 300 130,00	27 169,80	103 855,30		131 025,10	2 431 155,10
Tourisme	1 392 753,00	44,00	84 000,00	1 476 797,00	396 000,00	7 065,90	89 500,00	492 565,90	1 969 362,90
PÔLE RESSOURCES	194 202 814,00	1 656,37	29 334,00	194 233 804,37	108 261 830,96		1 086 660,00	109 348 490,96	303 582 295,33
Gestion des ressources humaines	93 518 641,00	1 656,37	21 000,00	93 541 297,37	90 000,00		13 000,00	103 000,00	93 644 297,37
Stratégie de communication de l'institution	820 000,00			820 000,00					820 000,00
Moyens logistiques et activités transversales	6 954 127,00		99 580,00	7 053 707,00	1 988 000,00		7 160,00	1 995 160,00	9 048 867,00
Stratégie des systèmes d'information	1 508 707,00			1 508 707,00	1 750 000,00			1 750 000,00	3 258 707,00
Gestion financière	60 243 639,00		-87 846,00	60 155 793,00	101 191 291,73		946 500,00	102 137 791,73	162 293 584,73
Gestion patrimoniale	2 918 180,00		-3 400,00	2 914 780,00	3 242 539,23		120 000,00	3 362 539,23	6 277 319,23
S.D.I.S.	28 239 520,00			28 239 520,00					28 239 520,00
TOTAL DÉPENSES réel	483 007 906,30	636 251,19	2 167 825,62	485 811 983,11	129 659 956,53	3 996 321,96	2 472 906,41	136 129 184,90	621 941 168,01
TOTAL DÉPENSES réel et ordre	526 966 245,30	636 251,19	2 127 017,62	529 729 514,11	168 947 841,53	3 996 321,96	3 419 406,41	176 363 569,90	706 093 084,01

ANNEXE 3 - RECETTES - CREDITS 2017 PAR POLITIQUE

Hors MND (170 M€ en 2017)

POLITQUES	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT 2017
	BP 2017 (hors reports)	Reports 2016/2017	BS 2017	Total voté 2017	BP 2017 (hors reports)	Reports 2016/2017	BS 2017	Total voté 2017	
Laboratoire de Touraine (subv.équilibre)									
DGA SOLIDARITES	40 861 625,00		1 972 278,74	42 833 903,74	1 048 042,00		-45 342,00	1 002 700,00	43 836 603,74
Enfance et Famille (y compris IDEF)	1 042 300,00		171 342,64	1 213 642,64					1 213 642,64
Petite enfance	205 000,00			205 000,00					205 000,00
Personnes handicapées	11 121 346,00		25 613,84	11 146 959,84					11 146 959,84
Personnes âgées	22 339 600,00		1 540 073,26	23 879 673,26					23 879 673,26
Personnes en difficulté	4 690 363,00		335 913,00	5 026 276,00					5 026 276,00
Habitat	312 716,00		-115 914,00	196 802,00	680 042,00		-80 342,00	599 700,00	796 502,00
Logement	829 300,00		200,00	829 500,00	363 000,00		35 000,00	398 000,00	1 227 500,00
Action sociale	321 000,00		15 050,00	336 050,00	5 000,00			5 000,00	341 050,00
Politique de la ville									
DGA TERRITOIRES	10 722 023,00		833 567,21	11 555 590,21	6 967 137,84	68 943,73	212 590,29	7 248 671,86	18 804 262,07
Infrastructures routières	768 000,00		196 325,19	964 325,19	1 098 400,00		-28 573,37	1 069 826,63	2 034 151,82
Transports	2 315 300,00		8 212,80	2 323 512,80					2 323 512,80
Aménagement du territoire	338 300,00		362 236,00	700 536,00	2 118 900,84		-18 647,89	2 100 252,95	2 800 788,95
Protection de l'environnement	3 094 807,00		216 793,22	3 311 600,22	123 908,00	68 943,73	-10 608,05	182 243,68	3 493 843,90
Schéma départemental des déplacements doux									
Éducation	1 525 000,00			1 525 000,00	2 811 429,00			2 811 429,00	4 336 429,00
Action culturelle	5 000,00			5 000,00	10 000,00			10 000,00	15 000,00
Lecture publique	48 936,00			48 936,00					48 936,00
Monuments et patrimoine culturel	2 202 600,00		50 000,00	2 252 600,00	604 500,00		190 419,60	794 919,60	3 047 519,60
Archives, archéologie et inventaire	219 080,00			219 080,00					219 080,00
Sports et Vie associative	55 000,00			55 000,00					55 000,00
Tourisme	150 000,00			150 000,00					150 000,00
PÔLE RESSOURCES	507 916 664,77		1 837 579,40	509 754 244,17	129 034 845,41	3 927 378,23	735 750,39	133 697 974,03	643 452 218,20
Gestion des ressources humaines	2 773 597,00		47 537,68	2 821 134,68	12 235,00			12 235,00	2 833 369,68
Stratégie de communication de l'institution	15 000,00			15 000,00					15 000,00
Moyens logistiques et activités transversales	700 085,00		-1 889,28	698 195,72	10 000,00		1 621,77	11 621,77	709 817,49
Stratégie des systèmes d'information			1 050,00	1 050,00					1 050,00
Gestion financière	504 001 882,77		1 790 881,00	505 792 763,77	127 335 610,41	3 927 378,23	684 128,62	131 947 117,26	637 739 881,03
Gestion patrimoniale	426 100,00			426 100,00	1 677 000,00		50 000,00	1 727 000,00	2 153 100,00
S.D.I.S.									
TOTAL RECETTES réel	520 612 427,77		4 526 925,35	525 139 353,12	92 691 686,25	3 996 321,96	113 806,68	96 801 814,89	621 941 168,01
TOTAL RECETTES réel et ordre	559 500 312,77		4 643 425,35	564 143 738,12	137 050 025,25	3 996 321,96	902 998,68	141 949 345,89	706 093 084,01

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-1)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Situation à l'issue de l'exercice 2016		Nouvelle situation après le BP 2017		PROJET B.S 2017			Nouvelle situation après le BS 2017	
			AP totale	C.P. restant à inscrire	AP totale	CP restant à inscrire	A.P	Durée	C.P	AP totale	CP restant à inscrire
INTERVENTIONS											
POLITIQUE PERSONNES AGEES											
Restructuration EHPAD de Richelieu convention Région/Départ 2015-2020	GBAXX636 GE028O001	2014 - 2018	1 743 750,00	1 743 750,00	1 743 750,00	1 143 750,00				1 743 750,00	1 143 750,00
Restructuration EHPAD d'Abilly	GBAXX637 GE028O001	2014 - 2018	1 012 500,00	612 500,00	1 012 500,00	312 500,00				1 012 500,00	312 500,00
Restructuration EHPAD de Montlouis convention Région/Départ 2015-2020	GE028O001	2015 - 2018	2 437 500,00	2 037 500,00	2 437 500,00	1 100 000,00				2 437 500,00	1 100 000,00
Restructuration EHPAD de Langeais convention Région/Départ 2015-2020	GE028O001	2015 - 2018	1 593 750,00	995 834,00	1 593 750,00	497 918,00				1 593 750,00	497 918,00
Restructuration EHPAD de Bourgueil	GE028O001	2017 - 2019			1 875 000,00	1 275 000,00				1 875 000,00	1 275 000,00
Restructuration EHPAD de Loches	GE028O001	2017 - 2018			656 250,00	656 250,00				656 250,00	656 250,00
Sous-Total Programme Aide à l'hébergement des personnes âgées			6 787 500,00	5 389 584,00	9 318 750,00	4 985 418,00	0,00			9 318 750,00	4 985 418,00
POLITIQUE HABITAT											
Propriétaires occupants et bailleurs 2012 (solde)	HBA12581 GE033O001	2012 - 2017	16 507,00	16 507,00	16 507,00	5 500,00	-16 507,00			0,00	0,00
Propriétaires occupants et bailleurs 2013 (solde)	HBA13606 GE033O001	2013 - 2017	551 777,00	2 500,00	551 777,00	0,00				551 777,00	0,00
Propriétaires occupants et bailleurs 2014	HBA14625 GE033O001	2014 - 2017	694 005,00	36 811,00	694 005,00	0,00	-25 943,00			668 062,00	0,00
Propriétaires occupants et bailleurs 2015	GE033O001	2015 - 2018	576 756,00	61 756,00	576 756,00	15 756,00	-1 711,00			575 045,00	14 045,00
Propriétaires occupants et bailleurs 2016	GE033O001	2016 - 2019	671 000,00	519 700,00	671 000,00	117 100,00	-243 670,00			427 330,00	42 708,00
Ingénierie (solde)	HAAXX612SC GE033O002	2012 - 2020	283 005,00	111 008,40	283 005,00	73 008,40	-68 008,40			214 996,60	26 000,00
Accession sociale à la propriété 2013 (solde)	HEA13617 GE033O003	2013 - 2018	125 000,00	107 000,00	125 000,00	87 000,00				125 000,00	97 000,00
Accession sociale à la propriété 2014	HEA14639 GE033O003	2014 - 2019	98 000,00	98 000,00	98 000,00	68 000,00				98 000,00	88 000,00
S/TOTAL Programme Action en faveur de l'habitat privé			3 016 050,00	953 282,40	3 016 050,00	366 364,40	-355 839,40			2 660 210,60	267 753,00
Fonds social d'aides aux travaux	GE034O001	2017 - 2018			150 000,00	70 000,00				150 000,00	70 000,00
S/TOTAL Programme Dispositifs spécifiques liés à l'habitat			0,00	0,00	150 000,00	70 000,00	0,00			150 000,00	70 000,00
Aide à la Pierre 2008 (solde)	HC08430 GE032O004	2008 - 2017	120 022,55	51 350,00	120 022,55	1,00	-9 120,70			110 901,85	29 560,30
Aide à la Pierre 2009 (solde)	HC09457 GE032O004	2009 - 2017	408 699,77	56 513,00	408 699,77	0,00	-9 041,00			399 658,77	0,00
Aide à la Pierre 2010 (solde)	HC10495 GE032O004	2010 - 2017	186 439,36	12 880,00	186 439,36	0,00				186 439,36	0,00
Aide à la Pierre 2011 (solde)	HC11524 GE032O004	2011 - 2018	451 352,00	27 700,38	451 352,00	12 180,00	-600,00			450 752,00	1 800,38
Aide à la Pierre 2012 (solde)	HC12579 GE032O004	2012 - 2018	523 925,00	115 140,00	523 925,00	64 940,00				523 925,00	34 200,00
Aide à la Pierre 2013 (solde)	HC13604 GE032O004	2013 - 2019	709 500,00	209 700,00	709 500,00	141 332,00	-12 000,00			697 500,00	121 500,00
Aide à la Pierre 2014	HC14627 GE032O004	2014 - 2019	363 900,00	301 950,00	363 900,00	201 540,00				363 900,00	192 060,00
Aide à la Pierre 2015	GE032O004	2015 - 2019	552 000,00	552 000,00	552 000,00	387 200,00				552 000,00	375 000,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-1)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Situation à l'issue de l'exercice 2016		Nouvelle situation après le BP 2017		PROJET B.S 2017			Nouvelle situation après le BS 2017	
			AP totale	C.P. restant à inscrire	AP totale	CP restant à inscrire	A.P	Durée	C.P	AP totale	CP restant à inscrire
Aide à la Pierre 2016	GE032O004	2016 - 2021	492 200,00	492 200,00	549 200,00	539 200,00			2 000,00	549 200,00	537 200,00
Aide à la Pierre 2017	GE032O004	2017 - 2021			432 000,00	432 000,00	36 600,00			468 600,00	468 600,00
Aides complémentaires logement 2009 (solde)	HDA09456 GE032O001	2009 - 2017	77 600,00	8 000,00	77 600,00	0,00				77 600,00	0,00
Aides complémentaires logement 2011 (solde)	HDA11525 GE032O001	2011 - 2018	805 400,00	36 400,00	805 400,00	27 300,00	-27 300,00			778 100,00	0,00
Aides complémentaires logement 2012 (solde)	HDA12580 GE032O001	2012 - 2018	1 060 500,00	184 000,00	1 060 500,00	69 250,00	-35 000,00		-49 000,00	1 025 500,00	83 250,00
Aides complémentaires logement 2013 (solde)	HDA13607 GE032O001	2013 - 2019	1 227 492,00	422 500,00	1 227 492,00	144 250,00			3 250,00	1 227 492,00	141 000,00
Aides complémentaires logement 2014	HDA14626 GE032O001	2014 - 2020	2 122 904,00	1 077 200,00	2 122 904,00	698 600,00	-6 800,00		32 600,00	2 116 104,00	659 200,00
Aides complémentaires logement 2015	GE032O001	2015 - 2020	1 866 000,00	1 482 400,00	1 866 000,00	1 243 550,00			34 750,00	1 866 000,00	1 208 800,00
Aides complémentaires logement 2016	GE032O001	2016 - 2020	1 183 000,00	1 021 400,00	1 183 000,00	892 400,00	-1 000,00		-29 000,00	1 182 000,00	920 400,00
Aide complémentaires logement 2017	GE032O001	2017 - 2021			432 000,00	345 600,00				432 000,00	345 600,00
Convention Région/Département 2008 - 2013 (solde) Logement	LAB07432 GE032O001	2008 - 2017	900 350,00	112 200,00	900 350,00	30 100,00	-42 750,00		-29 100,00	857 600,00	16 450,00
Habitat groupé 2013 (solde)	HDA13605 GE032O003	2013 - 2018	343 300,00	159 000,00	343 300,00	99 000,00				343 300,00	99 000,00
Réhabilitation thermique (solde)	HDAXX616 GE032O002	2013 - 2018	742 500,00	267 600,00	742 500,00	173 400,00			102 600,00	742 500,00	70 800,00
Réhabilitation thermique 2016	GE032O002	2016 - 2020	1 560 000,00	1 471 600,00	1 560 000,00	1 367 600,00			61 100,00	1 560 000,00	1 306 500,00
Adaptation logements Convention Région/Département	GE032O001	2016 - 2021	500 000,00	500 000,00	500 000,00	400 000,00			-80 000,00	500 000,00	480 000,00
Logement PA/PH 2017/2019	GE032O003	2017 - 2020			68 000,00	54 400,00				68 000,00	54 400,00
S/TOTAL Programme Action en faveur de l'habitat locatif social			16 197 084,68	8 561 733,38	17 186 084,68	7 323 843,00	-107 011,70		71 510,62	17 079 072,98	7 145 320,68
TOTAL SOLIDARITES			26 000 634,68	14 904 599,78	29 670 884,68	12 745 625,40	-462 851,10		-185 717,38	29 208 033,58	12 468 491,68

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-1)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Situation à l'issue de l'exercice 2016		Nouvelle situation après le BP 2017		PROJET B.S 2017			Nouvelle situation après le BS 2017	
			AP totale	C.P. restant à inscrire	AP totale	CP restant à inscrire	A.P	Durée	C.P	AP totale	CP restant à inscrire
POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES											
B.P Nord-Ouest de l'agglomération tourangelle (solde)	CAAX019 GE02O003	2000 - 2017	1 340 445,00	393 096,06	1 340 445,00	39,38				1 340 445,00	39,38
Programme d'études des projets de voirie (solde)	CAA10509 GE02O001	2010-2018	278 684,76	102 930,37	278 684,76	52 930,37		-20 000,00		278 684,76	72 930,37
Pont à Mettray (solde)	CAEXX550 GE02O002	2011 - 2019	930 650,00	925 678,96	930 650,00	295 678,96				930 650,00	295 678,96
Pont de Chinon (solde)	CAEXX507 GE02O002	2010 -2018	1 088 874,56	52 448,30	1 088 874,56	47 448,30				1 088 874,56	47 448,30
Pont de Langennerie	CAEXX557 GE02O002	2014 - 2018	1 700 000,00	385 767,99	1 700 000,00	383 767,99				1 700 000,00	383 767,99
Déviations Château la vallière (solde)	CAA07387 GE02O001	2007 - 2017	741 180,00	248 927,14	741 180,00	101 087,86	22 912,14		124 000,00	764 092,14	0,00
Déviations de Ciran	CAAXX599 GE02O001	2014 - 2018	3 460 000,00	1 185 509,45	3 261 145,90	286 655,35				3 261 145,90	286 655,35
Suppression passage à niveau Neuillé Pont Pierre (solde)	CAAXX551 GE02O001	2011 - 2017	3 740 794,00	22 028,03	3 740 794,00	11 858,08				3 740 794,00	11 858,08
RD943 2x2 voies sur arrivée RD37	GE02O001	2015 - 2017	1 800 000,00	1 792 244,43	1 800 000,00	3 863,04			3 863,04	1 800 000,00	0,00
Déviations de Neuillé Pont Pierre	GE02O001	2015 - 2020	10 250 000,00	10 165 359,68	10 250 000,00	10 155 359,68		-6 800,00		10 250 000,00	10 162 159,68
Déviations de Richelieu	GE02O001	2015 - 2020	4 690 000,00	4 583 748,75	4 690 000,00	4 354 448,75				4 690 000,00	4 354 448,75
Réparation du pont de Port Boulet	GE02O002	2016 - 2017	900 000,00	598 080,11	900 000,00	48 080,11			30 000,00	900 000,00	18 080,11
Réhabilitation du pont de Civray de Touraine	GE02O002	2016 - 2019	2 400 000,00	2 393 997,60	2 400 000,00	2 363 997,60		-15 000,00		2 400 000,00	2 378 997,60
Réparations des superstructures du pont sur le cher	GE02O002	2016 - 2018	1 000 000,00	997 768,00	1 000 000,00	985 000,00				1 000 000,00	985 000,00
Réparation du pont de Chisseaux	GE02O002	2016 - 2020	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 290 000,00		27 800,00		1 300 000,00	1 262 200,00
RD 943 Créneaux de dépassement entre Cormery et Loches	GE02O001	2016 - 2025	17 000 000,00	16 970 563,40	17 000 000,00	16 925 563,40		30 000,00		17 000 000,00	16 895 563,40
Etudes Cofiroute A85	GE02O001	2017 - 2018			300 000,00	200 000,00		-75 000,00		300 000,00	275 000,00
Etudes Déviations de l'île Bouchard - Tavant	GE02O001	2017 - 2020			500 000,00	450 000,00				500 000,00	450 000,00
Réhabilitation centre routier Parçay Meslay	GE02O001	2017 - 2018			350 000,00	250 000,00			-50 000,00	350 000,00	300 000,00
S/TOTAL Programme Grands travaux routiers			52 620 628,32	42 118 148,27	53 571 774,22	38 205 778,87	22 912,14		48 863,04	53 594 686,36	38 179 827,97
Programme ouvrage d'art 2015	GE01O003	2015 - 2018	1 788 000,00	648 795,74	1 788 000,00	13 795,74				1 788 000,00	13 795,74
Programme confortement de chaussées 2015	GE01O005	2015 - 2017	9 830 620,23	198 337,29	9 830 620,23	120 310,04	-139 580,62		-39 936,09	9 691 039,61	20 665,51
Programme de petites opérations aménagement routier 2015	GE01O004	2015 - 2018	930 000,00	43 702,35	930 000,00	26 782,89	-16 919,46		-16 919,46	913 080,54	26 782,89
Amélioration du réseau - PCC 2016 - SEER	GE01O008	2016 - 2017	200 000,00	24 213,03	200 000,00	4 213,03				200 000,00	4 213,03
Amélioration du réseau - PCC 2016 - STAC	GE01O012	2016 - 2017	1 265 000,00	280 065,09	1 265 000,00	355,47	139 580,62		129 936,09	1 404 580,62	10 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2016 - STANE	GE01O013	2016 - 2017	1 925 000,00	607 758,11	1 925 000,00	758,11				1 925 000,00	758,11
Amélioration du réseau - PCC 2016 - STANO	GE01O014	2016 - 2017	1 725 000,00	929 499,65	1 725 000,00	3 999,65				1 725 000,00	3 999,65
Amélioration du réseau - PCC 2016 - STASE	GE01O015	2016 - 2017	2 810 000,00	976 030,88	2 810 000,00	30,88				2 810 000,00	30,88
Amélioration du réseau - PCC 2016 - STASO	GE01O016	2016 - 2017	2 075 000,00	975 183,47	2 075 000,00	183,47				2 075 000,00	183,47
Amélioration du réseau - POAR 2016 - STAC	GE01O012	2016 - 2017	180 000,00	35 878,38	180 000,00	5 878,38	16 919,46		16 919,46	196 919,46	5 878,38
Amélioration du réseau - POAR 2016 - STANE	GE01O013	2016 - 2017	180 000,00	63 884,60	180 000,00	3 884,60				180 000,00	3 884,60
Amélioration du réseau - POAR 2016 - STANO	GE01O014	2016 - 2017	180 000,00	83 569,75	180 000,00	569,75				180 000,00	569,75
Amélioration du réseau - POAR 2016 - STASE	GE01O015	2016 - 2017	230 000,00	100 079,40	230 000,00	79,40				230 000,00	79,40
Amélioration du réseau - POAR 2016 - STASO	GE01O016	2016 - 2017	230 000,00	102 454,52	230 000,00	2 454,52				230 000,00	2 454,52
Réparations des digues départementales	GE01O007	2016 - 2018	215 000,00	125 783,54	215 000,00	50 783,54			30 000,00	215 000,00	20 783,54

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-1)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Situation à l'issue de l'exercice 2016		Nouvelle situation après le BP 2017		PROJET B.S 2017			Nouvelle situation après le BS 2017	
			AP totale	C.P. restant à inscrire	AP totale	CP restant à inscrire	A.P	Durée	C.P	AP totale	CP restant à inscrire
Amélioration du réseau - PCC 2017 - SEER	GE001O008	2017 - 2018			200 000,00	20 000,00				200 000,00	20 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2017 - STAC	GE001O012	2017 - 2018			1 640 000,00	597 000,00			-90 000,00	1 640 000,00	687 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2017 - STA NE	GE001O013	2017 - 2018			1 875 000,00	713 000,00				1 875 000,00	713 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2017 - STANO	GE001O014	2017 - 2018			1 860 000,00	712 000,00				1 860 000,00	712 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2017 - STASE	GE001O015	2017 - 2018			2 245 000,00	1 003 000,00				2 245 000,00	1 003 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2017 - STASO	GE001O016	2017 - 2018			2 180 000,00	955 000,00				2 180 000,00	955 000,00
Amélioration du réseau - POAR 2017 - STAC	GE001O012	2017 - 2018			180 000,00	100 000,00				180 000,00	100 000,00
Amélioration du réseau - POAR 2017 - STANE	GE001O013	2017 - 2018			180 000,00	90 000,00				180 000,00	90 000,00
Amélioration du réseau - POAR 2017 - STANO	GE001O014	2017 - 2018			180 000,00	90 000,00				180 000,00	90 000,00
Amélioration du réseau - POAR 2017 - STASE	GE001O015	2017 - 2018			230 000,00	110 000,00			24 000,00	230 000,00	86 000,00
Amélioration du réseau - POAR 2017 - STASO	GE001O016	2017 - 2018			230 000,00	110 000,00				230 000,00	110 000,00
S/TOTAL Programme Entretien et amélioration du réseau			23 763 620,23	5 195 235,80	34 763 620,23	4 734 079,47	0,00		54 000,00	34 763 620,23	4 680 079,47
POLITIQUE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES DEPLACEMENTS DOUX											
Plan départemental des déplacements doux (solde)	CBCXX569 GE014O001 GE014O003	2011 - 2018	2 155 542,28 1 805 218,62 350 323,66	960 214,93 960 214,93 0,00	2 155 542,28 1 805 218,62 350 323,66	906 714,93 906 714,93 0,00			10 000,00 10 000,00	2 155 542,28 1 805 218,62 350 323,66	896 714,93 896 714,93 0,00
Grosses réparations itinéraires cyclables hors Loire à vélo	GE014O002	2015 - 2018	300 000,00	137 665,63	300 000,00	37 665,63				300 000,00	37 665,63
Cher à vélo Bléré - Azay	GE014O001	2017 - 2018			1 200 000,00	336 000,00				1 200 000,00	336 000,00
S/TOTAL Programme Liaisons cyclables et mobilités durables			2 455 542,28	1 097 880,56	3 655 542,28	1 280 380,56	0,00		10 000,00	3 655 542,28	1 270 380,56
POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE											
Atout éco 37 2013 (solde)	ABA13614 GE005O001 GE005O002 GE005O005 GE006O001	2013 - 2017	1 211 153,52 1 041 466,21 76 630,74 93 056,57	70 889,88 45 889,88 25 000,00 0,00	1 211 153,52 1 041 466,21 76 630,74 93 056,57	39 875,56 39 875,56 0,00			-26 514,32 -1 514,32 -25 000,00	1 211 153,52 1 041 466,21 76 630,74 93 056,57	66 389,88 41 389,88 25 000,00 0,00
Atout éco 37 2014	ABA14629 GE005O001 GE005O002 GE005O005 GE006O001	2014 - 2017	1 682 917,19 1 567 917,19 115 000,00	171 294,78 131 294,78 40 000,00	1 670 417,19 1 567 917,19 102 500,00	75 016,05 75 016,05 0,00			4 967,95 4 967,95	1 670 417,19 1 567 917,19 102 500,00	70 048,10 70 048,10 0,00
Atout éco 37 2015	GE005O001	2015 - 2017	1 081 523,50	256 059,50	1 081 523,50	0,00			-5 745,00	1 081 523,50	5 745,00
Contrat objectif 2013 - 2017 (solde)	LAE13623 GE005O002	2013 - 2018	1 560 000,00	640 000,00	1 560 000,00	250 000,00				1 560 000,00	250 000,00
Circuits courts en agriculture (solde)	BAAXX586 GE005O006	2012 - 2017	38 293,34	2 990,99	38 293,34	0,00			-1 979,06	38 293,34	1 979,06
Diversification - revalorisation des produits agricoles	GE005O006	2015 - 2020	220 000,00	209 262,00	220 000,00	159 262,00				220 000,00	159 262,00
Aide à l'immobilier 2016 - 2018	GE005O001	2016 - 2018	1 260 316,00	925 243,28	1 260 316,00	133 935,28	-9 737,77		-4 220,79	1 250 578,23	128 418,30
Aide à l'immobilier 2017	GE005O001	2017 - 2019			1 200 000,00	750 000,00				1 200 000,00	750 000,00
CPER 2015 - 2020	GE005O002	2016 - 2019	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00				1 500 000,00	1 000 000,00
S/TOTAL Programme Aides en faveur du développement économique et agricole			8 554 203,55	3 775 740,43	9 741 703,55	2 408 088,89	-9 737,77		-33 491,22	9 731 965,78	2 431 842,34

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-1)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Situation à l'issue de l'exercice 2016		Nouvelle situation après le BP 2017		PROJET B.S 2017			Nouvelle situation après le BS 2017	
			AP totale	C.P. restant à inscrire	AP totale	CP restant à inscrire	A.P	Durée	C.P	AP totale	CP restant à inscrire
Atout éco 37 Maintien de l'artisanat 2015	GE006O001	2015 - 2017	100 000,00	67 000,00	100 000,00	0,00				100 000,00	0,00
Atout éco 37 Maintien de l'artisanat 2016	GE006O001	2016 - 2018	147 654,00	98 437,00	147 654,00	49 220,00				147 654,00	49 220,00
Schéma directeur territorial d'aménagement numérique	GE006O002	2016 - 2023	11 892 805,68	11 274 659,57	33 847 500,00	33 229 353,89				33 847 500,00	33 229 353,89
Contrats Départementaux de développements solidaires 2014 - 2016	LAA14624	2014 - 2020	23 255 432,70	2 733 875,60	23 255 432,70	2 733 875,60	-2 733 875,60			20 521 557,10	0,00
Fonds Départemental de Développement (F2D)	GE006O005 GE006E16	2016 - 2018	18 971 486,00	15 242 114,88	18 971 486,00	8 242 114,88			-912 498,00	18 971 486,00	9 154 612,88
Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)	GE006O005 GE006E10	2016 - 2018	12 000 000,00	7 507 483,51	12 000 000,00	3 507 483,51			912 498,00	12 000 000,00	2 594 985,51
S/TOTAL Programme Développement territorial			66 367 378,38	36 923 570,56	88 322 072,70	47 762 047,88	-2 733 875,60		0,00	85 588 197,10	45 028 172,28
POLITIQUE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT											
CPIR - Contrat de projet interrégional "Loire" 2007 - 2013 (solde)	LAD08436 GE009O002	2007 - 2017	608 719,00	160 972,20	608 719,00	121 472,20				54 000,00	608 719,00
CPIER Loire 2016 - PLGN IV	GE009O002	2016 - 2021	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	2 700 000,00					2 700 000,00
Restauration des milieux aquatiques (solde)	DABX545 GE009O003	2011 - 2019	1 410 870,80	955 837,66	1 410 870,80	770 000,00				1 410 870,80	770 000,00
ENS Restauration des milieux aquatiques 2015-2019	GE009O003	2015 - 2021	300 000,00	300 000,00	300 000,00	250 000,00				300 000,00	250 000,00
S/TOTAL Programme Gestion de l'eau et de l'assainissement			5 319 589,80	4 416 809,86	5 319 589,80	3 841 472,20	0,00		54 000,00	5 319 589,80	3 787 472,20
Plan de gestion des sites E.N.S (solde)	DBAX541 GE010O003	2011 - 2018	721 996,39	103 946,39	721 996,39	25 500,00				721 996,39	25 500,00
Plan de gestion des sites E.N.S 2012-2016 (solde)	DBBX594 GE010O003	2012 - 2018	949 806,30	548 209,10	949 806,30	95 000,00			40 000,00	949 806,30	55 000,00
ENS Plan de gestion des sites 2015-2019	GE010O003	2015 - 2020	1 000 000,00	857 040,53	1 000 000,00	326 000,00				1 000 000,00	326 000,00
ENS Subventions plans de gestion locaux	GE010O003	2016 - 2021	500 000,00	500 000,00	500 000,00	448 000,00				500 000,00	448 000,00
S/TOTAL Préservation des espaces naturels et des paysages			3 171 802,69	2 009 196,02	3 171 802,69	894 500,00	0,00		40 000,00	3 171 802,69	854 500,00
Déplacement du site SEVESO PRIMAGAZ	GE011O002	2017 - 2018			828 386,00	448 386,00				828 386,00	448 386,00
S/TOTAL Transition énergétique et actions en faveur de l'environnement			0,00	0,00	828 386,00	448 386,00	0,00		0,00	828 386,00	448 386,00
POLITIQUE EDUCATION JEUNESSE											
Travaux de restructuration et d'extension 2011 -2015 Collèges Azay le Rideau et Neuillé Pont Pierre (solde)	FAAX538 GE097O002	2011 - 2019	22 356 604,00	17 723 879,65	22 356 604,00	10 023 879,65	1 000 000,00			23 356 604,00	11 023 879,65
Contrat de Performance Énergétique Collèges	GE097O004	2017-2019					275 000,00		110 000,00	275 000,00	165 000,00
Grosses réparations 2016	GE097O005	2016 - 2017	4 800 000,00	2 049 842,01	4 800 000,00	49 842,01				4 800 000,00	49 842,01
Grosses réparations 2017	GE097O005	2017 - 2018			4 800 000,00	2 500 000,00	200 000,00		200 000,00	5 000 000,00	2 500 000,00
Mise aux normes (accessibilité handicapés)	GE097O002 GE097O001	2015 - 2018	1 900 000,00	1 404 998,40	1 900 000,00	704 998,40				1 900 000,00	704 998,40
S/TOTAL Programme Entretien et restructuration des collèges publics			29 056 604,00	21 178 720,06	33 856 604,00	13 278 720,06	1 475 000,00		310 000,00	35 331 604,00	14 443 720,06
Plan informatique 2017	GE043O005	2017 - 2019			4 500 000,00	3 000 000,00				4 500 000,00	3 000 000,00
Fibre Optique	GE043O005	2017 - 2018			750 000,00	375 000,00				750 000,00	375 000,00
Acquisition mobilier scolaire 2015	GE043O001	2015 - 2017	1 200 000,00	427 531,21	1 200 000,00	17 485,39	200 000,00		200 000,00	1 400 000,00	17 485,39
Acquisition matériel cuisine et scolaire 2016	GE043O003	2016 - 2018	1 800 000,00	1 209 374,63	1 800 000,00	609 374,63			200 000,00	1 800 000,00	409 374,63
S/TOTAL Programme Aides aux collèges publics			3 000 000,00	1 636 905,84	8 250 000,00	4 001 860,02	200 000,00		400 000,00	8 450 000,00	3 801 860,02
Travaux dans les collèges privés 2016	GE044O001	2016 - 2018	1 440 000,00	960 000,00	1 440 000,00	480 000,00				1 440 000,00	480 000,00
S/TOTAL Programme Aides aux collèges privés			1 440 000,00	960 000,00	1 440 000,00	480 000,00	0,00		0,00	1 440 000,00	480 000,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-1)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Situation à l'issue de l'exercice 2016		Nouvelle situation après le BP 2017		PROJET B.S 2017			Nouvelle situation après le BS 2017	
			AP totale	C.P. restant à inscrire	AP totale	CP restant à inscrire	A.P	Durée	C.P	AP totale	CP restant à inscrire
POLITIQUE TOURISME											
FIDIT 2016	GE059O001	2016 - 2018	700 000,00	700 000,00	700 000,00	547 000,00	-91 000,00		107 500,00	609 000,00	348 500,00
FIDIT 2017	GE059O001	2017 - 2019			400 000,00	203 000,00			-8 000,00	400 000,00	211 000,00
S/TOTAL Programme Développement touristique			700 000,00	700 000,00	1 100 000,00	750 000,00	-91 000,00		99 500,00	1 009 000,00	559 500,00
POLITIQUE ACTION CULTURELLE											
Convention Région Département 2007/2013 (solde)	LAB08423 GE046O003	2007 - 2017	500 000,00	200 000,00	500 000,00	0,00				500 000,00	0,00
Contrat objectif 2013 - 2017 (solde)	LAE13623 GE046O002	2013-2017	72 000,00	22 000,56	72 000,00	0,56				72 000,00	0,56
Fonds d'Intervention Culturel et Sportif (FICS) 2017-2018	GE099O002	2017-2018			300 000,00	100 000,00				300 000,00	100 000,00
S/TOTAL Programme Action en faveur des disciplines culturelles			572 000,00	222 000,56	872 000,00	100 000,56	0,00		0,00	872 000,00	100 000,56
POLITIQUE MONUMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL											
Restauration des monuments départementaux	GE051O002	2015 - 2019	5 000 000,00	4 070 078,13	5 000 000,00	2 480 078,12				5 000 000,00	2 480 078,12
S/TOTAL Programme Conservation du patrimoine culturel			5 000 000,00	4 070 078,13	5 000 000,00	2 480 078,12	0,00		0,00	5 000 000,00	2 480 078,12
Scénographie Cité royale de Loches (solde)	EBAXX596 GE052O001	2012 - 2018	1 100 000,00	1 053 196,70	1 100 000,00	553 196,70				1 100 000,00	553 196,70
S/TOTAL Programme Valorisation des monuments			1 100 000,00	1 053 196,70	1 100 000,00	553 196,70	0,00		0,00	1 100 000,00	553 196,70
POLITIQUE SPORTS, ET VIE ASSOCIATIVE											
Sports de nature (solde)	ECBXX560 GE057O001	2011 - 2017	292 798,00	131 025,10	292 798,00	0,00				292 798,00	0,00
S/TOTAL Programme Développement sportif des territoires			292 798,00	131 025,10	292 798,00	0,00	0,00		0,00	292 798,00	0,00
TOTAL TERRITOIRES			203 414 167,25	125 488 507,89	251 285 893,47	121 218 589,33	-1 136 701,23		982 871,82	250 149 192,24	119 099 016,28

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-1)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Situation à l'issue de l'exercice 2016		Nouvelle situation après le BP 2017		PROJET B.S 2017			Nouvelle situation après le BS 2017	
			AP totale	C.P. restant à inscrire	AP totale	CP restant à inscrire	A.P	Durée	C.P	AP totale	CP restant à inscrire
LES MOYENS GENERAUX											
POLITIQUE STRATEGIE DES SYSTEMES D'INFORMATION											
Schéma Directeur des systèmes d'information 2015-2017 - Infrastructures	GE0760003	2015 - 2019	8 070 000,00	4 613 021,19	8 070 000,00	2 893 021,19				8 070 000,00	2 893 021,19
S/TOTAL Gestion des infrastructures techniques			8 070 000,00	4 613 021,19	8 070 000,00	2 893 021,19	0,00		0,00	8 070 000,00	2 893 021,19
POLITIQUE MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITES TRANSVERSALES											
Achats de véhicules légers, routiers et engins	GE0940001	2016 - 2018	4 000 000,00	3 736 296,74	4 000 000,00	1 902 296,74				4 000 000,00	1 902 296,74
S/TOTAL Gestion du patrimoine mobilier			4 000 000,00	3 736 296,74	4 000 000,00	1 902 296,74	0,00		0,00	4 000 000,00	1 902 296,74
POLITIQUE GESTION PATRIMONIALE											
Centre d'exploitation Sorigny - Joué les Tours - Amboise (solde)	JAAXX619 GE0870003	2013 - 2018	2 994 440,00	2 184 285,05	2 994 440,00	1 284 285,05				2 994 440,00	1 284 285,05
Grosses réparations 2016	GE0870002	2016 - 2018	2 000 000,00	1 029 197,40	2 000 000,00	529 197,40				2 000 000,00	529 197,40
Grosses réparations 2017	GE0870002	2017 - 2018			1 200 000,00	800 000,00	0,00		120 000,00	1 200 000,00	680 000,00
Restructuration du champ girault	GE0870003	2015 - 2017	1 300 000,00	526 906,36	1 300 000,00	9 367,13				1 300 000,00	9 367,13
Mise aux normes (accessibilité handicapés) 2015	GE0870003	2015 - 2018	600 000,00	455 103,10	600 000,00	320 103,10				600 000,00	320 103,10
Construction de 5 Maisons Départementales de Solidarité (solde)	JAAXX465 GE0870003	2009 - 2019	16 452 084,00	5 597 096,63	16 452 084,00	5 107 096,63				16 452 084,00	5 107 096,63
S/TOTAL Gestion du patrimoine immobilier			23 346 524,00	9 792 588,54	24 546 524,00	8 050 049,31	0,00		120 000,00	24 546 524,00	7 930 049,31
TOTAL RESSOURCES			35 416 524,00	18 141 906,47	36 616 524,00	12 845 367,24	0,00		120 000,00	36 616 524,00	12 725 367,24
TOTAL GENERAL											
			264 831 325,93	158 535 014,14	317 573 302,15	146 809 581,97	-1 599 552,33		917 154,44	315 973 749,82	144 292 875,20

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 2017 (annexe 4-2)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Montant total de l'AP	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2016	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT					
					Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercices 2021 - 2025	TOTAL 2018 - 2025
INTERVENTIONS										
POLITIQUE PERSONNES AGEES										
Restructuration EHPAD de Richelieu convention Région/Départ 2015-2020	GBAXX636 GE0280001	2014 - 2018	1 743 750,00	1 743 750,00	600 000,00	1 143 750,00	0,00			1 143 750,00
Restructuration EHPAD d'Abilly	GBAXX637 GE0280001	2014 - 2018	1 012 500,00	612 500,00	300 000,00	312 500,00				312 500,00
Restructuration EHPAD de Montlouis convention Région/Départ 2015-2020	GE0280001	2015 - 2018	2 437 500,00	2 037 500,00	937 500,00	1 100 000,00				1 100 000,00
Restructuration EHPAD de Langeais convention Région/Départ 2015-2020	GE0280001	2015 - 2018	1 593 750,00	995 834,00	497 916,00	497 918,00				497 918,00
Restructuration EHPAD de Bourgueil	GE0280001	2017 - 2019	1 875 000,00		600 000,00	575 000,00	700 000,00			1 275 000,00
Restructuration EHPAD de Loches	GE0280001	2017 - 2018	656 250,00		0,00	656 250,00				656 250,00
Sous-Total Programme Aide à l'hébergement des personnes âgées			9 318 750,00	5 389 584,00	2 935 416,00	4 285 418,00	700 000,00	0,00	0,00	4 985 418,00
POLITIQUE HABITAT										
Propriétaires occupants et bailleurs 2012 (solde)	HBA12581 GE0330001	2012 - 2017	0,00	16 507,00	0,00	0,00				0,00
Propriétaires occupants et bailleurs 2013 (solde)	HBA13606 GE0330001	2013 - 2017	551 777,00	2 500,00	2 500,00					0,00
Propriétaires occupants et bailleurs 2014	HBA14625 GE0330001	2014 - 2017	668 062,00	36 811,00	10 868,00					0,00
Propriétaires occupants et bailleurs 2015	GE0330001	2015 - 2018	575 045,00	61 756,00	46 000,00	14 045,00				14 045,00
Propriétaires occupants et bailleurs 2016	GE0330001	2016 - 2019	427 330,00	519 700,00	233 322,00	37 187,00	5 521,00			42 708,00
Ingénierie (solde)	HAAXX612SC GE0330002	2012 - 2020	214 996,60	111 008,40	17 000,00	14 000,00	10 000,00	2 000,00		26 000,00
Accession sociale à la propriété 2013 (solde)	HEA13617 GE0330003	2013 - 2018	125 000,00	107 000,00	10 000,00	87 000,00	10 000,00			97 000,00
Accession sociale à la propriété 2014	HEA14639 GE0330003	2014 - 2019	98 000,00	98 000,00	10 000,00	38 000,00	30 000,00	20 000,00		88 000,00
S/TOTAL Programme Action en faveur de l'habitat privé			2 660 210,60	953 282,40	329 690,00	190 232,00	55 521,00	22 000,00	0,00	267 753,00
Fonds social d'aides aux travaux	GE0340001	2017 - 2018	150 000,00		80 000,00	70 000,00				70 000,00
S/TOTAL Programme Dispositifs spécifiques liés à l'habitat			150 000,00	0,00	80 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
Aide à la Pierre 2008 (solde)	HC08430 GE0320004	2008 - 2017	110 901,85	51 350,00	12 669,00	0,00	29 560,30			29 560,30
Aide à la Pierre 2009 (solde)	HC09457 GE0320004	2009 - 2017	399 658,77	56 513,00	47 472,00					0,00
Aide à la Pierre 2010 (solde)	HC10495 GE0320004	2010 - 2017	186 439,36	12 880,00	12 880,00					0,00
Aide à la Pierre 2011 (solde)	HC11524 GE0320004	2011 - 2018	450 752,00	27 700,38	25 300,00	1 800,38				1 800,38
Aide à la Pierre 2012 (solde)	HC12579 GE0320004	2012 - 2018	523 925,00	115 140,00	80 940,00	34 200,00				34 200,00
Aide à la Pierre 2013 (solde)	HC13604 GE0320004	2013 - 2019	697 500,00	209 700,00	76 200,00	74 820,00	46 680,00			121 500,00
Aide à la Pierre 2014	HC14627 GE0320004	2014 - 2019	363 900,00	301 950,00	109 890,00	97 360,00	94 700,00			192 060,00
Aide à la Pierre 2015	GE0320004	2015 - 2019	552 000,00	552 000,00	177 000,00	193 000,00	170 000,00	12 000,00		375 000,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 2017 (annexe 4-2)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Montant total de l'AP	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2016	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT					
					Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercices 2021 - 2025	TOTAL 2018 - 2025
Aide à la Pierre 2016	GE0320004	2016 - 2021	549 200,00	492 200,00	12 000,00	91 100,00	244 000,00	145 100,00	57 000,00	537 200,00
Aide à la Pierre 2017	GE0320004	2017 - 2021	468 600,00		0,00	20 000,00	86 600,00	120 000,00	242 000,00	468 600,00
Aides complémentaires logement 2009 (solde)	HDA09456 GE0320001	2009 - 2017	77 600,00	8 000,00	8 000,00					0,00
Aides complémentaires logement 2011 (solde)	HDA11525 GE0320001	2011 - 2018	778 100,00	36 400,00	9 100,00	0,00				0,00
Aides complémentaires logement 2012 (solde)	HDA12580 GE0320001	2012 - 2018	1 025 500,00	184 000,00	65 750,00	83 250,00				83 250,00
Aides complémentaires logement 2013 (solde)	HDA13607 GE0320001	2013 - 2019	1 227 492,00	422 500,00	281 500,00	37 000,00	104 000,00			141 000,00
Aides complémentaires logement 2014	HDA14626 GE0320001	2014 - 2020	2 116 104,00	1 077 200,00	411 200,00	399 500,00	226 700,00	33 000,00		659 200,00
Aides complémentaires logement 2015	GE0320001	2015 - 2020	1 866 000,00	1 482 400,00	273 600,00	598 800,00	370 000,00	240 000,00		1 208 800,00
Aides complémentaires logement 2016	GE0320001	2016 - 2020	1 182 000,00	1 021 400,00	100 000,00	352 800,00	284 800,00	282 800,00		920 400,00
Aides complémentaires logement 2017	GE0320001	2017 - 2021	432 000,00		86 400,00	40 000,00	86 400,00	129 600,00	89 600,00	345 600,00
Convention Région/Département 2008 - 2013 Logement (solde)	LAB07432 GE0320001	2008 - 2017	857 600,00	112 200,00	53 000,00	16 450,00				16 450,00
Habitat groupé 2013 (solde)	HDA13605 GE0320003	2013 - 2018	343 300,00	159 000,00	60 000,00	99 000,00				99 000,00
Réhabilitation thermique (solde)	HDAXX616 GE0320002	2013 - 2018	742 500,00	267 600,00	196 800,00	70 800,00				70 800,00
Réhabilitation thermique 2016	GE0320002	2016 - 2020	1 560 000,00	1 471 600,00	165 100,00	350 000,00	450 000,00	506 500,00		1 306 500,00
Adaptations logements Convention Région/Département	GE0320001	2016 - 2021	500 000,00	500 000,00	20 000,00	120 000,00	150 000,00	150 000,00	60 000,00	480 000,00
Logement PA/PH 2017-2019	GE0320003	2017 - 2020	68 000,00		13 600,00	5 000,00	24 700,00	24 700,00		54 400,00
S/TOTAL Programme Action en faveur de l'habitat locatif social			17 079 072,98	8 561 733,38	2 298 401,00	2 684 880,38	2 368 140,30	1 643 700,00	448 600,00	7 145 320,68
TOTAL SOLIDARITES			29 208 033,58	14 904 599,78	5 643 507,00	7 230 530,38	3 123 661,30	1 665 700,00	448 600,00	12 468 491,68

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 2017 (annexe 4-2)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Montant total de l'AP	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2016	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT					
					Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercices 2021 - 2025	TOTAL 2018 - 2025
POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES										
B.P Nord-Ouest de l'agglomération tourangelle (solde)	CAA0019 GE002003	2000 - 2017	1 340 445,00	393 096,06	393 056,68	39,38				39,38
Programme d'études des projets de voirie (solde)	CAA10509 GE002001	2010 - 2018	278 684,76	102 930,37	30 000,00	72 930,37				72 930,37
Pont à Mettray (solde)	CAEXX550 GE002002	2011 - 2019	930 650,00	925 678,96	630 000,00	120 000,00	175 678,96			295 678,96
Pont de Chinon (solde)	CAEXX507 GE002002	2010 - 2018	1 088 874,56	52 448,30	5 000,00	47 448,30				47 448,30
Pont de Langennerie	CAEXX557 GE002002	2014 - 2018	1 700 000,00	385 767,99	2 000,00	383 767,99				383 767,99
Déviation Château la vallière (solde)	CAA07387 GE002001	2007 - 2017	764 092,14	248 927,14	271 839,28	0,00				0,00
Déviation de Ciran	CAA0599 GE002001	2014 - 2018	3 261 145,90	1 185 509,45	700 000,00	286 655,35				286 655,35
Suppression passage à niveau Neuillé Pont Pierre (solde)	CAA0551 GE002001	2011 - 2017	3 740 794,00	22 028,03	10 169,95	11 858,08				11 858,08
RD943 2x2 voies sur arrivée RD37	GE002001	2015 - 2017	1 800 000,00	1 792 244,43	1 792 244,43	0,00				0,00
Déviation de Neuillé Pont Pierre	GE002001	2015 - 2020	10 250 000,00	10 165 359,68	3 200,00	30 000,00	20 000,00	10 112 159,68		10 162 159,68
Déviation de Richelieu	GE002001	2015 - 2020	4 690 000,00	4 583 748,75	229 300,00	350 000,00	200 000,00	3 804 448,75		4 354 448,75
Réparation du pont de Port Boulet	GE002002	2016 - 2017	900 000,00	598 080,11	580 000,00	18 080,11				18 080,11
Réhabilitation du pont de Civray de Touraine	GE002002	2016 - 2019	2 400 000,00	2 393 997,60	15 000,00	70 000,00	1 800 000,00	508 997,60		2 378 997,60
Réparations des superstructures du pont sur le cher	GE002002	2016 - 2018	1 000 000,00	997 768,00	12 768,00	985 000,00				985 000,00
Réparation du pont de Chisseaux	GE002002	2016 - 2020	1 300 000,00	1 300 000,00	37 800,00	1 002 200,00	260 000,00			1 262 200,00
RD 943 Créneaux de dépassement entre Cormery et Loches	GE002001	2016 - 2025	17 000 000,00	16 970 563,40	75 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	16 805 563,40	16 895 563,40
Etudes Cofiroute A85	GE002001	2017 - 2018	300 000,00		25 000,00	275 000,00				275 000,00
Etudes Déviation de l'île Bouchard - Tavant	GE002001	2017 - 2020	500 000,00		50 000,00	100 000,00	100 000,00	250 000,00		450 000,00
Réhabilitation du centre routier de Parçay-Meslay	GE002001	2017 - 2018	350 000,00		50 000,00	300 000,00				300 000,00
S/TOTAL Programme Grands travaux routiers			53 594 686,36	42 118 148,27	4 912 378,34	4 082 979,58	2 585 678,96	14 705 606,03	16 805 563,40	38 179 827,97
Programme ouvrage d'art 2015	GE001003	2015 - 2018	1 788 000,00	648 795,74	635 000,00	13 795,74				13 795,74
Programme confortement de chaussées 2015	GE001005	2015 - 2017	9 691 039,61	198 337,29	38 091,16	20 665,51				20 665,51
Programme de petites opérations aménagement routier 2015	GE001004	2015 - 2018	913 080,54	43 702,35	0,00	26 782,89				26 782,89
Amélioration du réseau - PCC 2016 - SEER	GE001008	2016 - 2017	200 000,00	24 213,03	20 000,00	4 213,03				4 213,03
Amélioration du réseau - PCC 2016 - STAC	GE001012	2016 - 2017	1 404 580,62	280 065,09	409 645,71	10 000,00				10 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2016 - STANE	GE001013	2016 - 2017	1 925 000,00	607 758,11	607 000,00	758,11				758,11
Amélioration du réseau - PCC 2016 - STANO	GE001014	2016 - 2017	1 725 000,00	929 499,65	925 500,00	3 999,65				3 999,65
Amélioration du réseau - PCC 2016 - STASE	GE001015	2016 - 2017	2 810 000,00	976 030,88	976 000,00	30,88				30,88
Amélioration du réseau - PCC 2016 - STASO	GE001016	2016 - 2017	2 075 000,00	975 183,47	975 000,00	183,47				183,47
Amélioration du réseau - POAR 2016 - STAC	GE001012	2016 - 2017	196 919,46	35 878,38	46 919,46	5 878,38				5 878,38
Amélioration du réseau - POAR 2016 - STANE	GE001013	2016 - 2017	180 000,00	63 884,60	60 000,00	3 884,60				3 884,60
Amélioration du réseau - POAR 2016 - STANO	GE001014	2016 - 2017	180 000,00	83 569,75	83 000,00	569,75				569,75
Amélioration du réseau - POAR 2016 - STASE	GE001015	2016 - 2017	230 000,00	100 079,40	100 000,00	79,40				79,40
Amélioration du réseau - POAR 2016 - STASO	GE001016	2016 - 2017	230 000,00	102 454,52	100 000,00	2 454,52				2 454,52

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 2017 (annexe 4-2)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Montant total de l'AP	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2016	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT					
					Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercices 2021 - 2025	TOTAL 2018 - 2025
Réparations des digues départementales	GE0010007	2016 - 2018	215 000,00	125 783,54	105 000,00	20 783,54				20 783,54
Amélioration du réseau - PCC 2017 - SEER	GE0010008	2017 - 2018	200 000,00		180 000,00	20 000,00				20 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2017 - STAC	GE0010012	2017 - 2018	1 640 000,00		953 000,00	687 000,00				687 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2017 - STA NE	GE0010013	2017 - 2018	1 875 000,00		1 162 000,00	713 000,00				713 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2017 - STANO	GE0010014	2017 - 2018	1 860 000,00		1 148 000,00	712 000,00				712 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2017 - STASE	GE0010015	2017 - 2018	2 245 000,00		1 242 000,00	1 003 000,00				1 003 000,00
Amélioration du réseau - PCC 2017 - STASO	GE0010016	2017 - 2018	2 180 000,00		1 225 000,00	955 000,00				955 000,00
Amélioration du réseau - POAR 2017 - STAC	GE0010012	2017 - 2018	180 000,00		80 000,00	100 000,00				100 000,00
Amélioration du réseau - POAR 2017 - STANE	GE0010013	2017 - 2018	180 000,00		90 000,00	90 000,00				90 000,00
Amélioration du réseau - POAR 2017 - STANO	GE0010014	2017 - 2018	180 000,00		90 000,00	90 000,00				90 000,00
Amélioration du réseau - POAR 2017 - STASE	GE0010015	2017 - 2018	230 000,00		144 000,00	86 000,00				86 000,00
Amélioration du réseau - POAR 2017 - STASO	GE0010016	2017 - 2018	230 000,00		120 000,00	110 000,00				110 000,00
S/TOTAL Programme Entretien et amélioration du réseau			34 763 620,23	5 195 235,80	11 515 156,33	4 680 079,47	0,00	0,00	0,00	4 680 079,47
POLITIQUE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES DEPLACEMENTS DOUX										
Plan départemental des déplacements doux (solde)	CBCXX569	2011 - 2018	2 155 542,28	960 214,93	63 500,00	896 714,93	0,00		0,00	896 714,93
	GE0140001		1 805 218,62	960 214,93	63 500,00	896 714,93				896 714,93
	GE0140003		350 323,66	0,00	0,00					0,00
Grosses réparations itinéraires cyclables hors Loire à vélo	GE0140002	2015 - 2018	300 000,00	137 665,63	100 000,00	37 665,63				37 665,63
Cher à vélo Bléré - Azay	GE0140001	2017 - 2018	1 200 000,00	0,00	864 000,00	336 000,00				336 000,00
S/TOTAL Programme Liaisons cyclables et mobilités durables			3 655 542,28	1 097 880,56	1 027 500,00	1 270 380,56	0,00	0,00	0,00	1 270 380,56
POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE										
Atout éco 37 2013 (solde)	ABA13614	2013 - 2017	1 211 153,52	70 889,88	4 500,00	39 875,56		26 514,32		66 389,88
	GE0050001		1 041 466,21	45 889,88	4 500,00	39 875,56		1 514,32		41 389,88
	GE0050002		76 630,74	25 000,00	0,00	0,00		25 000,00		25 000,00
	GE0050005		93 056,57	0,00						0,00
	GE0060001									0,00
Atout éco 37 2014	ABA14629	2014 - 2017	1 670 417,19	171 294,78	88 746,68	69 271,05		777,05		70 048,10
	GE0050001		1 567 917,19	131 294,78	61 246,68	69 271,05		777,05		70 048,10
	GE0050002		102 500,00	40 000,00	27 500,00	0,00				0,00
	GE0050005									
Atout éco 37 2015	GE0050001	2015 - 2017	1 081 523,50	256 059,50	250 314,50	5 745,00				5 745,00
Contrat objectif 2013 - 2017 (solde)	LAE13623	2013 - 2018	1 560 000,00	640 000,00	390 000,00	250 000,00				250 000,00
Circuits courts en agriculture 2012 (solde)	BAAXX586	2012 - 2017	38 293,34	2 990,99	1 011,93	0,00	0,00	1 979,06		1 979,06
	GE0050006									
Diversification - revalorisation des produits agricoles	GE0050006	2015 - 2020	220 000,00	209 262,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	59 262,00		159 262,00
Aide à l'immobilier 2016 - 2018	GE0050001	2016 - 2018	1 250 578,23	925 243,28	787 087,21	128 418,30				128 418,30
Aide à l'immobilier 2017	GE0050001	2017 - 2019	1 200 000,00		450 000,00	725 000,00	25 000,00			750 000,00
CPER 2015 - 2020	GE0050002	2016 - 2019	1 500 000,00	1 500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00			1 000 000,00
S/TOTAL Programme Aides en faveur du développement économique et agricole			9 731 965,78	3 775 740,43	2 521 660,32	1 768 309,91	575 000,00	88 532,43	0,00	2 431 842,34

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 2017 (annexe 4-2)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Montant total de l'AP	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2016	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT						
					Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercices 2021 - 2025	TOTAL 2018 - 2025	
Atout éco 37 Maintien de l'artisanat 2015	GE0060001	2015 - 2017	100 000,00	67 000,00	67 000,00						0,00
Atout éco 37 Maintien de l'artisanat 2016	GE0060001	2016 - 2018	147 654,00	98 437,00	49 217,00	49 220,00					49 220,00
Schéma directeur territorial d'aménagement numérique	GE0060002	2016 - 2023	33 847 500,00	11 274 659,57	0,00	4 500 000,00	6 700 000,00	6 800 000,00	15 229 353,89		33 229 353,89
Contrats Départementaux de développements solidaires 2014 - 2016	LAA14624	2014 - 2020	20 521 557,10	2 733 875,60	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Fonds Départemental de Développement (F2D)	GE0060005 GE006E16	2016 - 2018	18 971 486,00	15 242 114,88	6 087 502,00	9 154 612,88					9 154 612,88
Fonds Départemental de Solidarité rurale (FDSR)	GE0060005 GE006E10	2016 - 2018	12 000 000,00	7 507 483,51	4 912 498,00	2 594 985,51					2 594 985,51
S/TOTAL Programme Développement territorial			85 588 197,10	36 923 570,56	11 116 217,00	16 298 818,39	6 700 000,00	6 800 000,00	15 229 353,89		45 028 172,28
POLITIQUE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT											
CPIR - Contrat de projet interrégional "Loire" 2007 - 2013 (solde)	LAD08436 GE0090002	2007 - 2017	608 719,00	160 972,20	93 500,00	67 472,20					67 472,20
CPIER Loire 2016 - PLGN IV	GE0090002	2016 - 2021	3 000 000,00	3 000 000,00	300 000,00	500 000,00	700 000,00	700 000,00	800 000,00		2 700 000,00
Restauration des milieux aquatiques (solde)	DABXX545 GE0090003	2011 - 2019	1 410 870,80	955 837,66	185 837,66	357 500,00	412 500,00				770 000,00
ENS Restauration des milieux aquatiques 2015-2019	GE0090003	2015 - 2021	300 000,00	300 000,00	50 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	25 000,00		250 000,00
S/TOTAL Programme Gestion de l'eau et de l'assainissement			5 319 589,80	4 416 809,86	629 337,66	999 972,20	1 187 500,00	775 000,00	825 000,00		3 787 472,20
Plan de gestion des sites E.N.S (solde)	DBAXX541 GE0100003	2011 - 2018	721 996,39	103 946,39	78 446,39	25 500,00					25 500,00
Plan de gestion des sites E.N.S 2012-2016 (solde)	DBBXX594 GE0100003	2012 - 2018	949 806,30	548 209,10	493 209,10	55 000,00					55 000,00
ENS Plan de gestion des sites 2015-2019	GE0100003	2015 - 2020	1 000 000,00	857 040,53	531 040,53	138 026,00	107 025,00	80 949,00			326 000,00
ENS Subventions plans de gestion locaux	GE0100003	2016 - 2021	500 000,00	500 000,00	52 000,00	100 000,00	100 000,00	120 000,00	128 000,00		448 000,00
S/TOTAL Préservation des espaces naturels et des paysages			3 171 802,69	2 009 196,02	1 154 696,02	318 526,00	207 025,00	200 949,00	128 000,00		854 500,00
Déplacement du site SEVESO PRIMAGAZ	GE0110002	2017 - 2018	828 386,00		380 000,00	448 386,00					448 386,00
S/TOTAL Transition énergétique et actions en faveur de l'environnement			828 386,00	0,00	380 000,00	448 386,00	0,00	0,00	0,00		448 386,00
POLITIQUE EDUCATION JEUNESSE											
Travaux de restructuration et d'extension 2011 -2015 Collèges Azay le Rideau et Neuillé Pont Pierre (solde)	FAAXX538 GE0970002	2011 - 2019	23 356 604,00	17 723 879,65	7 700 000,00	7 619 958,00	3 403 921,65				11 023 879,65
Contrat de Performance Énergétique Collèges	GE0970004	2017 - 2019	275 000,00		110 000,00	80 000,00	85 000,00				165 000,00
Grosses réparations 2016	GE0970005	2016 - 2017	4 800 000,00	2 049 842,01	2 000 000,00	49 842,01					49 842,01
Grosses réparations 2017	GE0970005	2017 - 2018	5 000 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00					2 500 000,00
Mise aux normes (accessibilité handicapés)	GE0970002 GE0970001	2015 - 2018	1 900 000,00	1 404 998,40	700 000,00	704 998,40					704 998,40
S/TOTAL Programme Entretien et restructuration des collèges publics			35 331 604,00	21 178 720,06	13 010 000,00	10 954 798,41	3 488 921,65	0,00	0,00		14 443 720,06
Plan informatique 2017	GE0430005	2017 - 2019	4 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00				3 000 000,00
Fibre optique	GE0430005	2017 - 2018	750 000,00	0,00	375 000,00	375 000,00					375 000,00
Acquisition mobilier scolaire 2015	GE0430001	2015 - 2017	1 400 000,00	427 531,21	610 045,82	17 485,39					17 485,39
Acquisition matériel cuisine et scolaire 2016	GE0430003	2016 - 2018	1 800 000,00	1 209 374,63	800 000,00	409 374,63					409 374,63
S/TOTAL Programme Aides aux collèges publics			8 450 000,00	1 636 905,84	3 285 045,82	2 301 860,02	1 500 000,00	0,00	0,00		3 801 860,02
Travaux dans les collèges privés 2016	GE0440001	2016 - 2018	1 440 000,00	960 000,00	480 000,00	480 000,00					480 000,00
S/TOTAL Programme Aides aux collèges privés			1 440 000,00	960 000,00	480 000,00	480 000,00	0,00		0,00		480 000,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 2017 (annexe 4-2)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Montant total de l'AP	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2016	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT					
					Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercices 2021 - 2025	TOTAL 2018 - 2025
POLITIQUE TOURISME										
FIDIT 2016	GE059O001	2016 - 2018	609 000,00	700 000,00	260 500,00	348 500,00				348 500,00
FIDIT 2017	GE059O001	2017 - 2019	400 000,00	0,00	189 000,00	111 000,00	100 000,00			211 000,00
S/TOTAL Programme Développement touristique			1 009 000,00	700 000,00	449 500,00	459 500,00	100 000,00	0,00	0,00	559 500,00
POLITIQUE ACTION CULTURELLE										
Convention Région Département 2007/2013 (solde)	LAB08423 GE046O003	2007 - 2018	500 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00				0,00
Contrat objectif 2013 - 2017 (solde)	LAE13623 GE046O002	2013 - 2017	72 000,00	22 000,56	22 000,00	0,56				0,56
Fonds d'Intervention Culturel et Sportif (FICS) 2017-2018	GE099O002	2017 - 2018	300 000,00	0,00	200 000,00	100 000,00				100 000,00
S/TOTAL Programme Action en faveur des disciplines culturelles			872 000,00	222 000,56	422 000,00	100 000,56	0,00	0,00	0,00	100 000,56
POLITIQUE MONUMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL										
Restauration des monuments départementaux	GE051O002	2015 - 2019	5 000 000,00	4 070 078,13	1 590 000,01	1 716 176,84	763 901,28			2 480 078,12
S/TOTAL Programme Conservation du patrimoine culturel			5 000 000,00	4 070 078,13	1 590 000,01	1 716 176,84	763 901,28	0,00	0,00	2 480 078,12
Scénographie Cité royale de Loches (solde)	EBAXX596 GE052O001	2012 - 2018	1 100 000,00	1 053 196,70	500 000,00	553 196,70				553 196,70
S/TOTAL Programme Valorisation des monuments			1 100 000,00	1 053 196,70	500 000,00	553 196,70	0,00	0,00	0,00	553 196,70
POLITIQUE SPORTS, ET VIE ASSOCIATIVE										
Sports de nature (solde)	ECBXX560 GE057O001	2011 - 2017	292 798,00	131 025,10	131 025,10					0,00
S/TOTAL Programme Développement sportif des territoires			292 798,00	131 025,10	131 025,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TERRITOIRES			250 149 192,24	125 488 507,89	53 124 516,60	46 432 984,64	17 108 026,89	22 570 087,46	32 987 917,29	119 099 016,28

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 2017 (annexe 4-2)

Libellé de l'autorisation de programme	Code Opération	Durée	Montant total de l'AP	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2016	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT					
					Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercices 2021 - 2025	TOTAL 2018 - 2025
LES MOYENS GENERAUX										
POLITIQUE STRATEGIE DES SYSTEMES D'INFORMATION										
Schéma Directeur des systèmes d'information 2015-2017 - Infrastructures	GE0760003	2015 - 2019	8 070 000,00	4 613 021,19	1 720 000,00	1 720 000,00	1 173 021,19			2 893 021,19
S/TOTAL Gestion des infrastructures techniques			8 070 000,00	4 613 021,19	1 720 000,00	1 720 000,00	1 173 021,19	0,00	0,00	2 893 021,19
POLITIQUE MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITES TRANSVERSALES										
Achats de véhicules légers, routiers et engins	GE0940001	2016 - 2018	4 000 000,00	3 736 296,74	1 834 000,00	1 902 296,74				1 902 296,74
S/TOTAL Gestion du patrimoine mobilier			4 000 000,00	3 736 296,74	1 834 000,00	1 902 296,74	0,00	0,00	0,00	1 902 296,74
POLITIQUE GESTION PATRIMONIALE										
Centre d'exploitation Sorigny - Joué les Tours - Amboise (solde)	JAAXX619 GE0870003	2013 - 2018	2 994 440,00	2 184 285,05	900 000,00	1 284 285,05				1 284 285,05
Grosses réparations 2016	GE0870002	2016 - 2018	2 000 000,00	1 029 197,40	500 000,00	529 197,40				529 197,40
Grosses réparations 2017	GE0870002	2017 - 2018	1 200 000,00		520 000,00	680 000,00				680 000,00
Restructuration du champ girault	GE0870003	2015 - 2017	1 300 000,00	526 906,36	517 539,23	9 367,13				9 367,13
Mise aux normes (accessibilité handicapés) 2015	GE0870003	2015 - 2018	600 000,00	455 103,10	135 000,00	320 103,10				320 103,10
Construction de 5 Maisons Départementales de Solidarité (solde)	JAAXX465 GE0870003	2009 - 2019	16 452 084,00	5 597 096,63	490 000,00	2 100 000,00	3 007 096,63			5 107 096,63
S/TOTAL Gestion du patrimoine immobilier			24 546 524,00	9 792 588,54	3 062 539,23	4 922 952,68	3 007 096,63	0,00	0,00	7 930 049,31
TOTAL RESSOURCES			36 616 524,00	18 141 906,47	6 616 539,23	8 545 249,42	4 180 117,82	0,00	0,00	12 725 367,24
TOTAL GENERAL			315 973 749,82	158 535 014,14	65 384 562,83	62 208 764,44	24 411 806,01	24 235 787,46	33 436 517,29	144 292 875,20

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-3)

Libellé de l'autorisation d'engagement	Code Opération	Durée	Nouvelle situation à l'issue de l'exercice 2016		Nouvelle situation au B.P 2017		PROJET B.S 2017			Nouvelle situation au B.S 2017	
			A.E Totale	C.P restant à inscrire	A.E Totale	C.P restant à inscrire	A.E	Durée	C.P	A.E Totale	C.P restant à inscrire
POLITIQUE PERSONNES EN DIFFICULTE											
Fonds social européen inclusion	GE030006	2016 - 2018	3 765 000,00	2 625 379,21	3 765 000,00	1 335 016,21	200 000,00			3 965 000,00	1 535 016,21
S/TOTAL programme Lutte contre les exclusions			3 765 000,00	2 625 379,21	3 765 000,00	1 335 016,21	200 000,00		0,00	3 965 000,00	1 535 016,21
POLITIQUE HABITAT											
PIG habiter mieux (solde)	HCB1312E GE0330002	2013 - 2017	805 387,00	96 074,00	805 387,00	11 714,00			11 714,00	805 387,00	0,00
PIG 2017-2019	GE0330002	2017 - 2019			626 820,00	417 880,00			-11 714,00	626 820,00	429 594,00
S/TOTAL programme Action en faveur de l'habitat privé			805 387,00	96 074,00	1 432 207,00	429 594,00	0,00		0,00	1 432 207,00	429 594,00
Actions dans le cadre du PDALPD 2016 - 2018	GE0340001	2016 - 2019	1 018 305,00	750 265,00	1 005 150,00	402 060,00				1 005 150,00	402 060,00
MOUS sédentarisation GDV 2017-2019	GE0340002	2017 - 2019			24 000,00	16 000,00				24 000,00	16 000,00
S/TOTAL programme Dispositifs spécifiques liés à l'habitat			1 018 305,00	750 265,00	1 029 150,00	418 060,00	0,00		0,00	1 029 150,00	418 060,00
POLITIQUE PETITE ENFANCE											
Contrat objectif 2013 - 2017 Université - volet social (solde)	LAE1315E GE0230005	2013 - 2017	178 537,79	25 041,65	178 537,79	41,65				178 537,79	41,65
S/TOTAL programme Planification familiale			178 537,79	25 041,65	178 537,79	41,65	0,00		0,00	178 537,79	41,65
POLITIQUE DU LOGEMENT											
Accompagnement social au logement	GE0350004	2015 - 2018	1 230 000,00	486 989,88	1 230 000,00	90 989,88			1 192,00	1 230 000,00	89 797,88
S/TOTAL programme Fonds de solidarité logement			1 230 000,00	486 989,88	1 230 000,00	90 989,88	0,00		1 192,00	1 230 000,00	89 797,88
TOTAL SOLIDARITES			6 997 229,79	3 983 749,74	7 634 894,79	2 273 701,74	200 000,00		1 192,00	7 834 894,79	2 472 509,74

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-3)

Libellé de l'autorisation d'engagement	Code Opération	Durée	Nouvelle situation à l'issue de l'exercice 2016		Nouvelle situation au B.P 2017		PROJET B.S 2017			Nouvelle situation au B.S 2017	
			A.E Totale	C.P restant à inscrire	A.E Totale	C.P restant à inscrire	A.E	Durée	C.P	A.E Totale	C.P restant à inscrire
POLITIQUE TRANSPORTS											
Transports spécifiques	CCB1416E GE003O001	2014 - 2017	480 000,00	47 678,26	543 314,27	992,53	5 000,00		5 000,00	548 314,27	992,53
Transports publics de voyageurs - Touraine Fil Vert	CCB1414E	2014 - 2017	22 560 000,00	483 189,63	27 223 145,89	91 335,52	7 435,87		40 000,00	27 230 581,76	58 771,39
	GE003O001		21 747 856,00	365 143,00	26 389 118,07	71 405,07	7 435,87		40 000,00	26 396 553,94	38 840,94
	GE003O002		812 144,00	118 046,63	834 027,82	19 930,45				834 027,82	19 930,45
S/TOTAL programme Transports publics de voyageurs			23 040 000,00	530 867,89	27 766 460,16	92 328,05	12 435,87		45 000,00	27 778 896,03	59 763,92
Transports spécifiques scolaires handicapés	GE004O003	2017 - 2021			12 600 000,00	9 700 000,00				12 600 000,00	9 700 000,00
S/TOTAL programme Scolaire			0,00	0,00	12 600 000,00	9 700 000,00	0,00		0,00	12 600 000,00	9 700 000,00
POLITIQUE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT											
Partenariats Espaces Naturels Sensibles (solde)	DBA1310E GE010O003	2013 - 2017	407 660,00	123 740,34	407 660,00	17 400,00				407 660,00	17 400,00
Partenariats Espaces Naturels Sensibles avec les associations	GE010O003	2016 - 2018	246 960,00	164 640,00	246 960,00	82 320,00				246 960,00	82 320,00
S/TOTAL programme Préservation des espaces naturels et des paysages			654 620,00	288 380,34	654 620,00	99 720,00	0,00		0,00	654 620,00	99 720,00
POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE											
Contrat objectif 2013 - 2017 Université - volet économie (solde)	LAE1315E GE005O002	2013 - 2017	525 000,00	121 085,66	525 000,00	6 047,16			-5 000,00	525 000,00	11 047,16
S/TOTAL programme Aide en faveur du développement économique et agricole			525 000,00	121 085,66	525 000,00	6 047,16	0,00		-5 000,00	525 000,00	11 047,16
POLITIQUE EDUCATION											
Atout collégiens 37 - 2014	FEA1419E GE043O004	2014 - 2018	144 000,00	68 192,77	144 000,00	38 192,77				144 000,00	38 192,77
S/TOTAL programme Aide au collège privé			144 000,00	68 192,77	144 000,00	38 192,77	0,00		0,00	144 000,00	38 192,77
POLITIQUE ACTION CULTURELLE											
Contrat objectif 2013 - 2017 Université - volet culture (solde)	LAE1315E GE046O002	2013 - 2017	141 375,00	10 875,00	141 375,00	0,00				141 375,00	0,00
S/TOTAL programme Action en faveur des disciplines culturelles			141 375,00	10 875,00	141 375,00	0,00	0,00		0,00	141 375,00	0,00
TOTAL TERRITOIRES			24 504 995,00	1 019 401,66	41 831 455,16	9 936 287,98	12 435,87		40 000,00	41 843 891,03	9 908 723,85

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-3)

Libellé de l'autorisation d'engagement	Code Opération	Durée	Nouvelle situation à l'issue de l'exercice 2016		Nouvelle situation au B.P 2017		PROJET B.S 2017			Nouvelle situation au B.S 2017	
			A.E Totale	C.P restant à inscrire	A.E Totale	C.P restant à inscrire	A.E	Durée	C.P	A.E Totale	C.P restant à inscrire
POLITIQUE STRATEGIE DE COMMUNICATION DE L'INSTITUTION											
Contrat TV TOURS 2016 - 2017	GE0740005	2016 - 2017	300 000,00	150 000,00	300 000,00	0,00				300 000,00	0,00
S/TOTAL programme Communication externe			300 000,00	150 000,00	300 000,00	0,00			0,00	300 000,00	0,00
POLITIQUE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES											
Contrat objectif 2013 - 2017 université - volet social formation (solde)	LAE1315E GE0650002	2013 - 2018	13 500,00	6 214,90	13 500,00	4 370,90				13 500,00	4 370,90
S/TOTAL programme Développement des compétences			13 500,00	6 214,90	13 500,00	4 370,90			0,00	13 500,00	4 370,90
POLITIQUE STRATEGIE DES SYSTEMES D'INFORMATION											
Schéma directeur des systèmes d'information 2015-2018 - Maintien en condition opérationnelle	GE0760004	2015 - 2019	5 990 300,00	3 747 802,00	5 990 300,00	2 239 095,00				5 990 300,00	2 239 095,00
S/TOTAL programme Gestion des infrastructures techniques			5 990 300,00	3 747 802,00	5 990 300,00	2 239 095,00			0,00	5 990 300,00	2 239 095,00
TOTAL RESSOURCES			6 303 800,00	3 904 016,90	6 303 800,00	2 243 465,90			0,00	6 303 800,00	2 243 465,90
TOTAL GENERAL											
			37 806 024,79	8 907 168,30	55 770 149,95	14 453 455,62			212 435,87	41 192,00	55 982 585,82

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-4)

Libellé de l'autorisation d'engagement	Code Opération	Durée	Montant total de l'A.E. en Euros	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2016	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT						
					Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	TOTAL 2018 - 2021	
POLITIQUE PERSONNES EN DIFFICULTE											
Fonds social européen inclusion	GE030O006	2016 - 2018	3 965 000,00	2 625 379,21	1 290 363,00	1 535 016,21					1 535 016,21
S/TOTAL programme Lutte contre les exclusions			3 965 000,00	2 625 379,21	1 290 363,00	1 535 016,21	0,00	0,00	0,00	1 535 016,21	
POLITIQUE HABITAT											
PIG habiter mieux	HCB1312E GE033O002	2013 - 2017	805 387,00	96 074,00	96 074,00	0,00					0,00
PIG 2017 - 2019	GE033O002	2017 - 2019	626 820,00		197 226,00	208 940,00	220 654,00				429 594,00
S/TOTAL programme Action en faveur de l'habitat privé			1 432 207,00	96 074,00	293 300,00	208 940,00	220 654,00	0,00	0,00	429 594,00	
Actions dans le cadre du PDALPD 2016 - 2018	GE034O001	2016 - 2019	1 005 150,00	750 265,00	335 050,00	335 050,00	67 010,00				402 060,00
MOUS sédentarisation GDV 2017-2019	GE034O002	2017 - 2019	24 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00				16 000,00
S/TOTAL programme Dispositifs spécifiques liés à l'habitat			1 029 150,00	750 265,00	343 050,00	343 050,00	75 010,00	0,00	0,00	418 060,00	
POLITIQUE PETITE ENFANCE											
Contrat objectif 2013 - 2017 Université - volet social (solde)	LAE1315E GE023O005	2013 - 2017	178 537,79	25 041,65	25 000,00	0,00		41,65			41,65
S/TOTAL programme Planification familiale			178 537,79	25 041,65	25 000,00	0,00	0,00	41,65	0,00	41,65	
POLITIQUE DU LOGEMENT											
Accompagnement social au logement	GE035O004	2015 - 2018	1 230 000,00	486 989,88	397 192,00	55 797,88	34 000,00				89 797,88
S/TOTAL programme Fonds de solidarité logement			1 230 000,00	486 989,88	397 192,00	55 797,88	34 000,00	0,00	0,00	89 797,88	
TOTAL SOLIDARITES			7 834 894,79	3 983 749,74	2 348 905,00	2 142 804,09	329 664,00	41,65	0,00	2 472 509,74	

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-4)

Libellé de l'autorisation d'engagement	Code Opération	Durée	Montant total de l'A.E. en Euros	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2016	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT					
					Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2 021	TOTAL 2018 - 2021
POLITIQUE TRANSPORTS										
Transports spécifiques	CCB1416E GE003O001	2014 - 2017	548 314,27	47 678,26	115 000,00	992,53				992,53
Transports publics de voyageurs - Touraine Fil Vert	CCB1414E	2014 - 2017	27 230 581,76	483 189,63	5 095 000,00	58 771,39				58 771,39
	GE003O001		26 396 553,94	365 143,00	4 975 000,00	38 840,94				38 840,94
	GE003O002		834 027,82	118 046,63	120 000,00	19 930,45				19 930,45
S/TOTAL programme Transports publics de voyageurs			27 778 896,03	530 867,89	5 210 000,00	59 763,92	0,00		0,00	59 763,92
Transports spécifiques scolaires handicapés	GE004O003	2017 - 2021	12 600 000,00		2 900 000,00	3 000 000,00	3 100 000,00	3 200 000,00	400 000,00	9 700 000,00
S/TOTAL programme Transports Scolaires			12 600 000,00	0,00	2 900 000,00	3 000 000,00	3 100 000,00	3 200 000,00	400 000,00	9 700 000,00
POLITIQUE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT										
Partenariats Espaces Naturels Sensibles E.N.S. (solde)	DBA1310E GE010O003	2013 - 2018	407 660,00	123 740,34	106 340,34	17 400,00				17 400,00
Partenariats Espaces Naturels Sensibles avec les associations	GE010O003	2016 - 2018	246 960,00	164 640,00	82 320,00	82 320,00				82 320,00
S/TOTAL programme Préservation des espaces naturels et des paysages			654 620,00	288 380,34	188 660,34	99 720,00	0,00	0,00	0,00	99 720,00
POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE										
Contrat objectif 2013 - 2017 Université - volet économie (solde)	LAE1315E GE005O002	2013 - 2017	525 000,00	121 085,66	110 038,50	6 047,16		5 000,00		11 047,16
S/TOTAL programme Aide en faveur du développement économique et agricole			525 000,00	121 085,66	110 038,50	6 047,16	0,00	5 000,00	0,00	11 047,16
POLITIQUE EDUCATION										
Atout collégiens 37 - 2014	FEA1419E GE043O004	2014 - 2018	144 000,00	68 192,77	30 000,00	38 192,77				38 192,77
S/TOTAL programme Aide au collèges publics			144 000,00	68 192,77	30 000,00	38 192,77	0,00	0,00	0,00	38 192,77
POLITIQUE ACTION CULTURELLE										
Contrat objectif 2013 - 2017 - Université - volet culture (solde)	LAE1315E GE046O002	2013 - 2017	141 375,00	10 875,00	10 875,00					0,00
S/TOTAL programme Action en faveur des disciplines culturelles			141 375,00	10 875,00	10 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TERRITOIRES			41 843 891,03	1 019 401,66	8 449 573,84	3 203 723,85	3 100 000,00	3 205 000,00	400 000,00	9 908 723,85

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (annexe 4-4)

Libellé de l'autorisation d'engagement	Code Opération	Durée	Montant total de l'A.E. en Euros	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2016	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT						
					Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	TOTAL 2018 - 2021	
POLITIQUE strategie de communication de l'INSTITUTION											
Contrat TV TOURS 2016 - 2017	GE074O005	2016 - 2017	300 000,00	150 000,00	150 000,00						0,00
S/TOTAL programme Communication externe			300 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
POLITIQUE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES											
Contrat objectif 2013 - 2017 Université - volet social formation (solde)	LAE1315E GE065O002	2013 - 2018	13 500,00	6 214,90	1 844,00	4 370,90					4 370,90
S/TOTAL programme Développement des compétences			13 500,00	6 214,90	1 844,00	4 370,90	0,00	0,00	0,00	0,00	4 370,90
POLITIQUE STRATEGIE DES SYSTEMES D'INFORMATION											
Schéma directeur des systèmes d'information 2015-2018 - Maintien en condition opérationnelle	GE076O004	2015-2019	5 990 300,00	3 747 802,00	1 508 707,00	1 560 000,00	679 095,00				2 239 095,00
S/TOTAL programme Gestion des infrastructures techniques			5 990 300,00	3 747 802,00	1 508 707,00	1 560 000,00	679 095,00	0,00	0,00	0,00	2 239 095,00
TOTAL RESSOURCES			6 303 800,00	3 904 016,90	1 660 551,00	1 564 370,90	679 095,00	0,00	0,00	0,00	2 243 465,90
TOTAL GENERAL			55 982 585,82	8 907 168,30	12 459 029,84	6 910 898,84	4 108 759,00	3 205 041,65	400 000,00	0,00	14 624 699,49

Tous droits de reproduction réservés

Pour Copie Conforme :

Le Directeur général des services
Gilles LAGARDE

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'État.

Recueil publié le 28/06/2017